



**PUBLIC ORDER
EMERGENCY
COMMISSION**

**COMMISSION
SUR L'ÉTAT
D'URGENCE**

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Paul S. Rouleau**

VOLUME 28

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Tuesday, November 22, 2022

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Mardi 22 novembre 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Avocats en chef de la Commission	Me Shantona Chaudhury Me Jeffrey Leon
Avocats séniors de la Commission	Me Frank Au Me Erin Dann Me Gabriel Poliquin Me Natalia Rodriguez Me Daniel Sheppard
Avocats régionaux de la Commission	Me Mona Duckett Me Sacha Paul Me Maia Tsurumi
Avocats de la Commission	Me Stephen Armstrong Me Misha Boutilier Me Eric Brousseau Me Sajeda Hedaraly Me Alexandra Heine Me Nusra Khan Me Étienne Lacombe Me John Mather Me Allison McMahan Me Jean-Simon Schoenholz Me Dahlia Shuhaibar Me Guillaume Sirois-Gingras
Directrice exécutive de la Commission	Mme Hélène Laurendeau

III

Appearances / Comparutions

Gouvernement du Canada	Me Robert MacKinnon Me Donnaree Nygard Me Brendan van Niejenhuis Me Andrea Gosalves Me Andrew Gibbs Me Caroline Laverdière Me Stephen Aylward
Gouvernement de la Saskatchewan	Me P. Mitch McAdam, K.C. Me Michael J. Morris, K.C.
Gouvernement du Manitoba	Me Denis Guenette Me Coral Lang
Gouvernement de l'Alberta	Me Mandy England Me Stephanie Bowes Me Hana Laura Yamamoto Me Peter Buijs Me Shaheer Meenai
Ville d'Ottawa	Me Anne Tardif Me Alyssa Tomkins Me Daniel Chomski
Ville de Windsor	Me Jennifer L. King Me Michael Finley Me Graham Reeder

IV

Appearances / Comparutions

M. Peter Sloly	Me Tom Curry Me Rebecca Jones Me Nikolas De Stefano
Service de police d'Ottawa	Me David Migicovsky Me Jessica Barrow
Police provinciale de l'Ontario	Me Christopher Diana Me Jinan Kubursi
Service de police de Windsor	Me Thomas McRae Me Bryce Chandler Me Heather Paterson
Fédération de la police nationale	Me Nini Jones Me Lauren Pearce Me Jen Del Riccio
Association canadienne des chefs de police	Me Aviva Rotenberg
CLA/CCCDL/CAD	Me Greg DelBigio Me Colleen McKeown
Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique	Me Cheyenne Arnold-Cunningham Me Meagan Berlin Me Mary Ellen Turpel-Lafond
Association de National Crowdfunding & Fintech	Me Jason Beitchman

V

Appearances / Comparutions

Fondation de la Constitution
Canadienne et le Professeur Alford

Me Sujit Choudhry

Me Janani Shanmuganathan
Prof. Ryan Alford

Coalition des résidents d'Ottawa et
entreprises

Me Paul Champ
Me Emilie Taman
Me Christine Johnson

The Democracy Fund, Citizens for
Freedom, Coalition JCCF

Me Rob Kittredge
Me Antoine D'Ailly
Me Alan Honner
Me Dan Santoro
Me Hatim Kheir
Me James Manson

Association canadienne des libertés
civiles

Me Cara Zwibel
Me Ewa Krajewska

Les organisateurs du convoi

Me Brendan Miller
Me Bath-Sheba Van den Berg

Bureau d'assurance du Canada

Me Mario Fiorino

VI
Table of Contents / Table des matières

	PAGE
<u>MINISTRE MARCO MENDICINO, Assermenté</u>	2
Interrogatoire en chef par Me Shantona Chaudhury	2
Contre-interrogatoire par Me Christopher Diana	74
Contre-interrogatoire par Me Jessica Barrow	81
Contre-interrogatoire par Me Tom Curry	91
Contre-interrogatoire par Me Paul Champ	100
Contre-interrogatoire par Me Mandy England	107
Contre-interrogatoire par Me Cheyenne Arnold-Cunningham	115
Contre-interrogatoire par Me Sujit Choudhry	121
Contre-interrogatoire par Me Antoine D'Ailly	130
Contre-interrogatoire par Me Cara Zwibel	140
Contre-interrogatoire par Me Jennifer King	151
Contre-interrogatoire par Me Brendan Miller	162
Contre-interrogatoire par Me Michael Morris	177
Contre-interrogatoire par Me Nini Jones	182
Contre-interrogatoire par Me Brendan van Niejenhuis	186
<u>MINISTRE DOMINIC LeBLANC, Assermenté</u>	208
Interrogatoire en chef par Me Shantona Chaudhury	208
Contre-interrogatoire par Me Michael Morris	255
Contre-interrogatoire par Me Sujit Choudhry	266
Contre-interrogatoire par Me Hatim Kheir	272
Contre-interrogatoire par Me Graham Reeder	282
Contre-interrogatoire par Me Alyssa Tomkins	290
Contre-interrogatoire par Me Rebecca Jones	293
Contre-interrogatoire par Me Stephanie Bowes	297
Contre-interrogatoire par Me Robert MacKinnon	301

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le mardi 22 novembre 2022 à 9:30

LA GREFFIÈRE: *Order. À l'ordre.*

The Public Order Emergency Commission is now in session. La Commission sur l'état d'urgence est maintenant ouverte.

COMMISSAIRE ROULEAU: *Good morning. Bonjour. Okay. Commission Counsel, we're ready to go?*

Me SHANTONA CHAUDHURY: *We are. Shantonya Chaudhury for the Commission.*

AUCUNE INTERPRÉTATION [09.30.27 -

Me SHANTONA CHAUDHURY: [Le prochain témoin devant la Commission est le ministre Marco Mendicino.]

MIN. MARCO MENDICINO: Bonjour.

Me SHANTONA CHAUDHURY: [Bonjour, Monsieur le Ministre Mendicino.

Le témoin sera assermenté ou fera une déclaration solennelle?]

LA GREFFIÈRE: [Monsieur le Ministre Mendicino, voulez-vous jurer sur un document religieux ou faire une affirmation solennelle?]

MIN. MARCO MENDICINO: [Un document religieux.]

LA GREFFIÈRE: [La bible, le coran ou la torah?]

MIN. MARCO MENDICINO: [La bible.]

LA GREFFIÈRE: [Veuillez dire votre nom et l'épeler.]

MIN. MARCO MENDICINO: [Pour le procès-verbal,

1 veuillez dire votre nom et l'épeler.]

2 **MIN. MARCO MENDICINO:** Marco Mendicino. M-A-R-C-O
3 M-E-N-D-I-C-I-N-O.

4 **LA GREFFIÈRE:** [Jurez-vous que le témoignage que
5 vous rendrez devant cette Commission sera la vérité, toute la
6 vérité, et rien que la vérité? Que Dieu vous vienne aide.]

7 **MIN. MARCO MENDICINO:** [Oui, je le jure.]

8 **LA GREFFIÈRE:** Merci.

9 **--- MIN. MARCO MENDICINO, Sous serment**

10 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me SHANTONA CHAUDHURY:**

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Rebonjour. On va commencer
12 avec l'introduction et votre résumé de témoignage.

13 Vous vous rappelez d'avoir été interviewé le
14 5 septembre?

15 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

16 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et près ça, il y a eu un
17 résumé du témoignage. L'avez-vous vu et l'avez-vous relu?

18 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

19 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Pouvez-vous confirmer que,
20 à votre souvenir et vos croyances, c'est exact?

21 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

22 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** [WTS00000054.

23 Monsieur Mendicino, vous avez été nommé en 2021
24 ministre de la Sécurité publique?

25 **MIN. MARCO MENDICINO:** Exact.

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Maintenant, un peu
27 d'historique [...] votre parcours.

28 **MIN. MARCO MENDICINO:** J'ai été élu pour la

1 première fois en 2015 et je suis le membre du Parlement pour
2 Eglinton-Lawrence, au nord de Toronto. J'ai été réélu deux
3 fois, en 2019 et en 2021.

4 Et avant cela, j'étais un avocat où j'ai pratiqué
5 et j'étais un procureur fédéral pendant dix ans, et par la suite
6 en pratique privée, et aussi un procureur au Law Society of
7 Ontario.

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et maintenant, brièvement,
9 parce qu'on a beaucoup de choses, vos responsabilités comme
10 ministre.

11 **MIN. MARCO MENDICINO:** Et c'est un poste où
12 vraiment la description se trouve dans le titre. Alors, ma
13 responsabilité, c'est s'assurer qu'on maintient la sécurité
14 publique, et la seule façon de le faire, c'est de respecter les
15 lois. Mais pour cette enquête et en réponse aux événements de
16 l'hiver passé, j'avais un nombre de responsabilités : recevoir
17 l'information et partager l'information des corps policiers à
18 mes collègues au gouvernement fédéral, m'assurer qu'on était
19 toujours en contact et qu'on parlait aux différents paliers du
20 gouvernement, et qu'on conseillait le gouvernement par rapport
21 aux décisions d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence* et par
22 la suite la révoquer, et d'être un communicateur au nom du
23 gouvernement pour tenir les Canadiens au courant de ce qui se
24 passait l'hiver passé.

25 Et j'avais d'autres rôles, mais ça, c'était les
26 rôles principaux.

27 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** D'accord. On va aller dans
28 les détails. On va débiter avec la période de temps juste avant

1 l'arrivée du convoi à Ottawa.

2 Alors, on va afficher un document,
3 [SMS.NSC.CAN.00001790].

4 Alors, pour vous situer, Monsieur, c'est le
5 26 janvier, je crois... non.

6 On va défiler un peu.

7 Vous avez demandé à la commissaire Lucki de vous
8 donner de l'information sur le convoi.

9 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui. Je me rappelle de
10 cela. À la fin janvier, il y avait des rapports qui portaient
11 sur une énorme protestation qui se mobilisait à travers le pays
12 et on voulait s'assurer qu'on était au courant de comment les
13 policiers allaient répondre à cette protestation. Alors, on
14 avait demandé des breffages.

15 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Le prochain document,
16 [PB.NSC.CAN.00000992].

17 Alors, ces documents sont des notes d'allocution
18 pour le breffage du 26 janvier et je crois que c'est la
19 commissaire Lucki qui parle. Et on va le relire et vous allez me
20 confirmer que c'est bien le genre d'informations qu'on vous
21 donnait ce jour-là, le 26, avant l'arrivée du convoi.

22 On va défiler.

23 Alors :

24 « L'objectif de cette protestation,
25 c'est d'interrompre le débit de la
26 circulation et les entreprises
27 générales du gouvernement en espérant
28 que le [gouvernement] canadien va lever

1 les restrictions.
2 Bien que l'information indique que les
3 organisateurs ont prévu un évènement
4 pacifique, beaucoup de publications sur
5 les réseaux sociaux suggèrent que
6 quelques participants pourront tenter
7 de perturber les édifices
8 gouvernementaux et autres. »

9 C'est bien ce qu'on vous avait dit?

10 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY:**

12 « Nous ne savons pas combien de temps
13 les protestataires vont rester à
14 Ottawa; par contre, la GRC a trouvé des
15 publications sur les réseaux sociaux
16 indiquant que certains participants
17 pourraient rester au centre-ville
18 jusqu'au 31 janvier en espérant
19 d'interrompre la Chambre qui siégerait
20 ce jour-là. »

21 Alors, de façon plus large, quel était votre...
22 qu'est-ce que vous anticipiez par rapport à la durée du séjour?

23 **MIN. MARCO MENDICINO:** Cette information n'a été
24 transmise à moi et à d'autres collègues au niveau du Cabinet. Ma
25 réaction immédiate, c'était de m'interroger sur la qualité des
26 renseignements quant à la durée de cette protestation.

27 Une des choses qui m'avaient frappé, c'est qu'on
28 avait parlé d'un grand nombre de véhicules qui venaient de

1 l'échelle du pays, et il me semblait que vu le temps que ça
2 prendrait juste pour se rendre à Ottawa et ailleurs au pays où
3 il y aurait eu des manifestations, qu'il y avait probablement
4 une intention de rester plus longtemps plutôt qu'une courte
5 période, comme était suggéré dans les premiers messages et
6 breffages.

7 Et aussi, avec les énoncés publics concernant le
8 manifeste – et ça, c'était l'étincelle pour le Convoi de la
9 liberté – avec les objectifs politiques et idéologiques, un
10 document pour demander au gouvernement de renverser les
11 policiers ou même de renverser le gouvernement et qu'ils
12 allaient s'enraciner. Et avec le temps, on a commencé à étudier
13 ces choses-là en profondeur.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Lorsque vous dites vous
15 vous interrogez, c'était l'évaluation et la conclusion quand les
16 gens disaient que ça serait fini après le weekend, vous, votre
17 préoccupation, c'est que vous pensiez qu'ils allaient rester
18 plus longtemps?

19 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

20 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** À la page 3 :

21 « Par rapport aux menaces, il y a eu
22 une augmentation dans les récits en
23 ligne qui appuient le convoi avec les
24 réseaux motivés idéologiquement... »

25 [...]

26 « ...et aussi dans les discours
27 publics. »

28 [...]

1 « Le convoi attire des individus qui ne
2 sont pas alignés avec un groupe
3 idéologique particulier, mais qui ont
4 souffert comme une perte d'emploi à
5 cause de la COVID-19 et sont irrités
6 avec...

7 **L'INTERPRÈTE:** Ici, l'interprète. Pour la énième
8 fois, on va suspendre le service jusqu'à ce que madame
9 ralentisse.

10 **AUCUNE INTERPRÉTATION [09.39.32]**

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** [...]

12 « ...possibilité de barrages et ça
13 alimente l'agitation des camionneurs.
14 Un groupe sur Facebook a demandé les
15 adresses des députés et du premier
16 ministre et que le convoi devrait aller
17 à ces endroits. »

18 **MIN. MARCO MENDICINO:** J'aimerais élaborer là-
19 dessus parce que vous avez parlé de certains points.

20 Maintenant, si on peut revoir le document?

21 Sous « Janvier 22 2022 », il y a un nombre de
22 puces. Le fait que le convoi attirait des individus qui avaient
23 des griefs différents, c'était un des phénomènes, c'était des
24 énoncés qui étaient politiques et idéologiques, et parfois très
25 extrêmes. Et c'est quelque chose... c'était un thème récurrent
26 dans nos discussions avec l'application de la loi et la
27 communauté des renseignements, le fait que ça attirait des gens
28 avec des plaintes différentes, pas tout simplement en relation à

1 la pandémie, mais c'est très... le gouvernement et autres
2 institutions démocratiques.

3 De la même façon, le potentiel de violence était
4 déclaré dès le début. Il y avait des déclarations très
5 publiques, comme Pat King, qui ont dit que ça pourrait se
6 terminer avec des balles, et c'était un signal d'intention – en
7 tout cas, ça, c'était mon avis et mon opinion. Et c'était pas
8 tous, il y avait des milliers de Canadiens qui ont participé à
9 ces manifestations et aux barrages de façon légitime, mais il y
10 en a qui étaient prêts à passer à la violence.

11 Et il y a une autre puce ici, des menaces aux
12 personnalités publiques et on se demandait si le barrage
13 pourrait cibler le premier ministre et, comme vous avez entendu,
14 il y a eu beaucoup de menaces qui ont été proférées, non
15 seulement aux élus, mais aussi les applications de la loi et des
16 membres des médias. Et pour moi, ça signalait que c'était un
17 mouvement qui, dans certains cas, était prêt à s'attaquer à nos
18 institutions démocratiques pour forcer un changement.

19 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Je vais vous arrêter ici.

20 On va passer à la prochaine page, je crois que
21 c'est la page 6.

22 Alors, en haut :

23 « À compter du 11 janvier [...] pour les
24 annonces et les fonctions publiques ont
25 été mises en place pour huit
26 individus : Joly, Freeland, Duclos,
27 Mendicino, Guilbault, Blair, Miller et
28 Docteure Tam. »

1 [...] est-ce qu'on peut dire qu'il y avait un
2 risque de sécurité à ce moment-là?

3 **MIN. MARCO MENDICINO:** C'est exactement ça. Et la
4 GRC nous avait breffés durant les premiers jours du convoi,
5 surtout dans la première semaine, qu'il fallait avoir un
6 changement considérable dans la posture de sécurité concernant
7 les ministres qui sont répertoriés dans le document, et c'est
8 une réponse à l'augmentation des publications qui étaient
9 violentes et des menaces qui étaient proférées contre les vies
10 et des élus qu'on pouvait facilement identifier. Alors, la
11 sécurité a changé et surtout les gens qui s'occupent de notre
12 sécurité.

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Bon. Des préoccupations
14 pour le ministre LeBlanc, et il va venir témoigner plus tard
15 aujourd'hui :

16 « Le ministre LeBlanc a contacté
17 monsieur Mendicino en disant que les
18 députés craignent pour leur sécurité et
19 il y a des gens qui sont en train de
20 manifester devant chez eux, et on
21 devrait en tenir compte dans le
22 déploiement des ressources. »

23 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, ça vaut la peine
24 d'être souligné aussi parce qu'il y avait la sécurité pour les
25 ministres du Cabinet, il y avait aussi plus de sécurité autour
26 de la Colline et les accès au Parlement.

27 Et, en effet, une de mes préoccupations, vu les
28 objectifs déclarés, y compris le potentiel de devenir violent,

1 on revenait de la séance d'hiver et c'était la première journée
2 du Parlement qui coïncidait avec les premiers jours du barrage
3 et l'occupation ici à Ottawa. Et je craignais que des gens
4 puissent rentrer et sortir de la Colline.

5 Alors, la sécurité a été augmentée pour qu'on
6 puisse continuer à faire fonctionner le Parlement, c'était une
7 priorité, et que les Canadiens doivent voir que les affaires du
8 gouvernement continuent, nonobstant la présence du convoi.

9 Mais il y avait des défis, et j'ai eu beaucoup de
10 conversations avec les parlementaires, surtout les femmes qui
11 avaient reçu des expressions de harcèlement, d'intimidation et
12 des propos haineux.

13 Alors, cette augmentation a été motivée par ces
14 craintes-là.

15 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, c'était des menaces
16 qui avaient été identifiées par les Services de renseignements
17 ou pour l'application de la loi, ou ce qu'on voyait sur les
18 médias sociaux, ou des craintes exprimées par les membres du
19 Parlement?

20 **MIN. MARCO MENDICINO:** Tout ce que vous avez dit.
21 Tout ça. Alors, c'était une combinaison de ce qu'on voyait sur
22 le terrain, dans les activités du convoi, et la manifestation la
23 plus agressive de leur présence, c'était de garer des centaines
24 de camions sur la rue Wellington, et c'était l'artère principale
25 qui passe par l'enceinte parlementaire.

26 Et encore une fois, l'impact visuel me suggérait
27 qu'on allait être là pendant très longtemps et pas juste un
28 weekend. Mais j'y reviendrai.

1 Je suis certain que la GRC tenait compte de ce
2 qu'ils voyaient en ligne et de ce qu'ils entendaient de la part
3 des parlementaires concernant des menaces à la sécurité
4 possibles. Alors, c'était pour les parlementaires et le
5 personnel.

6 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** On va aller à l'arrivée du
7 convoi, mais j'ai un autre document que j'aimerais vous montrer.

8 [SSM.NSC.CAN.00001809].

9 Alors, vous parliez de vos préoccupations. Nous
10 voici le 28 janvier vers midi, alors c'est l'arrivée du convoi.
11 Vous envoyez un email... un courriel à Mike Jones. C'est qui, Mike
12 Jones? Parce qu'on va voir son...

13 **MIN. MARCO MENDICINO:** C'est mon chef de personnel
14 et le courriel qui est le 28, un vendredi, vers 5 h 38 dans
15 l'après-midi, ça reflète les questions que je voulais mettre
16 devant tout le monde. Donc, le nombre de véhicules, d'individus,
17 et de savoir si on avait des renseignements sur des individus
18 qui étaient sur une liste quelconque concernant des menaces à la
19 sécurité publique.

20 La troisième question, alors « Qu'est-ce qu'on
21 fait (sic)? », au numéro 3 ici, alors c'était... on voulait avoir
22 des contingences possibles. Alors, l'hypothèse, si le convoi ne
23 quitte pas.

24 Donc, nous avons des soucis que cela allait
25 durer plus d'une journée ou deux. Donc, je voulais lire ce qui
26 se passait dans la communauté et par la police et autres pour
27 savoir comment faire pour assurer l'ordre public.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Vous verrez la note « plus

1 0000 », cela veut dire que c'est en fait le temps de Greenwich,
2 le temps moyen de Greenwich, le temps universel, [alors c'est
3 moins cinq heures, donc à environ 12 h 30.]

4 Et ensuite, ce scénario « qu'est-ce qui se
5 passera », les points a., b., c., d., ce sont des scénarios :
6 [et s'ils ne partaient pas? et si ça perdure au-delà de lundi?
7 et si ça devient violent? et s'ils se rapprochent des résidences
8 parlementaires?]. Et maintenant, nous savons ce qui s'est passé
9 au 28 janvier, c'est qu'il y a un groupe de ministres, incluant
10 vous-même, le ministre LeBlanc, Blair, le ministre Alghabra,
11 donc, avaient des rapports quotidiens, des rapports émanant du
12 BCP, de différents ministres concernant la sécurité publique.
13 Donc, on se concentrait sur ces scénarios?

14 **MIN. MARCO MENDICINO:** On a vu très vite qu'il
15 faudrait une approche gouvernementale pour répondre au convoi.
16 Le groupe initial dont vous avez parlé, le groupe de ministres,
17 je veux dire, donc, a été élargi jusqu'à inclure une réunion du
18 premier ministre et le groupe, donc, d'intervention en cas
19 d'incidents.

20 Aussi, les deux derniers points qui figurent dans
21 ce courriel à Mike Jones, montrent que je me souciais à ce
22 point-là, donc, de l'évaluation du risque et aussi de risques
23 aux sénateurs, aussi auprès du gouverneur général et des élus,
24 des parlementaires. Je voulais savoir ce que l'on faisait avec
25 les organisateurs et je voulais donner un espace pour une
26 protestation légale et garder les choses dans la légalité. Cela
27 fait partie de notre démocratie, on peut exprimer des opinions
28 différentes. Je voulais m'assurer qu'il y ait des communications

1 établies avec le convoi.

2 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, le convoi arrive, il
3 ne part pas, ni le dimanche ni le lundi, et nous en sommes à la
4 première semaine des protestations. Et je voudrais vous parler
5 de cette première semaine, de votre point de vue.

6 Regardons PB.CAN.00001870.

7 Monsieur le Ministre, il s'agit d'un texte
8 émanant de Mike Jones. Voilà, c'est en bleu. Ça s'adresse à
9 Brian Clow. Qui est Brian Clow?

10 **MIN. MARCO MENDICINO:** Il était, donc, le sous-
11 chef du personnel auprès du ministre.

12 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Il s'agit du 6 février, et
13 Mike Jones écrit à monsieur Clow, donc :

14 « Mon patron... »

15 C'est vous-même?

16 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc :

18 « ...se fait du souci. Il s'inquiète que,
19 donc, le SPO a pu perdre des
20 juridictions, car il n'y a pas de
21 contrôle [du tout sur ce qui se passe
22 sur Wellington. [Il s'inquiète aussi
23 pour la sécurité du PM s'il revient à
24 tout cela cette semaine.] »

25 Donc, qu'est-ce que tout cela veut dire?

26 **MIN. MARCO MENDICINO:** Alors, autant que je me
27 souviens, il n'était pas à Ottawa et il allait revenir à Ottawa
28 à la Chambre des communes. Et donc, j'exprimais mon inquiétude

1 pour lui et son personnel, et la GRC qui travaille avec lui,
2 donc, pour le protéger et pour le faire entrer et sortir du
3 Parlement en sécurité, parce qu'il s'agit du 6 février, le
4 dimanche, et donc, cela fait une semaine que le convoi existe et
5 cela arrive après la première fin de semaine.

6 Mon inquiétude là, c'est que lors de cette fin de
7 semaine là, je pensais qu'il était quasiment impossible de faire
8 appliquer la loi sur Wellington, sur la rue Wellington, et vu
9 les comportements, le bruit excessif, les klaxons qui duraient
10 jusque dans la soirée, donc, je répète, il s'agit du dimanche
11 6 février, et là, il y avait beaucoup de conférences de presse
12 qui étaient tenues par la police d'Ottawa exprimant les... des...
13 faisant état, donc, d'intimidation, de harcèlement et autres. Il
14 y avait une conférence de presse où le Service de police
15 d'Ottawa disait qu'il y avait des rapports d'armes à feu qui
16 avaient été introduites dans la capitale nationale, et donc, je
17 dis tout cela de mémoire, mais il y a eu au moins une
18 arrestation qui a été... qui avait été faite, quelqu'un qui
19 essayait de s'insérer dans le convoi et là, on a saisi une arme
20 à feu. Et donc, les forces de l'ordre ont essayé de contrôler
21 cette situation, mais ils ont été dépassés.

22 Il y a une séquence d'évènements menant à ce
23 texte envoyé par Mike Jones à Brian Clow et cela a augmenté
24 l'inquiétude que j'avais quant à notre capacité à rétablir
25 l'ordre public sur la rue Wellington dans la capitale de la
26 Nation, le siège du gouvernement fédéral.

27 Je voudrais aussi dire que je ne me préoccupais
28 pas seulement d'Ottawa. Il y avait des rapports également sur

1 des barrages aux frontières. Je vous rappellerai qu'en tant que
2 ministre de la Sécurité publique, je ne regarde pas que le
3 Parlement, la capitale nationale, non, je regarde tout le pays,
4 et il y a donc des infrastructures critiques et les frontières
5 avaient été ciblées ou avaient été bloquées, et cela avait un
6 impact très important sur la chaîne d'approvisionnement
7 critique.

8 Donc, je lis de tout cela, de tout ce qui est
9 dit, mais je crois que c'est cela que voulait dire Mike Jones.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Descendons dans le
11 document.

12 On dit ensuite que « il veut sortir », il parle
13 de vous là, et donc :

14 « Le SPO veut prendre le contrôle de la
15 situation et s'ils ont besoin de
16 soutien de la PPO, ils doivent le dire
17 clairement et ils doivent travailler,
18 donc, à démanteler la chose dans les
19 prochaines 24 heures. Et faites-moi
20 savoir si vous voulez en discuter, s'il
21 faut prendre d'autres mesures. »

22 Donc, voilà ce à quoi vous pensiez à la fin de la
23 première semaine, dimanche 6 février, et vous nous avez expliqué
24 pourquoi vous en étiez venu à cette pensée. Que vouliez-vous
25 dire par ce que... quand vous dites qu'il faudrait peut-être
26 envisager d'autres mesures?

27 **MIN. MARCO MENDICINO:** À ce point-là, on pensait à
28 ajouter des ressources supplémentaires aux forces de police. En

1 effet, il y avait eu des demandes informelles qui m'étaient
2 remontées et auprès des services de la GRC, services que nous
3 avons fournis à certaines occasions avant la déclaration de
4 l'état d'urgence. Donc, voilà, cela faisait partie des autres
5 mesures potentielles que nous pouvions, donc, faire, par exemple
6 ajouter des membres des forces de l'ordre sur le terrain et
7 aussi la Police provinciale de l'Ontario qui pouvait aider
8 aussi.

9 Et voilà, c'est ça que j'envisageais à l'époque.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Je voudrais parler
11 maintenant des réunions tripartites.

12 Regardons PB.NSC.CAN.00002335.

13 Monsieur le Ministre, vous avez dit qu'il y avait
14 plusieurs demandes émanant de la police d'Ottawa, et de
15 différentes provinces aussi – il y aussi de l'Alberta, par
16 exemple, mais on ne va pas parler de l'Alberta maintenant. Quoi
17 qu'il en soit, autour du 7 ou 8 février, une décision a été
18 prise disant qu'il serait bien de rallier les gouvernements
19 municipaux et provinciaux pour s'occuper de la situation et de
20 la fourniture d'autres ressources.

21 Il y a beaucoup de questions issues de ces
22 réunions tripartites, je voudrais en choisir certaines : les
23 ressources, le manque de plan, donc, du SPO, le manque
24 d'engagement de la province de l'Ontario. Je voudrais me
25 concentrer sur certains extraits.

26 Nous avons un document qui est donc quelque chose
27 de la réunion tripartite, donc, du 7.

28 **MIN. MARCO MENDICINO:** C'est bien cela.

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, sous « MM », c'est
2 « Marco Mendicino »? C'est vous-même?

3 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

4 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc :

5 « L'appel... la réunion la semaine
6 dernière avec Watson était productive,
7 ç'a été très stressant et les choses
8 ont un peu changé aujourd'hui. Nous
9 avons confirmé 250, donc, agents de la
10 GRC qui ont été délégués au soutien
11 des... avec soutien local. Nous voulions
12 avoir une discussion pour savoir
13 comment nous pouvons contribuer. »

14 Donc, c'est adressé au premier ministre et au
15 premier ministre provincial.

16 Qui était à cette réunion tripartite?

17 **MIN. MARCO MENDICINO:** Alors, moi-même, le
18 ministre Blair, nos représentants, le personnel politique, le
19 maire Watson, son chef de personnel... et j'essaie de me souvenir
20 s'il y avait aussi des représentants du gouvernement de
21 l'Ontario non élus. Mais essentiellement, les participants,
22 c'était au niveau politique émanant de la ville d'Ottawa, du
23 fédéral, et du personnel de soutien.

24 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, le ministre Jones
25 n'était pas là parce qu'il allait revenir, n'est-ce pas?

26 À la page 2, un peu plus bas, donc il s'agit du
27 nombre... on parle du nombre d'agents de la GRC, et donc, de la
28 frustration exprimée par le maire Watson, maire d'Ottawa, pour

1 avoir, donc, plus de personnel de la GRC. Et ensuite, on parle
2 de :

3 « Watson - à la table tripartite - est-
4 ce que la province était d'accord? »

5 Le ministre Blair dit que :

6 « Les deux, donc, monsieur Mendicino et
7 moi-même, nous y travaillons. Nous
8 n'avons pas pu le faire aujourd'hui.
9 Nous continuons à communiquer. »

10 Le maire Watson dit son opinion que :

11 « La province hésite à faire partie de
12 ce qui se passe. »

13 Et est-ce que vous êtes d'accord avec cela à
14 propos du maire Watson, c'est-à-dire que la province hésitait à
15 faire partie de ce qui se passait là?

16 **MIN. MARCO MENDICINO:** À ce point-là spécifique,
17 il y avait un désir commun de voir le ministre Jones ou d'autres
18 représentants émanant de l'Ontario aux réunions tripartites en
19 vue de coopérer, de collaborer en réponse au convoi d'Ottawa.

20 Je dirais également que ça ne veut pas dire que
21 la province n'était pas engagée. Par exemple, le premier
22 ministre Ford avait fait des déclarations très fortes quant à
23 l'état du convoi, le condamnant, disant que les choses
24 dégénéraient, et il s'est prononcé de manière très tranchée. Il
25 a dit aux gens de rentrer chez eux, si je me souviens bien,
26 avant cette réunion tripartite. Il y avait aussi eu d'autres
27 conversations de manière bilatérale à propos de... autour de ces
28 réunions tripartites. Donc, même s'il n'était pas à cette table-

1 là, il y avait un dialogue engagé avec l'Ontario.

2 Alors, cela dit, oui, nous aurions aimé les voir
3 aux réunions tripartites.

4 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Page 3, sous « MM »
5 encore. Alors :

6 « Wellington évoque beaucoup d'images
7 et on voit une grue, des camions devant, donc, le Bureau du
8 Conseil privé... il y a le chef Sloly, et donc... alors, comment
9 est-ce qu'on peut désengager et démanteler le convoi. »

10 Donc, vous parlez de limitations aussi, de
11 délimitations et d'indépendance opérationnelle. Comment est-ce
12 que vous définissez tout cela?

13 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui. Le principe
14 d'indépendance opérationnelle doit guider ce qui se fait au
15 niveau de la police et au niveau des élus du gouvernement. Et de
16 par mon expérience passée en tant que procureur et en tant
17 qu'avocat, je connais cela de très près parce que j'ai beaucoup
18 travaillé avec la police et il faut respecter absolument ce
19 principe en tout temps.

20 Je voulais donc m'assurer que, même si l'on
21 demandait à la police de fournir des détails et de la clarté
22 quant à leur manière de procéder, envisager, il fallait toujours
23 s'assurer que ce principe soit respecté.

24 Aussi, la police et les élus ne travaillent pas
25 de manière séparée et ne devraient pas, bien sûr, c'est une
26 bonne chose. Donc, il faut s'assurer que la police a les
27 ressources dont ils ont besoin et cela m'incombe, c'est une des
28 responsabilités qui m'incombent, et aussi de fournir des outils

1 complémentaires pour gérer ce convoi. Et c'est ce que l'on a
2 fait ultimement.

3 Donc, il y a peut-être d'autres questions sur
4 l'indépendance opérationnelle, mais je veux dire d'entrée de jeu
5 que, alors qu'on se posait des questions, on avait cela en tête.

6 Une autre chose que je voudrais dire est la chose
7 suivante. Alors, nous en sommes venus à penser qu'il fallait
8 invoquer, donc, la *Loi sur les mesures d'urgence*, mais pour en
9 arriver là, nous avons pensé aux infrastructures critiques, et
10 cela inclut le Parlement. Le Parlement est tel que la rue
11 Wellington tombe sous la juridiction des Services de police
12 d'Ottawa et je voulais réconcilier le fait qu'il s'agit
13 d'institutions fédérales démocratiques, mais que nous n'avions
14 pas juridiction totale sur cet espace.

15 En d'autres termes, il ne s'agit pas... c'est pas
16 de laisser la chose à la discrétion totale de la GRC de gérer,
17 d'intervenir sur la rue Wellington pour résoudre la situation.
18 Non. Nous devons gérer différents niveaux de gouvernement, y
19 compris fédéral et municipal, parce que la police d'Ottawa avait
20 telle juridiction à ce point-là, et si jamais ils n'avaient pas
21 les ressources suffisantes pour pourvoir répondre à cette
22 occupation, y compris le fait de faire déménager d'énormes
23 camions, d'enlever une grue, grue qui avait été parquée là juste
24 près du Bureau du Conseil privé du premier ministre, aussi
25 simplement, donc, le fait de faire appliquer la loi, donc, alors
26 là, par statut, sous la *Loi sur la police*, donc, on pouvait
27 demander aux services provinciaux... de police provinciale,
28 pardon, on pouvait demander d'intervenir. [...]

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et nous parlerons de cela
2 en plus grand détail tout à l'heure. Vous aviez beaucoup de
3 choses là, mais... donc, cela couvre beaucoup. Et pour ce qui est
4 de notre discussion maintenant concernant les réunions
5 tripartites, l'idée de ces réunions tripartites était une
6 question juridictionnelle.

7 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui. Il fallait s'assurer
8 que les intervenants essentiels aux trois niveaux du
9 gouvernement étaient à même de naviguer les difficultés
10 juridictionnelles. Et aussi, il y avait la situation sur le
11 terrain. Comme vous avez... comme on a vu dans les pièces
12 montrées, cela allait exploser. C'était très risqué.

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** La prochaine réunion, le
14 8 février.

15 [SSM.NC.CAN.00002052].

16 Ce sont des notes qui ont été prises de cette
17 réunion tripartite. Alors, avec les noms : Zita Astravas, cheffe
18 du personnel de monsieur Blair; Samantha Khalil... c'est qui?

19 **MIN. MARCO MENDICINO:** Samantha Khalil travaille
20 au bureau du premier ministre et je crois qu'elle est dans le
21 service des enjeux et questions.

22 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** [...]

23 « MM : c'est bien d'être ici sur ces
24 appels. On va se concentrer sur ce
25 qu'on doit faire.

26 Et pourquoi SOLGEN n'est pas là? »

27 Qui est la solliciteure générale?

28 **MIN. MARCO MENDICINO:** [Exact.]

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et « il n'y avait pas eu
2 de retour d'appel ». Donc, vous avez tenté de la contacter et
3 elle ne vous a pas répondu?

4 **MIN. MARCO MENDICINO:** C'est ça.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et le maire dit il va
6 parler au premier ministre demain, et en direct, et il va
7 demander que sa ministre soit à la table, qu'il avait un appel
8 avec le premier ministre, qu'on a vu il y a quelques semaines,
9 et le ministre Blair parle de l'implication de l'Ontario, il
10 dit :

11 « Je sais que Marco a eu de bonnes
12 conversations avec l'Ontario. Ils sont
13 inquiets de la visibilité et quand les
14 gens demandent ce que l'Ontario va
15 faire. »

16 Je sais que c'est monsieur Blair qui a dit ça,
17 mais de quoi parlaient-ils quand ils avaient peur d'être
18 visibles?

19 **MIN. MARCO MENDICINO:** Eh bien, comme vous avez
20 dit, ce sont les paroles de monsieur Blair et c'est un résumé.
21 Je crois qu'il parlait du fait qu'à ce moment-là où on avait ces
22 conversations trilatérales, il y avait beaucoup d'attention qui
23 était portée sur la ville d'Ottawa et le gouvernement fédéral,
24 et je crois qu'il transmettait cette perception que l'Ontario
25 n'était pas à la table à ce moment-là.

26 Et vraiment, ce qu'on recherchait, c'est un
27 effort de vraiment faire participer l'Ontario. Et j'avais
28 communiqué avec la ministre Jones et à ce moment-là je n'avais

1 pas eu de retour d'appel, et si je me souviens bien, j'ai pu lui
2 parler peu de temps après. Mais à ce moment-là, c'était
3 vraiment... on voulait absolument... soit à la table trilatérale
4 parce que, comme on l'a dit, il y avait des complexités
5 opérationnelles et de compétences, alors on voulait qu'on soit...
6 on aurait voulu que tout le monde soit aligné.

7 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** On y reviendra.

8 Maintenant, je vais vous montrer autre chose dans
9 le même document.

10 [...]

11 Sloly, alors c'est le chef Sloly, et vous
12 demandez :

13 « C'est quoi la tendance pour le
14 retrait? Est-ce que ça se fait ou c'est
15 en arrêt?

16 Sloly :

17 « Pour chaque action, il y a une
18 réaction qui peut excéder nos
19 ressources. On a vu ça à Coventry. »

20 Alors, ça, c'était la réaction et les contre-
21 réactions à Ottawa spécifiquement. Là, il dit :

22 « Notre demande publique pour 1 800
23 personnes de plus a donné lieu à
24 l'activité à Windsor, plus un appel
25 national des protestataires d'aller à
26 Ottawa pour qu'ils « peuvent » encore
27 dépasser en nombre le nombre de
28 polices. Il y a des implications

1 nationales et locales. Ils sont très
2 bien organisés et ils sont capables de
3 mobiliser des gens. »

4 Maintenant, pouvez-vous nous dire qu'est-ce que
5 vous entendiez à ce moment-là, le niveau d'organisation, dans la
6 mesure où vous entendiez tout ce qui se passait et s'il y avait
7 une interconnexion entre ce qui se passait?

8 **MIN. MARCO MENDICINO:** C'est une intervention
9 vraiment essentielle du chef Sloly à ce moment-là pour plusieurs
10 raisons.

11 Premièrement, il est en train de signaler qu'il y
12 a une grande préoccupation au plan local qu'ils n'ont pas les
13 nombres, et que ça... il suggère que ça dépasse leurs ressources
14 actuelles, et c'est pour ça qu'ils avaient demandé de l'aide, y
15 compris de la GRC, et à ce moment-là on aurait déjà répondu. Il
16 y avait déjà des installations avant l'invocation de la Loi, et
17 je pense qu'il y en avait des centaines, entre 200 au début et
18 éventuellement 500 en tout. Et il y avait des questions de
19 comment les ressources allaient être déployées et affectées.

20 Mais ce qu'il disait vraiment, c'est que
21 « vraiment, on est dépassés en termes de nombre, on a besoin
22 d'aide », et c'est ce que j'avais retiré de cette intervention.

23 L'autre chose qu'il a mentionnée, c'est Coventry.
24 Avec les... dans les breffages, avant l'invocation de la Loi, il y
25 a une discussion des deux groupes qui existaient. Il y avait un
26 grand groupe de Canadiens qui exerçaient leur droit de
27 manifester contre certaines politiques gouvernementales, et par
28 la suite il y avait un autre groupe, un autre groupe qui avait

1 des objectifs plus extrémistes et qui était plus sophistiqué et
2 plus organisé, et c'est de mon souvenir que ce deuxième groupe
3 était tactiquement placé un petit peu partout, mais qu'il y
4 avait une concentration surtout au chemin Coventry. Et c'était
5 des individus qui avaient... qui étaient ex-militaires ou ex-
6 policiers.

7 Et pour moi, c'était inquiétant, en parlant des
8 contre-opérations qui pourraient être menées par ce groupe afin
9 de dépasser l'application de la loi légitime. Et je crois que
10 c'est ça que le chef Sloly disait, que si les nombres sont
11 publiés pour dire combien d'effectifs sont affectés, eh bien,
12 là, on pourra... ça sera un appel aussi pour avoir encore plus de
13 protestataires et finalement de se déployer à l'échelle du pays.

14 Alors, ce n'était pas juste Ottawa, c'était le
15 pays au complet où on voyait le niveau de protestation augmenter
16 et diminuer. Mais pour moi, la partie la plus dangereuse,
17 c'était les weekends où, vraiment là, il y avait une
18 intensification, une avalanche de gens qui arrivaient et qui
19 rentraient dans l'enceinte parlementaire. Et si j'ai bien
20 compris le chef Sloly, c'était une décision tactique parce qu'il
21 y avait quelqu'un qui avait les compétences ou l'expérience pour
22 dépasser (sic) [submerger] les ressources policières à ce
23 moment-là.

24 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Vous avez mentionné qu'il
25 y avait des questions d'effectifs sur le terrain et combien
26 d'agents de la GRC avaient été fournis. Mais de votre point de
27 vue, quelle était votre compréhension de ce qui se passait et
28 pourquoi?

1 **MIN. MARCO MENDICINO:** Ma compréhension, c'était
2 que le SPO n'avait pas les ressources pour répondre. Donc, ils
3 avaient lancé un appel pour avoir de l'aide des quatre... des
4 différents paliers gouvernementaux et de l'application de la
5 loi, y compris la GRC. Alors, ma réponse comme ministre de la
6 Sécurité publique, c'est qu'« on va vous donner ce dont vous
7 avez besoin, plus d'effectifs sur le terrain », et en dialoguant
8 avec la commissaire de la GRC, on a répondu à cette demande plus
9 qu'une fois. Nous avons affecté plus de membres de la GRC afin
10 de rétablir la sécurité publique à la capitale nationale.

11 Il y a aussi eu d'autres demandes en Alberta,
12 mais...

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Oui, avant d'aller à
14 l'Alberta, quand vous avez dit « on va vous donner ce dont vous
15 avez besoin », est-ce que vous vouliez dire uniquement de la GRC
16 ou la PPO?

17 **MIN. MARCO MENDICINO:** Moi, je ne dirais pas qu'il
18 y avait cette séquence à suivre. Mon rôle, c'est de répondre aux
19 demandes qui venaient de la ville d'Ottawa par rapport au SPO.
20 Alors, on a facilité ces demandes. C'était pas... ça ne dépendait
21 pas de la PPO.

22 Je voulais être vraiment... j'étais très
23 sympathique et très sensible à ce qui se passait aux gens
24 d'Ottawa. On voyait d'autres protestations parce que les
25 résidents pensaient qu'il fallait... qu'ils allaient le faire eux
26 autres mêmes. Et moi, c'est... pour moi, ça posait un plus grand
27 risque de violence, le résultat de frustration et d'épuisement,
28 et il y avait une abondance de ces expressions-là.

1 Alors, moi, je voulais vraiment appuyer la ville
2 d'Ottawa et le SPO, et le chef Sloly était en train de souligner
3 ces préoccupations quant aux ressources et possiblement des
4 contre-protestations.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Bon, les contre-opérations
6 et les réactions, craigniez-vous à ce moment-là que ça pourrait
7 faire boule de neige et que les forces policières seraient
8 complètement dépassées partout au pays? Est-ce que c'était ça la
9 préoccupation? Ou que dans certains endroits il n'y aurait pas
10 un nombre suffisant localement?

11 **MIN. MARCO MENDICINO:** C'était plus large que ça.
12 C'était vraiment une préoccupation nationale. Au bout du compte,
13 c'était... à mon avis, c'était une manifestation illégale à
14 l'échelle nationale et qui mettait à risque les ports d'entrée,
15 les infrastructures essentielles, les assemblées législatives,
16 et même ici, au siège du gouvernement fédéral. Et les réponses
17 initiales pour contrôler la situation, c'était clair que les
18 forces policières étaient dépassées.

19 Et donc, les conséquences étaient dévastatrices
20 pour les gens, l'économie, nos relations internationales. Alors,
21 à tout moment, j'ai été évaluer pas juste un évènement en
22 isolement, mais la situation globale, et avec le timing et
23 comment tout se passait de façon parallèle, les genres de cibles
24 où les individus se pointaient pour justement pour miner la
25 sécurité publique et les tactiques utilisées. Alors, c'était la
26 taille et la force des gens, des véhicules, et le comportement.
27 C'était vraiment un évènement unique et sans précédent.

28 Alors, être capable d'évaluer tout ça de façon

1 globale, c'était vraiment mon boulot pour rétablir la sécurité
2 publique et la maintenir.

3 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Aviez-vous des preuves de
4 ce que Sloly disait, cette interconnexion, ou est-ce que vous
5 voyiez... le chef Sloly voyait une corrélation qu'une action
6 semble avoir... ça provoque une réaction? Est-ce que c'était tiré
7 d'une preuve ou c'était de l'observation?

8 **MIN. MARCO MENDICINO:** C'était tiré des
9 observations. Moi, ce que je voyais de mes propres yeux, sur le
10 terrain, c'est que lorsque la police tentait d'appliquer la loi,
11 ils étaient dépassés, ils étaient encerclés. On avait proféré
12 des menaces aux policiers, et les policiers leur disaient il
13 était temps de rentrer chez eux. Et c'était pas seulement des
14 interactions. Ultiment, il y a eu des centaines d'accusations
15 qui ont été portées et aussi des voies de fait sur un agent de
16 police, et très sérieux. Et ça, c'était une réaction à la
17 réaction de l'application de la loi de tenter de rétablir la
18 sécurité publique.

19 Et c'était pas seulement à Ottawa, c'était aux
20 ports d'entrée, au Pacific Highway, à Surrey, où c'était très
21 clair de la part de l'ASFC et la GRC qu'il était temps de
22 rentrer.

23 Et non seulement à ce que les participants ont
24 redoublé d'efforts, il y a un incident notoire avec un gros
25 véhicule, qui était maquillé en camouflage, qui a tenté
26 d'emboutir une barrière. Et pour moi, ça, c'est une menace
27 sérieuse de violence.

28 Et après ça, on va revenir à Coutts, qui était

1 vraiment le pire risque, qui coïncidait avec le barrage, mais
2 j'utilisais les observations, mes propres observations, et aussi
3 les conseils et les renseignements que je recevais à titre de
4 ministre de la Sécurité publique.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** [...]

6 On va afficher un autre document

7 [SSM.CAN.NSC.00002676].

8 C'est la troisième et dernière réunion
9 tripartite, et j'aimerais poser des questions...

10 [...]

11 Au milieu du paragraphe :

12 « C'est pas seulement un inconvénient
13 ou une perturbation; maintenant, ils
14 sont en train de perturber l'économie.
15 Nous avons des conversations avec la
16 province, à savoir si elle est confiante
17 de pouvoir prendre des décisions
18 rapidement. [...] J'ai parlé à la
19 ministre Jones, c'était une
20 conversation ciblée et j'ai hâte
21 d'entendre ce qu'elle va dire pour
22 l'aide de la PPO. »

23 [...] La ministre Jones n'était pas à la troisième
24 réunion.

25 **MIN. MARCO MENDICINO:** Exact.

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** [...]

27 Je vais tenter d'établir la chronologie. Le
28 5 février...

1 Voici un autre document, [SSM.CAN.NSC.00007854.]
2 C'est un échange de textos entre vous et Monsieur
3 Lametti.

4 [...]

5 « Vous étiez parfait aujourd'hui.

6 - Toi aussi. »

7 Alors...

8 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, oui, c'est ça, un peu
9 de soutien collégial [pendant une période très stressante.]

10 (RIRES)

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** C'est quasiment romantique
12 [*« bromance »*].

13 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je pense qu'il pourrait
14 s'objecter à ça.

15 **Me SHANTONA CHAUDHURY:**

16 [« Toi aussi, mon pote.

17 - Est-ce que je devrais appeler Downey?

18 Tu as parlé à Sylvia. »]

19 Alors, est-ce que... donc, vous avez parlé de
20 Downey, ça, c'est Doug Downey?

21 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

22 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et c'est qui, Doug Downey
23 et pourquoi [le ministre Lametti pourrait l'appeler?]

24 **MIN. MARCO MENDICINO:** C'est le procureur général
25 de l'Ontario. Donc, l'homologue de monsieur Lametti.

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors :

27 « Vous avez parlé à Sylvia.

28 - Et maintenant, c'est à toi d'appeler

1 Downey. On a besoin d'eux dans la bonne
2 place pour répondre aux demandes
3 d'assistance. »

4 Lametti qui répond :

5 « J'ai parlé à Doug Downey. Il faut que
6 Sloly soit vite, vite, vite. »

7 Alors, pourquoi monsieur Lametti appellerait son
8 homologue?

9 **MIN. MARCO MENDICINO:** Mais encore une fois, vous
10 me demandez d'interpréter ou d'inférer pourquoi le ministre
11 Lametti a contacté Doug Downey. Ma meilleure réponse, c'est que
12 je crois qu'il était en train de communiquer avec un homologue
13 provincial pour comprendre c'est quoi la réponse de l'Ontario,
14 non seulement la situation à Ottawa, mais aussi à Windsor au
15 pont Ambassador parce que là, le barrage était vraiment en train
16 de perturber l'économie. Il y a des milliers de personnes qui
17 ont été mises à pied, et l'industrie automobile a été touchée,
18 alors il voulait comprendre du procureur général de l'Ontario
19 c'est quoi les conseils qu'il était en train de donner au
20 gouvernement ontarien.

21 Alors, je suis en train d'interpréter, mais je
22 pense que c'est une combinaison de cela, mais aussi pour avoir
23 de bonnes lignes de communication entre le gouvernement fédéral
24 et le gouvernement de l'Ontario.

25 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, vous lui avez
26 demandé de parler directement à Doug Downey. Savez-vous pourquoi
27 vous lui avez demandé ça?

28 **MIN. MARCO MENDICINO:** Ben, c'est écrit. C'était

1 mes réflexions à l'époque, c'était vraiment d'avoir des bonnes
2 lignes de communication et d'être certain... de savoir quels
3 conseils étaient donnés au gouvernement de l'Ontario.

4 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Le prochain document,
5 [ONT00001141].

6 Et je comprends qu'il y a eu un appel entre vous
7 et la ministre Jones le 7, et dans l'autre échange textos, vous
8 avez parlé d'un autre appel avant le 5. Est-ce que vous avez un
9 souvenir de cet appel-là?

10 **MIN. MARCO MENDICINO:** Qu'est-ce que je regarde
11 ici?

12 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Désolée, c'est de ma
13 faute. Le dernier document, les textos avec monsieur Lametti,
14 vous avez dit : « J'ai parlé à Sylvia. » Donc, c'était le 5.
15 Est-ce qu'il y a eu une conversation entre vous et elle avant le
16 5?

17 **MIN. MARCO MENDICINO:** Dans le contexte des
18 barrages, non.

19 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Bon, on sait qu'il y a eu
20 un appel le 7 et ce document-là, ce sont les notes de la
21 ministre Jones et elle vous appelle, elle dit :

22 « Jim Watson veut un 'interlockier'.
23 Wellington sera rapide et [...].
24 Une table FTP pour appuyer la ville.
25 1 5000 PPO.
26 38 Kitchener. »

27 Donc, est-ce que cela fait référence à un
28 interlocuteur ou une interlocutrice?

1 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

2 Si on pouvait voir le document, remonter dans le
3 document.

4 Donc, 7 février... oui, je suis d'accord avec vous.
5 Je crois que c'est peut-être une orthographe insuffisante et
6 qu'il s'agit d'« interlocuteur », du terme « interlocuteur » ou
7 « interlocutrice ». Mais je ne pourrais pas en dire plus à part
8 cela.

9 Mais, oui, j'ai bel et bien parlé avec le
10 ministre Jones à peu près à ce moment-là ou peu après.

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Oui, et nous allons avoir
12 le rapport de cette conversation-là, mais avant je voudrais
13 passer en revue ce texte.

14 Donc, l'appel que vous avez eu subséquemment avec
15 le premier ministre Ford, est-ce que vous pouvez nous en parler?
16 Le ministre Jones dont vous avez parl... cette conversation, le 7,
17 et on voit cette conversation dans un texte.

18 SSM.NSC.CAN.00003127.

19 Il s'agit d'un échange entre Samantha Khalil le 7
20 (sic) [11] et Mike Jones, donc chef de cabinet, [et Zita
21 Astravas]. Donc, c'est Mike Jones qui écrit là, donc [votre]
22 chef de cabinet... non, pardon, Sam Khalil qui écrit. Elle dit...
23 donc, on parle des rencontres trilatérales...

24 [J'ai tout faux encore une fois. C'est Zita qui
25 écrit, donc, Astravas. Donc :

26 « Sam, je ne sais pas ce que tu penses,
27 mais je crois que Jones devrait être là
28 et peut-être qu'on pourrait insister

1 pour cela. »

2 Donc, on parle de Mike Jones, hein, là? Il parle
3 de vous. Alors :

4 « Quand vous dites 'Jones', vous voulez
5 dire l'Ontario? Je peux réessayer, mais
6 la dernière fois, la fin était plutôt
7 froide, c'est-à-dire qu'il a dit qu'il
8 fallait revenir au plan, et ensuite 'je
9 ne prends pas d'ordres, je n'ai pas
10 d'ordres à recevoir de vous, [vous
11 n'êtes pas mon putain de patron].

12 - Oui, bien sûr, pas vous... [Elle a dit
13 ça!?] »

14 Est-ce que cela correspond à votre souvenir de
15 tout cela?

16 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, il y a eu du langage
17 un peu fort parfois vers la fin de cet appel, mais le ministre
18 Jones et moi-même, nous avons un rapport tout à fait cordial et
19 productif, je vous rassure.

20 Mais essentiellement, dans cet appel, il
21 s'agissait d'engager le ministre Jones pour qu'il comprenne...
22 pour qu'elle comprenne, donc, où en était l'Ontario quant aux
23 demandes émanant des Services de police d'Ottawa. Et aussi,
24 d'une manière générale, pour rétablir l'ordre public sur le
25 terrain. Alors, à la fin de cette communication, il était très
26 clair que les forces de l'ordre ne pouvaient pas utiliser... ne
27 pouvaient pas restaurer l'ordre public sur le terrain dans
28 l'état actuel des choses. Et pour moi, en tant que ministre de

1 la Sécurité publique, cela m'inquiétait beaucoup, aussi pour le
2 gouvernement fédéral.

3 Donc, nous voulions nous assurer que l'Ontario
4 exerçait tout ce qu'ils pouvaient faire, non seulement pour
5 soutenir Ottawa, mais aussi d'autres communautés dans cette
6 province, y compris Windsor. C'était très important, donc, et,
7 bien évidemment, c'était extrêmement tendu et difficile. Et on
8 pourra nous pardonner quelques mots excessifs peut-être, des
9 mots qui se sont déjà entendus dans d'autres types d'échanges.
10 Mais enfin, communiquer, c'était le plus important.

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Oublions ces mots, mais on
12 parlait, donc, d'une certaine résistance en venant à la table
13 tripartite et cet appel ne s'était pas très bien passé. Nous
14 savons que le 9, vous avez parlé directement avec le premier
15 ministre provincial Ford.

16 Regardons SSM.CAN.NSC.00002832.

17 Est-ce que c'est vous qui avez appelé en premier
18 le premier ministre Ford?

19 **MIN. MARCO MENDICINO:** Non, c'est le premier
20 ministre Ford qui m'a téléphoné. Il faut remettre les choses
21 dans la chronologie. Il s'agit du 9 février, donc là, on est à
22 plus d'une semaine de l'occupation qui avait lieu ici dans la
23 capitale nationale avec des dérangements très importants aux
24 infrastructures, y compris aux frontières, le pont Ambassador à
25 Windsor et le port Detroit/Windsor qui est très important pour
26 la province de l'Ontario.

27 Le premier ministre m'a appelé pour dire ses
28 pensées – et on voit ça à l'écran –, mais, entre autres, il

1 voulait garder les canaux de communication ouverts avec, donc,
2 le gouvernement. Et donc, le médecin en chef en question à
3 l'époque allait, donc, communiquer [la fin d]es passeports
4 vaccinaux et [la fin de] certains mandats.

5 Mais aussi, en fait, il était tout à fait prêt à
6 soutenir l'action du premier ministre et cela était très
7 constructif pour montrer une unité à travers les différents
8 niveaux du gouvernement dans cette situation de crise difficile,
9 et le fait de montrer une telle solidarité allait rassurer les
10 Canadiennes et les Canadiens, les Ontariennes et les Ontariens.
11 Donc, c'était un peu un appel du pied, en fait, émanant du
12 premier ministre provincial autour de la politique de pandémie
13 auprès du premier ministre, et le simple fait de cet appel.

14 Et moi, j'ai saisi cette occasion pour lui dire
15 deux choses importantes. Premièrement, une inquiétude que
16 j'avais. Il fallait rétablir l'ordre public, notamment au pont
17 Ambassador, j'ai aussi exprimé mon souci que si on n'allait pas
18 changé les politiques, donc, concernant la COVID, qu'ils
19 n'allaient pas partir. Or, cela était vrai finalement. C'est ce
20 qui s'est passé.

21 Alors, on réfère au ministre Jones, et moi, je
22 réfère, donc, à la table tripartite, et j'ai demandé au premier
23 ministre d'être là.

24 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** [...] regardons
25 SSM.NSC.CAN.00002952, un texte adressé à Katie Telford, donc
26 chef de cabinet pour le ministre.

27 Excusez-moi, j'ai appelé le mauvais document. Je
28 vais vous le lire tout simplement.

1 Donc :

2 « Je viens de recevoir un appel de
3 Ford. Les choses changent. On parle de
4 lever le passeport et d'autres mesures.
5 Il a dit qu'il soutiendrait le premier
6 ministre, et moi, je ferais le relai.
7 La situation au pont Ambassador est
8 grave, cela détruit l'emploi. »

9 Donc, vous soutenez le premier ministre, vous
10 êtes à ses côtés. Qu'est-ce que ça veut dire?

11 **MIN. MARCO MENDICINO:** Mon interprétation, donc,
12 de ces mots du premier ministre Ford, c'est qu'il voulait
13 montrer sa solidarité avec le gouvernement fédéral en réponse à
14 cette situation d'urgence. Et moi, je croyais que c'était
15 quelque chose de positif, cela allait rassurer les gens en
16 Ontario et au Canada, les différents niveaux du gouvernement
17 travaillaient ensemble et on visait à travailler ensemble pour
18 rétablir la paix et la sécurité.

19 Donc, la réunion tripartite était un effort pour
20 montrer cette coopération des niveaux différents du
21 gouvernement, non seulement au niveau du premier ministre, mais
22 au niveau ministériel dans le portefeuille de la Sécurité
23 publique. En effet, si on est à la même table au même moment, on
24 peut vraiment résoudre beaucoup de questions, voir ce qu'il en
25 est des interventions sur le terrain, avec la police à Ottawa,
26 et ailleurs dans la province. Également nous réglons des
27 questions de complexité juridictionnelle. On voit les autres
28 outils, donc, qui peuvent être transmis des élus aux forces de

1 police.

2 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Je voulais voir
3 SSN.NSC.CAN.00002952.

4 Monsieur le Ministre, donc, ce soutien au premier
5 ministre, est-ce que c'était relié... est-ce que cela correspond à
6 l'appel du pied dont vous parliez tout à l'heure?

7 **MIN. MARCO MENDICINO:** Non. Non, non, pas du tout.
8 Et on a vu par la suite, donc lorsqu'on a invoqué la Loi, que le
9 premier ministre, le premier ministre provincial Ford était tout
10 à fait d'accord quant à la nécessité d'appeler... disons,
11 d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*. Et le gouvernement
12 n'avait pas encore pris de décision définitive quant aux
13 politiques COVID et la vaccination.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Dernier point. Nous avons
15 entendu monsieur Mario Di Tommaso dans son témoignage, et je
16 vais résumer ce qu'il a dit. Essentiellement, ce qu'il disait,
17 c'est que l'Ontario hésitait à participer aux réunions
18 tripartites, c'est parce que c'était un forum pour discuter des
19 ressources policières. Les représentants du gouvernement ne
20 devraient pas participer parce que c'est une question policière,
21 et donc, le déploiement de ces ressources concerne la police et
22 non pas les représentants du gouvernement.

23 Et que pensez-vous de cela avec tout ce que nous
24 avons dit précédemment, l'indépendance vis-à-vis de la police?

25 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, la question est très
26 importante. Alors, je ne peux pas parler pour le sous-ministre
27 de la Sécurité publique ou le procureur public de l'Ontario,
28 mais de mon point de vue, le premier ministre de l'Ontario a

1 fait preuve de leadership très tôt dans les protestations, dans
2 les barrages routiers. Il a dit que la protestation avait été
3 sortie de la légalité et que les gens devaient rentrer chez eux.
4 Et là, il a émis un signal assez net qu'il fallait se conformer
5 à la loi, que la situation était devenue dangereuse.

6 Aussi, dans le contexte de cette question
7 d'indépendance opérationnelle, eh bien, nous avons bien réfléchi
8 à la chose depuis les événements et j'en ai déjà un peu parlé,
9 oui, il y a des limites à ne pas franchir par les élus, et pour
10 de bonnes raisons, bien sûr. Nous voulons assurer, éviter la
11 politisation, donc, des décisions qui doivent être faites dans
12 toute indépendance au niveau de l'application de la loi, du
13 maintien de l'ordre, de manière à préserver l'intégrité de
14 l'administration de la justice. À tout moment, en tout point,
15 nous avons adhéré à ce principe dans le gouvernement fédéral.

16 Alors, à partir de là, il faut qu'il y ait un
17 dialogue et il y a effectivement dialogue entre la police et les
18 élus dans le gouvernement lorsqu'il s'agit de fournir des
19 ressources supplémentaires. J'ai des exemples de cela, des
20 exemples dans le contexte élargi et dans des choses très
21 spécifiques des barrages.

22 Par exemple, j'ai reçu un appel début février
23 émanant, donc, du premier ministre de l'époque, donc Jason
24 Kenney, le premier ministre provincial de l'Alberta. Il a dit
25 qu'il n'avait pas les ressources ni les outils suffisants pour
26 dégager les barrages à Coutts qui étaient mobilisés depuis fin
27 janvier, début février. Eh bien, c'est là que le gouvernement
28 fédéral doit répondre à cette situation et j'ai autorisé, selon

1 l'article 9.3 sous l'Accord entre la police et le gouvernement,
2 donc, de fournir des ressources de police supplémentaires. Ça,
3 c'est un exemple très concret de l'adaptation des relations,
4 donc, entre les élus et les autorités de police. Nous avons
5 répondu aux décisions opérationnelles prises par la police pour
6 rétablir l'ordre public.

7 Et maintenant, d'une manière plus générale, il y
8 a aussi d'autres exemples qui ont eu lieu, des élus qui sont en
9 place dans ce bureau qui répondent aux besoins de la police. Ils
10 fournissent des outils, ils répondent à telle ou telle
11 situation, et, bien évidemment, il y a aussi le cas du
12 déploiement d'agents de la GRC ailleurs, par exemple en Ukraine,
13 et cela, donc, émane, donc, du gouvernement.

14 Donc, dans un contexte spécifique, donc, des
15 barrages routiers et, d'une manière générale, il faut qu'il y
16 ait dialogue. Or, il y a eu dialogue entre les différents
17 niveaux du gouvernement et les forces de police qui
18 bénéficiaient de l'indépendance opérationnelle et qui pouvaient
19 demander des ressources supplémentaires dans des... aux endroits
20 où ils en avaient besoin.

21 Là, encore une fois, ce n'est pas un incident
22 isolé. Il y avait une série d'évènements à travers tout le pays
23 et il s'agissait de rétablir l'ordre public.

24 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Lors du témoignage de la
25 GRC hier (sic) [la semaine dernière], le sous-commissaire Duheme
26 et la commissaire Lucki ont témoigné. Je voudrais avoir votre
27 réaction à cela.

28 La commissaire Lucki... ou le sous-commissaire

1 Duheme a dit qu'à certains moments peut-être que les hauts
2 responsables ont peut-être... n'ont pas respecté le principe de
3 séparation des pouvoirs. La commissaire Lucki n'a jamais senti
4 de pression de la part de son ministre, vous et le ministre
5 Blair. Elle a dit qu'à un certain point vous l'avez informée en
6 quelque sorte et vous avez informé le reste du cabinet, par
7 exemple le GII du 10 février, vous parliez de l'indépendance.

8 Vous vous en souvenez?

9 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui. Je voulais m'assurer
10 que les collègues autour de la table du cabinet exprimaient les
11 mêmes soucis que moi-même j'avais et d'autres personnes quant à
12 l'inefficacité, donc, des ressources jusqu'à ce point pour
13 rétablir l'ordre public. Cela faisait... cela allait faire deux
14 semaines et, or, toujours, nous avons dit que ce principe
15 d'indépendance ne devait pas être violé.

16 Essayez de vous mettre à notre place pour un
17 instant. Notre souci, c'est l'ordre public. Et il y avait
18 tellement de rapports de ce qui se passait, de problèmes,
19 vraiment, de manquements à cet égard au Canada. Mais lorsqu'il
20 s'agit de prendre des décisions opérationnelles et tactiques
21 pour résoudre l'ordre public, il ne fallait pas dépasser une
22 certaine limite, donc il fallait trouver un équilibre entre le
23 respect de ce principe et satisfaire aux besoins de mon rôle,
24 c'est-à-dire que je dois demander des comptes à la GRC pour
25 l'établissement et le rétablissement de l'ordre public. Il
26 fallait comprendre pourquoi, malgré les ressources et autorités
27 existantes, nous ne pouvions pas arriver au but qui était de
28 rétablir l'ordre sur le terrain.

1 Et rétroactivement, quand j'y pense, je me
2 demande pourquoi – et c'était la perception de la commissaire –
3 que certaines personnes s'alignaient, d'autres non. Cet ordre,
4 donc, cette invocation de la Loi était une situation très
5 particulière, c'était un objectif politiquement clairement
6 énoncé et qui s'exprimait à l'époque de manière violente et qui
7 amenait, donc, un durcissement d'un grand nombre d'individus et
8 qui avait décidé de faire fi de la loi et mettre en danger les
9 Canadiennes et les Canadiens.

10 La difficulté que nous avons dans le
11 gouvernement, c'était... donc, il fallait comprendre comment ces
12 objectifs initialement déclarés... il fallait rallier différentes
13 personnes qui venaient de toutes sortes d'horizons et qui
14 avaient toutes sortes de griefs, il fallait les rallier autour
15 de quelque chose qui était si... qui causé tellement de problèmes
16 dans l'économie, nos relations internationales, et donc, tout
17 cela, je crois, c'est pourquoi nous... les gens essayaient
18 vraiment de chercher à comprendre.

19 Malgré qu'il y a, donc, le *Code criminel*, on ne
20 pouvait pas l'utiliser; il y avait des statuts provinciaux, par
21 exemple la *Loi sur les routes et les autoroutes*, mais on ne
22 pouvait pas l'utiliser; et il y avait par exemple des
23 remorqueurs, beaucoup, mais on ne pouvait pas les utiliser pour
24 dégager les barrages routiers. Et tout cela amenait à, donc, un
25 accroissement du risque et des menaces de violence graves à
26 mesure du temps qui passait.

27 Voilà pourquoi la commissaire, je crois, a
28 exprimé ses soucis et aussi a compris l'intervention que j'avais

1 faite [...]

2 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Ce que nous avons entendu
3 pendant les semaines que nous sommes ici, il y avait une
4 pression de partout. Donc, il y a un sentiment d'urgence et ça
5 provient des politiciens et des élus, qu'« on doit faire quelque
6 chose maintenant », « il faut que ça soit super rapide », « il
7 faut que ça finisse », et cetera. Alors, n'est-ce pas une
8 pression sur l'application de la loi pour dégager cette
9 protestation?

10 **MIN. MARCO MENDICINO:** Bien, écoutez, pour être
11 clair, il y avait une pression sur tout le monde. C'était une
12 situation très tendue. C'est une réaction tout à fait naturelle
13 aux évènements qui se produisaient.

14 Mais je suis confiant, et pourquoi que la
15 commissaire a dit qu'on n'avait pas violé le principe
16 d'indépendance opérationnelle, parce que jamais on avait dit aux
17 policiers comment faire leur travail sur le terrain. En aucun
18 moment avons-nous dit « vous devez arrêter telle ou telle
19 personne en vertu de la loi », « il va falloir poursuivre ces
20 gens », « vous allez dans... vous devez déployer 5 personnes ici
21 et 100 personnes là-bas ». Et de prioriser toutes ces
22 situations, à tout moment c'est de s'écarter de cette zone parce
23 que ça aurait été une... on aurait franchi cette ligne, et je suis
24 confiant qu'on n'a pas franchi cette ligne.

25 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, la ligne, c'était le
26 rôle... le gouvernement a ce rôle à jouer en exprimant un souhait
27 ou un besoin de résoudre une situation, mais pas... ça ne va pas
28 jusqu'à dire aux policiers quoi faire.

1 **MIN. MARCO MENDICINO:** Exactement. Vous ne voulez
2 pas que moi, comme élu, que je mette un uniforme et que j'aie
3 faire le travail que les policiers sont en train de faire. C'est
4 pas mon rôle, c'est pas ma responsabilité, mais c'est de ma
5 responsabilité, à titre de ministre de la Sécurité publique,
6 d'être pour la reddition de compte, et je dois donner les outils
7 aux policiers et les outils dont ils ont besoin pour rétablir
8 l'ordre public.

9 Et on n'avait pas d'ordre public à cette date-là
10 [le 10 février], et pour toutes les autres infrastructures
11 essentielles au pays, alors on voulait vraiment comprendre
12 pourquoi les pouvoirs existants étaient inefficaces à ce moment-
13 là. Et donc, c'est l'équilibre que nous avons atteint.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** On a parlé beaucoup aussi
15 de cette idée... bon, ça peut être négocier ou dialoguer avec les
16 manifestants, on avait entendu que c'était une question qui
17 avait été discutée, donc, de mettre fin ou d'améliorer la
18 situation en dialoguant directement avec les manifestants. Et on
19 en parle lors de cet appel lorsque vous recherchez un
20 interlocuteur et il y avait un effort de votre sous-ministre,
21 Rob Stewart, vers le 10, 11 février, de créer ce qu'on appelle
22 maintenant la proposition de dialogue.

23 Alors, ces efforts et cette proposition de
24 dialogue, comment cette proposition a vu le jour et quand ça a
25 évolué?

26 **MIN. MARCO MENDICINO:** Eh bien, le dialogue était
27 toujours une option et j'avais dit plusieurs fois que
28 l'application de la loi devrait être le dernier recours. Et vous

1 l'avez vu dans une des pièces que vous m'avez montrées que, dès
2 le début des breffages, que c'était important qu'il y ait un
3 dialogue avec ceux qui participaient aux convois et aux barrages
4 et je voulais avoir les conseils de l'application de la loi, car
5 c'était le joueur le plus approprié avec lequel dialoguer parce
6 que, d'après moi, c'était opérationnel et tactique. Ça ne veut
7 pas dire que je n'avais pas des conversations avec des individus
8 à l'extérieur de l'application de la loi, mais déjà on avait
9 pensé avoir une stratégie de dialogue.

10 Au-delà de ça, il y avait des conversations entre
11 le premier ministre et moi-même pour trouver un médiateur ou un
12 interlocuteur, quelqu'un qui aurait eu l'expérience pour baisser
13 les tensions et résoudre des situations complexes. Et à un
14 moment donné, il y a eu un rapport du sous-ministre Stewart, des
15 informations qu'il avait reçues des conversations qu'il avait
16 eues avec le gouvernement d'Ontario et la PPO, et c'était quoi
17 les renseignements, qui constituait ce groupe-là, l'adhésion à
18 l'idéologie et de s'enraciner, et nous, contre les autres, les
19 autres qui étaient là qui voulaient tout simplement exprimer un
20 autre point de vue.

21 Alors ce rapport qui avait été déposé au Groupe
22 d'intervention en cas d'incident, quelqu'un même au BCP, on
23 voulait avoir une politique de dialogue. Alors, le sous-ministre
24 a tenté de le faire, et je sais qu'il y a eu du travail sur ce
25 front-là.

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, vous saviez que votre
27 sous-ministre travaillait là-dessus.

28 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Maintenant, un autre
2 document, [SSM.NSC.CAN.00002958].

3 Alors, c'est un texte [de vous] à Katie Telford,
4 c'est le 11 février, 6 h 49 p.m. Donc, le Groupe d'intervention
5 en cas d'incident, c'est le 10, il n'y a pas une autre réunion
6 le 11. Alors, vous écrivez :

7 « Salut. On a eu des trucs de dernière
8 minute sur les stratégies de dialogue
9 de mon sous-ministre qui en a parlé au
10 BCP, la GRC, le gouvernement de
11 l'Ontario, mais pas moi. On vient de le
12 découvrir lors d'un appel ce soir. Le
13 sous-ministre en a parlé au
14 gouvernement de l'Ontario, et donc, la
15 solliciteure générale a envoyé une
16 ébauche de lettre adressée à des
17 protestataires qui serait cosignée par
18 quelqu'un du gouvernement. Ce n'est pas
19 clair si le BCP, GRC ou le gouvernement
20 de l'Ontario ont donné leur appui à
21 cette proposition. C'est pas [...] et je
22 vais contacter mon sous-ministre et je
23 vais lui dire... »

24 [...]

25 « 'Désolé, mais il a fallu que je te le
26 dise.' »

27 Alors, qu'est-ce que vous étiez en train
28 d'exprimer dans ce texte-là?

1 **MIN. MARCO MENDICINO:** C'est que je... la
2 préoccupation, c'était que le sous-ministre avait parlé avec un
3 autre palier du gouvernement et que j'aurais voulu être mis au
4 courant et contribuer avant ça. Et dans ce... à ce moment-là, tout
5 le monde était en train de travailler très fort des longues
6 heures pour compléter leurs tâches à la fin du dernier Groupe
7 d'intervention en cas d'incident.

8 Alors, je voulais qu'on soit ensemble pour penser
9 non seulement à la proposition de dialogue, mais d'atténuer et
10 réfléchir aux considérations très réelles qu'il fallait inclure
11 dans cette stratégie, si elle allait être déployée. Et donc,
12 j'ai posé ces questions-là : à qui c'est adressé? où ça va se
13 faire? et comment être assuré que si on a un dialogue qu'on peut
14 maintenir l'ordre public?

15 Parce que la situation était très volatile et
16 très tendue. Et parmi les préoccupations, il y avait... on ne
17 savait pas s'il y avait une structure réelle, alors il fallait
18 comprendre avec qui on allait dialoguer, c'était important.

19 Je voulais m'assurer que madame Telford était au
20 courant parce que quand on revient au cabinet, c'est moi qui est
21 responsable de mon ministère, y compris mon sous-ministre, et je
22 voulais être équipé afin de répondre à toutes questions si on
23 posait des questions sur cette proposition de dialogue.

24 Et en toute justice envers tout le monde, c'était
25 un moment très difficile, très exigeant, et je sais que le sous-
26 ministre Stewart faisait de son mieux pour compléter une tâche
27 qu'on lui avait donnée après le Groupe d'intervention en cas
28 d'incident et il voulait avoir des réponses du gouvernement de

1 l'Ontario. Et on s'en est parlé par la suite et on a vu que le
2 14 février, malgré les efforts de la ville d'Ottawa de dialoguer
3 avec des membres de l'occupation, qu'ultimement, ça n'a pas
4 fonctionné pour des raisons que j'ai déjà mentionnées.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, votre
6 préoccupation, c'est pas la proposition elle-même, c'est
7 l'information, le flux d'informations.

8 **MIN. MARCO MENDICINO:** Exact.

9 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et le fait précisément,
10 c'est que ça avait été socialisé avec le gouvernement de
11 l'Ontario sans que vous le sachiez.

12 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui. À ce moment-là précis,
13 je voulais avoir une vue d'ensemble et ça faisait partie d'un
14 effort global, moi-même et le gouvernement, pour explorer le
15 dialogue. Et on avait eu des breffages dès le début des
16 policiers et comment on dialoguait avec les membres de la
17 protestation et de trouver un médiateur afin de baisser les
18 tensions pour éviter l'application de la loi dans la mesure du
19 possible.

20 Alors, c'était toute une série de choses qu'on
21 faisait ensemble pour vraiment rétablir l'ordre public et la
22 sécurité publique au plus vite.

23 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Je crois que monsieur
24 Stewart avait dit qu'il n'en avait pas parlé à monsieur Di
25 Tommaso, mais avec le commissaire Carrique. Est-ce que ça
26 changerait votre opinion à voir si ce dialogue-là était
27 approprié ou pas?

28 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je ne sais pas. Je ne suis

1 pas certain. La préoccupation, c'était vraiment... c'est que je
2 sois au courant. Et tout en reconnaissant la pression qu'il y
3 avait sur tout le monde. Mais je voulais m'assurer que moi et
4 mon personnel avions l'opportunité de contribuer afin que ça
5 soit partagé non seulement les autres parties du gouvernement,
6 mais les autres secteurs de l'application de la loi afin d'être
7 sur la même longueur d'onde. Mais c'était... en toute justice
8 envers mon sous-ministre, c'était très exigeant.

9 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** C'est vrai que tout se
10 passait très rapidement.

11 Maintenant, pour la proposition, une des preuves
12 qu'on a entendues, c'est que la commissaire Lucki et la GRC
13 avait des préoccupations quant aux propositions parce que ça
14 franchissait cette ligne entre l'État et l'Église. Alors, c'est
15 l'indépendance de la police, l'indépendance opérationnelle.

16 Alors... et dans tout ça, où se trouve la
17 négociation politique? Car nous savons maintenant qu'il y avait
18 diverses possibilités de dialogue. Il y a eu une tentative à
19 Windsor, il y avait le maire Watson qui voulait tasser les
20 camions sur Wellington et les enlever du centre-ville, et le
21 gouvernement fédéral qui avait cette proposition de dialogue.

22 Alors, nous avons toutes ces choses qui se font
23 en même temps, et donc, c'est difficile pour les forces
24 policières. Quelle est votre réaction?

25 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je suis d'accord, c'était
26 très difficile pour les corps policiers de savoir comment
27 dialoguer de façon constructive avec l'occupation et les
28 barrages, pas seulement ici, mais au pays. Je sais que les

1 membres de la liaison policière et ce sont des gens qui ont une
2 formation, une expertise très pointue pour parler aux
3 manifestants et pour délimiter les choses, et pour être certain
4 que tout le monde puisse être sain et sauf. Et comme vous avez
5 entendu, il y a eu un effort de le faire au niveau local à
6 Ottawa.

7 Mais pour en revenir au cœur de votre question,
8 vous avez absolument raison que ça devient plus difficile et
9 plus complexe une fois que les élus commencent à pénétrer dans
10 les modalités de comment on négocie un retrait des barrages et
11 un retrait de l'occupation. S'il faut déplacer des camions, des
12 individus, des policiers, tout ça, c'est vraiment le domaine
13 opérationnel, et donc, c'est le domaine des policiers, et
14 c'était ma préoccupation, je voulais tout naviguer ça comme il
15 faut.

16 Et comme j'ai dit à madame Telford, je voulais
17 pouvoir penser à tout ça avec tout le monde, et surtout si on
18 allait partager ça avec d'autres paliers de l'application de la
19 loi pour respecter ces principes d'indépendance opérationnelle.

20 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** D'accord. Bon, nous savons
21 maintenant que la proposition de dialogue a mené à rien, et dans
22 la chronologie des événements, maintenant on est arrivé au point
23 de la décision pour invoquer la Loi. C'était pas le 13, mais
24 c'est de ça qu'on va parler.

25 Il y a de la preuve... bon, nous savons qu'il y
26 avait une réunion du Groupe d'intervention en cas d'incident et
27 par la suite avec tout le cabinet. La Commission a vu de la
28 preuve que, avant cette réunion de 8 heures et demie, la

1 commissaire Lucki avait envoyé un courriel, courriel qu'on va
2 afficher.

3 [SSM.NSC.CAN.00002280].

4 Alors, c'est un courriel juste avant 8 heures, en
5 ajustant pour l'heure universelle. Alors, c'est Mike Jones
6 envoyé à vous [...]

7 ...et des commentaires, on l'a déjà vu, alors c'est
8 comme une liste d'épicerie ou des outils qui seraient efficaces
9 et au bas du courriel :

10 « Cela dit, je suis d'avis que nous
11 n'avons pas épuisé tous les outils qui
12 existent déjà dans nos lois. Il y a des
13 moments où des accusations pouvaient
14 être portées selon les pouvoirs du *Code*
15 *criminel*. La *Loi des mesures d'urgence*
16 vient d'être invoquée en Ontario... »

17 [...]

18 «...ça va nous aider à donner d'autres
19 outils de dissuasion. »

20 Alors, ma première question, aviez-vous cela
21 avant la rencontre du Cabinet?

22 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je ne me souviens pas.
23 C'était juste avant. Je vous dirais, et c'est important, la
24 commissaire n'avait pas exprimé cette opinion directement à moi,
25 et je lui avais parlé le 13 février, et elle n'a pas parlé de ce
26 dernier point qu'on trouve dans le courriel. Elle m'avait parlé
27 – et c'était vraiment une conversation uniquement entre nous
28 deux – pour dire qu'elle est très inquiète quant à des

1 situations à Coutts. Elle m'a dit que la situation à Coutts
2 impliquait une cellule durcie de personnes qui possédaient
3 beaucoup d'armes à feu, armées jusqu'aux dents, et qui
4 exprimaient le désir de défendre leur cause. Et cette
5 conversation a été très difficile parce qu'il y avait la GRC
6 déployée sur le terrain de manière, donc... de manière secrète.
7 Cela représentait, donc, de loin, le moment le plus crucial de
8 tous ces évènements de blocs... de barrages, pardon.

9 Donc, et cela me disait également quel était
10 l'état d'esprit de la commissaire. On voyait les choses se
11 durcir, la violence augmenter à Coutts. Donc, vu ce contexte,
12 donc, des conseils qui émanaient, donc, de la commissaire et
13 des... donc, des conversations que nous avons avec le GII, on
14 pouvait voir où il y avait des manquements dans les autorités
15 existantes pour rétablir l'ordre public sur le terrain. Elle
16 soutenait – et elle l'a dit plus tard – la décision d'invoquer
17 la *Loi sur les mesures d'urgence*.

18 Et ça, c'est le point de pivot. C'était si
19 important, l'urgence était si grande, que je lui ai dit : « Je
20 ne peux pas garder cela pour moi-même. Je dois partager ça avec
21 le premier ministre. » Or, je l'ai fait, et peu après, j'ai
22 parlé à madame Telford..

23 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Excusez-moi, vous parlez
24 de quel renseignement?

25 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, je veux parler de
26 Coutts, et du potentiel pour une violence avec armes à feu, avec
27 peut-être des personnes tuées [...] Donc, il s'agit non pas de
28 journées, mes d'heures, donc, autour de l'invocation de la *Loi*

1 *sur les mesures d'urgence.*

2 [J'étais extrêmement inquiet que cela avait
3 atteint une nouvelle dimension de gravité et d'urgence] et j'ai
4 pensé que j'avais une responsabilité au minimum de faire savoir
5 cela au... et à son personnel, donc, au premier ministre, de leur
6 faire savoir cela. Il fallait protéger les personnes sur le
7 terrain.

8 Donc, j'ai parlé à madame Telford après, je lui
9 ai donné tous les renseignements que je savais pour Coutts, je
10 lui ai demandé de respecter la demande la commissaire d'être
11 très, très, très attentive à la situation et qu'il fallait,
12 donc, faire attention à la sécurité des gens. Ça, c'était le
13 moment pivot pour moi, absolument.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et cette conversation,
15 vous l'avez eue l'après-midi du 13?

16 **MIN. MARCO MENDICINO:** Le même jour, oui.

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Pour résumer, vous n'avez
18 pas vu ce... vous n'aviez pas vu, avant la réunion du Cabinet, ce
19 courriel de la commissaire Lucki?

20 **MIN. MARCO MENDICINO:** J'essaye de remettre [en
21 ordre la séquence des évènements], des éléments qui se sont
22 déroulés de manière très rapide, en une demi-heure. Je ne dirais
23 pas pour sûr que je ne l'ai pas vu, mais j'étais très préoccupé
24 par cette conversation directe que j'avais eue avec la
25 commissaire Lucki plus tôt dans la journée. Elle m'a donné les
26 informations peut-être les plus urgentes à date concernant
27 l'occupation et les barrages.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, si vous l'avez vu,

1 vous ne vous en souvenez pas aussi clairement.

2 Selon vos souvenirs, est-ce que cette information
3 a été soumise au Cabinet? Nous savons que la commissaire Lucki,
4 donc, n'a pas parlé, mais est-ce que vous vous souvenez en avoir
5 parlé au Cabinet?

6 **MIN. MARCO MENDICINO:** Non. On m'a demandé de ne
7 pas partager ces informations à propos de Coutts avec personne,
8 sinon le premier ministre – ce que j'ai fait.

9 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Si vous aviez eu
10 connaissance de ces renseignements, est-ce que ça aurait changé
11 ce que vous pensiez?

12 **MIN. MARCO MENDICINO:** Non, pas à ce point. Mes
13 interactions avec la commissaire allaient dans l'autre sens, et
14 nous étions au bord d'un début d'opération à Coutts. Les gens
15 avaient des armes, il y avait des armes à feu dangereuses, il y
16 avait des gilets pare-balles et autres protections corporelles,
17 [...], il y avait un groupe qui était prêt à en découdre, et donc,
18 il y avait un grand souci [...] et cela aussi correspondait à ce
19 qui émanait, donc, concernant l'invocation des mesures
20 d'urgence.

21 Il y avait besoin de déploiements d'officiers de
22 la GRC, de fournir des services, et surtout, le besoin de
23 déclarer, donc, des zones, donc, où personne ne pouvait aller.

24 [Laissez-moi seulement vous dire, sur ce dernier
25 point, que je n'entendais pas seulement cela de la GRC.] Les
26 Services frontaliers avaient informé le Cabinet de problèmes.
27 Ils se souciaient d'une absence de juridiction pour dégager les
28 routes menant à la frontière.

1 Tous ces pouvoirs ont été subséquemment inclus
2 dans la déclaration et dans la *Loi sur les mesures d'urgence*.

3 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** PB.CAN.1864, regardons ce
4 document, s'il vous plait.

5 C'est un texto de John Ossowski, le président des
6 Services frontaliers, l'ASFC. Le 13 février, il pose la
7 question... [enfin, vous demandez :]

8 « Est-ce que c'est possible de demander
9 aux Services frontaliers d'avoir une
10 attitude plus dure? »

11 Et il répond :

12 « En fait, le problème c'est qu'il n'y
13 a pas d'inadmissibilité, donc, dans
14 l'IRPA... », c'est-à-dire, donc, dans la
15 *Loi sur les réfugiés et les immigrants*,
16 « ...d'assister à une protestation. Nous
17 en avons repoussé 29 à ce jour pour
18 autres raisons dans le cadre de notre
19 vigilance accrue... »

20 Donc, vous dites :

21 « Il n'y a rien qu'on puisse faire pour
22 renforcer les choses? Essentiellement,
23 il s'agit, donc, de barrages
24 illégaux... », et cetera, et cetera.

25 Donc :

26 « Ces barrages posent des problèmes au
27 pays... [et cela justifierait une
28 position plus sévère. »

1 « [Ces 29 qui ont été repoussés], est-
2 ce qu'on pensait qu'ils avaient des
3 intentions violentes? C'est-à-dire,
4 [quels sont les motifs pour les avoir
5 renvoyés?] »

6 Est-ce que ces questions ont été soulevées lors
7 de la réunion du Cabinet?

8 **MIN. MARCO MENDICINO:** Il faudra que je revienne..

9 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** C'était à peu près à
10 9 h 23 du soir.

11 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui. C'est le 13 février,
12 n'est-ce pas?

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Oui.

14 **MIN. MARCO MENDICINO:** Donc, j'essayais de
15 comprendre quels étaient les manquements en question. Et le
16 président de l'ASFC de l'époque me disait qu'ils avaient besoin
17 de ressources qu'ils n'avaient pas. Et ce qu'ils n'avaient pas
18 comme ressources à ce point-là, c'était l'autorité de repousser
19 des personnes de nationalité étrangère qui cherchaient à rentrer
20 dans le Canada alors que l'on pouvait penser qu'ils voulaient
21 soutenir des barrages routiers illégaux.

22 Ça, c'est vraiment un appel à l'aide, très
23 clairement, et cela résulte d'un manquement dans les pouvoirs.
24 Et donc, à partir de cela, il y a de tels pouvoirs qui ont été
25 conférés en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Donc,
26 c'est cela qui émane de John Ossowski. Et nous avons fourni de
27 tels pouvoirs subséquemment et au moins une ou deux personnes
28 ont été repoussées le 19 février par les Services frontaliers

1 sur la foi des autorités conférées par la *Loi sur les mesures*
2 *d'urgence*.

3 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, les 29 personnes ont
4 été renvoyées du fait d'une vigilance accrue, n'est-ce pas? Sur
5 des questions de vaccins?

6 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je crois que c'est cela.
7 Monsieur Ossowski me dit qu'« on fait avec ce qu'on a, mais ça
8 ne suffit pas. Nous avons des soucis plus graves, que nous
9 manquons de tel ou tel pouvoir. » Et les Services frontaliers
10 ont exprimé cela, et donc, ils ont exprimé cela à moi et à
11 d'autres membres du Cabinet, c'est qu'ils n'avaient pas les
12 pouvoirs suffisants [pour dégager les routes menant à la
13 frontière]. Et cela a limité leurs capacités à garder les
14 frontières ouvertes, et donc, à faire circuler la chaîne
15 d'approvisionnement critique, [les aliments, l'essence, les
16 fournitures médicales, toutes ces choses, les résidents des
17 communautés frontalières.]

18 Je connais bien la communauté de Windsor parce
19 que j'ai de la famille là-bas. Mais les gens veulent faire leur
20 journée et c'était rendu impossible à ce point-là. Et je crois
21 qu'il exprime là deux manquements effectivement très importants.
22 La seule manière dans laquelle j'interprète cela, c'est que
23 c'est un appel à l'aide et nous étions à même de fournir cette
24 aide [via la *Loi sur les mesures d'urgence*].

25 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** [J'arrive à la fin de
26 mon...]

27 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Je voudrais clarifier
28 quelque chose. Excusez-moi.

1 Il s'agit des textes émanant du ministre et non
2 pas du chef de cabinet [Jones], n'est-ce pas?

3 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Oui, [vous avez raison].

4 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** [Pardonnez mon
5 intervention.]

6 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** [Non, merci. C'est utile.]

7 Monsieur le Commissaire, je suis à la fin, mais
8 est-ce que je pourrais avoir 5 minutes pour des questions?

9 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Je vous en prie, c'est à
10 vous de décider quand vous arrêtez. Vous avez encore du temps.

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** [Pas beaucoup. En fait,
12 non, j'ai du temps. OK.]

13 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Selon mon décompte, vous
14 avez encore du temps.

15 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Oui, excusez-moi, j'étais..
16 je ne savais pas que j'avais encore du temps.

17 **MIN. MARCO MENDICINO:** C'est rare d'entendre cela.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Mais moi, je regarde l'heure
19 depuis fort longtemps.

20 Et je me demandais si vous vouliez faire la pause
21 maintenant ou plus tard.

22 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Oui, faisons la pause
23 maintenant.

24 **Me BRENDAN MILLER:** Avant la pause, s'il vous
25 plait. Je vous prie de m'excuser, mais je crois que c'est
26 important.

27 Je viens de rencontrer monsieur Alexander Cohen
28 qui est présent ici dans cette pièce, et monsieur Cohen, comme

1 on l'a entendu dans ces délibérés, a des preuves significatives
2 concernant le mandat de ces délibérés, des preuves concernant
3 l'enquête quant aux circonstances, quant à l'invocation de la
4 *Loi sur les mesures d'urgence*. Il a aussi des informations
5 importantes par rapport à des fausses informations, donc, que
6 cette Commission doit explorer à partir des messages textos
7 entre lui-même et Mary-Liz Power fournis comme preuves et qui
8 construisent cette narration qui fait qu'il y avait un
9 extrémisme à Ottawa, et essentiellement disant, donc, qu'il y
10 avait des symboles nazis utilisés.

11 Monsieur le Commissaire...

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Excusez-moi. Quelle est
13 l'application dont vous parlez?

14 **Me BRENDAN MILLER:** Je voudrais [l'appeler à
15 témoigner, Monsieur.]

16 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Et votre demande, pardon?

17 **Me BRENDAN MILLER:** Oui, je ne savais pas... je ne
18 pensais pas qu'on aurait l'occasion.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** À ce point, il n'y a pas de
20 demande soumise.

21 **Me BRENDAN MILLER:** Or, je la fais maintenant
22 oralement et je demanderais à la Commission qu'il témoigne après
23 monsieur le ministre. [Il a de la documentation et des
24 informations pertinentes.]

25 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Je ne vais pas faire cela
26 oralement maintenant.

27 **Me BRENDAN MILLER:** On nous donne 151 minutes pour
28 le contre-interrogatoire. Est-ce que... s'il s'agit de preuves

1 importantes, or, nous avons ces preuves importantes. Le
2 gouvernement du Canada a caviardé sans autorité toutes ces
3 déclarations, donc du personnel [et ont éliminé des fichiers.]

4 **COMMISSAIRE ROULEAU:** À ce point-ci, je ne peux
5 pas faire cela et nous devons... nous allons, donc, passer à la
6 pause. Vous pouvez parler aux avocats de la Commission, et je
7 l'ai répété souvent, c'est comme ça qu'il faut soumettre les
8 choses et nous verrons ainsi s'il y a une possibilité.

9 Nous avons un programme à respecter...

10 **Me BRENDAN MILLER:** Le programme n'est pas aussi
11 important [que d'arriver à la vérité.]

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Vous savez, il s'agit de
13 questions très complexes, et il ne s'agit pas que de [ce que]
14 vous [demandez], il s'agit de la Commission, du travail de la
15 Commission...

16 **Me BRENDAN MILLER:** [Oui, Monsieur. Je pense...]

17 **COMMISSAIRE ROULEAU:** ...[et que les parties
18 veulent.] J'essaye de...

19 **Me BRENDAN MILLER:** ...c'est ce à quoi les Canadiens
20 ont droit.

21 **COMMISSAIRE ROULEAU:** ...mettre de l'ordre dans un
22 processus établi. Nous avons des témoins, nous avons un
23 programme, un calendrier. Veuillez parler aux avocats de la
24 Commission.

25 Et nous allons passer à la pause maintenant.

26 **Me BRENDAN MILLER:** Je voudrais y revenir après la
27 pause. Merci.

28 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Prenons 15 minutes.

1 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is in recess for*
2 *15 minutes. La Commission est levée pour 15 minutes.*

3 --- L'audience est suspendue à 11:24

4 --- L'audience est reprise à 11:41

5 **LA GREFFIÈRE:** À l'ordre.

6 *The Commission is reconvened. La Commission*
7 *reprend.*

8 **Me BRENDAN MILLER:** Monsieur...

9 **COMMISSAIRE ROULEAU:** L'avocat de la Commission
10 n'a pas terminé.

11 **Me BRENDAN MILLER:** Je comprends, mais, [votre
12 conseil vous a avisé que...]

13 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Non.]

14 **Me BRENDAN MILLER:** [Je sais que vous avez
15 dirigé...]

16 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Excusez-moi...]

17 **Me BRENDAN MILLER:** [...vous exigiez la demande...]

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Excusez-moi, je parle.]

19 **Me BRENDAN MILLER:** [Oui, Monsieur.]

20 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Si vous voulez présenter la
21 demande, ça doit être fait par écrit et non pas au milieu de
22 délibérés.

23 **Me BRENDAN MILLER:** Monsieur, il y a quelque chose
24 sur laquelle vous n'avez pas répondu concernant un caviardage...

25 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Vous...]

26 **Me BRENDAN MILLER:** [...de documents du gouvernement
27 du Canada...]

28 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Vous parlez...]

1 Me BRENDAN MILLER: [...sur lequel...]

2 COMMISSAIRE ROULEAU: [Je parle.]

3 Me BRENDAN MILLER: [...vous n'avez pas statué. Ça a
4 été déposé depuis des jours.]

5 COMMISSAIRE ROULEAU: Alors, nous prendre une
6 pause et on va vous demander de quitter, s'il vous plait.

7 Me BRENDAN MILLER: [Monsieur...]

8 COMMISSAIRE ROULEAU: Je reviendrai dans
9 5 minutes. Si la Sécurité pouvait gérer la situation.

10 LA GREFFIÈRE: *The Commission is in recess.* La
11 Commission est levée pour 10 minutes.

12 --- L'audience est suspendue à 11:42

13 --- L'audience est reprise à 11:43

14 LA GREFFIÈRE: *Order.* À l'ordre.

15 *The Commission is reconvened.* La Commission
16 reprend.

17 AUCUNE INTERPRÉTATION [11.44.24 - 11.44.45]]

18 COMMISSAIRE ROULEAU: [OK. Merci.

19 Avocate la Commission.]

20 --- MIN. MARCO MENDICINO (reprise)

21 --- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me SHANTONA CHAUDHURY (suite):

22 Me SHANTONA CHAUDHURY: [...]

23 Je vous avais demandé [si vous aviez vu ou
24 remarqué, disons cela comme ça], l'énoncé de madame Lucki comme
25 quoi ils avaient encore des outils à leur disponibilité, et je
26 vous avais demandé ça, est-ce que ça vous aurait changé l'idée,
27 et vous avez dit non, que votre préoccupation, c'était Coutts.

28 Alors, comment concilier cette position avec

1 l'idée que la Loi est une mesure de dernier recours?

2 **MIN. MARCO MENDICINO:** Ben, premièrement, je
3 dirais, l'absence d'une conversation directe avec la commissaire
4 Lucki, on a regardé l'appel aujourd'hui, mais il y en avait
5 d'autres dans les breffages quotidiens et les groupes
6 d'intervention en cas d'incident. Alors, c'était un obstacle.
7 Alors, on ne pouvait pas avoir un aller-retour là-dessus qu'elle
8 avait mis dans un courriel à mon chef de cabinet.

9 Et l'autre raison, c'est que... parce que ça
10 n'aurait pas changé mon point de vue à ce moment-là,
11 premièrement, ça n'élaborait pas... je ne savais pas comment on en
12 était arrivé à cette conclusion.

13 Quand elle a parlé d'un plan, il n'y avait pas
14 d'élaboration et je dirais que pour... durant les deux semaines
15 avant le 14 février, il y avait des moments où la commissaire et
16 les autres aux appels quotidiens avaient des préoccupations
17 parce qu'il n'y avait pas un plan... il n'y avait pas de plan avec
18 des pouvoirs existants. Alors, à ce moment-là, il me semblait
19 comme c'était un énoncé de conclusion qui n'était pas appuyé par
20 des détails.

21 Et la deuxième raison pour laquelle je ne crois
22 pas que ça aurait changé les choses, c'était surtout à cause de
23 l'appel plus tôt dans la même journée et c'était vraiment ça,
24 c'est vraiment à ça que je pensais.

25 Et comme j'ai dit avant la pause, ça en disait
26 long sur son état d'esprit que c'était une « escalation » de
27 violence qui pourrait se terminer avec des armes à feu, des
28 blessures graves et même des décès pour les Canadiens, les

1 forces de l'ordre et autres. Alors, ma crainte, ma plus grande
2 crainte, c'est que si cette opération ne s'était pas déroulée de
3 façon pacifique, ça aurait pu déclencher d'autres violences avec
4 armes à feu ailleurs au pays. Et je me souviens qu'il y avait eu
5 des rapports du SPO qu'il y avait des armes à feu dans la
6 capitale nationale et possiblement même à l'intérieur de
7 l'enceinte parlementaire.

8 Alors, il n'y avait pas beaucoup de détails, mais
9 on opérait avec la meilleure information qu'on avait, et ça ne
10 faisait que souligner et mettre l'accent sur notre
11 préoccupation. Et il y avait ce commentaire envoyé à mon chef de
12 cabinet [quelque peu avant la réunion du Cabinet du 13 février.]

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors là, vous dites que
14 vous aviez une préoccupation que ce qui se passait à Coutts
15 pourrait se passer ailleurs. Il n'y avait pas de preuve, mais
16 c'était une préoccupation.

17 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, fondée sur des
18 informations et des rapports qui venaient du SPO comme quoi des
19 armes à feu étaient dans la ville d'Ottawa, puis aussi un
20 rapport avec une arrestation, quelqu'un qui participait au
21 convoi ici, et ultimement, il y a eu saisie d'une arme à feu.

22 Alors, moi, ce qui m'inquiétait, c'était la
23 réaction en cascade, que si l'opération échouait, ça donnerait
24 lieu à plus de violence. Et je crois qu'elle l'avait communiqué
25 très clairement et elle avait bien raison, je vais être clair,
26 la commissaire Lucki était tout à fait appropriée en signalant
27 que c'était assez préoccupant.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, dites-moi, votre

1 préoccupation, c'était : qu'est-ce qu'on fait si ça empire?

2 **MIN. MARCO MENDICINO:** Ma préoccupation, que cette
3 information était très, très sensible, c'était une cellule
4 endurcie avec des armes à feu, avec du symbolisme idéologique
5 possiblement, et que si cette opération qui portait sur
6 l'arrestation sur ces gens-là, si ça ne faisait pas bien et de
7 façon pacifique, ça aurait créé une réaction en cascade ailleurs
8 parce qu'il y avait eu d'autres rapports précédents sur la
9 présence d'armes à feu.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Bon, pour être plus
11 claire, en ce qui concerne la disponibilité des outils, si
12 l'application de la Loi avait les outils nécessaires, êtes-vous
13 en train de dire qu'il y ait des outils disponibles, c'est que
14 la situation pourrait empirer de toute façon?

15 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui. L'urgence de cette
16 conversation, la confidentialité, la sensibilité opérationnelle,
17 la menace à la vie, une chaîne... une réaction en cascade ailleurs
18 au pays, et les mêmes opinions qu'on recevait que les outils qui
19 n'étaient que disponibles en vertu de la *Loi sur les mesures*
20 *d'urgence*, et il y avait des lacunes concernant le déploiement
21 de GRC à cause des dispositions pour les assermentations,
22 l'approvisionnement en dépanneuses, alors c'est là où je me
23 trouvais. Et ce sont des conversations que nous avons eues en
24 personne au Cabinet et au Groupe d'intervention en cas
25 d'incident par rapport aux lacunes.

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Oui, on a identifié des
27 lacunes dans les témoignages et plusieurs représentants qui ont
28 dit beaucoup de réticences quant à l'utilisation de la *Loi sur*

1 *les mesures d'urgence* et que ça pourrait enflammer les tensions,
2 que ça pourrait empirer les choses. Il y avait des doutes autour
3 de tout ça.

4 À la lumière de tout cela et à la lumière des
5 discussions que nous avons eues à la Commission à voir si le
6 seuil avait été rencontré pour les lois des mesures d'urgence,
7 pouvez-vous nous dire si... comment le seuil avait été atteint et
8 pourquoi c'était nécessaire vu qu'il y avait tellement de
9 réticences?

10 **MIN. MARCO MENDICINO:** Vous avez soulevé plusieurs
11 points dans votre question. Alors, je vais tenter de débiller
12 tout ça.

13 Premièrement, pour la réticence ou l'hésitation,
14 c'était vraiment une... c'est ça, une réticence. C'était une loi
15 qui avait été créée après la crise d'Octobre lorsqu'il y avait
16 vraiment des préoccupations graves avant d'invoquer la *Loi sur*
17 *les mesures de guerre* afin de rétablir l'ordre public, et ce
18 n'est pas le mandat du militaire.

19 Et la création de la *Loi sur les mesures*
20 *d'urgence* qui, de façon très consciente et de façon très
21 délibérée, ne parle pas des pouvoirs militaires, mais offre
22 toute la possibilité de faire beaucoup de choses, et le titre le
23 dit : si c'est une urgence, c'est une situation sérieuse, alors
24 on l'utilise seulement si nécessaire.

25 Alors, ça, c'est la bonne posture pour quelconque
26 gouvernement. C'est pas une loi qu'on devrait utiliser... c'est
27 vraiment seulement pour les cas les plus graves. Alors, ça,
28 c'est ma réponse quant à la réticence.

1 Vous avez aussi mentionné que si on invoquait la
2 Loi, que ça pourrait créer encore plus de violence ou de
3 radicalisation, comme monsieur Vigneault a dit. Je gardais ça à
4 l'esprit, j'étais très conscient de cela, et mes collègues au
5 cabinet devaient peser les risques et évaluer les risques liés à
6 l'invocation. Parce que l'apparition de contre-protest...
7 manifestations, surtout à Ottawa, parce qu'ils étaient tellement
8 frustrés, ils ne pouvaient pas aller travailler, ils ne
9 pouvaient pas amener les enfants à la garderie, ils ne pouvaient
10 pas avoir accès aux services médicaux, c'était complètement le
11 chaos le plus total. Et cette frustration, ça commençait à
12 bouillonner.

13 Alors, mon rôle et ma responsabilité que si la
14 police n'a pas les outils et les pouvoirs additionnels pour
15 traiter des lacunes dont on était au courant, que ça mènerait à
16 plus de violence. Alors, il fallait aussi peser le risque de
17 qu'est-ce qui allait se passer si on n'invoquait pas la loi.
18 Alors, on a tout regardé et la radicalisation, mais finalement
19 on a décidé d'invoquer la Loi.

20 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, sur ce point-là, on
21 va voir un autre document.

22 [SSM.NSC.CAN.00000290].

23 C'est un compte rendu [...] « des armes à feu et
24 les gangs », ça veut dire quoi dans ce contexte?

25 **MIN. MARCO MENDICINO:** C'est un document qui a été
26 publié par...?

27 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** C'est un compte rendu
28 d'une rencontre... en fait, la date n'est pas claire, mais nous

1 savons que c'est après l'invocation parce qu'on parle de
2 l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*, [et ça dit :]
3 « [L'ordre du jour a changé, pour les
4 armes à feu et les gangs plutôt.] »

5 Une rencontre pour les armes à feu et les gangs.
6 Alors, vous êtes M3? Pourquoi M3?

7 **MIN. MARCO MENDICINO:** Ministre Marco Mendicino,
8 les 3M.

9 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Ah bon. [...] Et :

10 « Une mise à jour sur ce qui se passe.
11 Les barrages ont commencé il y a un
12 mois, ciblant des infrastructures
13 essentielles avec un effet négatif sur
14 des tas de trucs (sic) [la sécurité, la
15 souveraineté, l'intégrité aux
16 frontières].
17 On travaillait étroitement avec FPT
18 pour comprendre les risques à la
19 sécurité publique et la sécurité
20 internationale.

21 L'important, le plus important :

22 « Nous avons pris la décision sans
23 précédent d'invoquer la *Loi sur les*
24 *mesures d'urgence* selon l'avis que nous
25 avons reçu de tous les secteurs de
26 l'application de la loi. »

27 Maintenant, les conseils que vous avez reçus de
28 l'application de la loi, est-ce que c'était l'avis pour invoquer

1 la Loi spécifiquement?

2 **MIN. MARCO MENDICINO:** Les conseils que nous avons
3 reçus, c'était les outils qui étaient disponibles seulement en
4 vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Et je dis cela, il y
5 a une partie dans le texte qui dit on n'atteint pas le seuil à
6 moins d'avoir épuisé les autorités ou les pouvoirs, à moins
7 qu'on puisse établir que les pouvoirs existants sont inefficaces
8 pour rétablir l'ordre public. Et pour moi, c'est ça.

9 Il y avait des pouvoirs qui existaient, mais
10 d'après ce que je voyais et ce que j'entendais, ces pouvoirs
11 existants étaient insuffisants pour rétablir la sécurité
12 publique et c'était... ça correspondait à ce qu'on entendait dans
13 l'ASFC, et tous les corps policiers et tous les autres
14 représentants.

15 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, les conseils, c'est
16 un conseil qui identifie des lacunes dans les outils, mais pas
17 forcément un conseil pour invoquer la Loi, mais c'est des avis
18 qui identifient les lacunes.

19 **MIN. MARCO MENDICINO:** Et aussi, les outils, comme
20 vous avez vu dans le courriel du commissaire Lucki le
21 13 février, qui seraient invoqués dans la *Loi sur les mesures*
22 *d'urgence*. Elle a utilisé ce libellé-là dans son courriel qui
23 m'était adressé.

24 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et puis là, la toute
25 dernière question, [...] donc on voit bien que vous avez une
26 formation d'avocat parce que vous avez vraiment tellement bien
27 déballé ma dernière question. Alors maintenant, on va parler du
28 seuil pour l'invocation, et ça dépend... il faut identifier une

1 sécurité (sic) [menace] à la sécurité du Canada en fonction de
2 la *Loi du SCRS*.

3 Et il y a eu des discussions pour savoir si le
4 seuil avait été atteint ou pas et on savait qu'il n'y avait pas
5 une menace directe à la sécurité du Canada selon le SCRS. Mais
6 le gouvernement a conclu que le seuil a été atteint, car la Loi
7 a été invoquée.

8 Et comment est-ce que ce seuil a été atteint

9 **MIN. MARCO MENDICINO:** Premièrement, on va parler
10 des conclusions du SCRS. On doit signaler qu'ils sont évalués en
11 vertu de leur mandat et c'est espionnage, interférence étrangère
12 et des menaces à la cybersécurité. Et pour avoir un seuil
13 juridique de cette loi, donc pour aller chercher des mandats des
14 ordonnances de la cour pour atténuer ces menaces.

15 Ici, c'était différent. C'était pas isolé à un
16 joueur solitaire ou un petit groupe, c'était de voir une
17 manifestation qui est devenue illégale à une échelle nationale.
18 Et afin de compléter cet exercice, il fallait aussi étudier
19 l'objectif et l'étendue, la portée de la Loi, et il fallait
20 regarder la section 2 de la Loi où on parle de la présence d'une
21 menace de violence sérieuse qui pourrait excéder les capacités
22 de toute province de pouvoir réagir en vertu des pouvoirs
23 existants.

24 Alors, pour moi, il fallait regarder les deux
25 choses et c'est ce que je faisais en tant que ministre de la
26 Sécurité publique. Je suis allé puiser dans ma compréhension de
27 la Loi et les principes comme ils étaient appliqués aux faits.

28 Alors, en étudiant le tout de façon globale, nous

1 avions une situation où, pendant deux semaines, on avait une
2 manifestation qui était nationale, qui a dépassé les ressources
3 des policiers et de l'ASFC pendant un bon bout, malgré qu'il y
4 avait des lois et des ressources. Et à mon avis, il y avait des
5 tactiques contre-opérationnelles qui avaient été déployées pour
6 empêcher les gens de rétablir l'ordre public.

7 Et la menace extraordinaire pour notre économie
8 et les Canadiens qui ont perdu leurs emplois, les commerces qui
9 étaient fermés, les secteurs qui ont été complètement menacés et
10 à risque, et tout ça était lié à un objectif politique pour
11 renverser le gouvernement si le gouvernement ne voulait pas
12 changer d'avis sur les politiques de la pandémie, et les défis
13 pour les communautés des polices et des renseignements de
14 comprendre la nature de cette manifestation et pourquoi ç'a été
15 tellement difficile de rétablir l'ordre public, et de là j'ai
16 tiré la conclusion qu'on avait atteint ce seuil.

17 Et pour moi, en bout de ligne, ça a fonctionné.
18 Je ne dis pas que la Loi est un instrument parfait, et j'espère
19 pour cette Commission, c'est qu'on réfléchira là-dessus, mais
20 c'était une mesure qui a été déployée avec succès pour rétablir
21 le droit de l'ordre public sans blessures graves ou décès.

22 Et une partie de l'invocation de cette loi, on
23 peut maintenant revoir les circonstances qui ont mené à cette
24 décision avec grand détail. Nous avons des témoins qui viennent
25 témoigner et je crois que c'est un pilier important de notre
26 processus démocratique et c'est une des choses qui nous
27 inquiétaient, c'est ce qu'on voulait conserver.

28 Voilà ma réponse pour ce qui est du seuil.

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci. J'en ai fini. Merci
2 beaucoup.

3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Passons maintenant avec les
4 Organismes du convoi, s'il vous plait.

5 **Me KEITH WILSON:** Bonjour. Je m'appelle Keith
6 Wilson, avocat pour les Organismes.

7 Excusez ma voix, je sors d'une grippe.

8 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, moi aussi, d'ailleurs.

9 **Me KEITH WILSON:** Merci.

10 Alors, nous ne pouvons pas aller de l'avant avec
11 le contre-interrogatoire pour deux raisons.

12 Premièrement, le gouvernement fédéral a dévoilé
13 il y a plus d'une semaine beaucoup de documents qui sont
14 largement caviardés; or, il est clair que ces documents, donc,
15 n'ont pas besoin d'être caviardés. Et si on pouvait lever ces
16 caviardages, et nous n'avons toujours pas de réponse à la
17 demande depuis jeudi. Donc, pour que le processus
18 d'investigation soit valide, les parties doivent avoir accès aux
19 documents et nous n'avons pas cela.

20 Donc, nous voudrions, nous serions reconnaissants
21 de voir quand la Commission pourra décider sur ce point et
22 inciter à, donc, l'ouverture de ces documents, des documents qui
23 concernent des témoins actuels. Donc, il faut donner aux
24 parties, donc, [accès] à ces documents.

25 La deuxième raison pour laquelle nous ne pouvons
26 pas aller de l'avant avec notre contre-interrogatoire à ce point
27 avec ce témoin-ci, c'est que notre avocat principal, [monsieur
28 Brendan Miller], qui s'était préparé, il a été enlevé ce matin

1 même de la salle alors qu'il essayait de soulever ce point
2 concernant le caviardage. Donc, nous ne pouvons pas aller de
3 l'avant avec le contre-interrogatoire.

4 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, pour répondre à votre
5 première question, on s'attend à une décision durant l'heure du
6 diner.

7 Il y a beaucoup d'échanges qui ont lieu, je ne
8 veux pas entrer dans trop de détails, mais disons qu'il y a des
9 questions qui ont surgi. Et donc, cela devrait venir autour de
10 l'heure du diner et je ferai tout mon possible. Et ça ne sera
11 pas traduit immédiatement ni mis sur le site web, il y a des
12 questions de logistique, mais cela sera émis pour le moment en
13 anglais seulement et cela sera affiché lorsque nous aurons la
14 version dans les deux langues.

15 Donc, nous pouvons repousser le contre-
16 interrogatoire jusqu'à l'après-midi.

17 Pour ce qui est du deuxième point, ça n'est pas
18 quelque chose que je peux gérer moi-même. J'ai essayé de gérer
19 la situation au mieux, mais franchement, si le point avait été
20 soulevé de la manière dont vous avez soulevé... dont vous avez
21 procédé maintenant, j'aurais répondu de la sorte, de la même
22 manière.

23 Donc, comme ce témoin sera là après le diner,
24 vous pourrez procéder. Je vois que vous avez un avocat avec qui
25 vous travaillez, donc si vous pouviez le faire, ça serait
26 apprécié, cet après-midi.

27 Merci.

28 J'appelle maintenant la PPO.

1 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CHRISTOPHER DIANA:

2 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Bonjour, Monsieur le
3 Ministre. Chris Diana, conseil... donc, avocat à la PPO.

4 Nous avons reçu des documents hier soir. On
5 essaie de les passer en revue, ils sont très intéressants.

6 Je voudrais commencer avec la chose suivante,
7 PB.CAN.00001849.

8 C'est un échange de textos avec une personne non
9 identifiée et peut-être que vous pourrez l'identifier.

10 À la page 26.

11 Si vous pouviez nous donner le contexte, s'il
12 vous plait. Il semblerait que c'est un texto, donc, vous
13 apparaissez à gauche et quelqu'un d'autre apparaît à droite.

14 Si on descend, le témoin pourra le regarder.
15 Vous savez avec qui c'était?

16 **MIN. MARCO MENDICINO:** C'était avec Mike Jones, je
17 crois.

18 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et vous... donc, c'était le
19 chef du cabinet?

20 **MIN. MARCO MENDICINO:** [Oui.]

21 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et donc, au quotidien, vous
22 échangez de la sorte?

23 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

24 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Donc, ici, pour situer le
25 temps, lundi 14 février à 12:48 du matin, donc très tôt le
26 matin, c'est-à-dire, en fait, c'est le soir du 13. Et le
27 contexte est le suivant : le pont Ambassador venait d'être
28 rouvert à la circulation 30 minutes auparavant. Est-ce que c'est

1 cela?

2 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui. Il y avait encore des
3 questions pour savoir s'il était totalement ouvert et à savoir
4 quand les Services frontaliers allaient, donc, tout l'ouvrir
5 complètement, mais c'était cela.

6 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et je crois que dans le
7 rapport institutionnel de la police de Windsor, on parle de cela
8 à minuit 12. Donc, il y avait encore des soucis de dérapage,
9 n'est-ce pas?

10 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui. Il y avait quelques
11 dérapages, effectivement, le 13, mais aussi après le 14.

12 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Je regarde ces textos, donc
13 je lis :

14 « Après la déclaration, nous devrions
15 aller à Ambassador et inspecter la
16 réouverture du pont et remercier les
17 forces de l'ordre et la GRC espérant
18 que tout se passe bien. »

19 Donc, c'est vous qui écrivez à Mike Jones.

20 **MIN. MARCO MENDICINO:** [Oui.]

21 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et donc, vous dites
22 « suivant la déclaration », vous voulez dire... vous parlez de la
23 déclaration de l'état d'urgence?

24 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

25 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et alors, cette déclaration
26 n'avait pas été faite... cette invocation, à ce point.

27 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

28 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et, en fait, il n'y avait

1 même pas eu de consultation avec la province à ce point.

2 **MIN. MARCO MENDICINO:** La première réunion avec
3 les ministres n'avait pas eu lieu encore, ça allait avoir lieu
4 le lendemain matin. Il y avait des conversations avec les
5 homologues territoriaux et provinciaux.

6 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Je ne vais pas ressortir le
7 document, mais il était très clair selon ce qu'a dit le premier
8 ministre, c'est qu'il n'avait pas décidé, la consultation était
9 faite sur... de bonne foi et de manière ouverte.

10 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, c'est cela.

11 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Suivant la déclaration,
12 vous étiez... vous aviez l'air... il semblerait que vous alliez...
13 vous pensiez que ça allait avoir lieu, c'est ça?

14 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui. Essentiellement, c'est
15 ça.

16 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Donc, « si le plan est
17 suivi », quel plan? De quel plan s'agit-il?

18 **MIN. MARCO MENDICINO:** Rétablir l'ordre public. Le
19 pont Ambassador était vraiment un point central pour cela, non
20 seulement à cause de l'impact localement à Windsor, mais aussi,
21 c'est ce qui m'a poussé à engager le secrétaire américain,
22 [Mayorkas], qui avait un grand souci sur l'impact sur le
23 commerce des deux côtés. Et comme vous le savez, c'est le point
24 de passage terrestre le plus important, donc il y avait des
25 questions de sécurité là.

26 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Donc, nous sommes tous les
27 deux des avocats et on pourrait suggérer que vous parlez d'une
28 opération avant même la déclaration de la Loi, si on est

1 cynique.

2 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, si on est cynique,
3 mais ce n'était pas mon intention. C'était extrêmement difficile
4 comme situation et je voulais rassurer les Canadiennes et les
5 Canadiens que nous allions restaurer l'ordre public dans tout le
6 pays, y compris à Windsor-Detroit. Et c'était ce que j'avais
7 soumis à l'époque à mon chef de cabinet.

8 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Donc, le chef de cabinet
9 répond :

10 « Oui, vous savez quand ça pourrait
11 avoir lieu? »

12 Il s'agit de, donc, la déclaration de l'état
13 d'urgence?

14 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

15 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Donc, [votre réponse]:

16 « Oui, peut-être demain matin. [Je
17 crois que c'est un puissant outil
18 visuel.] Sinon, ça sera juste des
19 tweets. »

20 Donc, il ne s'agit pas seulement d'envoyer des
21 tweets, c'est ça, vous voulez faire plus?

22 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui. Ce que je veux
23 vraiment dire là, c'est qu'il y a un grand souci chez tout le
24 monde et on veut rassurer les gens, on veut être très clairs sur
25 cette question de restauration de l'ordre public. Donc, les
26 forces de l'ordre et mon chef de cabinet, donc, ont participé à
27 la réflexion.

28 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Donc, la PPO n'aimait pas

1 trop cette idée? Est-ce que c'est vrai?

2 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je n'ai pas parlé
3 directement avec la PPO, mais on m'a exprimé qu'effectivement il
4 y avait des soucis, donc, à ce sujet.

5 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Regardons OPP4582 et il
6 s'agit de textos entre le commissaire Carrique et Chris Harkins
7 le 14 février. Donc, à la page 71.

8 Donc, on voit tout en haut : « C'est Dana qui a
9 appelé. » [Et on fait référence à Dana Earley, comme vous le
10 savez], de Chris Harkins :

11 « Elle n'est pas contente. La GRC a
12 appelé le ministre de la Sécurité
13 publique. »

14 Et c'est vous-même?

15 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

16 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Donc :

17 « Il vient demain pour une photo, mais
18 ce n'est pas approprié. Est-ce qu'on
19 peut ne pas le faire? »

20 Ensuite, donc, vous dites plus tard que cette
21 visite a été reportée. Donc, la PPO n'était pas contente avec
22 cette idée.

23 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, et j'ai changé d'avis
24 sur leur conseil.

25 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Leur souci en partie, c'est
26 que... et la GRC l'a dit aussi, c'est qu'il y avait un potentiel
27 d'aggraver les choses si vous alliez sur place.

28 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui. Et j'ai dû vraiment

1 équilibrer les choses. Mon but initial, c'était d'être
2 accessible et de rassurer les gens, mais au bout du compte, j'ai
3 vraiment écouté les conseils et j'ai respecté les conseils que
4 nous avons reçus de la police et j'ai choisi de ne pas me
5 présenter.

6 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Passons à PB.CAN.1849.
7 C'est votre échange de textos avec Mike Jones.
8 Page 32.

9 « La GRC... », [je crois que c'est] Mike Jones,
10 dit :

11 « Le commissaire de la GRC conseille
12 également que ce... de ne pas aller à
13 Windsor vu l'état aggravé des choses.
14 Il y a encore quelqu'un qui a essayé
15 d'écraser un agent de la police. Donc,
16 si je peux me permettre, c'est que ce
17 n'est pas la peine d'y aller et d'avoir
18 une mauvaise réponse. [Retarder nous
19 donne un peu plus de temps de
20 planifier... »

21 Donc, si on regarde encore plus bas :

22 « Oui, je comprends. On va en parler. »
23 Essentiellement, c'est votre chef de cabinet qui
24 a parlé... qui a dit qu'« on a deux services de police qui ont
25 conseillé cela ».

26 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui. Et j'ai suivi cela.

27 **Me CHRISTOPHER DIANA:** On peut dire que parfois,
28 quand il y a des politiciens sur ce genre de site, il peut y

1 avoir des conséquences imprévues.

2 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

3 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Vous avez donc que c'était
4 une mauvaise idée.

5 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, c'est pour ça que nous
6 n'y sommes pas allés.

7 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Donc, enfin, je voudrais
8 vous poser une question sur les consultations. J'ai déjà soumis
9 les mêmes questions à d'autres témoins, mais je sou mets la chose
10 suivante, donc les consultations avec les forces de l'ordre, et
11 ce que je vous sou mets est la chose suivante.

12 C'est une bonne idée que, lorsqu'on consulte avec
13 les forces de l'ordre quant aux outils, que cela soit fait par
14 écrit pour le suivi, pour vérifier les choses ensuite, pour
15 savoir qui a dit quoi à qui et quand. Vous êtes d'accord?

16 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, absolument. Et vous
17 avez entendu ce que j'ai dit ce matin, il s'agit de naviguer, il
18 y a le principe de l'article 9.3, donc, de l'indépendance quand
19 on parle aux provinces. Et donc, cela établit un mécanisme très
20 clair lorsqu'on a besoin de ressources supplémentaires émanant
21 du ministère [fédéral] de la Sécurité publique, tout comme le
22 bureau, donc, du ministère [provincial] de la Sécurité publique.

23 Autre chose que je voudrais dire, c'est que dans
24 ces accords avec la police, on envisage sous 9.1 ou 9.2 qu'avant
25 de déployer les ressources GRC intraprovinciales, c'est au,
26 donc, ministre élu qui doit émettre une opinion et dire qu'il y
27 a état d'urgence avant ce déploiement. Seulement si ces
28 ressources existantes, donc, de la province, si ces ressources

1 de la GRC sont débordées, alors là, il faut aller chercher
2 ailleurs – il s'agit de 9.3. C'est une demande qui remonte à mon
3 bureau.

4 Donc, je suis bel et bien d'accord avec vous pour
5 dire qu'il y a un protocole. La *Loi sur les mesures d'urgence*
6 malheureusement ne décrit pas un tel processus. Donc, ce que
7 nous avons dû faire, c'est aller au mieux, avoir des réunions au
8 quotidien, et avec le Cabinet, le GII, demander des avis, et
9 comme vous avez vu dans le courriel que j'ai reçu de la
10 commissaire Lucki la veille, elle énonce très clairement des
11 outils qui ne peuvent être octroyés que dans le cadre de la *Loi*
12 *sur les mesures d'urgence*.

13 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Mon temps est terminé, donc
14 je vous remercie. Nous avons entendu des preuves ambiguës, mais
15 la GRC est intervenue et il y a des choses aussi qui n'avaient
16 pas été couchées par écrit, mais ça serait bien d'avoir tout par
17 écrit, n'est-ce pas?

18 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

19 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Merci.

20 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, le Service de
21 police de la ville d'Ottawa.

22 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JESSICA BARROW:**

23 **Me JESSICA BARROW:** Bonjour, Monsieur le Ministre.
24 Jessica Barrow.

25 Avant l'arrivée du convoi, est-ce que vous seriez
26 d'accord pour dire qu'il y avait des renseignements
27 contradictoires quant au nombre de participants et quant à la
28 durée aussi du convoi?

1 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, tout à fait. Les
2 chiffres étaient très larges, peut-être de 1 000 jusqu'à 7 ou
3 8 000.

4 **Me JESSICA BARROW:** Donc, cela posait des
5 questions, donc, très difficiles pour ce qui est de
6 l'organisation des choses.

7 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

8 **Me JESSICA BARROW:** Vous avez dit plus tôt que les
9 renseignements que vous receviez de votre propre équipe ne
10 couvraient pas tout ce qui se passait dans le public.

11 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je m'en souviens.

12 **Me JESSICA BARROW:** Et le sous-ministre Stewart a
13 dit la semaine dernière qu'il y avait une difficulté dans le
14 monde du renseignement pour évaluer les informations qui
15 remontaient parce qu'il s'agissait de renseignements issus de
16 sources ouvertes, donc c'était difficile à évaluer. Vous êtes
17 d'accord?

18 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

19 **Me JESSICA BARROW:** Donc, là encore, à tous les
20 niveaux des forces du maintien de l'ordre, c'était difficile.

21 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

22 **Me JESSICA BARROW:** Donc, personne ne savait
23 exactement ni l'étendue ni le type de comportement que l'on
24 allait voir dans ces protestations, c'est vrai?

25 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui. Et d'autres personnes
26 ont dit, comme moi, que cela pose des difficultés pour ce qui
27 est de savoir qui manifeste, quelle va être la durée de la
28 manifestation, quel type de convoi, est-ce que les comportements

1 pourraient devenir violents. Donc, ça fait beaucoup
2 d'informations à rassembler et à évaluer, et bien souvent ces
3 informations étaient contradictoires.

4 **Me JESSICA BARROW:** Donc, ce qu'on a vu ultimement
5 ici à Ottawa, et ailleurs aussi dans le pays, c'était tout à
6 fait sans précédent de par l'étendue des choses et de par
7 l'étendue (sic) [le comportement ultimement des protestataires].

8 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

9 **Me JESSICA BARROW:** Je voudrais maintenant passer
10 ici au convoi ici à Ottawa. On a entendu que lorsque, donc, le
11 SPO et ses partenaires se sont engagés, donc, à mettre des
12 amendes et autres, cela crée un danger pour les officiers. Il y
13 a des officiers qui sont menacés par la foule ou
14 individuellement.

15 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, et c'était le rôle de
16 certains conseils qui ont été fournis, c'était que, en plus des
17 officiers de police qui étaient menacés, il y avait aussi des
18 officiels, des représentants de l'autorité, il y a... moi, j'ai
19 reçu aussi, et ma famille aussi, nous avons reçu des menaces de
20 mort lors du convoi, des membres de la presse aussi qui
21 veulent juste faire état de ce qui se passait sur le terrain,
22 oui, il y a eu beaucoup d'efforts, donc, d'écarter les forces de
23 l'ordre.

24 **Me JESSICA BARROW:** Oui, et ça, ça rendait les
25 choses vraiment difficiles pour le SPO et les autres
26 représentants des forces de l'ordre, c'est-à-dire avant de
27 lancer une opération, il faut voir les conséquences possibles
28 sur le terrain.

1 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

2 **Me JESSICA BARROW:** Oui, et cela était le cas
3 jusqu'à ce qu'il y ait plus de ressources.

4 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

5 **Me JESSICA BARROW:** Et donc, à ce point-là, il n'y
6 avait pas assez de ressources et c'était visible.

7 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui. Les chefs Sloly et
8 Bell ont dit qu'il n'y avait pas de ressources suffisantes sur
9 le terrain, c'est pourquoi moi, en ma capacité de ministre de la
10 Sécurité publique, j'ai travaillé à cela à l'aide du commissaire
11 de la GRC à travailler ces ressources et à envisager la
12 fourniture d'autres outils.

13 **Me JESSICA BARROW:** Pour ce qui est des
14 ressources, vous diriez que ce message émanant du SPO et du chef
15 Sloly dès le début, donc, est apparu. Il était apparent qu'il
16 n'y avait pas suffisamment de ressources, n'est-ce pas?

17 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, c'est venu très tôt.

18 **Me JESSICA BARROW:** Diriez-vous que, donc, par
19 rapport au plan opérationnel et au niveau d'application,
20 d'intervention des forces de loi, donc, le SPO aurait dû engager
21 des... n'aurait pas dû engager des actions sans avoir les
22 ressources.

23 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, c'était l'objet de nos
24 discussions entre la GRC, la PPO et le SPO. Il fallait s'assurer
25 que l'on comprenne bien quel était le plan d'opération et de
26 voir ce qui était nécessaire, donc à la police d'Ottawa et
27 comment est-ce qu'on pouvait soutenir la formulation et
28 l'application d'un plan. Il s'agissait de fournir des ressources

1 supplémentaires.

2 **Me JESSICA BARROW:** Donc, toutes ces critiques, si
3 je peux dire, quant au manque de plan ou de mise en application
4 devraient être comprises comme voulant dire que, donc, le SPO
5 aurait dû s'engager ou est-ce que... ou qu'ils n'avaient pas les
6 ressources.

7 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, je suis d'accord. On
8 ne doit pas envoyer des agents de police sur le terrain si on ne
9 peut pas assurer leur sécurité. Et, en l'occurrence, il
10 s'agissait d'un évènement tout à fait unique sans précédent, et
11 donc, il fallait des ressources exceptionnelles pour assurer
12 l'ordre public.

13 **Me JESSICA BARROW:** Je voudrais revenir sur ce que
14 vous avez dit tout à l'heure. Essentiellement, il était
15 impossible d'assurer, donc, le maintien de l'ordre sur la rue
16 Wellington.

17 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, absolument. C'était
18 mon opinion durant toute l'occupation et les barrages routiers.

19 **Me JESSICA BARROW:** Donc, si on compare cela avec
20 les ressources, si on met cela dans la balance, eh bien, il y
21 avait une déconnexion entre les deux.

22 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui. Les choses n'étaient
23 pas proportionnées entre les participants de l'occupation et je
24 crois qu'il s'agissait d'une décision tactique, en fait, là. Et
25 quand la police a essayé d'intervenir, ils étaient intimidés,
26 ils étaient envahis par la foule des manifestants, ils étaient
27 dépassés par la situation.

28 **Me JESSICA BARROW:** Donc, quand on parle du plan

1 opérationnel, est-ce que vous diriez que le besoin d'un tel plan
2 était parce que si on fournit les ressources, les agences
3 impliquées voulaient savoir comment cela pouvait contribuer et
4 aboutir à mettre un terme à ces événements.

5 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

6 **Me JESSICA BARROW:** Donc, il ne s'agissait pas de...
7 donc, il s'agissait d'assurer une collaboration plus que toute
8 autre chose.

9 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

10 **Me JESSICA BARROW:** Et jamais, donc, le SPO
11 n'aurait dû s'engager dans une opération globale avant d'avoir
12 les ressources.

13 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, c'est tout à fait
14 logique.

15 **Me JESSICA BARROW:** Maintenant, je voudrais parler
16 de quelques points qui figurent dans votre déposition pour ce
17 qui est de la proposition de l'intervention.

18 Pas besoin de faire ressortir le document, mais
19 je peux le faire, si vous voulez.

20 Donc, le sous-ministre Stewart a dit que le but
21 de ces documents, c'était de donner aux manifestants à Ottawa
22 une stratégie de sortie. Vous êtes d'accord?

23 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui. Autant que je me
24 souviens, oui.

25 **Me JESSICA BARROW:** Et vous vous rappelez les
26 discussions entre le sous-ministre Stewart et l'inspecteur
27 Beaudin, qui est un expert en matière d'engagement, avec les
28 manifestants? Étiez-vous au courant de cette discussion?

1 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, et j'ai un certain
2 souvenir de cela.

3 **Me JESSICA BARROW:** Il a aussi témoigné qu'il... le
4 sous-ministre Stewart, que la proposition était approuvée à la
5 fois par la police d'Ottawa et la Police provinciale de
6 l'Ontario. Étiez-vous au courant?

7 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

8 **Me JESSICA BARROW:** Vous avez témoigné plus tôt
9 que vous avez considéré votre travail ou votre tâche au sein de
10 votre ministère à ce moment-là d'assurer que les forces de
11 l'ordre avaient à la fois les ressources et les outils
12 nécessaires.

13 **MIN. MARCO MENDICINO:** C'est exact.

14 **Me JESSICA BARROW:** Dans votre déclaration
15 préliminaire, vous avez dit qu'il y avait deux enjeux au sujet
16 de pourquoi la proposition d'engagement n'a pas été exécutée.
17 Premièrement, qu'il y avait des questions qui demeuraient sans
18 réponse au sujet des organisateurs du convoi, qui ils sont, qui
19 était responsable, et le deuxième était en rapport avec des
20 préoccupations de sécurité au sujet des personnes engagées dans
21 la proposition. Vous vous rappelez de ça?

22 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui. En plus de ça,
23 l'administration de où cet engagement aurait lieu.

24 **Me JESSICA BARROW:** Je veux montrer quelques
25 documents à ce rapport.

26 Le premier est OTT00005318.

27 Peut-on aller jusqu'à la fin, s'il vous plait?

28 Il s'agit d'un courriel.

1 Un peu plus haut là? Voilà, ce courriel-là.

2 Merci.

3 C'est un courriel de quelqu'un de la police
4 d'Ottawa, Vicky Nelson, à un nombre de personnes, y compris le
5 sous-ministre Stewart, au chef de police, administrateurs :

6 « Bonjour,

7 De la part du Conseiller général,
8 veuillez trouver ci-joint, les noms des
9 chefs de convoi et leurs affiliés. »

10 7 février.

11 Si vous montez plus haut, vous voyez que la
12 réponse de monsieur Stewart dit : « Merci. »

13 Donc – et corrigez-moi –, donc, il y avait un
14 certain niveau d'engagement avec la police d'Ottawa pour obtenir
15 l'information dont vous aviez besoin au sujet des organisateurs
16 de convoi et leurs affiliés pour évaluer la proposition?

17 **MIN. MARCO MENDICINO:** Bon, sur la base de ce
18 courriel, il semble bien que oui, mais je ne me rappelle pas
19 d'avoir reçu d'informations au sujet de qui était ces personnes-
20 là et, qui plus est, comment ces personnes pourraient aider à
21 assurer le dégagement du convoi. Mais, oui, ce que vous me
22 montrez semble suggérer qu'il y a eu du va-et-vient entre le
23 sous-ministre Stewart et le Service de police d'Ottawa au sujet
24 de l'identité des organisateurs du convoi.

25 **Me JESSICA BARROW:** Merci.

26 Un dernier document, PB.NSC.CAN.2963. Page...
27 deuxième page, s'il vous plait. Merci. Voilà. On voit la
28 première puce :

1 « Est-ce que le signataire de la lettre
2 ou la personne qui va à la réunion se
3 place en danger? Et c'est une grosse
4 préoccupation importante? »

5 Ça, c'est un échange entre vous-même et monsieur
6 Stewart et d'autres personnes. Est-ce que cela fait état de
7 l'inquiétude que vous aviez par rapport à savoir s'il y avait un
8 risque pour la personne qui s'engage avec la proposition?

9 **MIN. MARCO MENDICINO:** Est-ce qu'on peut monter au
10 début du document, s'il vous plaît? On baisse. Encore. Oui.

11 Donc, ce dont je me rappelle, c'est que le sous-
12 ministre Stewart répond à des préoccupations que j'avais
13 soulevées avec lui au sujet de cette proposition d'engagement.

14 **Me JESSICA BARROW:** Alors, remontons en haut là
15 qui est la réponse.

16 On semble qu' on a ici la réponse à ces trois
17 questions, ces trois puces. Et si on regarde le deuxième point :

18 « Le risque au signataire et au
19 représentant du gouvernement à une
20 réunion plus tard est faible, en
21 assumant que c'est une réunion
22 virtuelle. »

23 Alors, seriez-vous d'accord que la préoccupation
24 que vous avez soulevée a été abordée suite à la conversation
25 entre le sous-ministre Stewart et son expert de la Police
26 provinciale de l'Ontario?

27 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je vous dirais que cela
28 commence à les aborder, mais je n'étais pas pleinement satisfait

1 par la réponse que j'avais reçue à ce moment-là. Notamment,
2 j'aurais exploré plus avant l'évaluation à l'effet que le risque
3 au signataire ou au représentant du gouvernement était faible
4 parce qu'il me fallait comprendre exactement où ça allait être...
5 vraiment ça allait se faire. Gardez à l'esprit que le fait que
6 la situation sur le terrain demeurait volatile, et même le chaos
7 parfois, et avec une capacité très compromise d'appliquer la
8 loi.

9 Je voulais vraiment être satisfait que les
10 questions que j'ai posées trouveraient réponses, car si je
11 retournais au Conseil des ministres et on me posait des
12 questions au sujet de la proposition d'engagement préparée par
13 mon sous-ministre, il fallait que je puisse répondre aux
14 questions qu'on me poserait.

15 Donc, ça commençait à répondre aux questions,
16 mais pas complètement.

17 **Me JESSICA BARROW:** Vous avez dit « j'aurais »,
18 comme si c'était hypothétique. Est-ce qu'ultimement vous avez
19 poursuivi cette conversation ou est-ce qu'une décision a été
20 prise à ce moment-ci d'arrêter le processus?

21 **MIN. MARCO MENDICINO:** Non. Il n'y a pas eu de
22 décision d'arrêter le processus. Il y a eu des conversations qui
23 ont été tenues au sujet de l'engagement. Et ultimement — là, on
24 est rendu le 12 février à midi 25 —, le lendemain, on a eu une
25 réunion du Conseil des ministres, et le 14, c'est le jour... donc,
26 peut-être 36 heures après cet échange de courriels, on a vu que
27 les efforts de la ville d'Ottawa n'ont pas réussi dans la
28 proposition d'engagement et à ce moment-là on a invoqué la *Loi*

1 *sur les mesures d'urgence.*

2 **Me JESSICA BARROW:** Donc, les évènements ont pris
3 le devant et la proposition est tombée à l'eau.

4 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je vous dirais que beaucoup
5 de travail avait lieu et le sous-ministre à ce moment-là
6 travaillait très fort pour accomplir cette tâche au sujet de la
7 proposition d'engagement. Nous rencontrons les forces de
8 l'ordre, et le Conseil des ministres, et des collègues des
9 provinces et territoires, et, oui, la séquence des évènements
10 qui devait être réalisée avant de prendre une décision sur
11 l'invocation nous pressait.

12 **Me JESSICA BARROW:** Merci beaucoup. Je n'ai pas
13 d'autres questions.

14 **MIN. MARCO MENDICINO:** Merci.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Merci.]

16 Le prochain conseiller, c'est le conseiller pour
17 l'ancien chef Sloly.

18 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me TOM CURRY:**

19 **Me TOM CURRY:** Merci.

20 Monsieur le Ministre, Tom Curry pour l'ancien
21 chef Sloly. Bon après-midi.

22 Par rapport au point qui vient d'être soulevé,
23 avez-vous été breffé sur le résultat de l'effort d'essayer
24 d'engager les manifestants à Windsor par la ministre Jones ou
25 par la Police provinciale de l'Ontario et la lettre de la
26 ministre Jones?

27 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je me rappelle une certaine
28 information qui m'est parvenue au sujet de cet engagement-là et

1 du fait qu'elle n'a pas réussi comme [...] qu'on envisageait. Je
2 me rappelle un rapport au sujet d'une lettre qui avait été
3 circulée à des personnes qui faisaient partie du blocage à
4 Windsor et ce dont je me souviens, c'est que ça n'a pas attiré
5 leur attention.

6 Et de même, ici à Ottawa, beaucoup des
7 préoccupations au sujet de la structure cohésive de l'occupation
8 du blocage a soulevé des préoccupations tout à fait légitimes de
9 savoir que, même si un règlement négocié avait pu être fait, si
10 cette entente aurait réussi à dégager le blocage et
11 l'occupation.

12 **Me TOM CURRY:** Merci. La question de savoir si une
13 résolution négociée était possible, est-ce que ç'a été discuté
14 au Conseil des ministres?

15 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, ç'a été discuté à une
16 des réunions IRG mentionnées plus tôt où mon sous-ministre avait
17 fait un breffage aux membres du groupe de travail de la
18 constitution des gens qui constituaient les chefs de
19 l'occupation et le degré de leur positionnement bien ferme et
20 comment on pouvait s'engager avec ça. Oui, ç'a été discuté.

21 **Me TOM CURRY:** Et de façon semblable, savez-vous
22 que le maire d'Ottawa avait négocié avec succès pour faire
23 relocaliser une partie des véhicules loin des quartiers
24 résidentiels et que cela semblait représenter une percée?

25 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, je me rappelle qu'on a
26 discuté, il y a eu discussion entre le maire Watson et un
27 médiateur qu'il avait pu... sur lequel il avait pu mettre la main.

28 Mais je me rappelle aussi il avait été très

1 préoccupé que les véhicules qu'on voulait dégager des quartiers
2 résidentiels revenaient dans l'enceinte parlementaire au centre-
3 ville, ce qui créait un élan de véhicules, une poussée encore
4 une fois d'autres véhicules qui campaient après sur le siège du
5 gouvernement. Et j'avais une préoccupation qu'en fait cette
6 occupation au centre-ville grandissait, ce qui aurait rendu plus
7 difficile et plus [compliqué] de dégager.

8 **Me TOM CURRY:** Au sujet des ressources,
9 l'information que vous avez reçue au sujet des ressources vous
10 venait principalement de la commissaire Lucki?

11 **MIN. MARCO MENDICINO:** C'est exact.

12 **Me TOM CURRY:** Avez-vous appris que l'information
13 que vous receviez de la commissaire Lucki de la GRC n'était pas
14 en accord avec la prestation de ressources accordées à la police
15 d'Ottawa?

16 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui. Dans les réunions
17 trilatérales avec le maire Watson et certains de ses hauts
18 dirigeants, elle a expliqué une préoccupation que peut-être il y
19 avait un besoin de regarder plus soigneusement le nombre d'abord
20 d'agents de la GRC qui étaient en fait déployés, et
21 deuxièmement, quelles étaient leurs tâches. Et je sais qu'elle a
22 souligné cette deuxième partie à quelques endroits, sachant que
23 c'était pas seulement le nombre, mais que faisaient ces agents
24 de la GRC. Et d'ailleurs, ce sont des questions que nous avons
25 posées à la commissaire Lucki à l'époque et qu'elle a tâché de
26 répondre.

27 **Me TOM CURRY:** Je comprends. Bon, je ne vous
28 montrerai pas les énoncés que vous avez faits, mais vous avez

1 fait des énoncés publics en réponse aux questions des médias au
2 sujet de ce que vous faisiez, vous, le gouvernement fédéral,
3 pour aider le Service de police d'Ottawa en comptant sur
4 l'information de la commissaire Lucki. Vous avez fait ces
5 affirmations, y compris nommer le nombre d'agents. À un moment
6 donné, le chiffre de 250, [ou 275] ou quelque chose, a été
7 mentionné.

8 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, dans cet ordre-là,
9 dans ces eaux-là. La raison pour laquelle nous tâchions de faire
10 passer le message, c'est qu'il y avait de plus en plus de
11 questions et de préoccupations du côté de la Ville à l'effet
12 qu'il n'y avait pas assez de personnel, et je voulais
13 communiquer que, de la part du gouvernement fédéral, nous
14 agissions rapidement et de façon décisive pour répondre à ces
15 préoccupations en envoyant du personnel de la GRC.

16 **Me TOM CURRY:** L'idée que tout ce que vous pouviez
17 part de votre part, c'est de compter [sur], n'est-ce pas, et
18 dans ce cas-ci, c'est le commissaire, qu'elle vous fournisse
19 l'information le mieux qu'elle peut et ensuite, vous pouvez
20 compter là-dessus et le communiquer, mais dans ce cas-ci, vous
21 avez appris que l'information que vous aviez et communiquée,
22 donc, n'était pas précise.

23 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je vous répondrais en
24 quelques points. Quand la commissaire me fait un breffage, je
25 prends cette information, notamment au sujet des opérations, et
26 j'en tiens tout à fait compte lorsque nous prenons une décision
27 au sujet des ressources supplémentaires qu'on pourrait offrir.

28 Toutefois, j'étais intéressé de savoir si oui ou

1 si non il nous fallait mieux coordonner nos efforts parce que le
2 maire et certains responsables nous disaient que c'est pas une
3 question de nombre, c'est aussi les tâches auxquelles ils sont
4 affectés. Donc, il y avait un dialogue libre là.

5 Et l'enjeu de savoir si oui ou si non il fallait
6 le déclarer publiquement était également une préoccupation,
7 parce que la commissaire de la GRC disait qu'elle était
8 préoccupée que si on publiait ou affichait des chiffres, cela
9 pourrait mener à une augmentation du nombre de gens. Donc, il
10 fallait trouver un équilibre là-dedans.

11 **Me TOM CURRY:** Je ne veux pas y aller à fond là,
12 mais dans un des énoncés que vous avez faits, un énoncé à
13 OPS8365, page 5.

14 Ça, c'est pour référence, pas nécessaire de
15 l'afficher.

16 Vous avez décrit, encore une fois sur la base
17 d'informations que vous avez eues de la commissaire, que la GRC
18 avait ajouté 275 agents de la GRC dans la région d'Ottawa, et
19 comme vous l'avez dit, on a appris plus tard que... et la
20 commissaire et le sous-commissaire ont dit, c'est qu'il y a
21 avait... c'était pas vraiment les bons chiffres, c'était une façon
22 de les compter qui ajoutait des quarts de travail, et cetera.

23 Avez-vous compris que c'est comme ça que les
24 chiffres ont été confondus?

25 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je savais qu'il y avait une
26 conversation en cours entre la GRC et la police d'Ottawa au
27 sujet du nombre d'agents de police qui étaient déployés pour
28 répondre à l'occupation et le blocage. Je vous dirais qu'en fin

1 de compte, avant l'invocation, nous avons envoyé 1 000 agents.

2 **Me TOM CURRY:** Oui, un déploiement massif. Ce qui
3 nous amène au point que vous avez déjà mentionné. Le chef Sloly
4 a décrit cela sans précédent et représentant un changement de
5 paradigme dans la façon songée à l'exercice des forces
6 policières pour les manifestations publiques.

7 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

8 **Me TOM CURRY:** Donc, dans les circonstances dans
9 lesquelles vous vous trouviez, je comprends les organisateurs du
10 convoi qui semblent aussi ne pas avoir apprécié à quel point il
11 y aurait un grand nombre de gens, et même la nature de leurs
12 manifestations, et cela a donné lieu à beaucoup de frustration à
13 tous les niveaux. Vous l'avez exprimé, vous étiez frustré au
14 sujet de la rapidité avec laquelle on tâchait de trouver une
15 solution.

16 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, j'étais préoccupé du
17 fait que pendant deux semaines nous ne pouvions pas appliquer la
18 loi et maintenir la sécurité publique dans la capitale et dans
19 d'autres collectivités au pays.

20 **Me TOM CURRY:** Dans vos communications et celles
21 de certains de vos collègues ministres, êtes-vous d'accord
22 qu'après coup, certaines des façons de s'exprimer utilisées,
23 même à l'interne, n'ont pas aidé la cause parce que ça ajoutait
24 des préoccupations et des doutes au sujet de l'efficacité par
25 exemple du Service de police d'Ottawa ou du chef de la police
26 d'Ottawa pour faire face aux problèmes qui avaient complètement
27 dépassé les capacités du service?

28 **MIN. MARCO MENDICINO:** Avec réflexion postérieure,

1 bon, on regarde, on dit, bon, j'ai exprimé... j'aurais pu exprimer
2 les choses de façon plus diplomatique. On a entendu aujourd'hui
3 qu'il y a eu des échanges quelque peu tendus, n'est-ce pas? Et
4 je crois que c'est tout à fait compréhensible dans le moment. Et
5 ce n'était pas seulement le gouvernement et la police qui
6 étaient préoccupés et frustrés, les gens qui m'inquiétaient le
7 plus, c'était les Canadiens bien ordinaires et la
8 matérialisation de contre-manifestations et la capacité de
9 simplement vivre nos vies au quotidien dans la ville. Et c'était
10 là ma préoccupation principale. Et la seule façon de revenir à
11 la normale, c'est si on pouvait défendre le droit, maintenir la
12 loi.

13 **Me TOM CURRY:** Et [même si] vous avez entendu le
14 ministre Blair exprimer hier – et sans doute cela a été dans les
15 médias parce qu'on a trouvé des documents –, exprimer son
16 embarras au sujet de son ancienne profession d'application de la
17 loi à cause de ces circonstances, il ne faut pas prendre
18 l'expression de ces commentaires comme étant une critique du
19 travail fait par le chef Sloly ou l'OPS à l'époque.

20 **MIN. MARCO MENDICINO:** Non. Et je sais que le
21 ministre Blair a beaucoup de respect pour les forces de l'ordre.
22 Écoute, il a été membre de la communauté pendant des décennies,
23 policier lui-même. Bon. Et ça a été un moment difficile pour le
24 pays, un moment difficile pour les personnes qui ont subi les
25 effets de l'occupation, et parfois, oui, les émotions ont pris
26 l'avant-scène et ça pose des défis.

27 Mais ultimement, on a eu les bons intervenants à
28 la table pour restaurer la sécurité publique.

1 **Me TOM CURRY:** Dernière question, s'il vous plaît,
2 Monsieur le Ministre. L'enjeu auquel on vous a posé des
3 questions au sujet de la différence entre fixer les priorités
4 dans votre rôle comme ministre de la Sécurité publique et gêner
5 les opérations, au niveau du détail là, seriez-vous d'accord
6 avec moi que – et en décrivant pour le commissaire –
7 l'importance des circonstances dans lesquelles le pays s'est
8 retrouvé avec les blocages aux frontières, par exemple, avoir
9 cette discussion-là avec la commissaire n'a pas gêné ses
10 opérations, son commandement des opérations et son autonomie?

11 **MIN. MARCO MENDICINO:** Non, je ne crois pas, et
12 encore une fois, je crois que c'est un domaine où il est
13 important de noter pour cette enquête, et il faut comprendre où
14 sont ces limites dans le contexte d'une urgence, bien sûr.

15 Alors, il est important que dans mon travail à
16 titre de ministre de la Sécurité publique que je tiens
17 responsable la GRC et autres agences dans le portefeuille de la
18 sécurité publique responsables de l'exécution de leur travail,
19 c'est-à-dire trouver des façons de restaurer la sécurité
20 publique et y mettre tous leurs efforts, utiliser les autorités
21 statutaires qui existent déjà et les ressources qui existent, et
22 si cela fait défaut ou manque, de regarder ce que l'on peut
23 faire d'autre. Et c'est ce qui nous a amenés à la *Loi sur les*
24 *mesures d'urgence*.

25 Mais jusqu'à ce qu'on en arrive là et qu'on
26 arrive à ce point d'équilibre là, assurer la responsabilisation
27 sans aller dans le détail opérationnel est un élément important
28 de l'exercice.

1 **Me TOM CURRY:** Au niveau fédéral et provincial,
2 parce que la Commission a vu les expressions de priorités par
3 nos gouvernements fédéral et provincial, comme le blocage au
4 pont Ambassador, et c'est approprié dans votre jugement?

5 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, tout à fait. Il y a
6 des conventions qui existent et auxquelles on peut regarder pour
7 avoir une conversation importante au sujet de ces discussions et
8 ces principes. Et j'en ai mentionné un en vertu de l'Entente sur
9 les services de police où il y a une relation entre les élus du
10 gouvernement et la police quand il s'agit de formuler des
11 opinions à l'effet qu'une urgence existe et que les élus sont là
12 pour répondre à des demandes venant des forces policières pour
13 déployer des ressources et les outils additionnels qui
14 pourraient ne pas exister dans d'autres lois.

15 **AUCUNE INTERPRÉTATION [12.48.39 - 12.49.02]**

16 **Me TOM CURRY:** [...]

17 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je pense que c'est une
18 question très importante parce que les liens entre les services
19 policiers municipaux et provinciaux sont très clairs, il y a les
20 lois provinciales, il y a la loi sur les différents services
21 policiers, mais il n'y a pas de lien direct en ce qui concerne
22 les ressources des forces policières fédérales. Il nous a fallu
23 naviguer dans les circonstances dans lesquelles on se trouvait.

24 Je suis d'accord avec la suggestion qui m'a été
25 proposée par le procureur de la police provinciale qu'il
26 pourrait être approprié de songer à développer un certain
27 protocole autour de tout cela.

28 **Me TOM CURRY:** Dernière chose. Dans vos relations

1 avec le chef Sloly, selon vos observations, il a exécuté ses
2 devoirs de bonne foi?

3 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je crois que le chef Sloly
4 a fait tout son possible dans les circonstances.

5 **Me TOM CURRY:** Merci, Monsieur le Ministre.

6 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, la Coalition
7 d'Ottawa, s'il vous plait?

8 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me PAUL CHAMP:**

9 **Me PAUL CHAMP:** Bonjour, Monsieur le Ministre. Mon
10 nom est Paul Champ, je suis le procureur de la Coalition des
11 citoyens et des entreprises d'Ottawa.

12 Quelques questions aujourd'hui, seulement deux.

13 Le personnel parlementaire, dans bien des cas,
14 habite le centre-ville d'Ottawa, n'est-ce pas?

15 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

16 **Me PAUL CHAMP:** Et donc, leur lieu de travail
17 était en plein milieu de cette occupation.

18 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

19 **Me PAUL CHAMP:** Entendiez-vous le personnel
20 exprimer des inquiétudes à venir au travail?

21 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, souvent.

22 **Me PAUL CHAMP:** Donc, ils vivaient d'autres
23 répercussions personnelles à cause de l'occupation par le
24 convoi?

25 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

26 **Me PAUL CHAMP:** Je me demande si je pourrais
27 demander à la greffière de nous montrer le document

28 PB.CAN.0001850?

1 Et pendant qu'il l'affiche, Mike Jones est votre
2 chef de cabinet, n'est-ce pas?

3 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

4 **Me PAUL CHAMP:** Et monsieur Jones vous informait
5 de l'information qu'il recevait de plusieurs sources?

6 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

7 **Me PAUL CHAMP:** Alors ici, j'ai des échanges de
8 textes entre monsieur Jones et un échevin de la ville d'Ottawa,
9 Matt Luloff. En bleu, vous avez monsieur Jones, en gris,
10 monsieur Luloff.

11 Si on pouvait aller à la deuxième page?

12 Ici, vous verrez en bleu :

13 « Bon, peut-être pas pour des faits
14 publics, mais j'ai [...] d'un incident
15 extrêmement irritant.

16 – On a bloqué la circulation. »

17 Et monsieur Jones écrit :

18 « 'Je ne viendrai pas au bureau pendant
19 que le convoi est présent. Mon amie a
20 été menacée directement d'être violée
21 hier parce qu'elle portait son masque,
22 et ça, ça déclenche sérieusement parce
23 que je suis une survivante d'agression
24 sexuelle.'

25 Je sais comment se sentent les
26 résidents...' »

27 Et il fait référence à Monsieur Naqvi.

28 « ...mais je m'en voudrais si je ne vous

1 dirais pas que je ne me sens pas moi-
2 même en sécurité lorsque j'amène mon
3 enfant à la garderie, et les enfants
4 ont peur de sortir parce qu'ils ont
5 peur que les éducateurs se font
6 engueuler parce qu'ils ne portent pas
7 (sic) de masque. »

8 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, j'ai entendu ces
9 choses très souvent et j'étais très inquiet par rapport à la
10 sécurité des gens qui travaillaient sur la Colline. J'ai
11 témoigné plus tôt, j'ai exprimé l'opinion qu'on voudrait peut-
12 être... si on songeait à travailler de façon complètement
13 virtuelle au Parlement parce que j'étais inquiet par rapport à
14 la concentration des gens, [ceux] qui devaient faire face aux
15 situations que vous avez décrites aujourd'hui. Ils étaient
16 ciblés, c'était dirigé de façon disproportionnée envers les
17 femmes, d'après ce que j'ai entendu de notre personnel et des
18 gens de mon équipe, et ceci vraiment m'inquiétait.

19 Comme vous vous rappellerez peut-être, il y a une
20 journée où nous avons dû fermer le Parlement, et c'était
21 seulement la deuxième fois dans toute l'histoire de ce pays où
22 cela s'est produit, et c'est entièrement à cause des
23 préoccupations par rapport à la sécurité. C'était très grave.

24 **Me PAUL CHAMP:** Prochaine page.

25 « Compris. » Et ensuite, monsieur Jones
26 ajoute :

27 « Lorsqu'elle a rapporté cela à la
28 police, on lui a dit : 'Eh bien, vous

1 devriez peut-être enlever votre masque
2 lorsque vous sortez dehors, donc, comme
3 ça vous n'attirerez pas l'attention.' »

4 Et l'échevin a répondu :

5 « Oui, j'ai entendu ce genre de choses
6 aussi. »

7 Est-ce que vous avez entendu cela également, que
8 la police ne prenait pas au sérieux les plaintes qu'ils
9 recevaient des résidents et résidentes d'Ottawa?

10 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je ne sais pas pourquoi,
11 mais je sais qu'à l'époque les polices étaient... la police était
12 débordée. Mon interprétation ici, c'est que [...] du nombre
13 d'incidents. Il y en avait des milliers à un moment donné et
14 c'était difficile de les enquêter ou d'agir de façon appropriée
15 pour tenir les gens qui ont créé ces incidents responsables.
16 Mais il y a eu des centaines d'enquêtes criminelles qui ont été
17 déposées par la suite.

18 **Me PAUL CHAMP:** Oui, en effet. On a entendu
19 beaucoup de témoins dans ces procédures, y compris plusieurs
20 policiers d'Ottawa, et ce qui en ressort, c'est que c'était un
21 problème de capacité. Ils étaient complètement débordés.

22 **MIN. MARCO MENDICINO:** [Oui.]

23 **Me PAUL CHAMP:** Alors, merci.

24 Le deuxième enjeu dont j'aimerais discuter, c'est
25 qu'en tant que ministre de la Sécurité publique, bon, le SCRS et
26 la GRC vous rendent des comptes, n'est-ce pas?

27 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

28 **Me PAUL CHAMP:** Et vous recevez toutes sortes

1 d'informations sur les risques et les menaces rapportées par ces
2 agences et qui étaient posées par l'occupation d'Ottawa?

3 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

4 **Me PAUL CHAMP:** Et j'ai entendu d'autres
5 témoignages à l'effet qu'il y avait d'anciens militaires et
6 d'anciens policiers qui participaient, qui aidaient le convoi.
7 Avez-vous entendu cette information?

8 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, j'ai entendu ces
9 rapports également.

10 **Me PAUL CHAMP:** Et donc, j'imagine que c'était une
11 préoccupation pour la Sécurité publique parce que ces personnes
12 auraient certaines compétences et expertises qui pourraient
13 poser des défis logistiques et des plus grandes menaces.

14 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, c'est exact.

15 **Me PAUL CHAMP:** Vous avez également entendu des
16 informations que d'anciens agents du SCRS participaient à la
17 manifestation?

18 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je ne me rappelle pas
19 vraiment, de mémoire, mais comme vous l'avez mentionné, je
20 m'inquiétais en général de la présence de personnes qui avaient
21 déjà servi dans les forces armées et dans les forces policières,
22 c'est certain. Et il faudrait vraiment que je rafraichisse ma
23 mémoire là si ceci comprenait également des membres du SCRS.

24 **Me PAUL CHAMP:** Et il y avait également... il y
25 avait des... [membres actuels des forces de l'ordre ou militaires
26 qui participaient à ces manifestations?

27 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, il y avait des
28 rapports à propos de fuites lors des opérations et ce qui

1 donnait... il semblait que c'était, par exemple, des photos de
2 textes, des prises d'écran, et, oui, j'avais des préoccupations
3 que certains membres actifs dans les forces de l'ordre étaient
4 sympathiques (sic) [sympathisants].

5 **Me PAUL CHAMP:** Y a-t-il eu des enquêtes par
6 rapport à ces questions à l'interne, soit de la part de la GRC
7 ou d'autres?

8 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je sais que la GRC voulait
9 s'assurer qu'ils avaient enquêté tout problème de sécurité à
10 l'interne et ces enquêtes ont été menées.

11 **Me PAUL CHAMP:** Merci beaucoup. C'est la fin de
12 mes questions.

13 [Je sais qu'il me reste un peu de temps, je
14 propose de le donner au suivant.]

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [C'est même encouragé. Je
16 vais peut-être le permettre.]

17 Donc, on va prendre la pause repas présentement
18 et...

19 **Me ROB KITTREDGE:** Monsieur le Commissaire,
20 quelques commentaires avant la pause repas. Rob Kittredge pour
21 le Centre des libertés constitutionnelles.

22 J'aimerais, bon, par rapport au fait qu'on ait
23 demandé à mon ami monsieur Miller de quitter, j'aimerais
24 exprimer la position du Centre ici. On aimerait que vous
25 décidiez de lui permettre de revenir dans la salle après la
26 pause. J'aimerais exprimer mon soutien pour qu'il revienne dans
27 la salle le plus tôt possible.

28 Moi, je suis un grand partisan des communications

1 constructives, et je comprends ce qui s'est produit ce matin,
2 mais ses clients ont le droit d'être représentés ici et on
3 aimerait appuyer son retour et sa possibilité de contre-
4 interroger monsieur Mendicino.

5 Si vous pouviez prendre cette décision à l'heure
6 du repas, ce serait grandement apprécié de notre part.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Je suis certainement pour la
8 communication. Je crois que le convoi est toujours représenté
9 par d'autres procureurs, ce n'est pas comme s'il n'y avait plus
10 aucune représentation. Je ne suis pas au courant d'une requête
11 qu'il puisse revenir dans la salle, mais s'il l'a demandé, je
12 vais, bon, y réfléchir.

13 **Me ROB KITTREDGE:** [OK. Eh bien, merci beaucoup.]

14 **LA GREFFIÈRE:** Alors, la Commission est levée
15 jusqu'à 14 heures.

16 --- L'audience est suspendue à 12:58

17 --- L'audience est reprise à 14:07

18 **LA GREFFIÈRE:** *Order.* À l'ordre.

19 *The Commission is reconvened.* La Commission
20 reprend.

21 **--- MIN. MARCO MENDICINO (reprise):**

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Et ensuite, le gouvernement
23 de l'Alberta

24 **Me MANDY ENGLAND:** Bon après-midi. J'ai un
25 problème, je ne peux pas démarrer ma vidéo.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord. Voulez-vous
27 prendre un instant? Ah! Voilà.

28 **Me MANDY ENGLAND:** Merci.

1 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me MANDY ENGLAND:

2 **Me MANDY ENGLAND:** Bon après-midi, Ministre
3 Mendicino. Mon nom est Mandy England, procureur du gouvernement
4 de l'Alberta.

5 J'aimerais vous ramener à quelque chose que vous
6 avez dit un peu plus tôt à une réponse à une question du
7 procureur de la Commission.

8 Je crois que vous avez dit que le premier
9 ministre Kenney avait exprimé qu'il n'avait ni les ressources ni
10 les outils pour régler le problème du blocage en Alberta.
11 Qu'entendiez-vous par « outils »?

12 Souvent, ce terme a été utilisé pour faire
13 référence aux outils parlementaires ou législatifs, comme, par
14 exemple, l'utilisation du *Code criminel*. Qu'entendez-vous
15 exactement?

16 **MIN. MARCO MENDICINO:** Bonne question. Je parlais
17 de conversations que nous avons eues au début de février où il
18 avait indiqué qu'il avait besoin d'outils et de ressources
19 physiques pour mettre fin au blocage de la frontière. Il disait
20 qu'il avait beaucoup de difficultés à avoir accès à ces
21 ressources, soit par l'intermédiaire de la GRC ou des services
22 provinciaux.

23 Donc, il me suggérait qu'on pourrait peut-être
24 pouvoir l'aider, soit par des ressources militaires, alors je
25 lui ai dit que bien que selon la loi les demandes d'assistance
26 relèvent toujours des pouvoirs de mon bureau, elles sont réglées
27 par mon collègue, le ministre Blair, dans le nouveau ministère
28 qui a été créé sous l'élection de 2021, le ministère de la

1 Protection civile. Alors donc, j'ai promis au premier ministre
2 Kenney que j'en parlerais au ministre Blair.

3 **Me MANDY ENGLAND:** Vous parliez donc d'outils
4 physiques, mais non pas seulement parlementaires.

5 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

6 **Me MANDY ENGLAND:** Maintenant, pourrais-je vous
7 amener au document SSM.NSC.CAN.00003069?

8 C'est un échange de textes. La partie que je vais
9 lire, c'est un texte entre Zita Astravas, la cheffe de cabinet
10 de monsieur Blair, avec Mike Jones, votre chef de cabinet. Et on
11 peut voir les dates, c'était le 6 février à 8 h 59. Et ici,
12 madame Astravas dit :

13 « [Votre sous-ministre] Mike a dit la
14 chose suivante : 'J'ai parlé à mon vis-
15 à-vis de l'Alberta et je lui ai dit
16 qu'il était très probable qu'on
17 déclinerait de répondre à leur demande
18 pour de l'équipement et les optiques...
19 pour des raisons d'optique et de
20 précédents. Elle n'a pas été surprise,
21 mais le ministre McIver voudrait parler
22 au ministre Blair. »

23 Bon, j'aimerais analyser ce texte. Votre
24 référence [à « votre] sous-ministre », ce serait celui du sous-
25 ministre Stewart, n'est-ce pas?

26 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, je crois bien.

27 Un point d'éclaircissement. Vous avez dit Zita
28 Astravas, mais je constate qu'en haut de la chaîne de textes, on

1 voit « MJ » et « SK », et plus tôt, on a vu des échanges de
2 textes où « SK » était Sam Khalil. Juste un point de
3 clarification. Je ne sais pas si vous suivez?

4 **Me MANDY ENGLAND:** Oui, oui, ça va. J'aurais dû
5 clarifier au début que c'était un clavardage de groupe où tous
6 les trois étaient présents. Et dans ce document, c'est tiré du
7 téléphone de madame Astravas, et au-dessus de son écran, on
8 montre les deux personnes avec qui elle échange. Ça clarifie les
9 choses?

10 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

11 **Me MANDY ENGLAND:** Merci.

12 Et donc, entendiez-vous la référence ici au sous-
13 ministre Stewart... enfin, qu'est-ce que vous comprenez ici?
14 Qu'est-ce que ça signifie la référence au sous-ministre Stewart
15 qui dit que votre ministère allait probablement décliner la
16 demande d'assistance à cause de la perspective de données
17 (phon.)?

18 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je n'étais pas partie
19 prenante de cet échange, mais il semble sur le texte on
20 indiquait que « votre sous-ministre », et je suis d'accord, j'ai
21 supposé que c'était le sous-ministre Stewart, « a dit les choses
22 suivantes », et donc, [...], le sous-ministre Stewart avait parlé
23 à son « vis-à-vis en Alberta » et avait indiqué que « nous », au
24 gouvernement fédéral :

25 « ...allions probablement refusé [leur]
26 demande d'assistance pour l'équipement
27 CAF et pour des raisons d'optique et de
28 précédents, et le fait que les pouvoirs

1 provinciaux n'avaient pas tous été
2 épuisés. »

3 Ce que je comprenais le moins, c'était la
4 question de la perspective. Et suite à ma conversation avec le
5 premier ministre Kenney, j'ai délégué cette tâche au ministre
6 Blair et à son bureau.

7 **Me MANDY ENGLAND:** Et juste pour que nous soyons
8 clairs sur les dates, ce texte avait eu lieu avant votre
9 conversation avec le premier ministre Kenney, c'était le
10 6 janvier, après qu'on ait envoyé la demande d'assistance.

11 **MIN. MARCO MENDICINO:** Encore une fois, je dois
12 essayer de me rappeler. Il y a peut-être eu une conversation
13 avec le premier ministre Kenney avant le 6 janvier, enfin, au
14 tout début de janvier en tout cas. Néanmoins, il me semblerait
15 qu'étant donné la séquence des évènements que nous avons
16 discutés ce matin, que j'ai parlé au premier ministre Kenney et
17 que je lui ai indiqué que monsieur Blair serait le responsable
18 principal pour examiner la demande d'assistance, et ça, en
19 quelque sorte, c'est le suivi de cet échange avec son personnel
20 qui fait partie de la chaîne d'échanges. La raison pour laquelle
21 on participe et que le sous-ministre Stewart participe, c'est
22 qu'il doit rendre des comptes à moi et à monsieur Blair à la
23 fois.

24 **Me MANDY ENGLAND:** Donc, n'avez-vous aucune idée,
25 donc, des raisons pour lesquelles monsieur Stewart aurait
26 communiqué à l'Alberta qu'une des raisons pour refuser leur
27 demande, c'était une question de perspective ou d'optique?

28 **MIN. MARCO MENDICINO:** Non. Je ne faisais pas

1 partie de cet échange ou de cette conversation.

2 **Me MANDY ENGLAND:** Et vous, est-ce que ça vous
3 préoccupait également la question de l'optique, la perspective?

4 **MIN. MARCO MENDICINO:** Bien, je voulais surtout
5 dégager Coutts et le premier ministre Kenney, bon, avait
6 expliqué l'impasse dans laquelle il se retrouvait et je croyais
7 qu'il voulait que j'encourage à la fois les ministres Blair et
8 d'autres de pouvoir considérer une demande d'aide qui lui
9 fournirait des ressources militaires.

10 Dans mes conversations, il avait dit que leur
11 police provin... que la GRC de la province disait qu'il y avait
12 l'équipement approprié pour enlever les gros véhicules
13 commerciaux qui bloquaient le poste de Coutts depuis le début de
14 février. Donc essentiellement, ce qu'il me disait, c'était :
15 « Écoute, j'ai besoin d'aide, et puis une façon dont on vous
16 pouvez m'aider, c'est d'examiner très soigneusement la
17 possibilité de nous prêter des ressources militaires qui
18 pourraient nous aider à dégager le blocage à Coutts. » Il a dit
19 qu'il avait beaucoup de difficulté à avoir accès à des
20 remorqueuses suffisamment grosses pour faire le travail.

21 **Me MANDY ENGLAND:** D'accord. Merci.

22 Et en ce qui concerne l'autre raison invoquée
23 pour refuser la demande, saviez-vous pourquoi le sous-ministre
24 Stewart aurait pu dire que c'était dû... aurait invoqué la
25 question du précédent?

26 **MIN. MARCO MENDICINO:** Encore une fois,
27 j'extrapole quelque peu. Je suppose qu'une des préoccupations
28 qui étaient soupesées dans l'ensemble, c'est que si la demande

1 d'aide était accordée dans le cas de l'Alberta, potentiellement
2 d'autres... encore une fois là, je spécule, j'infère, mais le
3 recours à des ressources militaires, c'est quelque chose qui est
4 fait sur une base extrêmement exceptionnelle. Alors, je crois
5 qu'il y a une préoccupation ici d'ouvrir un peu trop la porte à
6 d'autres demandes d'aide qui ferait que les ressources
7 militaires seraient accordées.

8 Donc, il y avait beaucoup de réticence en ce qui
9 concerne le recours aux ressources militaires et aux pouvoirs
10 militaires dans le contexte du blocage.

11 **Me MANDY ENGLAND:** Merci.

12 Et tel que noté plus tôt dans le texte, la
13 demande d'aide a été envoyée le 5, cette conversation a eu lieu
14 le 6, mais qui indique également qu'il y a eu une discussion
15 entre le sous-ministre Stewart et quelqu'un de l'Alberta, entre
16 les deux.

17 Mais parmi les raisons, on ne dit pas que la
18 demande d'aide est refusée parce que l'équipement CAF n'était
19 pas adéquat. Est-ce qu'on ne devrait pas dire que les
20 communications envoyées par le sous-ministre Stewart ont été
21 faites avant que les options de l'équipement CAF étaient
22 pleinement explorées?

23 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je ne peux pas vous dire.
24 Je ne sais pas exactement ce que le sous-ministre Stewart a dit
25 ou n'a pas dit à la province de l'Alberta. Encore une fois, si...
26 comme c'était [...] de machinerie, il aurait envoyé la demande
27 d'assistance au ministre Blair.

28 **Me MANDY ENGLAND:** Avez-vous discuté de la nature

1 appropriée de l'équipement CAF [avec le ministre Anand avant la
2 soirée du 6 février]?

3 **MIN. MARCO MENDICINO:** On a eu un échange, j'ai
4 noté que le premier ministre Kenney m'avait contacté pour de
5 l'aide. J'anticipais qu'il y aurait une demande d'aide qui me
6 serait soumise, et j'anticipais également que cela ferait
7 participer elle et son autorité, donc je voulais l'en informer.

8 Maintenant, exactement quel équipement était
9 utilisé, qu'est-ce qui était approprié et nécessaire pour
10 dégager le blocage à Coutts, ben, écoutez, je me serais tourné,
11 de façon appropriée, vers elle et au CAF, et également au rôle
12 et responsabilités du ministre Blair.

13 **Me MANDY ENGLAND:** Merci beaucoup.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon, pourriez-vous conclure?

15 **Me MANDY ENGLAND:** Oui, certainement.

16 Je voudrais qu'on confirme rapidement deux
17 choses... enfin, une chose. Vous êtes familier avec le rapport du
18 Parlement et la consultation sur la *Loi sur les mesures*
19 *d'urgence* déposée le 16?

20 **MIN. MARCO MENDICINO:** [Oui.]

21 **Me MANDY ENGLAND:** Maintenant, j'aimerais déposer
22 (sic) [SSM.CAN.00000124], page 3.

23 Si vous pourriez défiler en bas de la page?

24 Voilà.

25 On peut voir qu'il y a une discussion, et c'est
26 le premier point :

27 « Le ministre de la Sécurité publique a
28 communiqué avec le premier ministre de

1 l'Alberta [...] et que le premier
2 ministre et le procureur général ont
3 également échangé le 7 février.
4 Également, des échanges avec la
5 Justice, le ministère de la Justice et
6 le procureur général de l'Alberta les
7 1, 5 et 9... »

8 Mais aucunement... est-ce que je peux confirmer que
9 vous n'avez jamais évoqué la possibilité d'invoquer la *Loi sur*
10 *les mesures d'urgence* avec aucune de ces personnes?

11 **MIN. MARCO MENDICINO:** Ben, avec le premier
12 ministre, je peux vous le confirmer. Je noterais également que
13 cela confirme ce que j'ai mentionné plus tôt, à savoir que lui
14 et moi avons eu une conversation le 2 février, tel que je m'en
15 rappelais, juste avant l'échange du 6 février que vous avez
16 montré un peu plus tôt. Alors, je crois que cela correspond très
17 bien à la chronologie et à la séquence des évènements que nous
18 avons décrites.

19 Je dirais que mes échanges avec le ministre de la
20 Justice de l'époque et la procureure générale, Sonya Savage,
21 n'ont probablement pas inclus aucune référence expresse à la *Loi*
22 *des mesures d'urgence*, mais je crois qu'il aurait pu y avoir une
23 référence générale ou une indication générale si les outils
24 actuels et les pouvoirs actuels seraient suffisants pour
25 restaurer la sécurité publique et la discussion aurait été de
26 nature très générale.

27 **Me MANDY ENGLAND:** Bon, le témoignage de madame
28 Savage est que vous n'avez pas discuté la Loi. Êtes-vous

1 d'accord?

2 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, je suis tout à fait
3 d'accord.

4 **Me MANDY ENGLAND:** Merci. Et je sais que le temps
5 est écoulé, je n'ai peut-être pas le temps de vous y amener,
6 mais il y a des courriels, des échanges de courriels qui
7 confirmaient que c'était la conversation du 7 février, donc un
8 échange entre vous et le ministre Blair que c'était à cette date
9 que vous avez eu la discussion avec le premier ministre Kenney
10 concernant les remorqueuses et l'entente de communiquer sa
11 demande au ministre Blair et au ministre Anand. Vous rappelez-
12 vous exactement comment cette discussion a eu lieu? La [...] est-
13 elle exacte?

14 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, ça me semble correct.

15 **Me MANDY ENGLAND:** Merci. C'était mes questions.

16 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Et maintenant, Union of
17 British Columbia Indian Chiefs?

18 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:**

19 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Bon après-midi,
20 Monsieur le Ministre. Mon nom est Cheyenne Arnold-Cunningham, et
21 je suis la procureure de l'Union of British Columbia Indian
22 Communities.

23 Alors, avez-vous consulté ou collaboré avec les
24 Premières Nations locales ou avec les groupes autochtones
25 pendant la situation causée par le Convoi de la liberté et dans
26 la décision d'invoquer la *Loi des mesures d'urgence*?

27 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je crois que j'avais une
28 conversation assez large et constante avec les représentants et

1 le leadership des Premières Nations et des communautés
2 autochtones dans ma capacité de ministre de la Sécurité
3 publique.

4 Dans les évènements précédant l'invocation de la
5 Loi, un certain nombre de collègues qui siègent à ma table, y
6 compris les ministres Miller et Hajdu sont en constant contact
7 et communication avec les peuples autochtones. Et donc, il y a
8 un dialogue qui est entrepris par les représentants du cabinet.

9 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Alors, merci.

10 Du point de vue de la sécurité publique, croyez-
11 vous qu'il est important lors des évènements et de situations
12 d'urgence pour les services policiers et Sécurité publique
13 Canada de contacter, d'échanger avec les groupes autochtones sur
14 leurs territoires?

15 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

16 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Dans votre lettre
17 de mandat datée de décembre 2021, on vous demande d'appliquer la
18 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples
19 autochtones. Êtes-vous familier avec le projet de loi C-[15] qui
20 a été adopté comme... qui est devenu loi fédérale en juin 2021
21 pour appliquer cette Déclaration des Nations Unies?

22 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui. Et on se réfère à [...]
23 la Déclaration pour introduire des réformes importantes dans la
24 GRC en ce qui concerne les services policiers aux peuples
25 autochtones. Au cours des dernières années, et moi, dans mon
26 rôle de ministre de la Sécurité publique, j'ai travaillé très
27 étroitement avec les peuples autochtones de la communauté inuite
28 et métisse pour qu'on puisse s'assurer qu'il y a davantage

1 d'initiatives prises par les peuples autochtones et métis et
2 inuits, y compris la création de services policiers
3 indépendants.

4 Et nous codéveloppons présentement une loi qui
5 reconnaît expressément que les services policiers autochtones
6 sont un service essentiel pour qu'on puisse s'éloigner du
7 programme actuel [...] vers un... qui est plus structuré, plus
8 durable, et qui se servira et s'inspirera de la Déclaration des
9 Nations Unies et des principes de la réconciliation pour ancrer
10 des relations avec le gouvernement fédéral et les services
11 policiers autochtones.

12 Donc, l'autre chose que je noterais, c'est qu'on
13 débat présentement le projet de loi C-20 qui est devant le
14 Parlement, une loi qui créerait une nouvelle commission des
15 plaintes, d'examen des plaintes, et encore une fois, nous
16 travaillons très étroitement avec les peuples des Premières
17 Nations et autochtones pour s'assurer qu'ils ont une
18 représentation sur la Commission de sorte qu'on aura une
19 possibilité d'examen civil et de reddition des comptes
20 appropriée.

21 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Merci. J'aimerais
22 profiter des derniers points que vous avez mentionnés pour poser
23 ma question. En parlant du projet de loi C-20 et votre travail,
24 êtes-vous d'accord que d'assurer la participation autochtone sur
25 des organismes de surveillance de la GRC, soit comme décideurs
26 ou comme enquêteurs sur des plaintes, pourrait accélérer la
27 réforme de la GRC?

28 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je suis d'accord. C'est

1 essentiel, et c'est une des choses que nous discutons et une des
2 raisons pour lesquelles nous codéveloppons la loi sur la
3 reconnaissance des services policiers comme service autochtone,
4 comme service essentiel.

5 Pour donner vie à ce principe, ça signifie qu'il
6 faut être à la table ensemble sur la base qu'il faut reconnaître
7 les droits inhérents des peuples autochtones de déterminer leur
8 propre cour, leur propre cheminement, et de déterminer leurs
9 propres besoins en sécurité publique, y compris la création de
10 services policiers autonomes.

11 Dans cet exercice de codéveloppement ou de
12 collaboration et dans le cas du projet de loi C-20, nous sommes
13 en contact et échangeons avec les peuples autochtones et les
14 Premières Nations pour que cela puisse se refléter dans nos
15 institutions en ce qui concerne la sécurité publique.

16 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Qu'en est-il de la
17 *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, a-t-on
18 l'intention de moderniser cette loi de façon à l'aligner sur la
19 Déclaration des Nations Unies?

20 **MIN. MARCO MENDICINO:** Dans les réformes que je
21 mène en tant que ministre pour la Sécurité publique, j'ai reçu
22 comme mandat le besoin d'adhérer aux principes de la
23 réconciliation, et ceci veut dire en partie qu'il soit traité
24 des défis structurels de longue durée et systémiques dans les
25 relations entre le gouvernement et les peuples autochtones.
26 Elles remontent en fait aux origines du colonialisme, et ceci
27 s'appliquerait non pas seulement à la GRC et aux SCRS, mais
28 aussi aux Services frontaliers et dans toutes les agences.

1 Donc, nous tentons de combattre ces biais
2 inhérents qui ont mené... enfin, qui ont déformé les relations
3 entre les peuples autochtones avec les systèmes de justice puis
4 on veut avoir recours à la Déclaration des Nations Unies aussi
5 pour atténuer puis éventuellement éliminer ces barrières.

6 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Merci.

7 Compte tenu tout le travail que vous faites pour
8 mettre en œuvre la RDDA (sic) [DNUDPA], votre mandat et le
9 projet de loi C-15, il y a un autre volet de votre mandat, de
10 travailler en partenariat avec les peuples autochtones pour
11 faire avancer leurs droits, compte tenu de la mise en œuvre de
12 la Déclaration sur les droits autochtones, [pensez-vous qu']il
13 devrait y avoir des considérations précises s'agissant de la GRC
14 et du SCRS et leur capacité de surveiller et de répondre contre
15 des personnes non armées, non violentes, des peuples autochtones
16 qui militent pour leurs droits licites et distincts même dans
17 des situations qui pourraient être perçues comme étant des
18 évènements menaçants à l'ordre public?

19 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui. Je crois que c'est le
20 cas. Nous modernisons la culture pour qu'elle devienne
21 consciente de la culture, de la langue, des cultures et
22 traditions et des droits de... c'est-à-dire du droit autochtone.
23 C'est quelque chose que nous faisons déjà activement. Et nous
24 espérons que, ce faisant, nous allons créer une relation qui se
25 fonde sur le respect, sur les principes de nation à nation, et
26 ces valeurs qui sont informées par la Déclaration des droits
27 autochtones.

28 Et ce n'est pas seulement, en fait, dans mon

1 portefeuille, mais c'est dans tout le gouvernement que doit se
2 faire cette œuvre.

3 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Merci.

4 Pour ce qui est de la pratique de la consultation
5 et de la coopération avec les peuples autochtones et dans le
6 contexte de la réponse à un état d'urgence ou le Convoi de la
7 liberté, des situations comme celles-là, et évidemment du point
8 de vue des caractères multijuridictionnels, la souveraineté des
9 droits et territoires des Autochtones, comment la Sécurité
10 publique du Canada pourrait-elle inclure maintenant la
11 coopération et la consultation dans ces contextes?

12 **MIN. MARCO MENDICINO:** En écoutant, et c'est
13 vraiment un des principes clés auquel je crois fermement. Et mon
14 ministère et mes gens sont en contact fréquents à bâtir des
15 relations sur le terrain.

16 Par ailleurs, je voyage de plus en plus
17 fréquemment dans les collectivités autochtones partout au pays
18 pour rencontrer en personne les leaders autochtones, les
19 résidentes. J'ai récemment visité la Nation crie James Smith
20 après les pertes importantes là lors de l'été.

21 Cette expérience partagée vise à bâtir,
22 promouvoir en tout cas une relation pour que nous puissions
23 avancer vers des réformes qui sont inspirées par et gouvernées
24 par la RDDA (sic) [DNUDPA] et les principes de la réconciliation
25 documentés dans les appels à l'action de la Commission de vérité
26 et de réconciliation, notamment, [et les appels à la justice du
27 FFADA]. Donc, c'est un effort concerté de tout le gouvernement.

28 On pourra aller de l'avant avec toutes ces

1 réformes, mais il faut pour ce rencontrer les gens, respecter le
2 droit inhérent à l'autogouvernement, à l'indépendance de
3 gouvernance et à l'autodétermination. Et ce faisant, nous
4 pouvons, nous l'espérons, rompre ce cycle sans fin de
5 traumatismes intergénérationnels qui a vu un nombre
6 disproportionné de gens autochtones pris dans le système
7 judiciaire, par exemple. C'est une œuvre dans laquelle je suis
8 profondément engagé.

9 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Merci beaucoup de
10 votre temps et cela conclut nos questions.

11 Et merci au Commissaire.

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci à vous.

13 Bien, ensuite, j'appelle la Fondation canadienne
14 pour la Constitution.

15 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDRY:**

16 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Monsieur le Commissaire,
17 Monsieur le Ministre, je m'appelle Sujit Choudry, conseil pour
18 la CCF.

19 J'aimerais commencer par une remarque que vous
20 avez faite pendant votre examen principal où il y avait un
21 dialogue entre les services policiers, les professionnels des
22 services policiers et le leadership politique. Donc, dans le
23 contexte de votre relation avec la commissaire Lucki, j'aimerais
24 en parler.

25 Dans le contexte du convoi, j'aurais quelques
26 questions. Est-ce que vous receviez des séances d'information
27 quotidiennes? Est-ce que vous étiez en communication fréquente
28 avec elle? J'ai peu de temps, donc donnez-nous peut-être un

1 petit aperçu de vos interactions.

2 **MIN. MARCO MENDICINO:** Les réponses rapides sont
3 oui et oui. Pour le détail, on se rencontrait quelques fois
4 plusieurs fois par jour, mais en tout cas quotidiennement pour
5 différents exposés. L'objectif était de maintenir le dialogue
6 pour que je puisse comprendre de sa part exactement ce que
7 faisaient les forces de l'ordre pour rétablir la sécurité
8 publique et aussi de demander des conseils dans la période
9 préparatoire à l'invocation et ainsi de suite.

10 Donc, c'était des rencontres quotidiennes et
11 fréquentes, des conversations, donc, que j'avais avec la
12 commissaire.

13 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, lorsque la lettre du
14 7 février vous est arrivée, à vous et au premier ministre, du
15 maire Watson et du président Deans demandant un déploiement
16 d'agents de la GRC, je présume que vous auriez fait suivre cette
17 lettre à la commissaire?

18 **MIN. MARCO MENDICINO:** Nous étions en tout cas en
19 contact constant. Ça n'aurait pas été nécessairement ma
20 responsabilité personnelle...

21 **Me SUJIT CHOUDHRY:** [Oui.]

22 **MIN. MARCO MENDICINO:** ...de faire suivre cette
23 lettre...

24 **Me SUJIT CHOUDHRY:** [Bien sûr.]

25 **MIN. MARCO MENDICINO:** ...mais les communications
26 étaient claires au sujet des pressions que subissait le SPO pour
27 mobiliser les ressources nécessaires pour rétablir la sécurité
28 publique.

1 Ensuite, ça aurait été clair à la commissaire
2 Lucki aussi que les commentaires que je recevais de la ville
3 d'Ottawa, l'information que je recevais, des renseignements à
4 propos de chiffres d'affectations, et cetera, donc, toute cette
5 information était dans le dialogue.

6 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Elle vous mettait à jour quant
7 à ces étapes?

8 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

9 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Monsieur le Registraire,
10 veuillez afficher le document suivant :
11 PB.NSC.CAN.00002872_REL.0001.

12 C'est un document daté autour du 10 février ou le
13 10 février, « Protocole d'entente entre la GRC et le Service de
14 police d'Ottawa et le conseil des Services policiers d'Ottawa ».
15 Vous souvenez-vous d'avoir vu ce document?

16 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je ne me souviens pas de
17 l'avoir vu précisément. J'étais au courant des accords et des
18 arrangements qui avaient été pris.

19 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Page 3 dans ce cas-là, s'il
20 vous plait, Monsieur le Registraire, au 2.1. Voilà.

21 « La GRC... »

22 Donc, Monsieur le Ministre, je vous invite à
23 regarder cela rapidement. La GRC était d'accord pour déployer à
24 Ottawa jusqu'à 250 agents de la GRC dans différents rôles.

25 Ensuite, un peu plus bas :

26 « Des dispositions pour déployer plus
27 de 250 représentants pourront être
28 faites avec un accord subséquent. »

1 Est-ce que ceci vous est familier?

2 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

3 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, j'aimerais obtenir une
4 clarification de votre part, si vous êtes en mesure de le faire.

5 Lorsque la GRC fournissait du soutien ici au
6 conseil de la police, au meilleur de votre connaissance, est-ce
7 que ceci n'incluait pas ce qui était déjà déployé comme GRC dans
8 la Cité parlementaire ou au cottage Rideau pour protéger le
9 premier ministre?

10 **MIN. MARCO MENDICINO:** C'est certainement des
11 enjeux soulevés par le maire Watson et son personnel à l'époque,
12 à savoir que certains des chiffres dont on faisait état étaient
13 inclusifs de déploiements possibles dans la GRC, dans la cité
14 parlementaire, par exemple, ou pour des fins de protection.
15 Donc, ma responsabilité à ce moment-là à titre de ministre de la
16 Sécurité publique, c'était de partager cela avec la commissaire
17 pour obtenir de la clarté justement quant au nombre précis qu'on
18 avait déployé et pour quelles fins.

19 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Quelles informations vous sont
20 revenues, vous en souvenez-vous?

21 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, je me souviens
22 généralement qu'une des préoccupations exprimées par la
23 commissaire à l'époque, c'est que pendant que des membres de la
24 GRC étaient déployés dans la ville d'Ottawa, affectés là, qu'il
25 n'était pas clair encore pour elle quelles seraient exactement
26 ces tâches et comment cela cadrerait dans le plan opérationnel
27 du conseil de police. Mais ce qui était clair, c'est qu'on
28 envoyait des agents de la GRC et étions ouverts à en envoyer

1 plus pour soutenir la ville d'Ottawa dans le rétablissement de
2 l'ordre public, de la sécurité publique.

3 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, un autre document,
4 OPB00001014.

5 Monsieur le Ministre Mendicino, avez-vous ceci?
6 C'est un tableau de déploiement par différents services
7 policiers, différentes entités de fournitures de services
8 policiers à Ottawa jusqu'au 12 février inclusivement. Avez-vous
9 déjà vu ce tableau ou un semblable?

10 **MIN. MARCO MENDICINO:** Non, je n'ai pas vu ce
11 tableau. Qui en est l'auteur? Qui est l'auteur de ce document?

12 **Me SUJIT CHOUDHRY:** C'est le Conseil de police
13 d'Ottawa. Je ne saurais vous dire plus en détail qui l'a
14 préparé, mais c'est un élément de preuve.

15 **MIN. MARCO MENDICINO:** Donc, vous dites que c'est
16 une publication de la ville d'Ottawa?

17 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Peut-être. En fait, ç'a été
18 déposé en preuve par la police d'Ottawa. Je ne sais pas comment
19 ç'a été produit.

20 **MIN. MARCO MENDICINO:** Mais je ne reconnais pas le
21 document.

22 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, continuons.

23 « Membres réguliers, GRC fédérale...

24 Merci, [Monsieur le Greffier], du pointeur là.

25 167, voit-on, agents ont été déployés – au bout
26 de cette ligne, c'est ce qu'on voit. Est-ce que vous étiez au
27 courant de ce chiffre ce jour-là?

28 **MIN. MARCO MENDICINO:** Eh bien, outre le temps,

1 l'heure précise, ce dont je me souviens, c'est environ 150, dans
2 cet ordre de grandeur, de déploiement initial. Et vous avez
3 entendu les témoignages à l'effet qu'il y avait de l'incertitude
4 quant au chiffre exact, mais c'était dans cet ordre.

5 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Oui, d'accord. Vous êtes
6 d'accord qu'il semblerait que ces chiffres sont inférieurs aux
7 250 qui sont dans l'accord?

8 **MIN. MARCO MENDICINO:** Eh bien, si on se fie à ce
9 document, c'est plus bas que 250, mais sans en savoir plus sur
10 l'auteur ou les origines du document, il est très difficile pour
11 moi de témoigner quant à sa véracité.

12 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et je pense que je sais la
13 réponse, mais je dois le faire pour le procès-verbal. Vous
14 n'êtes pas en mesure de dire 167... des 167, combien étaient au
15 cottage Rideau et combien étaient dans la cité parlementaire?

16 **MIN. MARCO MENDICINO:** Non, je ne suis pas en
17 mesure de vous le dire.

18 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Un autre thème, si vous le
19 voulez, Monsieur le Ministre. Ce matin, vous avez déclaré
20 plusieurs choses, d'abord qu'il était pratiquement impossible
21 d'appliquer la loi sur Wellington, Wellington est dans la
22 juridiction du Conseil. La GRC ne pouvait pas non plus affirmer
23 sa présence et maîtriser les choses. Est-ce que c'est à peu près
24 ce que vous avez dit?

25 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

26 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Je sais que vous êtes un homme
27 très occupé, mais avez-vous été capable de voir ou de recevoir
28 de l'information sur le témoignage de... le contre-interrogatoire

1 de la commissaire Lucki la semaine dernière?

2 **MIN. MARCO MENDICINO:** Eh bien, pas vraiment des
3 informations, mais j'ai lu quelques documents.

4 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Mon conseil a parcouru
5 certains de ces thèmes avec la commissaire.

6 C'est la transcription 23, Monsieur le
7 Commissaire (sic) [Greffier]. Commençons à la page 241.

8 Donc, je sais que vous êtes membre du Barreau
9 ontarien, donc il y aura des questions un petit peu d'ordre... de
10 nature juridique.

11 **MIN. MARCO MENDICINO:** [OK.]

12 **Me SUJIT CHOUDHRY:** La ligne 5.

13 Madame Shanmuganathan, ma collègue, posait des
14 questions, donc, à Brenda Lucki :

15 « Donc, vous êtes d'accord que les
16 agents de la GRC ont le pouvoir de
17 mettre en œuvre le *Code criminel*, par
18 exemple? »

19 La commissaire répond : « Oui. » Puis ma
20 collègue :

21 « Oui. Et ils ont toujours l'autorité
22 de mettre en œuvre le Code, n'est-ce
23 pas? Ça fait partie de leur travail?
24 – Oui. »

25 Déroulons, s'il vous plait.

26 « En effet, ils n'ont pas besoin d'être
27 la police locale, c'est un pouvoir
28 qu'ils ont toujours eu? »

1 Et la commissaire répond : « Oui. »

2 « En effet. Et il n'y a rien dans le
3 Code criminel, par exemple, qui dit,
4 par exemple, qu'un agent de la GRC ne
5 peut appliquer le Code criminel dans un
6 endroit, ça peut se faire n'importe où
7 au Canada. »

8 Et la commissaire Brenda Lucki répond :

9 « Je n'en suis pas certaine. »

10 Et vous pouvez lire la réponse qui est à l'écran.
11 Et quand vous aurez fini, je passerai à la page suivante.

12 Monsieur le Commissaire, je dépasse un petit peu
13 le temps, mais c'est un petit peu une question de juridiction
14 [sur Wellington], donc c'est assez important.

15 Pouvons-nous passer à la page suivante, Monsieur
16 le Ministre (sic)?

17 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

18 **Me SUJIT CHOUDHRY:** [Si nous pouvons passer à la
19 page 242.]

20 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** [Monsieur...]

21 **Me SUJIT CHOUDHRY:** [Désolé.]

22 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Monsieur le
23 Commissaire, un instant. Je pense qu'il est important que ce
24 n'est pas seulement qu'elle n'était pas certaine, mais, en fait,
25 il fallait décrire et définir « commettre un acte », donc ne
26 passons pas là-dessus trop vite.

27 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Je ne veux pas vous donner une
28 fausse piste.

1 Donc, ma collègue pose la question suivante :
2 « Pour utiliser un exemple un peu
3 absurde, si un agent de la GRC sur la
4 rue Wellington à Ottawa voit quelqu'un
5 commettre une infraction au Code
6 criminel, ils n'ont pas besoin
7 d'appeler le SPO pour les arrêter, ils
8 peuvent les arrêter eux-mêmes, n'est-ce
9 pas? »

10 Et la commissaire a répondu : « Oui. »

11 Donc, je sais que j'ai dépassé mon temps, donc
12 voici ma question : on a demandé à la commissaire... on a posé
13 plusieurs questions à la commissaire quant au champ de travail
14 dont disposent les agents de la GRC. Est-ce que vous avez des
15 raisons de croire que la commissaire Lucki se trompe?

16 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je pense qu'elle a raison
17 de dire que tout agent de la paix, voyant que quelqu'un enfreint
18 la loi en vertu du *Code criminel*, ils peuvent utiliser leurs
19 autorités en vertu de la common law pour procéder à une
20 arrestation. Mais en raison des conventions importantes
21 gouvernant le respect de la juridiction, certainement dans la
22 province ontarienne, qu'il y a des services municipaux de police
23 en vertu de la *Loi sur les services de police*, qu'ils
24 n'agiraient pas de façon unilatérale.

25 Et j'espère là que je ne vais pas trop loin pour
26 essayer d'interpréter votre question, mais ça serait chaotique
27 pour la GRC de s'insérer unilatéralement sur la rue Wellington
28 et commencer à faire des arrestations sans coordonner cela

1 étroitement avec la PPO et le SPO. Donc, il fallait comprendre
2 le plan opérationnel, nonobstant le fait que, en théorie, oui,
3 ce questionnement est correct, est exact : un agent de la GRC
4 pourrait faire une arrestation s'il voyait que le Code criminel
5 était enfreint.

6 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Merci.

7 Je sais que je dépasse mon temps. Merci à vous
8 deux.

9 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, JCCF, le Fonds pour
10 la démocratie.

11 **Me ANTOINE D'AILLY:** Bonjour, Monsieur le
12 Commissaire.

13 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ANTOINE D'AILLY:**

14 **Me ANTOINE D'AILLY:** Bonjour, Monsieur le
15 Ministre. Je m'appelle Antoine d'Ailly, je représente, donc, les
16 manifestants à Windsor, le JCCF.

17 Deux aspects d'abord : des considérations que
18 vous avez prises par rapport aux solutions de rechange
19 juridiques, outre la *Loi sur les mesures d'urgence*, et des
20 questions précises quant à vos communications avec la structure
21 de gouvernance de Windsor.

22 Vous souvenez-vous de la lettre de mandat
23 JCF.00000189, c'est la lettre de mandat que vous avez reçue le
24 16 décembre 2021 du premier ministre Trudeau. Vous souvenez-vous
25 de la lettre?

26 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

27 **Me ANTOINE D'AILLY:** À la quatrième page,
28 cinquième point énuméré du bas, vous aviez le mandat de :

1 « Continuer à travailler avec le
2 ministre de la Santé et le ministre du
3 Transport pour protéger la santé et la
4 sécurité des Canadiens par une gestion
5 pleine de compassion et de sécurité des
6 frontières. » (Traduction libre de
7 l'interprète.)

8 Donc, vous travailliez avec le ministre Duclos et
9 Alghabra, les ministres en question, Santé et Transports. C'est
10 vrai?

11 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, c'est vrai.

12 **Me ANTOINE D'AILLY:** Et le ministre Duclos est
13 aussi un économiste de formation?

14 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, ce sont ses études.

15 **Me ANTOINE D'AILLY:** Et vous, vous êtes formé
16 comme avocat et ancien procureur de la Couronne. Donc,
17 s'agissant du Convoi de la liberté et des manifestants, est-ce
18 qu'on peut dire qu'une protestation de camionneurs sur des
19 obligations de port de masque pour des raisons de santé et des
20 préoccupations frontalières, enfin, que ce groupe, entre vous
21 trois, que, dans le cadre de vos mandats, que vous étiez les
22 ministres clés pour s'acquitter de certaines des préoccupations
23 soulevées par le convoi? Est-ce exact?

24 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je dirais qu'il y avait bon
25 nombre de ministres qui étaient appelés à l'action par la
26 situation du convoi, non seulement les ministres Hajdu,
27 Alghabra, le ministre Blair en vertu de la Protection civile, le
28 ministre LeBlanc pour les Affaires intergouvernementales, et

1 ainsi de suite.

2 **Me ANTOINE D'AILLY:** Oui, je sais que j'ai peu de
3 temps, donc on va répondre par oui ou par non autant que
4 possible et essayez d'être aussi concis que possible.

5 PB.CAN.00001868 est la pièce que j'aimerais voir,
6 les courriels que nous avons reçus hier soir.

7 Vous souvenez-vous avoir entendu la position de
8 Jason Kenney à l'effet que « la politique de vaccination sur les
9 camionneurs était un bête théâtre politique », vous souvenez-
10 vous de cette déclaration?

11 **MIN. MARCO MENDICINO:** J'aimerais voir le document
12 pour rafraîchir ma mémoire, s'il vous plait.

13 Ce texte représente l'échange entre qui et qui?

14 **Me ANTOINE D'AILLY:** Le troisième attachement dans
15 le sixième courriel reçu. Le voilà.

16 « La politique d'antivaccins des
17 camionneurs, c'est du théâtre politique
18 idiot. [Les traiter de nazis n'a
19 certainement pas aidé.] »

20 Est-ce que vous vous rappelez être informé de la
21 position du ministre Kenney là-dessus?

22 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je me rappelle avoir vu un
23 couper-coller de ce que monsieur Kenney avait dit.

24 **Me ANTOINE D'AILLY:** Et je déduis que vous êtes en
25 désaccord avec la position de monsieur Kenney?

26 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

27 **Me ANTOINE D'AILLY:** Est-ce vrai que la plateforme
28 libérale en septembre 2021 traitait d'une politique de

1 vaccination obligatoire dans l'ensemble de la fonction publique
2 fédérale et dans les transports règlementés par le Fédéral?

3 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, nous l'avons placé
4 devant l'électorat dans l'élection en 2021.

5 **Me ANTOINE D'AILLY:** Et vous avez eu 33 % du vote
6 populaire?

7 **MIN. MARCO MENDICINO:** En autant que je me
8 souviens, c'est exact.

9 **Me ANTOINE D'AILLY:** Donc, diriez-vous que cette
10 activité ou cette obligation est enracinée partiellement dans
11 ces fins politiques ou idéologiques?

12 **MIN. MARCO MENDICINO:** Cela faisait partie de deux
13 choses bien importantes. Premièrement, la meilleure preuve
14 scientifique et médicale à notre disposition, c'était notre
15 croyance à l'époque et ça continue que les vaccins sont la
16 meilleure façon de sortir de la pandémie. Et deuxièmement, vu
17 l'élection de 2021, il y a eu un débat robuste parmi tous les
18 Canadiens de...

19 **Me ANTOINE D'AILLY:** J'essaye de savoir quelles
20 connaissances exactes vous aviez...

21 **MIN. MARCO MENDICINO:** ...soutenir le gouvernement...

22 **Me ANTOINE D'AILLY:** ...en traitant avec le ministre
23 de la Santé. Est-ce qu'on pourrait dire que, selon la *Loi du*
24 *ministère de la Sécurité publique et de la Préparation*
25 *d'urgence*, vous aviez la responsabilité d'exercer un leadership
26 au niveau national en rapport avec la sécurité publique et que
27 le ministère de la Santé a une obligation semblable pour la
28 promotion et la préservation de la santé? Parce que j'essaye de

1 comprendre cette séparation des responsabilités parce qu'on
2 faisait face à une situation sans précédent de la pandémie au
3 Canada où la législation des vaccins a été encouragée très
4 rapidement.

5 Alors, il y a... si on parle d'un nouveau vaccin,
6 c'est au ministère de la Santé d'en évaluer la sécurité. Mais
7 s'il y a eu une considération... si vous mettiez à l'avant une
8 obligation qui fait que 90 % des Canadiens vont ingérer un
9 certain produit, est-ce que ça concerne votre mandat de sécurité
10 publique?

11 **MIN. MARCO MENDICINO:** Premièrement, il y a eu
12 beaucoup de délibérations et de recherches très songées faites
13 avant une décision de lancer, de mettre en œuvre une stratégie
14 concernant la vaccination. Et même s'il y a un objectif commun
15 entre le ministère de la Sécurité publique et celui de la Santé
16 dans la protection de la santé et de la sécurité des Canadiens,
17 la Sécurité publique a un autre mandat, ce qui comprend la loi,
18 et il y a des agences de mon portefeuille qui sont responsables
19 pour le respect de la loi.

20 **Me ANTOINE D'AILLY:** Je comprends cela, Monsieur
21 le Ministre. Alors, il y a un peu de chevauchement et une partie
22 de ce chevauchement aurait pu être discutée dans votre mandat en
23 travaillant avec le ministre de la Santé. Peut-on dire cela?

24 **MIN. MARCO MENDICINO:** Alors, il y a eu des
25 communications très robustes au sein du gouvernement pendant
26 toute la pandémie et pendant la période du convoi, ce qui
27 comprenait le ministre LeBlanc, le ministre Alghabra, et autres.

28 **Me ANTOINE D'AILLY:** Est-ce que qu'on peut,

1 Monsieur le Registraire, avoir le document [JCF.]00000183?

2 Ici, vous avez une décision réglementaire publiée
3 par Santé Canada le [16 septembre] en 2021. Le but de ce
4 document était de faire la transition de l'approbation de
5 certains de ces vaccins d'une autorisation intérimaire à une
6 autorisation complète sous la *Loi des drogues et aliments*.

7 Est-ce qu'on peut aller à la page 6, premier
8 paragraphe, s'il vous plaît?

9 On y lit que :

10 « Une limitation importante des données
11 est un manque d'informations sur la
12 sécurité à long terme et sur
13 l'efficacité à long terme du vaccin. »

14 Étiez-vous au courant de cette préoccupation?

15 **MIN. MARCO MENDICINO:** Moi, je me rappelle d'avoir
16 eu des discussions où on discutait de l'efficacité des vaccins
17 et des autres considérations au sujet de l'administration des
18 vaccins dans le cadre d'une politique de santé générale pour
19 faire face à la pandémie.

20 **Me ANTOINE D'AILLY:** Seriez-vous d'accord avec moi
21 qu'à cause de la situation d'urgence et des contraintes de temps
22 et que la mise en œuvre devait se faire rapidement, que ça n'a
23 pas passé par les examens rigoureux que ça aurait subi
24 autrement?

25 Et si nous pouvons aller...

26 **MIN. MARCO MENDICINO:** Avant d'aller quelque part,
27 j'aimerais bien répondre à cette question. Je ne suis pas
28 d'accord avec ce que vous venez de dire.

1 **Me ANTOINE D'AILLY:** [Quelle partie?]

2 **MIN. MARCO MENDICINO:** La dernière partie où vous
3 [m'avez demandé] « étiez-vous d'accord que ça a été bousculé,
4 l'approbation », et vous l'avez lié aux évènements du blocage et
5 du convoi. Je suis en désaccord. Beaucoup de travail a été fait
6 avant la mise en œuvre d'une stratégie nationale de vaccination,
7 bien avant l'arrivée du convoi.

8 **Me ANTOINE D'AILLY:** Si nous pouvons regarder la
9 page 4 de 8.

10 Est-ce qu'on a porté à votre attention le fait
11 que pour ce qui est de l'évaluation de la sécurité pour les
12 adolescents, seulement 660 adolescents âgés entre 12 et 15 ans,
13 donc 660 adolescents avaient été suivis pour 2 mois, et ça,
14 c'était la base de la conclusion de Santé Canada que c'était sûr
15 ou efficace pour ce groupe d'âge? Et saviez-vous que c'était une
16 des préoccupations mises de l'avant par le convoi?

17 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je sais que dans mes
18 conversations avec le ministre Duclos et d'autres collègues qui
19 ont participé et au comité COVID et dans l'ensemble des conseils
20 des ministres que ces conversations ont été éclairées par la
21 meilleure science et les meilleures données disponibles en
22 préparation de la stratégie nationale de vaccination.

23 **Me ANTOINE D'AILLY:** Un autre document ici,
24 JCF00000081817?

25 Saviez-vous que nos homologues américains en
26 approuvant le vaccin Pfizer-BioNTech ont déclaré qu'ils
27 avaient :

28 « ...déterminé qu'une analyse des

1 évènements adverses... donc que ce ne
2 serait pas suffisant pour évaluer les
3 risques sérieux de myocardite ou
4 péricardite et identifier des risques
5 sérieux à des myocardites subcliniques.

6 Et qu'ils ont exigé toute une série de tests pour
7 que Pfzier étudie ces effets jusqu'à mai de 2027.

8 Alors, étiez-vous au courant de ça?

9 **MIN. MARCO MENDICINO:** Non. Ça, je n'ai pas vu le
10 document.

11 **Me ANTOINE D'AILLY:** Alors, ma question pour vous,
12 c'est que si vous exercez un leadership dans le domaine de la
13 santé publique ou la sécurité publique et que vous avez le
14 pouvoir statutaire d'établir les priorités stratégiques et
15 d'exercer les pouvoirs pour initier, mettre en œuvre (sic)
16 [recommander], coordonner ou mettre en œuvre des programmes ou
17 des projets en rapport avec la sécurité publique, est-ce qu'il y
18 a eu la moindre considération de lancer un examen de certaines
19 de ces préoccupations de santé? Parce que je crois comprendre
20 que certains pays avaient limité les vaccins pour les gens de
21 moins de 18 ans ou 30 ans, et peut-être qu'en exerçant ces
22 pouvoirs menant à l'arrivée du convoi...

23 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Votre demande, s'il vous
24 plait.

25 **Me ANTOINE D'AILLY:** ...[le 13], avez-vous considéré
26 de commander ou d'initier des tests additionnels pour satisfaire
27 les préoccupations des manifestants?

28 **MIN. MARCO MENDICINO:** Ça ne tombe pas dans mon

1 mandat. Mon mandat c'est de m'assurer que nous protégeons la
2 sécurité publique par l'application de la loi, et ici, c'est une
3 enquête sur les circonstances qui ont mené à l'application de la
4 *Loi des mesures d'urgence*. Votre question devrait être posée au
5 ministre de la Santé.

6 **Me ANTOINE D'AILLY:** Y a-t-il eu des discussions
7 entre vous et le ministre de la Santé de s'engager proactivement
8 dans ces études supplémentaires pour satisfaire les
9 préoccupations des Canadiens?

10 **MIN. MARCO MENDICINO:** Dans l'ensemble des
11 circonstances du blocage et de l'occupation, j'étais en contact
12 avec tous mes collègues du Conseil des ministres, y compris
13 monsieur Duclos.

14 **Me ANTOINE D'AILLY:** Il me manque du temps, [alors
15 rapidement...]

16 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ça fait longtemps que vous
17 avez dépassé votre temps, [vous allez devoir focaliser.]

18 **Me ANTOINE D'AILLY:** Est-ce qu'on peut regarder le
19 document WIN00002295?

20 Des messages textes entre vous et le maire
21 Dilkens.

22 J'aimerais regarder la page 4 et cette question a
23 été posée au maire Dilkens plus tôt par rapport aux ressources
24 de la Police provinciale de l'Ontario.

25 On attend que monsieur le registraire affiche le
26 document.

27 Le maire de Windsor. Page 4.

28 Alors, il semble que [c'est votre compréhension,

1 le 9 février à 7 h 35 que] le chef Mizuno n'avait pas demandé
2 des agents supplémentaires de la Police provinciale de l'Ontario
3 – c'est la cheffe de police de Windsor. Est-ce que c'est votre
4 compréhension et où vous avez obtenu cet échange?

5 **MIN. MARCO MENDICINO:** C'est une question de
6 préciser ce que je crois est une mauvaise compréhension ou un
7 problème de communication entre divers bureaux d'application de
8 la loi et la Ville de Windsor. Donc, ce que j'essaye de faire
9 ici, c'est de bien comprendre si oui ou si non des ressources
10 supplémentaires avaient été refusées par la Ville de Windsor.

11 **Me ANTOINE D'AILLY:** Mais apparemment leur chef de
12 police vient de dire que oui. Mais la question, c'est : où avez-
13 vous su que c'était le cas?

14 **MIN. MARCO MENDICINO:** J'essaye de me rappeler si
15 oui ou si non il s'agissait d'informations que j'avais obtenues
16 soit directement de la commissaire Lucki ou d'autres sources,
17 mais ça ne me vient pas.

18 **Me ANTOINE D'AILLY:** En dernier... dernière
19 question.

20 Ma dernière question, Monsieur le Commissaire.

21 Page 20 ici là, donc le 14 février à 11 h 57,

22 « En autant que vous... », ça veut dire monsieur Dilkens :

23 « Vous pouvez appuyer toute autorité
24 supplémentaire qui obtient pour [...] Windsor les ressources nécessaires pour
25 garder le pont ouvert et les gens en
26 sécurité. Ce serait bien. »

27
28 Croyez-vous comprendre que le maire Drew Dilkens

1 a invoqué l'urgence de la municipalité avant ou après ce message
2 texte?

3 **MIN. MARCO MENDICINO:** Encore une fois, je ne peux
4 pas vous le dire. Mais je sais que le gouvernement de l'Ontario
5 avait déjà déclaré un état d'urgence le vendredi avant, [c'est-
6 à-dire le...]

7 **Me ANTOINE D'AILLY:** On est ici le 14 que la
8 Ville de Windsor l'a déclaré.

9 **MIN. MARCO MENDICINO:** Mais le gouvernement de
10 l'Ontario l'avait déjà déclaré avant, bien avant.

11 **Me ANTOINE D'AILLY:** Et le dernier point ici, vous
12 parlez de ressources. Est-ce que ces ressources comprennent de
13 l'argent?

14 **MIN. MARCO MENDICINO:** Lui et moi, et d'autres
15 représentants du gouvernement ont eu des discussions au sujet
16 d'une compensation possible pour les pertes subies par les
17 entreprises suite aux blocages, oui. Ça, on a fait cela.

18 **Me ANTOINE D'AILLY:** Merci beaucoup.

19 Merci de votre indulgence, Monsieur le
20 Commissaire. Je n'ai plus de questions.

21 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Maintenant, nous allons
22 inviter le conseiller juridique du CCLA, l'Association
23 canadienne des libertés civiles.

24 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CARA ZWIBEL:**

25 **Me CARA ZWIBEL:** Bon après-midi, Monsieur le
26 Ministre Mendicino. Je suis Cara Zwibel et je suis l'avocate du
27 Conseil canadien pour les libertés civiles.

28 **MIN. MARCO MENDICINO:** Bon après-midi.

1 **Me CARA ZWIBEL:** J'aimerais vous poser une
2 question sur le domaine dont on n'a pas vraiment parlé.

3 Je vais demander qu'un document soit affiché et
4 je présente mes excuses parce que je ne l'avais pas demandé
5 d'avance, mais je ne pense pas que ça porte à controverse, c'est
6 les *Règlements de la Loi des mesures d'urgence*, COM00000854.

7 Je crois, bon, vous avez donné parmi les
8 témoignages les plus clairs que j'ai entendus au sujet de la
9 séparation de l'Église et de l'État, la séparation (sic)
10 [relation] entre l'application de la loi et le gouvernement, et
11 je crois que ce que vous avez dit, c'est qu'il doit y avoir de
12 bonnes lignes de communication, mais ce n'est pas le rôle du
13 gouvernement d'orienter la police ou leur dire quoi faire dans
14 un cadre opérationnel. Exact?

15 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

16 **Me CARA ZWIBEL:** Maintenant, dans le cas de la *Loi*
17 *sur les mesures d'urgence* et la mise en œuvre des *Règlements sur*
18 *les mesures d'urgence*, seriez-vous d'accord avec moi que ce que
19 font ces Règlements en fin de compte, c'est habiliter les forces
20 de l'ordre en leur donnant plus d'outils pour exercer leur
21 autorité, leur discrétion?

22 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je serais d'accord et ça
23 serait des outils qui n'existent aucune... pas par ailleurs selon
24 la loi.

25 **Me CARA ZWIBEL:** Bon, on ne les affichera pas,
26 mais l'autre volet de ça, les mesures économiques qui ont été
27 mises en œuvre, et dans ce cas, cela a habilité à la fois les
28 forces de l'ordre et les établissements financiers, les

1 institutions financières, les banques avec des pouvoirs.

2 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

3 **Me CARA ZWIBEL:** Conviendriez-vous que, bon, c'est
4 peut-être une façon formelle de le faire en utilisant cette
5 mesure extraordinaire d'invocation de la loi, c'est un message
6 très clair envoyé par le gouvernement aux forces de l'ordre au
7 sujet de la loi qui doit être appliquée : voici les lois qui ont
8 besoin d'être appliquées maintenant et nous avons besoin que
9 vous le fassiez?

10 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, je pense qu'on dire
11 ça.

12 **Me CARA ZWIBEL:** Descendons un peu plus bas,
13 Monsieur le Greffier. Je crois que c'est à la troisième page.
14 Page suivante. Un petit peu plus loin.

15 Alors, il y a une définition là d'infrastructures
16 critiques.

17 Est-ce qu'on peut continuer? On arrête. Merci.

18 Alors, il s'agit ici d'une interdiction
19 d'assemblées publiques. Bon, lorsque l'avocat de la Commission
20 vous a posé des questions, vous avez parlé de vos préoccupations
21 par rapport aux manifestants et leurs liens avec des groupes
22 extrémistes.

23 Vous avez aussi dit quelques fois que :

24 « Il y avait un grand nombre de gens
25 qui étaient là pour simplement exercer
26 leurs droits légaux de manifester. »

27 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, c'est exact.

28 **Me CARA ZWIBEL:** Je pense que vous avez dit que

1 des milliers étaient là pour des raisons légitimes et légales.

2 **MIN. MARCO MENDICINO:** C'est ce que je croyais. Je
3 crois qu'il y avait de nombreux Canadiens qui étaient mêlés avec
4 d'autres éléments de l'occupation et du blocage qui étaient là
5 simplement pour exprimer leur avis qui pouvait être différent,
6 leurs points de vue en matière de certaines politiques du
7 gouvernement fédéral.

8 **Me CARA ZWIBEL:** Merci.

9 Quand le gouvernement a annoncé qu'il allait
10 invoquer la Loi et les ordres qui s'appliqueraient, le
11 gouvernement a parlé de limites dans le temps pour l'exercice de
12 ces mesures. Il y a une date d'expiration pour ainsi dire?

13 **MIN. MARCO MENDICINO:** [Oui.]

14 **Me CARA ZWIBEL:** Le gouvernement a également parlé
15 du fait que les mesures seraient proportionnelles aux besoins.
16 Seriez-vous d'accord avec moi que la définition d'assemblées
17 publiques interdites ici...

18 Est-ce qu'on peut baisser pour que vous voyiez
19 toute la définition? Merci, Monsieur le Greffier.

20 Donc :

21 « Une personne ne peut pas participer à
22 certains rassemblements qui peuvent
23 mener à une perturbation importante du
24 déplacement des personnes et des biens,
25 ou une interférence sérieuse avec le
26 commerce, ou troubler la paix. »

27 Arrêtons là.

28 Vous savez peut-être comme député qui vient de

1 l'Ontario que nous avons eu des grèves et menaces de grève de
2 groupes de travailleurs ces derniers temps. Seriez-vous d'accord
3 avec moi que, pendant l'existence de cette ordonnance, une grève
4 serait contraire à l'ordonnance telle que libellée?

5 **MIN. MARCO MENDICINO:** Il nous faut être très
6 prudent et agir de façon circonscrite lorsqu'on définit les
7 pouvoirs. Alors, l'interdiction de rassemblements publics, tel
8 que c'est précisé dans le Règlement, dit que les gens ne peuvent
9 pas faire partie d'un rassemblement public « dont on s'attend à
10 ce qu'il peut donner lieu à troubler la paix ou à la
11 perturbation des déplacements des biens et des personnes ou une
12 interférence avec le commerce ». Ça, ça répond directement aux
13 préoccupations de l'Agence frontalière (sic) [ASVC] sur le
14 manque d'autorité de dégager les voies près d'une infrastructure
15 critique, à savoir la frontière. Et vous pouvez donc conclure
16 que ce pouvoir est en rapport avec ça.

17 En sus de ça, le Règlement doit être conforme
18 avec la *Loi sur les mesures d'urgence* qui elle est le statut
19 habilitant ces Règlements. Ce que cela dit, c'est que tous les
20 droits individuels que les gens ont au sujet de la liberté de
21 s'assembler, le droit de se manifester, sont préservés tant et
22 aussi longtemps que l'on ne traverse pas la frontière dans des
23 activités qui peuvent poser une menace de violence sérieuse. Et
24 ça, c'est le facteur qui délimite notre façon d'aborder cela
25 pour protéger les droits sur la *Charte* tout en ayant de pouvoirs
26 ciblés et circonscrits pour restaurer l'ordre public. Il faut
27 lire cette disposition, à mon avis, de pair avec la *Loi* elle-
28 même.

1 **Me CARA ZWIBEL:** Cette définition, c'est ce que
2 les forces de l'ordre vont utiliser quand elles sortent pour
3 décider si quelqu'un viole l'ordonnance, et ça, c'est le
4 document qu'un citoyen pourrait consulter aussi pour savoir ce
5 qui est permis. En convenez-vous?

6 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, mais nous espérons que
7 les forces de l'ordre vont l'interpréter de façon correcte, et
8 dans la mise en œuvre de ces règlements et des pouvoirs
9 circonscrits, cela faisait partie du plan de mise en œuvre qu'il
10 y ait le respect du droit de l'assemblée légale. Et au moment où
11 ces règlements sont entrés en vigueur, il paraissait clair aux
12 gens qui restaient là que les forces de l'ordre et les
13 responsables du gouvernement avaient dit que ce rassemblement
14 était illégal et non sûr.

15 **Me CARA ZWIBEL:** Je ne suis pas sûre de savoir... je
16 ne suis pas tellement concernée par le fait que cela
17 s'appliquait à la rue Wellington, mais où ailleurs cette
18 réglementation aurait peut-être été appliquée et y avait-il un
19 potentiel qu'elle puisse s'appliquer dans toutes sortes
20 d'endroits.

21 Êtes-vous d'accord avec moi que rien dans cette
22 réglementation ne limite... ne les limite géographiquement? Rien
23 ne dit que c'est limité à l'Ontario ou aux postes de frontière.

24 **MIN. MARCO MENDICINO:** Bon, on pourrait dire par
25 inférence que sous le sous-article 2(1) et du sous-
26 paragraphe a), on peut dire qu'il y a certaines... [...] qu'on
27 circonscrit un peu certains endroits géographiques. Ici, il y a
28 des endroits où on peut sérieusement entraver la circulation des

1 biens et du commerce. La frontière en serait un.

2 **Me CARA ZWIBEL:** Un autre domaine maintenant. Dans
3 votre témoignage, vous avez mentionné en étant questionné par le
4 commissaire de la Commission et c'était la première fois qu'on
5 entendait cela, je crois que c'était le 13, lorsque le procureur
6 de la Commission vous a montré le courriel de la commissaire
7 Lucki qui décrivait les choses telles qu'elles étaient.

8 Vous avez parlé d'une conversation privée que
9 vous avez eue avec la commissaire Lucki lorsqu'elle vous a parlé
10 de la situation à Coutts et a partagé ses inquiétudes. Je crois
11 que vous avez dit que c'était un seuil pour vous, un point
12 tournant. Et j'apprécie que les circonstances peuvent être
13 effrayantes lorsqu'on les entendait.

14 La chronologie des événements, c'est que nous
15 avons la réunion du Groupe d'intervention en cas d'incident, et
16 le 13, la rencontre du Cabinet, et ensuite la rencontre des
17 ministres.

18 Bon, premièrement, il n'y a pas de rencontre du
19 Cabinet entre la rencontre des ministres et l'invocation de la
20 Loi. Est-ce exact?

21 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

22 **Me CARA ZWIBEL:** Le matin du 14, je crois que vous
23 auriez appris que le pont Ambassador avait été dégagé et que des
24 arrestations avaient été faites, et que la police avait mené une
25 opération à Coutts qui avait conduit à des arrestations
26 également.

27 **MIN. MARCO MENDICINO:** C'est vrai. Il y avait des
28 rapports [de flambées de violence] et il y a eu échange entre le

1 maire et moi, il y avait des rapports d'incidents et des
2 informations que nous avons reçues dans des breffages
3 ultérieurs quant à la menace du fait que les partisans du
4 blocage étaient revenus au pont Ambassador.

5 C'était un thème qui revenait constamment au
6 cours des semaines que les progrès n'étaient pas linéaires, [...],
7 l'idée n'était pas seulement de rétablir la sécurité publique,
8 mais de la maintenir. L'objectif de l'invocation de la *Loi des*
9 *mesures d'urgence*, c'était maintenir la loi et...

10 **Me CARA ZWIBEL:** Dans votre témoignage à la
11 Commission, vous avez dit qu'un des problèmes avec Coutts, c'est
12 que ça pouvait déclencher une réaction en chaîne. Mais êtes-vous
13 d'accord avec moi que cela ne s'est pas produit? Que lorsque les
14 arrestations ont été faites à Coutts, plusieurs des autres
15 protestataires ont décidé de quitter parce qu'ils n'étaient pas
16 à l'aise avec l'idée d'être associés avec ce niveau de violence?
17 Ils avaient d'autres objectifs et une fois qu'ils ont appris ce
18 qui se passait à Coutts, ils ont décidé de quitter
19 volontairement?

20 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je suis d'accord. J'étais
21 soulagé, mais je devais également travailler avec la meilleure
22 information disponible à l'époque et je surveillais le paysage
23 et je voulais m'assurer que tout allait bien. Mais j'ai reçu des
24 rapports où on parlait de coups de feu et d'armes qui étaient
25 présentes dans d'autres endroits. Je ne savais pas exactement
26 comment l'opération de Coutts allait se dérouler et se conclure.

27 Gardons à l'esprit aussi le fait que la situation
28 était très, très hautement inflammable, que les personnes qui

1 étaient à Coutts étaient prêtes à se battre, ce qui aurait pu
2 mener à des pertes de vies, que si cela s'était passé, bon, il
3 reste toujours à déterminer si, oui ou non, cela aurait pu
4 déclencher d'autres événements à travers le pays. Donc, pour ma
5 part, c'était un moment tournant.

6 **Me CARA ZWIBEL:** Je crois que je comprends ce que
7 vous dites et je sais que mon temps est écoulé.

8 Je comprends que vous dites que si cela s'était
9 produit. Mais êtes-vous d'accord avec moi que des arrestations
10 ont eu lieu à Coutts et que ceci, ce que vous décrivez, n'est
11 pas arrivé? Les gens ont décidé de volontairement quitter à
12 Coutts et ailleurs, et au moins dans cet endroit en particulier,
13 la situation était résolue?

14 **MIN. MARCO MENDICINO:** Vous formulez les faits
15 d'un ton trop optimiste. Après Coutts, il y avait toujours des
16 escarmouches là. Oui, les choses ont commencé à se dissiper à
17 Coutts, mais je me rappelle également que des gens étaient très
18 présents, enracinés dans d'autres... ou ancrés dans d'autres
19 parties du pays, y compris dans la capitale nationale.

20 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Maintenant, la Ville de
21 Windsor.

22 **Me GORDON CAMERON:** Monsieur le Commissaire, si je
23 pouvais... enfin, je ne sais pas si les gens emploient toujours
24 l'expression « les cloches sonnent »?

25 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui. Ah, vous avez besoin
26 d'une pause?

27 **Me GORDON CAMERON:** Oui. Malheureusement, le temps
28 de la pause ne sera pas précis, mais on pourrait peut-être le

1 faire entre les interrogatoires, autrement ça serait en plein
2 milieu de l'interrogatoire.

3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon, on va prendre
4 10 minutes? C'est tout ce qu'il faut ou est-ce qu'on en veut
5 davantage?

6 **Me GORDON CAMERON:** Bon, 10 minutes devraient
7 suffire. Nous sommes à la fin de la période de questions. [Nous
8 vous alerterons si ce sera plus long.]

9 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon. Donc, prenons
10 10 minutes, puis si on a besoin de davantage de temps..

11 **MIN. MARCO MENDICINO:** Bon, merci, Votre Honneur.
12 Autrement, vous devriez me voir voter virtuellement.

13 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Je ne crois pas que j'aurais
14 le droit.

15 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is in recess for*
16 *10 minutes.* La Commission est levée pour 10 minutes.

17 --- L'audience est suspendue à 15:14

18 --- L'audience est reprise à 15:35

19 **LA GREFFIÈRE:** *Order.* À l'ordre.

20 *The Commission is reconvened.* La Commission
21 reprend.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui, oui, en effet, nous... ah
23 non, je vous ai déjà appelée, donc le temps s'est écoulé depuis.

24 (RIRES)

25 **Me ALYSSA TOMKINS:** Commissaire, Alyssa Tomkins
26 pour la Ville d'Ottawa.

27 Je suis très triste parce que le témoin m'a déjà...
28 je voulais... mon domaine... ma ligne de questions a été toute

1 mentionnée. Je vais donner mon temps à la représentante de la
2 ville de Windsor. [Je voulais simplement qu'elle le sache.]

3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Je voudrais prendre un
4 instant.

5 Demain, nous avons une journée très chargée. Nous
6 aurons une présentation sur la contribution du public, nous
7 avons trois ministres. Vous avez peut-être déjà reçu
8 l'organisation du temps, la question du temps sera assez
9 brutale. Je n'aurai pas beaucoup de flexibilité étant donné le
10 temps que nous avons.

11 Alors, vraiment, je vous encouragerais..
12 j'encouragerais fortement les procureurs à discuter ensemble. Si
13 vous voulez une plus longue période de contre-interrogatoire de
14 certains des témoins qui sont présentement limités à 5 minutes,
15 tentez d'en arriver à une entente un peu comme celle-ci pour
16 avoir une période plus longue. Parce que je sais en 5 minutes
17 là... en 5 minutes, c'est difficile de dire quelque chose en
18 5 minutes, je comprends. Mais véritablement, nous sommes liés
19 par les limites de temps.

20 Alors, il y a une longue liste de personnes qui
21 seront interrogées pour 5 minutes. Certains/certaines d'entre
22 vous êtes peut-être prêts à vous coordonner ensemble pour vous
23 accorder plus de temps ou moins de temps. Alors, c'est à vous,
24 et vous pourrez peut-être le faire à la pause.

25 J'ai accordé le temps qu'ils voulaient à toutes
26 les personnes qui ont demandé, mais l'allocation du temps, je le
27 reconnais, est assez modeste. Étant donné l'horaire de demain,
28 ce sera très difficile d'être flexible.

1 Alors, merci pour me donner l'occasion
2 d'expliquer tout cela. Alors, pensez-y encore une fois. C'est à
3 vous. Moi, mon seul intérêt, c'est que les gens qui veulent
4 formuler un point important avec n'importe quel de nos trois
5 témoins auront le temps nécessaire.

6 Sur ce, alors vous avez... on recommence à zéro.
7 Allez-y.

8 **Me JENNIFER KING:** Merci.

9 **--- MIN. MARCO MENDICINO (reprise)**

10 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JENNIFER KING:**

11 **Me JENNIFER KING:** Bon après-midi, Ministre. Mon
12 nom est Jennifer King, je suis la procureure pour la Ville de
13 Windsor.

14 **MIN. MARCO MENDICINO:** Bon après-midi.

15 **Me JENNIFER KING:** Hier, le ministre Blair a
16 témoigné sur la responsabilité des trois paliers du
17 gouvernement, c'est de communiquer, de collaborer, et de
18 répondre ensemble à un évènement comme celui qu'on a connu.

19 Est-ce important?

20 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

21 **Me JENNIFER KING:** Vous et votre personnel avez
22 d'excellentes communications avec la Ville de Windsor, n'est-ce
23 pas?

24 **MIN. MARCO MENDICINO:** [Oui.]

25 **Me JENNIFER KING:** Le maire Dilkens vous a
26 contacté toute de suite après avoir vu le potentiel de blocage
27 du pont lorsqu'il a appris cela du chef de police le 4 février.

28 **MIN. MARCO MENDICINO:** [Oui.]

1 **Me JENNIFER KING:** Il est resté en contact avec
2 vous pendant tout ce temps?

3 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

4 **Me JENNIFER KING:** Saviez-vous qu'une fois que le
5 blocage a commencé, le chef de cabinet du maire Dilkens était en
6 contact avec ses contreparties au gouvernement fédéral, y
7 compris votre chef de cabinet Mike Jones?

8 **MIN. MARCO MENDICINO:** [Oui.]

9 **Me JENNIFER KING:** Et le 8 février, il a expliqué
10 à Mike Jones que la police de Windsor avait envoyé une demande
11 pour des ressources policières?

12 **MIN. MARCO MENDICINO:** Exact.

13 **Me JENNIFER KING:** Il a dit à votre chef de
14 cabinet que le chef de police avait demandé du personnel pour le
15 maintien de l'ordre?

16 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, je crois que c'est
17 exact.

18 **Me JENNIFER KING:** Donc, les services de police de
19 Windsor demandaient de ressources. Est-ce que vous vous en
20 souvenez? Surtout des ressources policières?

21 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, c'est ce dont je me
22 souviens.

23 **Me JENNIFER KING:** Et vous avez amplifié ce
24 message à la commissaire Lucki?

25 **MIN. MARCO MENDICINO:** C'est ce que j'ai fait.

26 **Me JENNIFER KING:** Donc, des mises à jour en temps
27 opportun se faisaient avant, pendant et après, n'est-ce pas?

28 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

1 **Me JENNIFER KING:** Et vous avez utilisé cette
2 information de Windsor dans votre travail au niveau fédéral pour
3 répondre à ces blocages?

4 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

5 **Me JENNIFER KING:** Est-ce que les manifestations
6 de cette année ont renforcé votre point de vue de l'importance
7 de la communication biunivoque, bilatérale entre les
8 municipalités frontalières et les gouvernements, les instances
9 gouvernementales pour la protection des infrastructures
10 frontalières?

11 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, vraiment.

12 **Me JENNIFER KING:** Le ministre Blair nous a dit
13 hier que l'opération de police était un succès à Windsor. Est-ce
14 que vous êtes d'accord avec ça?

15 **MIN. MARCO MENDICINO:** Dans l'ensemble, oui.

16 **Me JENNIFER KING:** La police de Windsor avait
17 besoin d'une arrivée d'actifs durs et de ressources humaines
18 pour répondre, n'est-ce pas?

19 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

20 **Me JENNIFER KING:** Le sous-ministre Keenan et
21 monsieur Ossowski, ancien président de l'ASFC, sur l'autorité
22 fédérale, ont témoigné la semaine dernière. Est-ce que vous avez
23 entendu ce témoignage?

24 **MIN. MARCO MENDICINO:** Non, malheureusement.
25 Désolé.

26 **Me JENNIFER KING:** Eh bien, moi, j'ai examiné un
27 document de l'ASFC avec monsieur Ossowski. Il a confirmé que les
28 agents frontaliers ne doivent pas mettre en œuvre... ne sont pas

1 autorités, donc, à mettre en œuvre les arrestations, mêmes si
2 elles sont sur le pont. Êtes-vous d'accord avec cela?

3 **MIN. MARCO MENDICINO:** Eh bien, il y avait des
4 failles, et des pouvoirs précis investis dans les agents de
5 l'ASFC, notamment les douanes et d'autres lois. Mais il y avait
6 deux préoccupations principales, outre celle que vous avez
7 mentionnée, et qu'il a soulevée avec moi et d'autres collègues
8 au Cabinet, à savoir : empêcher des étrangers d'entrer lorsqu'on
9 pouvait croire... il y avait des motifs de croire qu'ils pouvaient
10 venir soutenir le blocage, et deuxièmement, l'absence d'autorité
11 pour déblayer les routes qui menaient au pont, tout à fait,
12 connexes au point que vous, je crois, soulevez.

13 **Me JENNIFER KING:** Ils n'avaient même pas cette
14 autorité sur le pont, n'est-ce pas?

15 **MIN. MARCO MENDICINO:** Il y a des limites à leur
16 action, et certainement, s'il y a des actes criminels commis, eh
17 bien, il y aurait des agents de la paix, c'est-à-dire qu'ils
18 auraient les autorités d'agents de la paix pour rétablir le
19 contrôle. C'est une des raisons pour lesquelles les agents de
20 l'ASFC ont obtenu le droit de porter une arme, mais ils
21 remettraient ces enquêtes dans les services policiers
22 pertinents.

23 **Me JENNIFER KING:** Bon, Monsieur Ossowski nous a
24 dit que pour une manifestation, même si c'était sur le pont
25 Ambassador ou dans la Plaza, l'ASFC se fierait à la police de
26 juridiction.

27 **MIN. MARCO MENDICINO:** Il y aurait des limites à
28 leur autorité, oui.

1 **Me JENNIFER KING:** Donc, ça serait la police de
2 Windsor qui répondrait?

3 **MIN. MARCO MENDICINO:** Ça dépend de quel côté du
4 pont. Si c'était du côté canadien, alors je présume que, oui,
5 leur rapport aurait été fait à la police de Windsor.

6 **Me JENNIFER KING:** Et Monsieur Ossowski nous a dit
7 que même après l'invocation, ça ne changeait pas ces autorités,
8 et en fait que les agents frontaliers ont reçu l'instruction de
9 ne pas mener... de ne pas procéder à des arrestations à des
10 assemblées publiques, que ce soit sur le pont ou à l'extérieur
11 du pont. Étiez-vous au courant de ça?

12 **MIN. MARCO MENDICINO:** C'est cohérent en général
13 avec ce dont je me souviens, quoiqu'il y avait d'autres
14 autorités qu'on a déléguées en vertu de la *Loi sur les mesures*
15 *d'urgence* pour compenser les lacunes que monsieur Ossowski,
16 donc, avait identifiées.

17 **Me JENNIFER KING:** Donc, on se fiait
18 considérablement sur la police de Windsor pour protéger la paix
19 et les infrastructures critiques, n'est-ce pas?

20 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

21 **Me JENNIFER KING:** Donc, on se fiait sur Windsor
22 et ses contribuables pour protéger ce service frontalier, ce
23 point frontalier, n'est-ce pas, parce qu'ils financent la police
24 de Windsor?

25 **MIN. MARCO MENDICINO:** Nul doute. Nul doute. Ici,
26 sur la rue [Huron] Church qui commence à la fin de la 401 qui
27 vous mène jusqu'à l'entrée du point frontalier qui arrive à... qui
28 aboutit à Detroit. Alors, oui, ce sont les... c'est

1 l'administration municipale, les services policiers de Windsor
2 et les contribuables de Windsor qui partagent la responsabilité
3 de maintenir la sécurité publique.

4 **Me JENNIFER KING:** Êtes-vous d'accord avec moi
5 pour dire que la question de savoir quelles autorités
6 respectives sont disponibles au service de police qui a
7 juridiction devrait... tout ça devrait être compris et planifié à
8 l'avance pour éviter la confusion juridictionnelle et sur les
9 rôles dans un incident comme celui-ci?

10 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je pense qu'on peut dire
11 cela. Et dans le cadre de ma conversation avec le maire Dilkens..
12 mes conversations avec le maire Dilkens, j'avais pressenti qu'il
13 faudrait peut-être considérer comment maintenir la juridiction
14 dans les routes menant à la frontière, certainement dans les
15 zones adjacentes, pour que le gouvernement fédéral puisse jouer
16 un bon rôle, un rôle utile dans le maintien des chaînes
17 d'approvisionnement compromises et bloquer pendant des périodes
18 prolongées, pas seulement à Windsor, mais ailleurs au pays. Et,
19 oui, je crois que c'est une question qui mérite d'être discutée.

20 **Me JENNIFER KING:** Et cette planification devrait
21 inclure qui est responsable de quelles ressources, n'est-ce pas?

22 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je pense que ça va main
23 dans la main. L'un ne va pas sans l'autre. Et si on parle
24 d'élargir les champs de compétence de l'ASFC à d'autres routes,
25 comme les autoroutes provinciales, eh bien, il faut
26 manifestement en parler avec d'autres piliers de gouvernement,
27 les autorités municipales même. Et s'il faut remodeler, il faut
28 s'assurer que l'ASFC a les ressources aussi de mettre en

1 application ce qui est dessiné ou à tout le moins conclure un
2 accord, une entente avec différents paliers du gouvernement et
3 de services policiers pour s'assurer qu'on puisse protéger nos
4 infrastructures essentielles, y compris nos frontières.

5 **Me JENNIFER KING:** Et vous êtes d'accord que ce
6 plan devrait inclure aussi des plans pour protéger la communauté
7 qui entoure cette infrastructure, n'est-ce pas?

8 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

9 **Me JENNIFER KING:** Quelques questions de plus pour
10 la planification, mais d'abord, en aparté, donc la GRC n'est pas
11 la police qui a autorité là-bas. Est-ce exact?

12 **MIN. MARCO MENDICINO:** C'est ça.

13 **Me JENNIFER KING:** La semaine dernière, la
14 commissaire a dit qu'il y a un détachement à Windsor [de la
15 division « 0 » de la GRC]. Êtes-vous au courant de ça?

16 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

17 **Me JENNIFER KING:** Et elle n'était pas sûre de
18 combien d'agents étaient présents. Ministre Mendicino, combien
19 d'agents de la GRC sont en détachement à Windsor?

20 **MIN. MARCO MENDICINO:** Au meilleur de mon
21 souvenir, nous avons déployé approximativement 75 ou une
22 centaine d'agents de la GRC. Là, c'est par cœur, à brule-
23 pourpoint. Je ne sais pas combien sont stationnés permanemment.

24 **Me JENNIFER KING:** Savez-vous, Monsieur Mendicino,
25 que peu après que l'opération policière a eu du succès les
26 politiciens [de la ville de Windsor], y compris le maire
27 Dilkens, ont commencé à demander aux trois paliers du
28 gouvernement de s'asseoir et de mettre au point un plan durable,

1 à long terme, pour protéger les infrastructures essentielles?

2 **MIN. MARCO MENDICINO:** Non, je ne me souviens pas
3 précisément d'une telle conversation, mais je suis vivement
4 d'accord avec l'idée. C'est une bonne initiative.

5 **Me JENNIFER KING:** D'accord.

6 Monsieur le Greffier, SSM.CAN.00006251, page 4.
7 J'espère avoir la bonne pièce.

8 C'est un appel avec le maire Dilkens et le député
9 Masse, 8 février, période occupée pour vous, comme on l'a déjà
10 entendu. Donc, député Masse et le maire Dilkens. Vous vous en
11 souvenez de cet appel?

12 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

13 **Me JENNIFER KING:** Donc, ceci a été envoyé, cette
14 transcription, à Katie Telford et d'autres, Brian Clow, du
15 bureau du premier ministre?

16 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

17 **Me JENNIFER KING:** Donc, vous ne voyez pas les
18 couleurs, mais en haut, les faits saillants incluent, bon :

19 « [Premier ministre Masse [...] du
20 surlignage]... par un plan complet pour
21 des redondances empêchant que se
22 reproduise un tel évènement. »

23 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

24 **Me JENNIFER KING:** Un exemple de représentant de
25 Windsor qui dit tout de suite : « On a besoin d'un plan. »

26 Et passons à la page 5, s'il vous plait.

27 Au milieu de la page, des notes du maire Dilkens
28 qui note que :

1 « Les barrières actuelles sont
2 importantes, mais demandent beaucoup de
3 ressources. Ça perturbe la
4 collectivité, tant les petites
5 entreprises que l'Université de
6 Windsor. »

7 Êtes-vous d'accord?

8 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, je suis d'accord. J'ai
9 visité la collectivité, y compris des petites entreprises, le
10 long de Huron Line Church et ces barrières évidemment
11 empêchaient l'accès. C'est une des pertes qu'a souffertes la
12 communauté. Et le maire Dilkens ici mettait en lumière une des
13 problématiques que si on utilise ce type de barrières pour
14 empêcher que ne se reforme le barrage, de considérer aussi les
15 impacts sur les communautés locales, y compris les petites
16 entreprises qui sont là le long de la Church Huron Line.

17 **Me JENNIFER KING:** Donc, le député Masse nous dit
18 qu'il faut savoir comment répondre comme communauté et respecter
19 les petites entreprises, ce qui correspond à ce que vous venez
20 de dire.

21 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

22 **Me JENNIFER KING:** Avez-vous pris des mesures
23 après cette réunion pour travailler avec Windsor et la province
24 sur l'élaboration d'un tel plan?

25 **MIN. MARCO MENDICINO:** Comme vous l'avez dit, je
26 maintiens des contacts fréquents avec le maire Dilkens, comme
27 c'est le cas avec beaucoup d'homologues municipaux et
28 provinciaux, et nous avons parlé de l'effort continu pour nous

1 soutenir... de soutenir Windsor, plutôt, pas seulement une
2 planification bien réfléchie pour empêcher que ce type de
3 blocage vienne perturber le commerce, mais aussi les liens
4 personnels parce qu'il y a des familles qui circulent sur ce
5 pont à tous les jours, et ce barrage a complètement interrompu
6 cette circulation. Je compatissais et je compatissais à l'époque,
7 c'est un traumatisme et une perte pour la communauté. Mais on a
8 aussi discuté de la manière de les compenser.

9 **Me JENNIFER KING:** WIN00002240.

10 Peut-être que vous n'avez pas vu ça récemment,
11 mais on a parlé de cette lettre au cours de ces audiences. Je
12 l'ai montrée au ministre Blair hier.

13 La Commission a entendu que le maire Dilkens vous
14 a écrit, au ministre Blair et à l'ancien solliciteur général
15 Jones le 17 mars. Alors, c'est une... Est-ce que vous vous
16 souvenez de cette lettre, de l'avoir reçue?

17 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

18 **Me JENNIFER KING:** Il vous demande de vous asseoir
19 pour planifier. Qu'avez-vous fait avec cette lettre sur
20 réception?

21 **MIN. MARCO MENDICINO:** De façon informelle, je
22 maintiens des communications ouvertes avec le maire Dilkens. On
23 s'est parlé à de nombreuses reprises depuis mars 2022 par
24 textes, notamment. Quand je suis là dans la collectivité,
25 j'essaie de le visiter. Et l'engagement reste de la part du
26 gouvernement fédéral, du palier fédéral du gouvernement de
27 donner action, de donner suite à cette lettre.

28 **Me JENNIFER KING:** D'accord. Parlons des leçons

1 tirées de ces manifestations pour mieux protéger les
2 infrastructures frontalières et leurs communautés adjacentes.
3 Est-ce que la planification de protection doit inclure les
4 municipalités comme Windsor et pas seulement les
5 infrastructures?

6 **MIN. MARCO MENDICINO:** Ça doit inclure tous les
7 paliers de gouvernement, donc ceci inclut manifestement la ville
8 de Windsor et d'autres collectivités frontalières, les services
9 policiers, l'ASFC qui joue un rôle essentiel dans le maintien de
10 l'intégrité et la sécurité de nos frontières. Et ça devrait
11 inclure aussi bon nombre d'autres résidents et d'entreprises
12 locales qui sont affectés manifestement par ces perturbations à
13 la circulation.

14 **Me JENNIFER KING:** On a parlé de l'importance de
15 la communication dans les deux sens. Que faites-vous pour vous
16 assurer qu'il y ait bonne communication dans les deux sens entre
17 votre ministère, qui est responsable des infrastructures
18 essentielles, et les municipalités ayant de telles
19 infrastructures sur leur territoire?

20 **MIN. MARCO MENDICINO:** D'abord, en maintenant des
21 contacts réguliers avec nos homologues, comme le maire Dilkens.
22 Deuxièmement, en veillant à ce que, à la lumière des leçons
23 tirées de tout ceci, qu'on reçoive les conseils des services
24 policiers, de l'ASFC, qui joue un rôle important comme je le
25 disais, et aussi d'inclure dans la discussion les provinces, y
26 compris l'Ontario, pour que nous puissions tous nous concentrer
27 sur les moyens de nous prémunir contre un tel évènement.

28 Cette situation d'urgence, cet état d'urgence

1 nous montre les enjeux, surtout dans un point d'entrée
2 frontalier essentiel comme Windsor qui porte des impacts
3 économiques, des effets, des retombées énormes, mai aussi des
4 chaines d'approvisionnement importantes – je parle de
5 combustibles, d'aliments, de fournitures de santé. C'est une
6 artère essentielle, pas seulement pour le Canada, mais aussi
7 pour les États-Unis, et c'est pour ça que le secrétaire Mayorkas
8 de New York m'a parlé pendant le blocage.

9 **Me JENNIFER KING:** Merci de vos réponses.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** J'appelle à la barre... ou
11 j'appelle maintenant les organisateurs du convoi.

12 **Me BRENDAN MILLER:** [Merci, Monsieur.] Mes excuses
13 pour vous avoir interrompu plus tôt aujourd'hui.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord.

15 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRENDAN MILLER:**

16 **Me BRENDAN MILLER:** Bonjour.

17 **MIN. MARCO MENDICINO:** Bonjour.

18 **Me BRENDAN MILLER:** Je m'appelle Brendan Miller.
19 Je suis l'avocat de Freedom Corp., l'entité qui représente les
20 manifestants qui étaient ici à Ottawa en janvier et février
21 2022.

22 Monsieur, vous êtes avocat de formation?

23 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

24 **Me BRENDAN MILLER:** Vous étiez procureur de la
25 Couronne avant d'être ministre?

26 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

27 **Me BRENDAN MILLER:** Vous avez travaillé pour le
28 gouvernement du Canada?

1 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

2 **Me BRENDAN MILLER:** Les Services de procureurs
3 Canada pendant dix ans?

4 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, c'est exact.

5 **Me BRENDAN MILLER:** Et vous avez poursuivi de cas
6 de terrorisme?

7 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, des affaires de
8 terrorisme, de même que d'autres types de causes, notamment des
9 infractions à la *Loi sur les drogues*, pas seulement des
10 questions de sécurité nationale. Il y avait une panoplie là de
11 différents types d'affaires.

12 **Me BRENDAN MILLER:** Et dans les cas de terrorisme,
13 vous êtes d'accord que vous avez dû apprendre à comprendre les
14 lois sur la sécurité nationale?

15 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, je devais apprendre à
16 connaître les principes gouvernant la sécurité nationale, la *Loi*
17 *antiterroriste*, et d'autres lois qui auraient impliqué la
18 sécurité nationale, la *Loi sur le SCRS*, notamment.

19 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, ceci comprendrait la *Loi*
20 *sur le SCRS*?

21 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

22 **Me BRENDAN MILLER:** Et la *Loi sur la preuve*
23 protégeant la sécurité nationale et les enquêtes criminelles?

24 **MIN. MARCO MENDICINO:** Pouvez-vous répéter la
25 dernière question?

26 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, votre connaissance
27 approfondie comme procureur impliquait ou incluait aussi les
28 dispositions et la jurisprudence sur la *Loi sur la preuve*

1 protégeant la sécurité nationale et les renseignements sur les
2 enquêtes criminelles?

3 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

4 **Me BRENDAN MILLER:** À titre d'avocat au préalable,
5 vous avez témoigné... vous aviez que vous deviez vous préparer à
6 votre témoignage?

7 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

8 **Me BRENDAN MILLER:** Et dans votre préparation au
9 témoignage d'aujourd'hui, vous avez examiné de nombreux dossiers
10 autant que possible, je présume?

11 **MIN. MARCO MENDICINO:** J'ai passé passablement de
12 temps à examiner les documents qui ont été préparés pour moi en
13 vue de se préparer à ce témoignage.

14 **Me BRENDAN MILLER:** Et vous avez examiné les
15 nombreuses déclarations que vous avez faites en public et aux
16 Canadiens s'agissant des manifestations à Ottawa et les
17 implications de la *Loi sur les mesures d'urgence*?

18 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, c'est ce que j'aurais
19 fait, oui.

20 **Me BRENDAN MILLER:** S'agissant de la préparation
21 aussi de votre préparation (sic) [audience], vous avez sans
22 doute regardé tous les témoignages donnés hier par le directeur
23 du SCRS et le ministre Blair. Est-ce qu'on peut dire cela?

24 **MIN. MARCO MENDICINO:** En fait, non, je n'ai pas
25 pu regarder les témoignages d'hier en temps réel. En fait, j'ai
26 peut-être regardé les grands titres ou des extraits, mais je
27 n'ai pas suivi les témoignages pendant la journée. J'ai eu
28 différentes rencontres, des engagements, et même les lundis.

1 Donc, non, je n'ai pas pu regarder en temps réel hier.

2 **Me BRENDAN MILLER:** Nous avons discuté... bon, en
3 fait, j'ai posé des questions au directeur du SCRS, je lui ai
4 posé la question suivante – ça vient de la transcription :

5 « Êtes-vous au courant d'une compagnie
6 qui s'appelle Entreprise Canada? »

7 Il m'a répondu :

8 « Pas précisément, non. »

9 Je lui ai posé la question :

10 « Avez-vous identifié la personne qui a
11 fait la une et qui portait un drapeau
12 nazi? L'avez-vous identifié? »

13 Monsieur Vigneault a répondu :

14 « Monsieur le Commissaire, comme je
15 l'ai dit plus tôt, des détails précis
16 de notre enquête ont été partagés avec
17 la Commission préalablement et je ne
18 pourrais pas entrer dans plus de
19 détails à ce moment. »

20 Êtes-vous au courant qu'il a répondu cela?

21 **MIN. MARCO MENDICINO:** Non, je ne savais pas qu'il
22 avait dit cela et je ne suis pas sûr de quoi vous parlez. Mes
23 excuses.

24 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, en tant qu'ancien
25 procureur avec les Services de poursuites Canada, l'identité
26 d'un homme qui poursuit un tel drapeau en public et qui est
27 photographié en public n'est pas protégée par des mesures de
28 protection que lui donne la législation canadienne. Est-ce que

1 vous êtes d'accord avec ça?

2 **MIN. MARCO MENDICINO:** Là, je ne comprends pas,
3 mes excuses, la nature de votre question. Pouvez-vous la
4 répéter?

5 **Me BRENDAN MILLER:** [Je suppose que vous savez],
6 en tant qu'ancien procureur des Services des poursuites du
7 Canada, dans les lois de la sécurité nationale, que l'identité
8 d'un homme qui porte un drapeau en public et qui a été
9 photographié en public n'est pas protégée par une loi de
10 sécurité nationale ou autre protection législative des éléments
11 de preuve.

12 **MIN. MARCO MENDICINO:** Ce que vous dites, c'est
13 que l'identité d'une personne n'est pas protégée par les lois de
14 sécurité nationale? C'est ce que vous me demandez?

15 **Me BRENDAN MILLER:** Je dis que l'identité d'une
16 personne dont la photo a été prise, portant un drapeau nazi en
17 public, par un membre du public et affichée en ligne, l'identité
18 de cette personne, c'est-à-dire son nom, qui il est, n'est pas
19 protégée par les lois de sécurité nationale, n'est-ce pas?

20 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je n'ai nulle idée si vous
21 parlez d'une question hypothétique ou d'un cas réel. Vous me
22 posez une question abstraite.

23 **Me BRENDAN MILLER:** Pouvez-vous afficher le
24 document?

25 **LE GREFFIER:** Je cite la référence,
26 POB.HRF.00000018.

27 **Me BRENDAN MILLER:** Voici la personne dont je
28 parle. C'était partout dans les nouvelles. Nous avons essayé de

1 savoir qui elle est et nous croyons l'avoir identifiée.

2 Alors, encore une fois, nous voyons une photo
3 affichée en ligne, c'était aux nouvelles un peu partout, et
4 quand j'ai demandé au directeur du SCRS sur son identité, il n'a
5 pas dit qu'il ne savait pas et il n'a pas (sic) [il a] invoqué
6 la *Loi sur la sécurité nationale*. Mais je crois savoir que vous
7 savez à titre d'ancien avocat de la Poursuite du service de
8 poursuites du Canada, qu'en vertu de la *Loi sur la sécurité* que
9 l'identité de cette personne portant le drapeau nazi en public
10 et photographié en plein [public] n'est aucunement protégée par
11 toute protection légale.

12 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Monsieur le
13 Commissaire, je vais formuler une objection par rapport à cette
14 question.

15 Dans ma soumission, le fait de placer cette
16 photographie devant un témoin, étant donné les preuves données à
17 date, est un abus de la procédure et le but de mon ami de mettre
18 à grand écran (phon.) n'est pas un objectif de bonne foi. C'est
19 apparemment dans le but de faire des réclamations en rapport
20 avec la crédibilité du processus et d'extraire des données
21 factuelles au sujet de [...]

22 Pour moi, il faut une bonne foi aux suggestions,
23 aux questions posées au témoin, et vous avez ici un exemple ici
24 de ce qu'on mon ami cherche à faire qui n'est pas... il ne vise
25 pas à trouver les faits pour le but de la Commission, mais il
26 veut... en injectant cette photographie et d'autres documents à la
27 lumière du public pour qu'on puisse y faire des commentaires, et
28 en prenant avantage du privilège de sa tribune et en faisant des

1 affirmations auxquelles des témoins qui n'ont aucun témoignage à
2 donner et dont on a aucune attente raisonnable qu'ils en aient.

3 **Me BRENDAN MILLER:** Je vais vous arrêter. Nous
4 avons déposé un affidavit...

5 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Puis-je terminer mon
6 objection qui est presque terminée?

7 Et dans ma soumission, la Commission doit
8 respectueusement insister que la participation soit faite de
9 bonne foi par les personnes à qui on a donné droit de parole en
10 vertu de leur statut et pour lequel un financement public a été
11 fait pour permettre leur participation à essayer de servir les
12 objectifs de la Commission.

13 Donc, je m'objecte à cette ligne de questions.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** J'entends.

15 **Me BRENDAN MILLER:** Monsieur, comme vous le savez,
16 nous avons déposé un affidavit d'une personne qui a identifié la
17 personne en question et l'homme s'appelle Brian Fox selon cet
18 affidavit. Il l'a rencontré quand il faisait... cette photo a été
19 prise à ce moment-là. Il lui a parlé, il a été identifié, et il
20 y a une demande devant la présente Commission d'inviter monsieur
21 Fox comme témoin ici et de permettre à notre témoin, monsieur
22 Sean Folks, de témoigner aussi.

23 Et il apparaît clair, franchement, à cause du
24 manque de réponses que je reçois, et de l'objection qui vient
25 d'être formulée que le témoin ici doit répondre à la question.

26 Et voilà, donc, ce que j'ai à dire.

27 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, pour revenir un peu
28 en arrière, je soupçonne que vous fonctionnez sous une mauvaise

1 compréhension par rapport au témoignage de monsieur Vigneault,
2 mais ça, c'est une autre paire de manches qu'on pourra discuter
3 à un autre moment. Je crois que vous avez mal compris sa
4 réponse. Alors, ça, c'est une chose qui pourrait être tirée au
5 clair.

6 Mais par rapport à la question que vous posez, je
7 vais vous laisser continuer, mais toutefois, la motion à
8 laquelle vous avez référé n'a pas été tranchée et les données
9 probantes que vous voulez mettre de l'avant n'ont pas dans le
10 dossier public.

11 Donc, ce n'est pas une représentation appropriée
12 à ce moment-ci, mais je vais vous laisser poser la question que
13 vous avez posée à cause de la motion non tranchée pour le
14 moment.

15 **Me BRENDAN MILLER:** Alors, Monsieur, je reviens.
16 Donc, vous savez parce que vous êtes un ancien... un avocat de la
17 poursuite au Service fédéral, que dans le domaine de la sécurité
18 publique, que l'identité que cet homme-là...

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Puis je vous interrompre?

20 **Me BRENDAN MILLER:** [Oui.]

21 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Lisez simplement la question
22 que vous avez posée à monsieur Vigneault.

23 **Me BRENDAN MILLER:**

24 « Savez-vous qu'une compagnie qui
25 s'appelle Entreprise Canada?

26 M. VIGNEAULT: Non, pas spécifiquement.

27 Q. Et avez-vous identifié la personne
28 que l'on voit là partout dans les

1 nouvelles, le monsieur qui portait un
2 drapeau nazi? Est-ce que vous l'avez
3 identifié?

4 M. VIGNEAULT: Monsieur le Commissaire,
5 comme je l'ai dit, les détails
6 spécifiques de notre enquête ont été
7 partagés, vous le savez, avec la
8 Commission plus tôt, et donc je ne peux
9 pas aller dans les détails. »

10 Et j'ai essayé de l'amener à identifier que
11 c'était la personne et on m'a coupé.

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon, d'après ce que je
13 comprends, et pour aider ici, que le SCRS n'affirmera ni ne
14 niera qu'ils enquêtent cette personne, car c'est des choses
15 secrètes. Alors, ce qu'il répond là n'est pas un refus
16 d'identifier, n'est pas un refus de répondre, c'est en vertu de
17 leur travail de savoir mener des enquêtes. Et ils ne répondent
18 donc pas à de telles questions et c'est ce que je comprends. Et
19 je voulais tirer ça au clair.

20 Donc, ce n'est pas que monsieur Vigneault
21 essayait de (cacher quoi que ce soit) (sic).

22 **Me BRENDAN MILLER:** On est d'accord là-dessus.

23 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, c'est important de
24 noter ça.

25 Et je ne sais pas si le conseil de la Commission
26 veut ajouter à ce que j'ai dit?

27 **Me GORDON CAMERON:** Alors, pour aider monsieur
28 Miller et à titre de personne qui a quelques [30 années

1 d'expérience] à rencontrer de nombreuses fois des refus de
2 répondre à des questions sur la base de la sécurité nationale,
3 c'est exactement comme décrit par le Commissaire. Les
4 représentants du SCRS ou toute autre agence de sécurité
5 typiquement disent « je refuse de l'avouer ou de le nier ou de
6 reconnaître... », et cetera. Ils ne disent pas [...] de réponse ou
7 d'indication d'une façon, ils disent que pour des raisons de
8 sécurité nationale ils ne peuvent pas prendre position sur la
9 question.

10 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, puis-je reposer la
11 question?

12 Je crois comprendre que vous savez, car vous êtes
13 un ancien avocat de la poursuite au Service des poursuites
14 fédérales et que vous connaissez la *Loi sur la sécurité*
15 *nationale*, que l'identité d'une personne dans la photo qui
16 portait un drapeau en public, un drapeau nazi, et qui a été
17 photographiée en public n'est pas protégée par une loi de
18 sécurité nationale ou de lois touchant la protection sur les
19 éléments de preuve.

20 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je n'ai aucune idée de
21 quelle est cette photo, qui est la personne et qui est la
22 personne dans la photo ou les autres circonstances autour de ça.
23 C'est la première fois que je vois cette photo.

24 **Me BRENDAN MILLER:** Vous savez (sic) et vous savez
25 que ce monsieur Brian Fox est la personne en question qui se
26 promenait au centre-ville d'Ottawa en portant un drapeau nazi le
27 29 janvier 2022, n'est-ce pas?

28 **MIN. MARCO MENDICINO:** Non, je ne le sais pas.

1 Me BRENDAN MILLER: Et est-ce que vous savez que
2 la société Freedom Corp. a fait une demande de faire témoigner
3 monsieur Fox?

4 MIN. MARCO MENDICINO: Ici, dans la présente
5 Commission?

6 Me BRENDAN MILLER: [Oui.]

7 MIN. MARCO MENDICINO: Non, je ne suis pas au
8 courant de ça.

9 Me BRENDAN MILLER: Et vous connaissez la société
10 Enterprise Group?

11 MIN. MARCO MENDICINO: Oui, j'en ai entendu
12 parler.

13 Me BRENDAN MILLER: Enterprise Canada, ça
14 s'appelle.

15 MIN. MARCO MENDICINO: [Oui.]

16 Me BRENDAN MILLER: Ils font du travail pour le
17 Parti libéral du Canada, exact?

18 MIN. MARCO MENDICINO: Je ne le sais pas.

19 Me BRENDAN MILLER: [Vous ne le savez pas?]

20 MIN. MARCO MENDICINO: [Non.]

21 Me BRENDAN MILLER: Mais ne travaillaient-ils pas
22 pour le Parti libéral du Canada et le personnel politique en
23 janvier-février 2022?

24 MIN. MARCO MENDICINO: Je ne le sais pas.

25 Me BRENDAN MILLER: Et je pense que vous savez qui
26 est le photographe David Chan?

27 MIN. MARCO MENDICINO: [Non.]

28 Me BRENDAN MILLER: Un pigiste photographe

1 d'Ottawa. Vous ne savez pas qui est David Chan? Il était le
2 photographe officiel pour le premier ministre Paul Martin?

3 **MIN. MARCO MENDICINO:** [Non.]

4 **Me BRENDAN MILLER:** Vous ne saviez pas ça?

5 **MIN. MARCO MENDICINO:** Non. Je ne connais pas cet
6 individu.

7 **Me BRENDAN MILLER:** Et vous ne saviez pas que Paul
8 (sic) Chan a fait du travail de pige pour le premier ministre
9 Trudeau?

10 **MIN. MARCO MENDICINO:** Encore une fois, non.

11 **Me BRENDAN MILLER:** Vous ne savez pas que monsieur
12 Chan est la personne qui a pris les photos de la personne qui
13 portait un drapeau [confédéré].

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Mettez-le comme une
15 question. Vous essayez de faire passer des énoncés, ce qui
16 n'aide aucunement ni le témoin ni la Commission.

17 **Me BRENDAN MILLER:** Et savez-vous que Katie
18 Telford, le chef du personnel du premier ministre, a une
19 relation avec le groupe Entreprise et son personnel?

20 **MIN. MARCO MENDICINO:** Non, je ne suis pas au
21 courant de cela.

22 **Me BRENDAN MILLER:** Bon, je vais vous parler de
23 vos déclarations. Vous avez dit avant... après et pendant
24 [l'invocation] :

25 « Nous écoutons les forces de l'ordre
26 et, selon eux, nous avons besoin de la
27 *Loi sur les mesures d'urgence.* »

28 Vous avez dit cela. Est-ce exact?

1 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

2 **Me BRENDAN MILLER:** Mais les forces de l'ordre ne
3 vous ont pas donné de quelques conseils (sic) sur la *Loi sur les*
4 *mesures d'urgence*?

5 **MIN. MARCO MENDICINO:** Comme j'ai expliqué
6 aujourd'hui, j'avais toutes raisons de croire que les forces de
7 l'ordre appuyaient et avaient demandé l'application de la *Loi*
8 *sur les mesures* à cause des outils qu'ils ne pouvaient obtenir
9 qu'en vertu de cette loi. J'ai identifié les breffages que nous
10 avons reçus des forces de l'ordre où eux ont identifié les
11 carences dans les autorités et je peux tirer un lien direct
12 entre les outils qui nous ont été proposés de la GRC et les
13 agences frontalières aux règlements qui ont été invoqués en
14 vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence* et utilisés pour
15 restaurer l'ordre public.

16 **Me BRENDAN MILLER:** Et êtes-vous d'accord que vous
17 avez affirmé que la *Loi sur les mesures de guerre* servait à
18 mettre fin au blocage des ports d'entrée?

19 **MIN. MARCO MENDICINO:** [Oui.]

20 **Me BRENDAN MILLER:** Mais cette loi n'a pas été
21 utilisée pour enlever les manifestants aux ports d'entrée.

22 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je vais vous dire comme
23 j'ai dit plus tôt que je crois comprendre que les agences
24 frontalières ont utilisé les pouvoirs en vertu de la *Loi sur les*
25 *mesures d'urgence* pour empêcher deux personnes étrangères
26 d'entrer au Canada en vertu des pouvoirs qui leur ont été
27 consentis par la *Loi des mesures de guerre*... la *Loi sur les*
28 *mesures d'urgence*. Et ça, c'est un lien direct à une carence qui

1 nous avait été expliquée à moi et à mes collègues du Conseil des
2 ministres. Et en invoquant la *Loi sur les mesures de guerre*,
3 nous abordions ce trou dans les dispositions qui étaient
4 nécessaires dans les circonstances.

5 **Me BRENDAN MILLER:** Merci.

6 Vous avez également dit :

7 « Nous avons reçu des conseils des
8 forces de l'ordre que nous rencontrions
9 le seuil et ces conseils et la décision
10 d'invoquer la *Loi sur les mesures*
11 *d'urgence* venaient de professionnels
12 non partisans. »

13 Êtes-vous donc d'accord qu'aucun... personne des
14 forces de l'ordre ne vous a donné conseil que le seuil
15 d'invoquer la *Loi sur les mesures de guerre* a été satisfait? Ce
16 n'est jamais arrivé?

17 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je vous dirais deux choses
18 en réponse à ça. Tout d'abord, nous avons reçu des conseils
19 spécifiques [...] par rapport aux outils qui ont été invoqués dans
20 le cadre de la *Loi sur les mesures de guerre*. Comme je l'ai dit
21 plus tôt aujourd'hui, dans le courriel du 13 février que mon
22 chef du personnel a reçu de la commissaire Lucki, il y avait un
23 lien exprès, un lien qu'elle tirait entre ces outils pour
24 lesquels on nous donnait des breffages constants, et le libellé
25 invoquant l'utilisation de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

26 Et la deuxième chose que je vais vous dire et que
27 la Commission sait, c'est qu'un nombre de nos professionnels non
28 partisans, des fonctionnaires, indépendants et autres, y compris

1 ceux qui opèrent dans le domaine de la sécurité et du
2 renseignement, nous ont fait savoir que le seuil avait été
3 rencontré.

4 **Me BRENDAN MILLER:** Alors, deux dernières
5 questions découlant.

6 La commissaire Lucki, dans un courriel déjà admis
7 en preuve, vous a dit à vous et a dit à votre sous-ministre... en
8 fait, c'est votre chef de personnel, qu'elle croyait que la *Loi*
9 *sur les mesures de guerre* n'était pas nécessaire parce qu'il y
10 avait d'autres lois qui leur permettait de faire face à la
11 question.

12 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Je crois que monsieur
13 cite mal la lettre qu'il pose au [témoin.]

14 **Me BRENDAN MILLER:** Alors, êtes-vous d'accord que
15 la commissaire Lucki, et aucun responsable ou agent de police,
16 vous a donné le conseil que le seuil d'invoquer la *Loi sur les*
17 *mesures d'urgence* était satisfait, c'est-à-dire des motifs
18 raisonnables d'une menace à la sécurité du Canada? Personne des
19 forces de l'ordre [n'a] spécifiquement dit ces mots-là?

20 **MIN. MARCO MENDICINO:** Dans le contexte plus large
21 de mon portefeuille, je suis en désaccord avec ça.

22 **Me BRENDAN MILLER:** [Merci.]

23 **MIN. MARCO MENDICINO:** Et comme vous l'avez
24 entendu du SCRS, le seuil a été rencontré selon l'interprétation
25 de la Loi.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, prochain avocat, les
27 Services de police de Windsor.

28 **L'INTERPRÈTE:** La cheffe Mizumi (sic).

1 Me HEATHER PATERSON: Bon après-midi.

2 L'INTERPRÈTE: [...] Zoom.

3 Me HEATHER PATERSON: Bonjour. Bon après-midi.

4 Heather Paterson, représentant la police de Windsor.

5 Nos questions ont déjà trouvé réponses par la
6 Ville de Windsor et nous n'avons pas d'autres questions pour ce
7 témoin.

8 COMMISSAIRE ROULEAU: Merci.

9 Prochain témoin (sic), le gouvernement de la
10 Saskatchewan, s'il vous plait.

11 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me MICHAEL MORRIS:

12 Me MICHAEL MORRIS: Bon après-midi. Je m'appelle
13 Mike Morris, avocat pour le gouvernement de la Saskatchewan.

14 Monsieur le Ministre, la journée a été longue
15 jusqu'à maintenant, je ne vous retiendrai pas longtemps, moi.

16 COMMISSAIRE ROULEAU: C'est ce que vous avez dit
17 hier, mais ça ne s'est pas avéré.

18 (RIRES)

19 Me MICHAEL MORRIS: Monsieur le Ministre,
20 consentiriez-vous que la GRC et la Patrouille de l'autoroute de
21 la Saskatchewan ont travaillé ensemble et même très bien en
22 réponse aux manifestations en Saskatchewan?

23 MIN. MARCO MENDICINO: Oui.

24 Me MICHAEL MORRIS: Et seriez-vous d'accord avec
25 moi, donc, que le gouvernement fédéral n'a jamais été informé
26 que les manifestants en Saskatchewan ne pouvaient pas être
27 traités avec les autorités existantes?

28 MIN. MARCO MENDICINO: Veuillez répéter la

1 question.

2 **Me MICHAEL MORRIS:** Est-ce que vous seriez
3 d'accord avec moi que le gouvernement fédéral n'a jamais reçu
4 avis que les manifestants en Saskatchewan ne pouvaient pas être
5 traités avec les autorités existantes?

6 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je crois que c'est précis,
7 en effet.

8 **Me MICHAEL MORRIS:** Nous avons entendu parler
9 d'une réunion du Conseil des ministres le 13 février et d'une
10 réunion des premiers ministres le 14 février. J'aimerais vous
11 poser une question tout de suite, à savoir s'il y a eu d'autres
12 réunions, et notamment s'il y a eu une réunion du caucus entre
13 la réunion du Conseil des ministres le 13 et l'invocation de la
14 *Loi sur les mesures d'urgence* le 14 février. Est-ce que qu'il y
15 a eu une réunion du caucus?

16 **MIN. MARCO MENDICINO:** Entre la réunion du Conseil
17 des ministres le 13 février et l'invocation de la Loi plus tard
18 le 14, je crois que oui. Je crois qu'il y en a eu un.

19 **Me MICHAEL MORRIS:** Et savez-vous à quelle réunion
20 cela aurait eu lieu?

21 **MIN. MARCO MENDICINO:** J'aimerais bien vous dire
22 le matin, mais je n'ai pas l'heure exacte en tête.

23 **Me MICHAEL MORRIS:** Est-ce que ça aurait pu avoir
24 lieu, bon, avant ou après la réunion des premiers ministres?

25 **MIN. MARCO MENDICINO:** Bon, je ne peux pas vous le
26 dire d'emblée là.

27 **Me MICHAEL MORRIS:** Merci. Savez-vous si le caucus
28 a reçu l'information qu'on allait invoquer la *Loi sur les*

1 *mesures d'urgence* de jour?

2 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je ne crois pas que c'est
3 le cas. Je crois que le caucus a été sensibilisé aux
4 circonstances du convoi et a certainement il y avait beaucoup de
5 spéculations publiques au sujet de la possibilité de
6 l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*, et il y a eu
7 cet appel prévu avec les premiers ministres ce même matin.

8 **Me MICHAEL MORRIS:** Merci.

9 Est-ce qu'il y a eu des réunions avec les chefs
10 de l'opposition ce jour-là?

11 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, je crois bien m'en
12 souvenir.

13 **Me MICHAEL MORRIS:** Avez-vous assisté à cette
14 réunion?

15 **MIN. MARCO MENDICINO:** J'ai assisté à une réunion
16 avec le premier ministre et autres conseils des ministres où
17 étaient présents les chefs des partis d'opposition, mais je ne
18 me rappelle pas exactement à quelle heure c'était.

19 **Me MICHAEL MORRIS:** Est-ce que vous savez si
20 c'était le matin ou l'après-midi?

21 **MIN. MARCO MENDICINO:** Encore une fois, je crois
22 que c'était très proche de l'appel au premier ministre, mais je
23 n'ai pas l'heure exacte au bout des doigts là.

24 **Me MICHAEL MORRIS:** Est-ce que vous vous rappelez
25 si ces chefs ont reçu avis que la *Loi sur les mesures de guerre*
26 allait être invoquée ce jour-là?

27 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je crois qu'il y a eu un
28 signal à l'Opposition que le gouvernement considérait fortement

1 la possibilité de l'invoquer et passait par les étapes
2 nécessaires pour mener à cette décision, y compris les
3 consultations avec les premiers ministres des provinces et
4 territoires.

5 **Me MICHAEL MORRIS:** Merci.

6 J'aimerais vous parler brièvement des chiffres,
7 le nombre de personnes lors de la manifestation. J'ai cru
8 comprendre que ça fluctuait beaucoup la fin de semaine, la
9 semaine, et cetera. Est-ce qu'on peut dire qu'il y a eu beaucoup
10 de ces gens-là les fins de semaine, mais pas seulement la
11 semaine?

12 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je vous dirais que c'est
13 correct de dire cela.

14 **Me MICHAEL MORRIS:** Alors, hypothèse, peut-être
15 que les gens avaient d'autres choses à faire la semaine, par
16 exemple aller travailler? Est-ce que c'est ce que vous comprenez
17 de la situation?

18 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je crois qu'on peut se
19 poser ça sans risque de se tromper.

20 **Me MICHAEL MORRIS:** Donc, quand lundi arrive, je
21 suppose que le nombre de personnes là a baissé de loin et ne
22 reprennent que le vendredi avant la fin de semaine. Est-ce que
23 c'est correct de dire ça?

24 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je pense qu'on peut dire
25 ça, oui.

26 **Me MICHAEL MORRIS:** Nous savons que la *Loi sur les*
27 *mesures d'urgence* a été invoquée lundi, le 14 février. Ma
28 question est : est-ce qu'une évaluation n'aurait-elle pas pu

1 être faite au cours de la semaine quant à savoir si l'invocation
2 était semblable (sic) [nécessaire] étant donné qu'il y aurait
3 beaucoup moins de gens la semaine, et cela, avant que les
4 chiffres reprennent vers le vendredi là?

5 Autrement dit, auriez-vous pu donner à la police
6 une autre occasion d'exercer leur plan opérationnel avant de
7 décider d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*?

8 **MIN. MARCO MENDICINO:** Quelques points en réponse
9 à ça. Tout d'abord, l'évaluation de savoir s'il fallait invoquer
10 la *Loi sur les mesures d'urgence* n'a pas pris forme jusqu'à ce
11 que le premier groupe de réponse... du groupe tactique convoqué
12 par le premier ministre le 10 février là, ça commençait à faire
13 deux semaines que le blocage et le convoi dans l'ensemble du
14 pays étaient là.

15 L'une des réalités sur le terrain et ce qu'on
16 voyait, ce qu'on savait comme informations de la part des forces
17 policières, c'est ce que vous avez décrit dans votre question.
18 Les progrès n'étaient pas linéaires, et à certains moments, il
19 pourrait y avoir de la circulation et des échanges le long de la
20 frontière. À d'autres moments, il n'y avait que quelque mille
21 personnes de présentes dans l'enceinte parlementaire ou moins,
22 et ensuite il y avait une remontée et pendant le weekend.
23 C'était cette volatilité qui faisait qu'il était très difficile,
24 non seulement de restaurer ou de maintenir la sécurité publique.

25 À ce moment-là, le gouvernement, à mon avis,
26 avait déjà exercé beaucoup de retenue et avait beaucoup réfléchi
27 pour comprendre les forces policières et leurs ressources et
28 leurs pouvoirs, mais ils ne pouvaient pas restaurer la sécurité

1 publique.

2 Ça, c'était l'arrière-plan et le contexte des
3 discussions que nous avons eues sur l'invocation potentielle de
4 la *Loi sur les mesures d'urgence*.

5 **Me MICHAEL MORRIS:** Merci.

6 Commissaire, je n'ai encore qu'une seule
7 question. Est-ce que j'ai dépassé mon temps ou est-ce que je
8 peux la poser?

9 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Vous avez largement dépassé
10 votre temps, mais je vais vous laisser la poser quand même.

11 **Me MICHAEL MORRIS:** Merci, Commissaire.

12 Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous dire,
13 lorsque vous avez appris le 14 que le premier ministre avait
14 pris la décision d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*?

15 **MIN. MARCO MENDICINO:** C'était après la première
16 rencontre des premiers ministres, c'était par l'intermédiaire
17 d'une série de conversations avec des responsables et des
18 membres de notre personnel. Je ne sais pas exactement à quelle
19 heure, mais l'après-midi, au début de l'après-midi ou à la mi-
20 après-midi.

21 **Me MICHAEL MORRIS:** Merci.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, la Fédération
23 nationale de la police?

24 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NINI JONES:**

25 **Me NINI JONES:** Monsieur le Ministre, mon nom est
26 Nini Jones. Je suis la procureure de la Fédération nationale de
27 la police. Comme vous le savez très bien, c'est le syndicat des
28 agents de la GRC employés par votre ministère.

1 **MIN. MARCO MENDICINO:** Bon après-midi.

2 **Me NINI JONES:** Je veux revenir aux activités
3 policières en un peu plus de détails. J'aimerais revenir sur un
4 thème que vous avez exploré beaucoup dans votre témoignage. Et
5 ça, ce sont les obstacles et la capacité des forces policières
6 de réagir aux actions du convoi dans certaines circonstances.

7 Vous étiez d'accord avec le procureur de monsieur
8 Sloly qu'une recommandation sur un protocole pour demander
9 davantage de ressources policières serait la bienvenue aux
10 niveaux provincial, municipal, fédéral, bon, enfin, j'essaie de
11 déterminer dans le protocole à qui on devrait demander en
12 premier.

13 Ensuite, on vous a posé une question sur les
14 obstacles et puis la *Loi sur la police de l'Ontario* et
15 l'asserment... les besoins d'assermenter d'autres forces policières
16 pour qu'ils puissent fonctionner [...] de l'Ontario.

17 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, c'est un défi
18 lorsqu'il s'agit de déployer des forces... des ressources
19 supplémentaires. Une fois que les agents de la GRC ont été
20 déployés, il fallait les assermenter individuellement en accord
21 avec la loi sur la police locale pour qu'ils puissent remplir
22 les responsabilités d'agents de la paix sur le terrain.

23 Encore une fois, la Loi devait répondre à un défi
24 qu'on nous avait rapporté dans les breffages.

25 **Me NINI JONES:** [...] « défi » est peut-être un
26 meilleur mot que « barrière », nous sommes d'accord.

27 Maintenant, il y a peut-être une troisième
28 barrière ou un troisième défi par rapport au développement des

1 capacités d'intervention policières. Ici, ce n'est pas une
2 question de pouvoirs, les pouvoirs d'appliquer la loi, mais les
3 problèmes de champs de compétence créés à Ottawa.

4 Vous avez parlé beaucoup, et dans votre
5 déclaration et dans votre témoignage aujourd'hui, sur l'absence
6 d'harmonie entre les champs de compétence, par exemple,
7 notamment en ce qui concerne la région de la capitale nationale
8 et l'enceinte parlementaire.

9 **MIN. MARCO MENDICINO:** Ce que j'essayais de
10 ressortir plus tôt, c'est que les services policiers
11 provinciaux... enfin, la *Loi sur les services policiers*
12 *provinciaux* énonce clairement comment les services policiers
13 municipaux peuvent se tourner vers le commissaire provincial
14 pour combler toutes les lacunes en ressources s'ils sont
15 débordés. Ça, c'est clairement énoncé.

16 **Me NINI JONES:** Vous parlez du commissaire de la
17 PPO?

18 **MIN. MARCO MENDICINO:** La *Loi sur les services de*
19 *police de l'Ontario* était utile à cet égard parce qu'elle peut
20 vraiment informer le chef de la police locale pour qu'elle
21 puisse se tourner vers son vis-à-vis provincial et dire « j'ai
22 besoin d'aide ». Et si c'est insuffisant, alors c'est là qu'il y
23 a une lacune.

24 Donc, on a travaillé sur ces lacunes avec des
25 dialogues quotidiens et beaucoup de coopération et de
26 coordination de sorte à ce que la GRC puisse être déployée.

27 Il est important [...] d'établir des distinctions
28 puisque vous représentez les membres de la GRC. Ici, en Ontario,

1 où il y a une loi sur la police provinciale et dans d'autres
2 provinces où il y a des ententes, et j'ai été assez précis dans
3 mes références aux articles de ces ententes où il y a un
4 protocole de mesures à suivre qui permet de déployer les
5 ressources de la GRC dans cette province et lorsque ce n'est pas
6 suffisant, à ce moment-là de prendre des agents de la GRC dans
7 d'autres provinces sous l'article 9.3. Et ceci pourrait
8 potentiellement être une feuille de route pour une discussion
9 sur la façon dont les forces policières municipales,
10 provinciales et fédérales peuvent travailler ensemble pour faire
11 face aux urgences futures.

12 **Me NINI JONES:** Pour devenir un peu plus précis
13 sur ce point – enfin, merci pour cette réponse –, à Coutts, par
14 exemple, ou à Emerson ou en Colombie-Britannique dans le sud, la
15 GRC pourrait utiliser les pouvoirs accordés par l'article 9 pour
16 trouver davantage d'agents pour faire renforcer les forces
17 policières?

18 **MIN. MARCO MENDICINO:** C'était un pouvoir qui
19 était exercé par le bureau que j'occupe. Ça, c'est une des
20 façons qui nous a permis de développer un dialogue avec le
21 gouvernement élu et la police pour réagir face à des situations
22 extraordinaires qui exigent davantage de ressources.

23 **Me NINI JONES:** Et donc, encore une fois, pour
24 rentrer dans les détails, vous savez qu'il y a à peu près 19 000
25 agents de la GRC à travers le pays?

26 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, à peu près.

27 **Me NINI JONES:** Donc, personne ne recherche un
28 chiffre précis là, et on a entendu qu'il y a un peu moins de

1 1 500 agents dans le Service de police d'Ottawa.

2 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je crois avoir entendu
3 cela.

4 **Me NINI JONES:** Et on a entendu également le
5 témoignage du commissaire Carrique que n'importe quel jour donné
6 il y a 3 000 agents en uniforme qui s'occupent du travail de
7 première ligne.

8 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, je me rappelle de
9 cela.

10 **Me NINI JONES:** Êtes-vous d'accord avec moi que la
11 GRC avait une position unique simplement à cause de son nombre
12 pour offrir cette capacité de renforcement des forces policières
13 lors des urgences publiques comme celle qu'on a connue à Ottawa
14 avec le convoi.

15 **MIN. MARCO MENDICINO:** Eh bien, de par sa taille
16 même, il y a plusieurs membres de la GRC qui peuvent être
17 déployés, et on le fait. Oui, à cause de sa taille, à cause de
18 la taille de la GRC, ils sont assez uniques dans leur capacité à
19 être déployés à travers le pays.

20 **Me NINI JONES:** Merci beaucoup. Je crois que je
21 suis un peu [en dessous de mon temps? Je ne peux y croire.]

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Non. Non, vous n'êtes pas en
23 dessous du temps. Vous ne l'êtes pas du tout. N'essayez pas.

24 Non, non, mais presque.

25 Le gouvernement du Canada?

26 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRENDAN VAN NIEJENHUIS:**

27 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Bon après-midi,
28 Monsieur le Ministre. Mon nom est Brendan van Niejenhuis. Je

1 suis le procureur pour le gouvernement du Canada.

2 **MIN. MARCO MENDICINO:** Bon après-midi.

3 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Si on peut regarder le
4 document COM00000951?

5 Je vous montre un document qui est dans de la
6 base de données de la Commission, il semble que ce soit une
7 déclaration de Entreprise Canada concernant les commentaires
8 faits par monsieur Miller hier et daté du 21 novembre 2022.

9 Avez-vous vu un exemplaire de ce document
10 auparavant?

11 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je ne crois pas. C'est une
12 « Déclaration d'Enterprise Canada sur les commentaires à la
13 Commission aujourd'hui »?

14 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** On nie des accusations
15 méprisables contre cette entité de la part (sic) d'un monsieur
16 qui s'appelle Brian Fox.

17 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

18 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Saez-vous de quoi on
19 parle?

20 **MIN. MARCO MENDICINO:** Ben, à part l'échange que
21 j'ai eu un peu plus tôt, non.

22 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Merci.

23 Ensuite...

24 Et on peut enlever cette déclaration.

25 ...en écoutant votre témoignage aujourd'hui, je ne
26 crois pas que c'était tout à fait clair si vous aviez indiqué
27 que les agents de l'Agence des services frontaliers auraient pu
28 exercer ou n'auraient pas pu exercer les pouvoirs d'un agent de

1 la paix sur et autour des ponts et d'autres points d'entrée si
2 on y observait des activités criminelles.

3 Vous rappelez-vous clairement ce que vous avez
4 dit?

5 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je crois que s'ils
6 observaient des violations de la loi, qu'ils pourraient procéder
7 à une arrestation, mais si l'arrestation tombait sous la coupe
8 du *Code criminel*, ils devraient appeler la police qui a la
9 compétence nécessaire.

10 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** On a entendu un
11 témoignage sur cette question la semaine dernière à l'effet que
12 cette autorisation (sic) [ces officiers] n'avaient pas le
13 pouvoir de le faire, sauf dans les cas de délits qui sont notés
14 dans la *Loi sur les services douaniers*. Donc, est-ce que
15 monsieur Ossowski avait raison?

16 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

17 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Ensuite, ceci découle
18 d'une question qui était posée par mon ami pour le Democracy
19 Fund. Il vous a posé des questions portant sur la science
20 concernant les vaccins et le fait que les vaccins sur la COVID
21 s'étaient fait appuyer par le Canada et par d'autres dans le
22 monde était un risque pour la santé publique.

23 Vous rappelez-vous de cela?

24 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

25 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Tel que j'ai compris
26 ses questions, elles étaient particulièrement axées sur les
27 vaccins développés par les pays occidentaux, tels que les
28 produits de Pfizer, Moderna et Johnson?

1 **MIN. MARCO MENDICINO:** C'est une supposition.

2 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Si on regarde
3 SSM.NSC.CAN00001573.

4 Je vous montre ici un mémoire analytique daté du
5 18 décembre 2020 du Service canadien de sécurité intitulé
6 « Développement des vaccins canadiens : Implications pour une
7 possibilité d'extrémisme violent motivé ou à caractère
8 idéologique ».

9 Donc, en décembre 2020, on mentionne que :

10 « Des adhérents utilisent la pandémie
11 de la COVID-10 comme une façon de
12 promouvoir la désinformation et
13 proposer un récit alternatif regardant
14 (sic) la cause de la pandémie et le
15 résultat sociétal. Ces gens utilisent
16 toutes sortes d'accusations qui
17 correspondent le mieux à leurs
18 griefs. »

19 Est-ce que cela correspond aux informations que
20 vous a rapportées le SCRS lorsque vous êtes devenu ministre de
21 la Sécurité publique?

22 **MIN. MARCO MENDICINO:** [Oui.]

23 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Si on regarde les
24 points ici comme étant les principaux récits du complot
25 antivaccins, il y a :

26 « Menaces à la liberté... et que la
27 vaccination de masse constitue une
28 exagération gouvernementale et pose une

1 menace de plus en plus grande aux
2 droits individuels – les vaccins
3 deviennent obligatoires et que le
4 gouvernement allait établir des camps
5 d'internement pour ceux qui refusent. »

6 Est-ce que cela correspond à l'information que
7 vous avez reçue des Services de renseignement?

8 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

9 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Une autre théorie du
10 complot, c'est que :

11 « Le développement des vaccins n'a été
12 testé que sur les animaux. Les vaccins
13 chinois et russes sont plus
14 sécuritaires et efficaces. »

15 Avez-vous reçu de l'information à cet effet de la
16 part du SCRS?

17 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je ne me rappelle pas si
18 j'ai reçu cette information.

19 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** L'autre principale
20 théorie du complot, c'est :

21 « Le rejet de l'existence de la
22 pandémie ou de sa gravité et de
23 l'innocuité du vaccin. On dit qu'il
24 n'est pas nécessaire dans plusieurs cas
25 de problèmes de santé ou encore qu'il
26 contient des micropuces installées par
27 le gouvernement. »

28 Vous rappelez-vous avoir reçu cette information

1 du SCRS?

2 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

3 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et finalement, parmi
4 ces différentes théories du complot, il y a :

5 « L'absence de confiance dans le
6 gouvernement et dans les conseils
7 scientifiques. L'idée que les
8 gouvernements sont corrompus, des
9 marionnettes des grandes entreprises,
10 et que la pandémie a été créée
11 artificiellement pour enrichir des
12 politiciens et les multinationales. »

13 Est-ce que le SCRS vous a informé de cela lorsque
14 vous êtes devenu ministre de la Sécurité publique?

15 **MIN. MARCO MENDICINO:** [Oui.]

16 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Maintenant,
17 PBS. [NSC.CAN.]00000527.

18 Je vous montre ici un « Avertissement de menace
19 spécial » de la GRC daté du 8 janvier de cette année.

20 Vous le voyez?

21 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

22 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et c'est un
23 avertissement spécial concernant l'escalade de la rhétorique
24 violente en ligne concernant les mesures de santé publique.

25 Défilez jusqu'à « *Current Status* ».

26 Vous voyez ici, sous ce titre :

27 « L'IMCIT a observé une escalade de la
28 rhétorique menaçante contre les

1 responsables publics, y compris des
2 références aux assassinats,
3 l'organisation du procès de Nuremberg
4 2.0, et de mener des arrestations de
5 citoyens de ceux qui sont censés être
6 impliqués dans l'imposition de règles
7 concernant la santé publique. »

8 Si vous regardez les références par rapport aux
9 procès de Nuremberg :

10 « Ceux-ci concernent une série
11 d'éthiques de recherche après que des médecins allemands ont
12 conduit des expériences inhumaines à l'échelle mondiale. Ç'a été
13 utilisé par les opposants aux vaccins de COVID-19 pendant la
14 pandémie pour affirmer que ces vaccins vont à l'encontre du *Code*
15 *de Nuremberg*.

16 Vous reconnaissez cela?

17 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

18 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Avez-vous une certaine
19 idée du *Code de Nuremberg* ou des procès de Nuremberg en relation
20 avec les événements autour du convoi?

21 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

22 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Avez-vous vu ça, par
23 exemple, dans le Protocole d'entente promulgué par certains des
24 protestataires, tel que monsieur Bauder?

25 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je me rappelle, oui.

26 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Si vous allez à la
27 prochaine page?

28 Voyez-vous au troisième paragraphe présentement

1 sur la partie qui commence « L'information de source libre », et
2 à la fin du paragraphe ici :

3 « Voici une liste des manifestations
4 qui ont eu lieu à l'extérieur des
5 résidences de responsables de la santé
6 publique et des responsables politiques
7 au cours des derniers mois. »

8 Puis on voit qu'il y a des responsables de la
9 santé publique, le premier ministre de l'Ontario, le ministre de
10 l'Éducation, des responsables municipaux, un peu plus bas dans
11 la liste.

12 Est-ce que cette information vous a été présentée
13 par la GRC ou est-ce que l'information de cette nature vous a
14 été communiquée avant le convoi?

15 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui. De cette nature, oui.
16 Et comme je l'ai dit plus tôt, il y a eu différents changements...
17 ben, ceci correspond au rapport auquel vous faisiez référence
18 suite à la rhétorique idéologique extrême qui devient de plus en
19 plus prévalente et qui le devient encore plus maintenant. Nous
20 étions inquiets que cette rhétorique peut amener à des actes de
21 violence et à de la violence grave.

22 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Maintenant,
23 SSM.CAN.NSC.00002578.

24 Et c'est un résumé d'un breffage du 27 janvier de
25 cette année.

26 Si vous allez en bas de la première page... voilà.

27 Vous voyez cette note en bas de Mary-Liz Power à
28 Katie Telford, Jeremy Broaddhurst et autres du 26 janvier? Il

1 s'agit de préoccupations de sécurité par rapport au convoi des
2 camionneurs.

3 Maintenant, la page suivante, « Points clés » au
4 bas. Ceci résume une discussion, en fait, en date du 25 janvier,
5 du futur convoi à ce moment-là, qu'on attendait à Ottawa. N'est-
6 ce pas?

7 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui. Et je souligne ici que
8 les points clés sont des infrastructures clés autour ou dans la
9 cité parlementaire à côté [...] du 24 Sussex qu'on connaît
10 évidemment très bien comme étant la résidence officielle du
11 premier ministre.

12 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** On déroule, s'il vous
13 plait.

14 À la fin de ce paragraphe-là, sous le caviardage,
15 deuxième phrase :

16 « La [...] depuis l'insurrection de l'an
17 dernier, monsieur [...] a déjà été activé
18 [...]. »

19 Vous voyez cela?

20 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

21 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Est-ce que le
22 27 janvier, c'était déjà une préoccupation que ce potentiel pour
23 le convoi de devenir quelque chose de semblable?

24 **MIN. MARCO MENDICINO:** Cette question était
25 survenue dans un des breffages reçus avec les gens de la
26 Sécurité publique et des services policiers. L'un des me
27 collègues ministériels a soulevé la préoccupation que ce barrage
28 et ce convoi pourraient résulter en un évènement qui

1 ressemblerait aux évènements du 6 janvier des États-Unis
2 justement liés au contexte que vous aviez établi, c'est-à-dire
3 l'augmentation et la présence de plus en plus répandue de
4 discours idéologiques extrémistes, y compris les signaux cachés
5 dans le discours qui était fourni. C'est l'une des raisons pour
6 lesquelles la GRC ajustait, donc, ces mesures de sécurité pour
7 la sécurité des parlementaires et qu'il y avait sécurité
8 rehaussée dans la cité parlementaire.

9 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Passons au
10 PB.NSC.CAN.00000996, s'il vous plaît.

11 Il s'agit d'un autre avis spécial de menace en
12 date du 25 janvier, quelque trois jours avant l'arrivée à temps
13 du convoi, n'est-ce pas? Trois ou quatre jours?

14 **MIN. MARCO MENDICINO:** Les 28 ou 29 janvier?

15 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Oui. Ça, c'est la
16 description du convoi, mais tout en haut à droite, on voit la
17 date du document, 25 janvier.

18 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, c'est trois ou quatre
19 jours avant l'arrivée.

20 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Allons aux points
21 clés. Le troisième :

22 « Le IMCIT évalue qu'il y a eu
23 augmentation des discours en ligne qui
24 soutiennent le convoi tant dans les
25 réseaux motivés par une idéologie de
26 même que dans le discours du public
27 général. »

28 Exact?

1 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

2 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et il y a « un soutien
3 financier » qui est noté, « un soutien financier considérable »
4 qui est noté. Vous voyez cela?

5 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

6 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Page 2, « *Convoy*
7 *Participants* » – « Les participants au convoi ». Il semble
8 qu'ici la GRC avise que :

9 « Il est évalué que ça va comprendre,
10 donc, ce convoi, donc, des personnes
11 motivées idéologiquement avec des
12 doléances qui sont antigouvernement, de
13 nature antiautoritaire et complotiste.
14 Et en outre, des personnes motivées par
15 racisme ou des ethno-nationalistes
16 aussi pourraient être attirées à
17 l'évènement. »

18 Est-ce que vous vous souvenez d'avoir reçu un
19 breffage à cet effet?

20 **MIN. MARCO MENDICINO:** Il y a certainement eu,
21 assurément, discussions des renseignements de la composition
22 potentielle du convoi et du barrage. Et ce sentiment
23 antiautoritaire, antigouvernement, comme je l'ai dit dans mon
24 témoignage, était des dynamiques auxquelles nous étions alertes,
25 que l'on essayait de comprendre, et on essayait de comprendre
26 non seulement l'objectif exprimé explicitement d'emblée dans un
27 manifeste, mais le degré jusqu'où cette occupation et jusqu'où
28 ils allaient résister et s'enraciner, résister aux forces de

1 l'ordre.

2 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Donc :

3 « Le discours observé en ligne dans
4 différents réseaux connus pour du
5 contenu extrémiste se référant aux
6 évènements du 6 janvier du Capitole
7 lorsqu'on parlait du convoi. »

8 Est-ce que vous étiez au courant de ce type de
9 communication et que les services policiers surveillaient cela?

10 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

11 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Merci.

12 Quelques messages textos, PB.CAN.00001843, un
13 échange avec Brian Clow.

14 Vous connaissez monsieur Clow, sous-chef de
15 cabinet du premier ministre?

16 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, je le connais.

17 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Page 2 du document.

18 Mes excuses, il faudra rapprocher... nous
19 rapprocher de cette image pour pouvoir la lire. Veuillez faire
20 dérouler. Et encore jusqu'à l'image suivante.

21 Bon, est-ce que vous voyez là, vous avez envoyé à
22 monsieur Clow, c'était le 29 janvier...

23 Voilà, le texte qui suit l'image.

24 ...provenant de... un message sur Twitter de Randy
25 Hillier, plutôt.

26 Vous connaissez Randy Hillier?

27 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

28 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Il se plaint ici que

1 la police, je crois, a restreint l'accès à la Colline
2 parlementaire. Il ajoute, bon, que les Services de sécurité du
3 Parlement restreignent l'accès à la Colline. Vous voyez cela?

4 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

5 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Est-ce que monsieur
6 Hillier a été arrêté sous neuf chefs d'accusation par la suite
7 pour des événements liés au convoi?

8 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je ne saurais vous citer
9 les chefs précis, mais il a été arrêté, je m'en souviens.

10 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** PB.CAN.00001847, s'il
11 vous plait.

12 C'est à la page 1, c'est la même nouvelle ici
13 qu'il demande aux Services de police du Parlement, donc,
14 d'ouvrir la Colline « ou on devra la rouvrir nous-mêmes ».

15 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, je me souviens
16 certainement du tweet et certaines nouvelles qui circulaient à
17 l'époque, et j'étais vivement préoccupé que la taille de cette
18 foule allait tenter de s'imposer sur les Services de protection
19 du Parlement. Et il y a eu quelques échauffourées ou tensions
20 avec les forces de l'ordre sur la Colline, ils étaient là sur
21 les marches et ils incitaient au calme pour empêcher les gens
22 aussi de monter les marches vers l'édifice central, et ça,
23 c'était une photo de l'édifice de l'ouest, mais l'agent
24 parlementaire était submergé. Et la préoccupation que j'avais
25 très réellement, c'était que cela pouvait déborder immédiatement
26 en une violence grave mettant en péril tout le monde impliqué.

27 Donc, l'ancien parlementaire en question, Randy
28 Hillier, un ancien député, essayait clairement de provoquer et

1 d'inciter les gens à le suivre et à grimper la Colline.

2 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Revenons au 1843, le
3 dernier document, la dernière pièce.

4 La dernière était avec madame Khalil. Je voulais
5 préciser cela pour le compte rendu.

6 À la troisième page.

7 C'était le 29 janvier, vous avez fait suivre à
8 monsieur Clow un gazouillis parlant de l'ancien président
9 Trump :

10 « Nous voulons que ces Canadiens... que
11 ces camionneurs canadiens sachent que
12 nous sommes avec eux sur toute la
13 ligne. »

14 Vous êtes au courant de cela?

15 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

16 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Est-ce que vous étiez
17 au courant de déclarations comme ça par d'anciens politiciens?

18 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

19 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Il me reste deux
20 questions de plus sur un échange texto avec la commissaire
21 Lucki, si je puis vous demander votre patience?

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [OK.]

23 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** [PB.CAN.00001842].

24 C'est à la page 10.

25 Est-ce que c'est un échange de textos entre vous
26 et une greffière, [madame Charette]?

27 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

28 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** C'est un texto du

1 16 février. Vous semblez dire sous le caviardage, « Je parle
2 avec Brenda là ». Est-ce que vous parlez de madame Lucki?

3 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

4 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** C'est vraiment le
5 mémoire le plus important que nous avons vu sur un plan
6 d'application de la loi, elle est confiante que ce weekend ne
7 ressemblera pas aux derniers weekends.

8 Est-ce que vous avez été encouragé par ce
9 breffage après l'invocation?

10 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui. Il y a eu plus de
11 détails qui nous sont arrivés après l'invocation de la *Loi sur*
12 *les mesures d'urgence*, notamment sur les manières... bon, que les
13 différents services policiers allaient se coordonner, et des
14 détails sur les ressources humaines, les ressources dures, et
15 cetera, la coordination, et c'était rassurant à l'effet que nous
16 allions, nous l'espérions, avec la mise à l'échelle de tout
17 cela, rétablir et maintenir la sécurité publique.

18 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Est-ce que vous
19 compreniez qu'elle faisait, en fait, un jeu d'équilibriste
20 important?

21 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

22 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Vous avez demandé...
23 vous avez dit dans votre témoignage que vous n'étiez pas sûr si
24 cela aurait fait une différence. Vous ne vous en souvenez pas,
25 mais si vous aviez vu les notes dans son courriel indiquant :

26 « Cela dit, je suis de l'avis que nous
27 n'avons pas épuisé tous les outils à
28 notre disposition. »

1 Vous vous en souvenez de ce témoignage?

2 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui.

3 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Est-ce qu'il est
4 possible – c'était le 14 février, le 13 février – de reconnaître
5 que ce n'était peut-être pas tous les outils qui avaient été
6 épuisés, mais de reconnaître en même temps qu'il n'y avait pas
7 suffisamment de ressources policières avec tous les lieux où
8 cela était dispersé et avait [...]

9 **MIN. MARCO MENDICINO:** Je pense que c'est
10 possible, mais je reviens sur quoi j'ai appuyé plus tôt. La
11 conversation la plus importante que j'ai eue ce jour-là, c'est
12 l'appel que j'ai reçu de la commissaire Lucki sur la situation à
13 Coutts. Et il y avait là une urgence et un degré de péril, le
14 risque, et avec les avis... et ceci a influé sur les avis et les
15 opinions que j'ai partagés avec le gouvernement par la suite.

16 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Merci. Ça conclut mes
17 questions.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Réinterrogatoire quelqu'un?

19 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Non, Monsieur le
20 Commissaire, pas de réinterrogatoire.

21 **Me BATH-SHÉBA van den BERG:** Monsieur le
22 Commissaire, c'est l'avocate principale pour Freedom Corp.

23 Il y a eu un document non caviardé partagé par
24 les parties à 4 heures, conformément à votre décision préalable
25 aujourd'hui, SSM.CAN.00007721.

26 Nous vous avisons que les avocats de la
27 Commission devraient les observer, les lire. En particulier,
28 c'est pertinent à [ce témoin]. Jody Thomas qui y déclare qu'en

1 vertu de l'article 2 de la *Loi sur le SCRS*, il n'y a pas de
2 menace à la sécurité nationale.

3 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Ce point a été couvert
4 avec le témoin ce matin. On lui a soumis qu'il n'y avait pas de
5 menace nationale par le... [c'est le] SCRS qui avait soumis cela.

6 **Me BATH-SHÉBA van den BERG:** Monsieur le
7 Commissaire?

8 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [...]

9 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Si on peut obtenir un
10 numéro de cote?

11 **Me BATH-SHÉBA van den BERG:** SSM.CAN.00007721.

12 **LE GREFFIER:** Monsieur le Commissaire, il est
13 possible qu'il ne soit pas disponible dans la base de données à
14 l'heure actuelle en raison de l'heure de tombée de ce document.

15 J'en ai une copie, elle sera mise à l'écran
16 bientôt.

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, on va lire ceci.

18 Est-ce qu'on peut faire dérouler, s'il vous
19 plait? Et encore un peu plus loin.

20 « NES a parlé avec [NSIA]... »

21 Et Jody Thomas est en fait le NSIA qui est, bon...

22 Donc :

23 « ...et le seuil de l'article 2 n'a pas
24 été satisfait. [...] »

25 Étiez-vous au courant que l'article 2 de la *Loi*
26 *sur le SCRS* n'avait pas été... le seuil n'avait pas été atteint?

27 **MIN. MARCO MENDICINO:** Quelle est la date de cette
28 note?

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Je ne saurais vous le
2 dire.

3 **MIN. MARCO MENDICINO:** [Eh bien, écoutez, laissant
4 cela de côté, oui, j'étais...]

5 **Me BRENDAN MILLER:** Ça dit que c'était avant le
6 discours lundi matin, soit la journée de l'invocation. Peut-être
7 que cela vous aide.

8 **MIN. MARCO MENDICINO:** Oui, j'étais au courant que
9 le SCRS avait conclu que l'article 2 de la *Loi du SCRS*, enfin,
10 ce seuil n'était pas atteint. J'étais au courant de cela.

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Oui. Merci.

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Moi, j'ai une seule
13 question, probablement que la réponse a déjà été donnée, mais
14 j'aimerais l'explorer plus avant. Ça concerne cette ligne, cette
15 frontière ou démarcation entre la police et le politique, donc
16 les services policiers et le politique.

17 Plus précisément, disons qu'il y a deux
18 manifestations, une à Ottawa et l'autre à la frontière à
19 Windsor. Serait-il approprié pour vous, par rapport à la GRC, ou
20 le solliciteur général ontarien de donner instruction au
21 commissaire ou d'aviser le commissaire que la priorité du
22 gouvernement serait Windsor, mais que c'est entièrement entre
23 leurs mains de décider de déployer des ressources selon ce
24 qu'ils sont prêts à faire? Et là, alerte, donc, au divulgâcheur,
25 le ministre Blair, lui, a dit que ce serait inapproprié et que
26 cette commission devrait, je crois... et je crois que cette
27 commission devrait examiner cette relation.

28 **MIN. MARCO MENDICINO:** Merci de l'alerte au

1 divulgâcheur puisque le témoin en question a énormément
2 d'expérience dans les services policiers à son actif. C'est
3 précisément le type de questions qui devraient être justement
4 explorées, approfondies dans les délibérations de cette
5 commission.

6 Je vous dirais, Votre Honneur, que je
7 contribuerai certains principes dans votre réflexion, et vous
8 essayez de situer les frontières entre tout cela, d'abord, nous
9 ne voulons pas que les élus, les politiciens dépassent... aillent
10 derrière ce rideau pour politiser les éléments constitutifs de
11 l'administration traditionnelle de la justice. Donc, le type
12 d'enquêtes menées, qui porte des accusations, si ces accusations
13 mènent à un procès, si des sanctions ou des mesures
14 compensatoires en découlent. Tout cela est à la discrétion
15 indépendante soit des services policiers ou soit de la Couronne
16 et devrait être sacrosaint dans le cadre de notre démocratie.

17 En revanche, les services policiers et les élus
18 ne fonctionnent pas comme deux solitudes. Il doit y avoir un
19 canal de communication en continu, ouvert en continu sur la
20 façon de se soutenir l'un l'autre dans le maintien de la
21 sécurité publique, et il y a des coutumes qui se sont
22 développées au fil du temps sur la façon de trouver l'équilibre.

23 Une, comme j'ai tenté de le dire aujourd'hui,
24 c'est par les autorités exercées par le poste que j'occupe en
25 assurant que la responsabilisation, en exigeant réponses aux
26 questions et en obtenant de l'information pour nous assurer que
27 les forces de l'ordre ont tous les outils nécessaires ainsi que
28 les ressources pour maintenir la sécurité publique. Et là où

1 cela fait défaut, leur donner ces choses-là pour qu'ils puissent
2 restaurer et maintenir la sécurité publique. Et chose que j'ai
3 faite dans le cadre des blocages et de l'occupation, par exemple
4 dans le cas de l'Alberta, où...

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui, ça, on le sait.

6 **MIN. MARCO MENDICINO:** Donc, je crois alors que la
7 question devient : jusqu'où peuvent aller les élus dans
8 l'identification des priorités? Et je pense que cela dépendra
9 beaucoup des circonstances.

10 Mais encore une fois, un seuil établi qui existe
11 déjà par nos conventions d'entente avec les forces de police est
12 que les ministres de la Justice peuvent former une opinion quant
13 à l'existence d'une urgence. Et pourquoi est-ce important? C'est
14 parce qu'une fois cette opinion émise, alors les ressources
15 peuvent être déployées. C'est là un principe que je crois
16 pourrait potentiellement être élargi ou exploré plus avant sur
17 une base nationale, car cela fournira peut-être une façon de
18 raccorder les façons que les forces de l'ordre opèrent aux
19 niveaux municipaux, provinciaux et fédéral.

20 Mais, en considérant cette question, je crois
21 qu'il faut également prendre un inventaire et dépeindre le
22 paysage des lacunes qui existent maintenant entre les lois des
23 services de police et la *Loi sur les mesures d'urgence*. Cette
24 dernière fournit au gouvernement élu pas mal de latitude, mais
25 ce que nous avons fait ici, c'est que plutôt que de définir les
26 outils, on a demandé aux forces de l'ordre d'identifier ces
27 lacunes et on utilise ça pour les combler avec les règlements
28 émis sous la *Loi sur les mesures d'urgence* pour aborder la

1 situation en main. Donc, tout dépendrait des circonstances de
2 chaque cas en l'espèce.

3 Alors, pour revenir à votre question
4 hypothétique, je crois que c'est possible, et ça n'a même pas
5 besoin d'être l'Ontario, mais supposons que votre question
6 hypothétique, cette situation hypothétique est en Alberta. Ça
7 permet au ministre de la Sécurité publique ou au solliciteur
8 général de l'Alberta de décider de ce qui consiste une urgence
9 ou non. Et en exerçant leur discrétion, cela ouvre la porte à
10 nous de fournir une réponse à la demande d'aide et de prendre
11 cette décision sur la base de la police qui peut
12 opérationnaliser ce qu'il faut faire en premier selon l'état de
13 l'urgence.

14 Et j'espère avoir répondu.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui, mais vous avez encore
16 une fois évité ma question, et si vous ne voulez pas y répondre,
17 je comprends, étant donné que je vous ai averti de ce que
18 monsieur Blair avait dit. Mais je suis vraiment très intéressé à
19 la réponse que vous m'avez accordée, qui est utile, mais je suis
20 curieux au sujet de quelque chose d'aussi clairement ou aussi
21 tranchant que la question que j'ai posée. Et si vous n'avez pas
22 d'opinion, ça va.

23 **MIN. MARCO MENDICINO:** Alors, écoutez, je voudrais
24 répondre de mon mieux et nous travaillons avec une question
25 hypothétique là. Le dilemme, c'est que si les deux événements
26 étaient identiques, serait-ce approprié pour le gouvernement élu
27 d'en choisir un? Et moi, je suis plutôt d'accord avec le
28 ministre Blair que ce n'est pas le genre de choix ou de dilemme

1 auquel on veut faire face. Par contre, si les évènements ne sont
2 pas identiques et qu'il y a une question de seuil par rapport à
3 si l'un est une urgence alors que l'autre non, alors sur la base
4 de certaines conventions déjà existantes sur les ententes de
5 service de police, il peut être approprié pour les élus de dire
6 « non, ici, il y a urgence », ce qui ouvre la porte au
7 déploiement de services de police.

8 Mais aller au-delà de ça, comme, par exemple le
9 nombre d'agents de police, le genre d'équipement précis qui
10 pourrait être utilisé, toutes ces autres choses que j'ai déjà
11 mentionnées, les gouvernements élus devraient ça comme la peste,
12 et pour bonne raison. Il y a là une pente glissante qui serait
13 difficile... à laquelle il serait difficile d'échapper si jamais
14 on s'y engage.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci beaucoup. Je n'ai pas
16 d'autres questions et j'apprécie le fait que vous êtes venu
17 témoigner et pour votre patience pour cette journée, car nous
18 avons quelque peu dépassé le temps.

19 **MIN. MARCO MENDICINO:** Merci beaucoup.

20 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, nous allons
21 maintenant aller au deuxième témoin de la journée. Il faudrait
22 sans doute prendre 5 minutes pendant que l'on permet aux deux
23 témoins de s'approcher, et cetera.

24 Donc, petite pause de 5 minutes.

25 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is in recess for*
26 *5 minutes.* La Commission est levée pour 5 minutes.

27 --- L'audience est suspendue à 17:03

28 --- L'audience est reprise à 17:14

1 LA GREFFIÈRE: *Order.* À l'ordre.

2 *The Commission is reconvened.* La Commission
3 reprend.

4 COMMISSAIRE ROULEAU: Bon. Nous allons entendre un
5 autre témoin.

6 Me SHANTONA CHAUDHURY: Le ministre Dominic
7 LeBlanc.

8 LA GREFFIÈRE: Ministre LeBlanc, voulez-vous jurer
9 sur un document religieux ou [faire une déclaration solennelle]?

10 MIN. DOMINIC LeBLANC: J'aimerais jurer sur un
11 document religieux, s'il vous plait.

12 LA GREFFIÈRE: On a la bible, le coran ou la torah
13 disponibles.

14 MIN. DOMINIC LeBLANC: La bible, s'il vous plait.

15 LA GREFFIÈRE: Pour les fins du procès-verbal,
16 s'il vous plait, veuillez indiquer et ensuite épeler votre nom
17 en entier.

18 MIN. DOMINIC LeBLANC: Alors, c'est Dominic
19 Leblanc - D-O-M-I-N-I-C L-E-B majuscule-L-A-N-C.

20 LA GREFFIÈRE: Jurez-vous que le témoignage que
21 vous allez rendre devant la Commission sera la vérité, toute la
22 vérité, et rien que la vérité? Que Dieu vous vienne aide.

23 MIN. DOMINIC LeBLANC: Je le jure.

24 LA GREFFIÈRE: Merci.

25 --- MIN. DOMINIC LeBLANC, Sous serment

26 --- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me SHANTONA CHAUDHURY:

27 Me SHANTONA CHAUDHURY: Bon après-midi, Monsieur
28 le Ministre.

1 MIN. DOMINIC LeBLANC: Bonsoir, oui.

2 Me SHANTONA CHAUDHURY: Presque, oui.

3 Juste avant qu'on commence, si vous voulez
4 répondre en français, aucun problème. Il se peut que je vous
5 pose quand même mes questions en anglais, mais dans la langue de
6 votre choix.

7 MIN. DOMINIC LeBLANC: Je vais répondre surtout en
8 anglais, mais il y aura peut-être des moments où je préférerai
9 répondre en français.

10 Me SHANTONA CHAUDHURY: Parfait. Même chose. OK.
11 Débutons, donc, avec quelques points
12 administratifs.

13 Vous avez eu une entrevue avec les avocats de la
14 Commission le 5 (sic) [9] septembre?

15 MIN. DOMINIC LeBLANC: Oui, c'était à Vancouver,
16 en fait.

17 Me SHANTONA CHAUDHURY: Et suite à cette entrevue,
18 nous avons préparé... la Commission a préparé un sommaire. Vous
19 l'avez examiné?

20 MIN. DOMINIC LeBLANC: Oui, en effet.

21 Me SHANTONA CHAUDHURY: Et vous pouvez confirmer
22 que c'est précis?

23 MIN. DOMINIC LeBLANC: En effet, ça l'est.

24 Me SHANTONA CHAUDHURY: Merci.

25 Donc, pouvez-vous pour le dossier répondre
26 verbalement?

27 MIN. DOMINIC LeBLANC: Compris. C'est mieux pour
28 l'enregistrement.

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, c'est le
2 WTS0000073. Aucun besoin de l'afficher.

3 Monsieur le Ministre LeBlanc, de toute évidence,
4 vous êtes le ministre des Affaires intergouvernementales, je
5 vais vous demander tout simplement de décrire très brièvement en
6 quoi consiste vos fonctions. Quel est le rôle de votre
7 ministère?

8 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Moi, je serais sans doute
9 le représentant du premier ministre pour ce qui est de ses
10 relations avec les provinces et territoires. Ça peut couvrir un
11 nombre d'enjeux fédéral et provincial. Normalement, je serais
12 présent lorsque le premier ministre rencontre d'autres premiers
13 ministres.

14 Je suis appuyé par le Bureau du Conseil privé,
15 qui est le département du premier ministre, et nous allons
16 tenter de coordonner l'ensemble du gouvernement du Canada, la
17 relation du gouvernement fédéral avec les provinces et
18 territoires. Nombre des mesures législatives ou fédérales ou de
19 politique fédérale affectent les relations avec les provinces.

20 Donc, c'est là la fonction principale que
21 j'occupe pour le gouvernement.

22 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** La Commission n'a appelé
23 personne du Secrétariat intergouvernemental du gouvernement,
24 alors si vous pouvez prendre un petit moment pour expliquer
25 comment cela fonctionne et comment vous êtes appuyé par le BCP
26 plutôt que par un ministère axial?

27 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui. Il y a un sous-
28 ministre, Michael Vandergrift, qui m'appuie, moi, dans mon rôle

1 de ministre intergouvernemental. Il a un petit groupe de
2 personnes qui l'appuient, lui, et moi, et ils auraient des
3 relations normales au niveau des hauts fonctionnaires avec leurs
4 homologues dans différentes provinces et territoires. Et peut-
5 être le rôle unique d'un ministère des Affaires
6 intergouvernementales, peut-être avec l'exception de la province
7 de Québec, c'est que nombreux premiers ministres ont gardé pour
8 eux-mêmes le rôle d'être ministre des Affaires
9 intergouvernementales dans leur province et territoire. Donc,
10 mes homologues, dans de nombreux cas, ce sont les premiers
11 ministres des provinces et territoires, à l'exception de la
12 province de Québec.

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, vous ne traitez pas
14 avec un autre ministre, mais directement avec le premier
15 ministre.

16 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, dans ses capacités de
17 ministre des Affaires intergouvernementales.

18 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Ah, c'est utile. Et comme
19 vous le savez, on est ici aujourd'hui pour vous parler des
20 évènements qui ont donné lieu à l'invocation de la *Loi des*
21 *mesures d'urgence* et on a à peu près une heure pour ce faire,
22 alors on va y aller assez raide.

23 Donc, pour débiter, donnez-nous un survol de
24 votre implication dans la chose. Quel rôle avez-vous joué dans
25 la réponse du gouvernement fédéral dans les évènements de fin
26 janvier, début février?

27 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** J'étais invité par le
28 Bureau du Conseil privé à ce que je dirais être une des toutes

1 premières réunions, une réunion ad hoc ou informelle, avec un
2 petit groupe de ministres sur les préparatifs pour l'arrivée du
3 convoi. C'était avant la première fin de semaine de l'arrivée du
4 convoi à Ottawa et le Bureau du Conseil privé a décidé d'amener
5 un petit groupe de ministres ici pour nous mettre à jour sur les
6 préparatifs, y compris des relations avec la Chambre des
7 communes ou le Service de protection parlementaire.

8 Je suis aussi sur la régie interne de la Chambre
9 des communes et un des deux ministres qui a un rôle à jouer pour
10 ce qui est de la sécurité de l'enceinte parlementaire, c'était
11 initialement la première cible identifiée lors du premier
12 weekend.

13 Et j'ai également participé à presque toutes,
14 sinon toutes les rencontres ultérieures du Comité sur la
15 sécurité et les états d'urgence du Cabinet. C'est devenu ensuite
16 le Groupe de réponse présidé par le premier ministre. J'ai
17 participé à presque tous ces breffages pour les ministres.

18 Et pendant cette période, j'avais des discussions
19 avec mes collègues du Cabinet qui avaient des responsabilités
20 pour certains de ces éléments : Monsieur Mendicino, que vous
21 avez entendu aujourd'hui, le ministre du Transport également,
22 dans certains cas le ministre de la Justice. Donc, je parlais
23 avec mes propres collègues du Cabinet pour m'assurer
24 essentiellement qu'ils étaient en contact avec leurs vis-à-vis
25 provinciaux et territoriaux, tel qu'approprié dans le contexte
26 des enjeux qu'on discutait. Et dans certains cas, je parlais
27 également aux premiers ministres directement.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Vous avez probablement

1 répondu à cette question, mais comme vous avez mentionné, ce
2 groupe initial de ministres incluait monsieur Mendicino de la
3 Sécurité publique, monsieur Blair, Protection civile, monsieur
4 Alghabra, Transports, et vous en votre capacité comme ministre
5 des Affaires interprovinciales ou intergouvernementales ou votre
6 rôle de coordinateur du gouvernement?

7 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Je ne décrirais pas cela
8 comme étant un rôle de coordination au sein du gouvernement en
9 termes plutôt généraux, sauf pour dire que cela consistait en
10 des relations entre le gouvernement, les territoires et
11 provinciaux. Le Bureau du Conseil privé et la conseillère en
12 sécurité nationale du premier ministre participaient à cette
13 réunion. Ils ont un rôle et des responsabilités au niveau
14 horizontal par rapport à...en relation avec d'autres ministères.

15 Mais j'encourageais souvent mes collègues du
16 Cabinet de s'assurer d'avoir des conversations actives et
17 ouvertes avec leurs vis-à-vis provinciaux et territoriaux au fur
18 et à mesure que les circonstances évoluaient dans les
19 différentes régions du pays et les jours qui ont suivi ce
20 premier weekend.

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Maintenant, pourriez-vous
22 sortir SSM.CAN.00000293?

23 C'est un document qui résume les contacts que
24 vous avez eus avec différents vis-à-vis provinciaux. Ça commence
25 le 10 février. On ne va pas l'aborder en détail présentement, on
26 y reviendra plus tard, on sera très familier avec lui à la fin
27 de l'interrogatoire.

28 Mais pour l'instant, j'aimerais souligner le fait

1 que ces contacts ont commencé le 10 février. Le convoi est
2 arrivé les 28, 29 janvier, et vos contacts ont commencé le
3 10 février.

4 Le rôle que vous jouiez à l'époque avant le 10
5 était essentiellement de faciliter ou d'encourager les
6 communications entre vos collègues et leurs vis-à-vis
7 provinciaux.

8 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** C'est exact. Je n'aurais
9 pas participé de façon très active avec les premiers ministres
10 avant la date que vous voyez, le 10 février.

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci.

12 On peut retirer ce document. On en aura un autre,
13 SSM.CAN.00006594.

14 Alors, Ministre LeBlanc, étant donné le peu de
15 temps que nous avons, on va devoir d'abord sauter sur plusieurs
16 aspects puis on va se concentrer sur la question de votre
17 participation et de votre rôle.

18 Voici un courriel...

19 On va défiler un peu plus bas.

20 ...que vous avez reçu de Ralph Goodale le
21 6 février. Vous vous rappelez de ce courriel?

22 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, oui, absolument. On
23 m'a demandé de parler à monsieur Goodale et il a préparé ce
24 courriel après ma conversation avec lui.

25 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, c'était ma première
26 question : quelle était son origine? Donc, on vous a demandé de
27 lui parler, bon, c'est lui qui vous envoie un courriel.

28 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Suite à ma conversation

1 avec lui.

2 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** D'accord. On va peut-être
3 commencer par votre conversation avec lui. Pouvez-vous nous en
4 parler?

5 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui. Monsieur Goodale est
6 un de mes amis, il est une personne avec qui j'ai travaillé
7 pendant longtemps. Il était ministre de la Sécurité publique
8 lui-même pendant les quatre premières années de notre
9 gouvernement. Il vient de la Saskatchewan, qui est unique, ce
10 qui est unique en ce qui concerne son expérience parlementaire
11 dans notre gouvernement. Il avait une perspective extrêmement
12 large.

13 Il est lui-même avocat, et on m'a suggéré que ce
14 serait intéressant de voir comment lui, dans son poste actuel de
15 Haut-commissaire du Canada au Royaume-Uni, mais qui suit
16 toujours les événements ici de très près, de voir ce qu'il
17 pensait, quelle était son opinion sur la situation à mesure
18 qu'elle évoluait cette semaine des 5 et 6 février. Je lui avais
19 envoyé un courriel pour lui demander : « Est-ce que je pourrais
20 te parler à la fin de la journée? ». On a eu une conversation
21 téléphonique longue, assez longue.

22 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et est-ce que le produit
23 de cette conversation est reflété dans le courriel que nous
24 allons lire? Y a-t-il des choses que vous aimeriez ajouter?

25 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Non. Son courriel suivait
26 la conversation téléphonique et elle résume essentiellement ce
27 qu'il m'avait dit au téléphone.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Je peux apprécier, bien

1 sûr, que la conversation était plus longue que ce qu'on voit
2 ici, mais on va lire simplement le résumé.

3 Donc, il envoie cela puis il dit :

4 « Regardez ce gazouillis du maire Tory.
5 C'est très clair. Toronto et plusieurs
6 autres villes ont fait face à ce
7 problème policier de façon
8 professionnelle et compétente. Bien
9 sûr, la taille [de la manifestation] à
10 Ottawa était plus grande et était venue
11 sans avertissement, mais la Ville
12 d'Ottawa et le SPO se sont avérés
13 incapables de faire face au problème.
14 C'est maintenant le devoir des
15 autorités supérieures, c'est-à-dire le
16 ministre de la Sécurité publique de
17 l'ONTARIO, dans le cadre bien sûr de la
18 *Loi sur la police*, de rectifier la
19 situation, et ce qui veut dire
20 également de prendre le contrôle si
21 nécessaire.
22 Il ne devrait pas y avoir une tendance
23 à [...] d'une entente mutuelle où on peut
24 offrir des ressources et du personnel
25 tel que requis, mais le pouvoir et la
26 responsabilité restent entre les mains
27 des municipalités et des provinces. À
28 ce moment-ci, ils n'ont pas encore été

1 capables d'assurer la sécurité aux
2 habitants d'Ottawa, et ces habitants
3 innocents comprennent également
4 plusieurs parties du gouvernement
5 canadien.

6 Il demeure essentiel de bien comprendre
7 la vraie genèse de cette manifestation
8 et de savoir qui la contrôle. Stefanie
9 Carven, une universitaire, a suggéré
10 que c'est le travail d'extrémistes de
11 droite violents. Il pourrait même avoir
12 des racines américaines. Elle peut
13 avoir raison. Nos experts en sécurité
14 nationale et en renseignement devraient
15 absolument élucider la question. »

16 Il exprime beaucoup de choses ici, mais une chose
17 qui ressort, c'est qu'il voit un problème d'intervention
18 policière puis il considère que la solution est provinciale et
19 municipale avec une certaine contribution fédérale.

20 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, cela aurait reflété ma
21 conversation téléphonique avec lui et c'est bien fidèle à son
22 opinion.

23 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et quelle est votre
24 opinion à ce moment? Quelle était votre opinion, votre réaction
25 à ce moment-là?

26 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Eh bien, comme je l'ai dit,
27 je crois qu'un des avantages pour moi après cette conversation,
28 c'était qu'il a pu contribuer ses quatre années d'expérience

1 comme ministre de la Sécurité publique et je crois qu'il a
2 formulé de façon très concise – que je n'ai peut-être pas
3 apprécié avant d'avoir cette conversation – le genre de
4 hiérarchies gouvernementales qui devaient réagir à une telle
5 situation.

6 Nous avons vu un échec assez important des
7 autorités municipales à Ottawa dans les semaines mêmes qui ont
8 précédé cette conversation, et je croyais que ses aperçus sur la
9 responsabilité des différents paliers de gouvernement... et peut-
10 être parce que c'était la capitale nationale, il y avait
11 beaucoup de confusion, certainement dans la conversation
12 publique sur ce que le gouvernement du Canada faisait par
13 rapport à la rue Wellington.

14 Après avoir lu son courriel et ma conversation,
15 je pense qu'il a dit de façon concise son opinion, sa
16 perspective sur le rôle des différents paliers de gouvernement.

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci, Monsieur le
18 Greffier, vous pouvez l'enlever.

19 Une chose dont on a beaucoup parlé ce matin avec
20 le ministre Mendicino, donc nous n'en parlerons pas beaucoup cet
21 après-midi... ou ce soir, c'est l'engagement avec l'Ontario et le
22 rôle de l'Ontario dans la réponse à ces évènements.

23 Comme je l'ai dit, la Commission a entendu
24 beaucoup de témoignages sur le rôle de l'Ontario dans les cinq
25 dernières semaines et les tentatives d'insérer l'Ontario dans la
26 conversation des réunions tripartites, faire partie de la
27 solution, il semble – j'essaie de résumer –, l'Ontario était... sa
28 position au début, comme vous l'avez dit, c'est le Parlement.

1 C'est une obligation fédérale de vacciner, donc c'est un
2 problème fédéral.

3 Est-ce que c'est une bonne façon de caractériser
4 ce qu'était l'attitude initiale en Ontario?

5 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Je ne sais pas. Je ne peux
6 pas me prononcer pour le gouvernement de l'Ontario et ce que le
7 premier ministre Ford ou ses ministres pensaient. Mais comme je
8 l'ai dit, avec l'arrivée initiale du convoi à Ottawa, on se
9 concentrait sur la capitale d'Ottawa et ça s'est étendu
10 rapidement à d'autres villes, d'autres parties du pays, et pas
11 que dans la ville (sic) [province] de l'Ontario.

12 Mais comme gouvernement national... et mes
13 collègues, je sais que le ministre des Transports, le ministre
14 Mendicino lui-même et d'autres hauts fonctionnaires de notre
15 gouvernement, des sous-ministres, étaient dans des discussions
16 actives, continues, avec leurs homologues de l'Ontario, comme la
17 situation à Ottawa devenait de plus en plus enracinée, pour voir
18 si toute autorité législative provinciale était utilisée pour
19 essayer de résoudre ultimement, pas qu'à Ottawa, mais à Windsor
20 et ailleurs.

21 Je crois que notre gouvernement... et je me
22 souviens des conversations de la réunion du Groupe de gestion de
23 l'incident ou de la réunion de la sécurité au Cabinet, il y
24 avait un effort continu au niveau des ministres, mais aussi des
25 responsables qui les aidaient, de tendre la main aux
26 administrations provinciales où il y avait aussi un effet de
27 répercussion de l'occupation d'Ottawa pour s'assurer que toute
28 autorité possible soit utilisée pour amener une fin à ces

1 évènements illégaux.

2 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Comme réponse du Fédéral,
3 il y avait différents degrés de succès.

4 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui. L'incapacité dans le
5 pays de faire appel, à des lois provinciales ou municipales,
6 c'était une des discussions constantes avant qu'on arrive à la
7 décision finale d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*.

8 Mais je me souviens, au tout début, un effort de
9 se sensibiliser nous-mêmes comme gouvernement – et le courriel
10 de monsieur Goodale en parle – sur les différents rôles des
11 paliers gouvernementaux, mais rapidement, on a bien compris
12 l'importance de coopérer et de s'assurer que le municipal et le
13 provincial travaillent de concert avec les agences fédérales qui
14 pourraient fournir du soutien. Il y a plusieurs agences
15 fédérales qui travaillaient avec leurs homologues, bien sûr,
16 mais de faire appel à chaque remède potentiel pour mettre fin à
17 ces occupations, à ces blocages dommageables et illégaux.

18 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Le 10 février, vous avez
19 parlé avec le premier ministre Ford. Pouvez-vous nous dire ce
20 qui s'est passé, comment c'est arrivé? Et avant de commencer, je
21 vous montre le document pour votre gouverne, il y a une
22 transcription.

23 Et c'est SSM.NSC.CAN.00000256.

24 Pour vous situer dans le temps, c'est le pont
25 Ambassador qui est en plein blocage. Le 10 février, on a la
26 première réunion du Groupe de réponse d'urgence.

27 Est-ce que c'est le bon document? Oui, voilà.

28 « Appel de monsieur LeBlanc avec Doug Ford. »

1 Pouvez-vous nous dire ce qui s'est passé pendant
2 cet appel avec Doug Ford?

3 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** C'était la veille du
4 10 février. Comme vous l'avez dit, c'était après l'incident... la
5 réunion du Groupe de gestion de l'incident. Je me suis rendu à
6 Moncton au Nouveau-Brunswick, chez moi, par avion, et j'avais
7 demandé à parler au premier ministre Ford sur ce qu'on pensait
8 être des possibilités qu'avait la province pour les transports,
9 les permis de conduire, les assurances... je ne sais pas, je ne
10 suis pas un expert, sur les autorités réglementaires sur les
11 transports provinciaux dans ce secteur. Mais il y avait la
12 croyance que la province de l'Ontario avait peut-être des
13 instruments, des autorités qui n'avaient pas été utilisées, que
14 ce soit à Windsor ou à Ottawa, donc on m'avait suggéré de tendre
15 la main au premier ministre Ford.

16 J'ai une relation cordiale et constructive avec
17 le premier ministre de l'Ontario. Je l'ai texté, je lui ai dit
18 que je quittais pour le Nouveau-Brunswick et que j'aimerais lui
19 parler ce soir-là si possible et que je serais chez moi dans
20 deux heures à Moncton. Et il m'a dit de l'appeler à mon
21 atterrissage.

22 Et j'étais chez moi, il était, quoi... 10 heures et
23 demie, 11 heures le soir au Nouveau-Brunswick, il était encore à
24 son bureau sur Queens Park à Toronto, et j'ai dit que je
25 l'appelais pour parler de ce qu'on pensait être d'autres
26 possibilités pour le gouvernement de l'Ontario avec les
27 circonstances à Windsor et à Ottawa. Et immédiatement, il a
28 parlé du processus que suivait son gouvernement, ce qui a

1 engendré leur déclaration de l'ordonnance d'urgence le
2 lendemain.

3 La conversation a évolué rapidement à ce que le
4 premier ministre Ford planifiait faire le lendemain, et
5 franchement, ça dépassait de loin ce qu'on espérait pour des
6 règlements sur les transports, sur l'industrie du camionnage, il
7 se concentrait vraiment sur les dommages économiques pour
8 l'Ontario et le pays. Il m'a parlé de conversations qu'il avait
9 entretenues avec le gouverneur du Michigan, les responsables de
10 grandes compagnies automobiles, des représentants des syndicats,
11 des grands syndicats. Il se concentrait vraiment sur les graves
12 torts économiques faits à l'Ontario et au pays, il se
13 concentrait sur la réputation endommagée pour les
14 investissements étrangers dans notre pays. Il se concentrait
15 aussi sur les préoccupations de sécurité au public, la menace de
16 violence réelle que les gens continuaient à voir à Ottawa et à
17 Windsor.

18 Donc, la conversation... il était très candide avec
19 moi sur son désir d'avoir les forces policières de l'Ontario qui
20 joueraient un plus grand rôle dans le contexte de Windsor, mais
21 aussi à Ottawa. Il a parlé de sa frustration à l'effet que la
22 situation à Ottawa n'avait pas été résolue et que son
23 gouvernement était très impliqué et voulait vraiment faire ce
24 qu'il y avait à faire avec le gouvernement du Canada pour faire
25 ce qu'il fallait pour arriver à une conclusion partout dans la
26 province de l'Ontario. Et j'ai évidemment offert, comme mes
27 collègues du Cabinet l'avaient dit, de fournir toutes ressources
28 fédérales, policières, réglementaires que le gouvernement du

1 Canada pouvait avoir pour appuyer le plan qu'il m'avait exposé
2 dans cette conversation.

3 Et le lendemain, il a fait une conférence de
4 presse qui expliquait ce qu'il m'avait dit pendant cette
5 conversation ce soir.

6 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Avant de quitter la
7 transcription, pouvez-vous aller un peu plus loin?

8 Il y a une chose dont je voudrais vous parler.

9 « Ministre LeBlanc l'a informé... »,
10 donc, monsieur Ford, « ...que les
11 Américains disaient clairement que
12 toute personne condamnée ne pourra pas
13 entrer aux États-Unis. »

14 Pouvez-vous me dire ce qu'est s'est passé, ce que
15 ça voulait dire?

16 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Ce qui s'est passé par la
17 suite, je n'ai pas d'informations à cet effet, que c'était les
18 Services frontaliers canadiens ou le conseiller en sécurité qui
19 parlaient à ses homologues, Jody Thomas, à la Maison-Blanche,
20 elle informait l'équipe de réponse aux incidents et des
21 ministres sur les préoccupations qu'avaient les Américains. Je
22 sais que le ministre des Transports, que vous verrez demain, mon
23 collègue, avait parlé à son homologue, secrétaire des Transports
24 aux États-Unis.

25 Donc, dans ces réunions, les Américains... on s'est
26 fait dire par nos collègues, les responsables qui ont eu des
27 conversations avec les autorités américaines, comme je l'ai dit,
28 notre ministre des Transports et son homologue américain, qu'ils

1 étaient prêts à faire ce qu'ils pouvaient, tout ce qu'ils
2 pouvaient pour appuyer nos efforts pour mettre fin à cette
3 activité illégale aux frontières, ce blocage aux frontières, et
4 de ce que j'ai compris, et si je l'ai dit au premier ministre,
5 c'est parce que quelqu'un nous avait dit que les autorités
6 américaines étaient prêtes à nous aider s'il y avait des
7 condamnations de ces camionneurs. Par exemple, ils verraient de
8 quoi ils disposaient aux États-Unis pour les empêcher de
9 retourner aux États-Unis.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Le ministre Alghabra, son
11 homologue, secrétaire Buttigieg?

12 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui.

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** On en entendra parler
14 demain, je crois.

15 Merci, Monsieur le Greffier. Vous pouvez
16 l'enlever et mettre SSM.NSC.CAN.00002947.

17 Peu après cet appel, vous en avez fait un rapport
18 au BCP. Vous communiquez la position du premier ministre Ford :

19 « J'ai parlé à Ford. Il s'attaque aux
20 camionneurs demain. Utilise
21 l'ordonnance d'urgence, les amendes,
22 saisie de camions, des arrestations,
23 suspensions de permis. Il y aura un
24 communiqué de presse demain à
25 10 heures. Il adoptera une loi pour
26 s'assurer que ça ne se reproduise
27 jamais. Il veut qu'on travaille sur un
28 plan ensemble afin de sécuriser les

1 frontières, l'infrastructure critique
2 dans l'avenir. Ensuite, il fera un
3 communiqué de presse lundi pour
4 diminuer les mesures de santé publique,
5 mais demain, c'est l'application de la
6 *Loi sur les blocages.* »

7 La réponse, c'est : « Excellent. »

8 Est-ce qu'on peut dire qu'à ce moment-ci, ce qui
9 s'est passé avant, le Premier Ford et le gouvernement fédéral
10 sont d'accord sur l'approche?

11 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, tout à fait. Je pense
12 que c'est un message que j'ai envoyé au bureau du premier
13 ministre après la conversation ce soir-là, le 10 février, et ça
14 correspond bien à ce dont je me souviens de cette conversation.

15 Ce que je ferais, c'est que j'échangeais des
16 messages avec les premiers ministres et je m'assurais que
17 Michael Vandergrift, le responsable au Bureau du Conseil privé,
18 ait une idée de la substance de ces appels pour qu'il puisse le
19 communiquer aussi, mais ça, c'est un message que j'aurais envoyé
20 au bureau du premier ministre.

21 Et je suis d'accord avec ce que vous dites. Ce
22 soir-là, j'ai terminé la conversation avec le premier ministre
23 Ford en étant bien rassuré que les gouvernements allaient
24 coopérer pour en arriver à sa conclusion, pas juste à Windsor,
25 mais partout, même à Ottawa. Et les dix ou douze jours qui ont
26 suivi ont prouvé que c'était le cas.

27 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, vous vous attaquez
28 dur et fort?

1 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Je pense que le contexte,
2 c'était la frustration de ce qu'on avait vu à Ottawa qui
3 commençait (sic) [continuait] la troisième fin de semaine, les
4 blocages aux frontières, au pont Ambassador à Windsor, ça avait
5 des dommages économiques et à la réputation de notre pays. Il y
6 avait beaucoup de frustrations pour les deux gouvernements qu'il
7 fallait mettre ces blocages illégaux, ces occupations, à une
8 conclusion sécuritaire, et que deux semaines avant cette
9 conversation, on n'avait pas beaucoup d'assurance que c'était le
10 résultat qu'on obtiendrait rapidement.

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Je voulais définir
12 « *gangbusters* », c'est-à-dire fort à trouver une solution.

13 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, c'est absolument ça.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci, Monsieur le
15 Greffier. Pouvez-vous sortir SSM.NSC.CAN.00000293?

16 Donc, on quitte l'Ontario, on passe à l'Alberta,
17 le prochain sur la liste :

18 « Le 11 février, le premier ministre
19 Kenney a communiqué avec le ministre
20 LeBlanc pour exprimer ses
21 préoccupations que la province avait le
22 défi d'application, qu'il n'y avait pas
23 de réponse à la demande des Forces
24 armées canadiennes pour aider avec les
25 remorques. »

26 Dans notre entrevue, vous avez dit que ce message
27 avait été transmis par texto.

28 Monsieur le Greffier, s'il vous plait, sortez

1 PB.CAN.00001868.

2 Ce n'est pas très lisible, peut-être qu'on peut...

3 Monsieur LeBlanc, vous pouvez confirmer que c'est
4 l'échange dont on parlait?

5 Allez plus loin une page, s'il vous plait. Voilà.

6 **AUCUNE INTERPRÉTATION [17.43.25 - 17.43.56]**

7 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** [...]

8 « [...]

9 Je n'arrive pas à recevoir de
10 l'équipement des fournisseurs privés
11 parce que les fous sont en train de
12 faire des menaces de mort et vous avez
13 refusé notre demande de faire
14 intervenir l'armée pour nous aider. »

15 Plus bas, s'il vous plait, dans le texte?

16 « Apparemment, le gouvernement du
17 Canada ne se soucie pas de la fermeture
18 des frontières internationales. <Avec
19 emoji [pensif]>. Mais la GRC de
20 l'Alberta vient de me dire qu'on a
21 trouvé des psychologues pour faire
22 l'évaluation psychologique des
23 manifestants. J'ai dit, 'oui, ça, ça
24 serait utile à savoir'. »

25 Et le ministre Alghabra dit :

26 « À propos des camionneurs (sic)
27 [dingues]... »

28 Et puis vous répondez : « Totalemment. »

1 Est-ce l'échange de textos qu'on a rapporté dans
2 le résumé des communications?

3 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui.

4 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, c'est la deuxième
5 fois que ce texto est examiné aujourd'hui et je voudrais
6 examiner quelques déclarations là-dedans.

7 D'abord, lorsque vous dites (sic) [il dit] que
8 « votre mec a une approche loufoque », est-ce que vous parlez
9 (sic) [il parle] du premier ministre?

10 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** J'ai pas demandé de quel
11 gars il parlait. Je ne puis parler au nom du premier ministre
12 Kenney.

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Quelle a été votre
14 réaction globale à ces textos?

15 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** En tant que député, moi,
16 j'avais établi une relation plutôt cordiale avec le premier
17 ministre Kenney, et nous, on était restés en contact sur
18 plusieurs enjeux et on avait, donc, une correspondance soutenue
19 sur toutes sortes d'enjeux. Lorsque j'allais en Alberta, je le
20 rencontrais de temps en temps.

21 Je savais... je pense qu'on a vu monsieur Mendicino
22 en parler aujourd'hui, on savait que le gouvernement de
23 l'Alberta était très préoccupé par la possibilité de pouvoir
24 trouver des remorqueurs là où la frontière avait... le pont avait
25 été bloqué à Coutts. Et je sais que le gouvernement de l'Alberta
26 avait dit chercher potentiellement de l'aide militaire sous
27 forme de camionneurs remorqueurs pour enlever ces camions du
28 barrage routier de Coutts, et ce message texto, c'était en fait

1 le premier ministre qui exprimait clairement sa frustration
2 qu'il avait partagée avec ses collègues... nos collègues, y
3 compris monsieur Mendicino.

4 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** D'accord.

5 Merci, Monsieur le Greffier, vous pouvez enlever
6 le texto et sortir SSM.[CAN.00000293].

7 Alors, nous sommes allés en Alberta et en
8 Ontario, le reste de ces documents, Monsieur le Ministre,
9 concerne les différents contacts avec les premiers ministres
10 provinciaux tous là entre le 12 et le 15 février.

11 Et vous pouvez garder le texte à l'écran.

12 Pouvez-vous nous parler des différentes
13 conversations que vous aviez et ce que vous reteniez?

14 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Bien sûr. Vous verrez, je
15 pense que c'était samedi le 12 février, la fin de semaine où on
16 avait, je pense, presque des réunions quotidiennes du Groupe de
17 réaction que le premier ministre présidait et auquel je
18 participais. La situation, d'après nous, devenait de plus en
19 plus alarmante et il y avait des discussions publiques de la
20 possibilité d'autres blocus ou d'autres manifestations
21 surprises.

22 Si j'ai bonne mémoire, on prévoyait des
23 manifestations devant des assemblées provinciales à Toronto, à
24 Québec, et dans plusieurs capitales provinciales. On discutait
25 de la possibilité de cibler d'autres frontières ou d'autres
26 postes frontaliers, y compris Woodstock au Nouveau-Brunswick, ma
27 province natale. Et puis on parlait de la possibilité de bloquer
28 le pont en Colombie-Britannique. Et je pense qu'on avait

1 rapporté également dans les réseaux sociaux la possibilité de
2 manifestations de sympathie dans le traversier de Sydney qui est
3 la voie d'approvisionnement pour entre Terre-Neuve et Labrador.

4 Donc, ce samedi, je voulais rejoindre
5 essentiellement les premiers ministres provinciaux de
6 l'Atlantique et le premier ministre Horgan de la Colombie-
7 Britannique qui voyaient ce genre d'activités par sympathie pour
8 ceux qui manifestaient à Ottawa. Je voulais offrir aux premiers
9 ministres... je voulais que les premiers ministres en question
10 sachent que nous, au gouvernement du Canada, on était prêts à
11 leur offrir tout soutien qu'ils jugeraient utile.

12 La GRC dans beaucoup de ces provinces « sont »
13 également l'autorité policière contractuelle et certains
14 premiers ministres provinciaux m'avaient dit recevoir des mises
15 à jour du commandant divisionnaire de la GRC en sa capacité de
16 police... de services policiers contractuels de la province.

17 Je me rappelle le premier ministre Furey me dire
18 sa très grande crainte concernant la possibilité du blocage du
19 traversier de Sydney. C'est un médecin de profession, et il m'a
20 dit que, par ce traversier, beaucoup d'équipements médicaux et
21 de médicaments... beaucoup d'équipements de santé et beaucoup de
22 médicaments étaient transportés dans la province et distribués
23 et que si jamais ce terminal de traversier était bloqué, eh
24 bien, il n'y a pas seulement les vivres qui seraient bloqués
25 pour la province, mais ce serait une menace pour la santé et la
26 sécurité dans sa province.

27 Je voulais donc qu'ils sachent qu'on surveillait
28 ces situations et qu'on recevait des mises à jour des hauts

1 dirigeants fédéraux du domaine du maintien de l'ordre et du
2 renseignement et que s'ils avaient des problèmes, ils pouvaient
3 me contacter.

4 Voilà la nature de ces conversations. Et puis le
5 dimanche 13 février, le premier ministre Horgan... j'aurais peut-
6 être envoyé ces messages et puis je serais revenu à la charge le
7 samedi le 12, mais ça montre le 13 probablement parce que le
8 premier ministre Horgan m'a répondu le 13 février, dimanche,
9 pour me parler des craintes qu'on voyait dans les réseaux
10 sociaux à propos du poste frontalier Gateway dans le Pacifique.

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Dans ces conversations,
12 est-ce qu'on a invoqué le recours éventuel à la *Loi sur les*
13 *mesures d'urgence*?

14 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Non. Dans la conversation
15 avec le premier ministre Ford le 10, il aurait parlé de cela,
16 mais dans les conversations subséquentes, non. J'ai pas invoqué
17 avec eux le recours potentiel à la Loi en question.

18 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et nous avons que le
19 premier ministre Ford a en fait eu recours à la *Loi ontarienne*
20 *sur les mesures d'urgence* le 11 février.

21 Vous dites que le premier ministre Furey a
22 exprimé sa crainte pour ainsi dire parce que, même s'il n'y
23 avait pas de menaces identifiées à la chaîne
24 d'approvisionnement, il craignait que ce qui arriverait pourrait
25 perturber la chaîne d'approvisionnement à Terre-Neuve.

26 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui. Si c'était discuté
27 dans un espace public, eh bien, dans les médias atlantiques, eh
28 bien, c'est suivi dans les provinces comme au Nouveau-Brunswick.

1 Je voyais dans des discussions publiques le risque de menaces ou
2 le risque de blocages, donc, du terminal du traversier Marine
3 Atlantic. Ce qui me rappelle la vulnérabilité d'un demi-million
4 de Canadiens sur l'île de Terre-Neuve-et-Labrador au niveau de
5 leur voie d'approvisionnement principale pour des choses aussi
6 essentielles que l'équipement médical et les médicaments. C'est
7 une préoccupation que le premier ministre a soulevée auprès de
8 moi en disant qu'il voulait s'assurer que le gouvernement du
9 Canada serait prêt si cela se matérialisait et qu'on doit être
10 prêt pour tout faire que sa province ne soit pas prise en otage
11 dans ce genre de situation.

12 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et vous lui avez promis
13 que le Fédéral ferait tout ce qu'on pouvait?

14 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Bien sûr. Dans mes
15 conversations avec ses homologues de l'Atlantique, j'allais dans
16 ce sens. Je me rappelle que le premier ministre Higgs, comme je
17 l'ai dit, a soulevé le cas de ce poste frontalier à Woodstock au
18 Nouveau-Brunswick. Donc, on a discuté.

19 Il y avait des manifs dans la province – si j'ai
20 bonne mémoire, [à Halifax] –, et évidemment le premier ministre
21 King... le pont de la Confédération menant à l'Île-du-Prince-
22 Édouard est également une voie d'approvisionnement critique pour
23 la province en question. Je vis près de ce pont, c'est un pont à
24 deux voies, et théoriquement ça ne prendrait pas grand-chose
25 pour créer beaucoup de confusion au niveau de l'accès à ce pont.

26 Il y avait donc cette crainte marquée dont
27 j'entendais parler des premiers ministres qui voyaient ce qui se
28 passait – je pense à Windsor en particulier, ainsi qu'ailleurs –

1 , et pense qu'ils partageaient leurs craintes avec nous.

2 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors que le premier
3 ministre Horgan en Colombie-Britannique, vous voyez donc ce
4 message où il semble dire que, d'après lui, les choses sont en
5 fait contrôlées en Colombie-Britannique. C'est ça?

6 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui.

7 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci, Monsieur le
8 Greffier. Vous pouvez enlever le texte.

9 Donc, encore une fois, on va avancer rapidement
10 vu que le temps presse.

11 Ces consultations dont on a discuté, c'était pour
12 la fin de semaine du 12 et 13 février. Nous savons maintenant...
13 nous connaissons maintenant la chronologie des événements du
14 13 février, la réunion du groupe IRG l'après-midi et puis le
15 Conseil des ministres le soir, et le résultat de ce conseil des
16 ministres a été décrit par le greffier comme signifiant qu'on
17 avait décidé de convoquer une réunion des premiers ministres
18 provinciaux pour discuter de la possibilité de recourir à la *Loi*
19 *sur les mesures d'urgence*.

20 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui. Les deux réunions
21 présidées par le premier ministre, y compris la réunion du
22 Conseil des ministres tard ce soir-là, eh bien, au cours de
23 cette réunion, le premier ministre a dit clairement aux premiers
24 ministres... aux ministres qu'il n'avait pas encore décidé.
25 C'était clair qu'il n'avait pas tiré de conclusion quant au
26 recours à la *Loi sur les mesures d'urgence* et qu'il écouterait
27 les premiers ministres provinciaux le lendemain.

28 Mais il y avait une discussion entre les

1 ministres, à savoir quelles sont les étapes à suivre pour
2 pouvoir mettre fin à ces occupations et barrages illégaux pour
3 restaurer la confiance du public parce que s'il y avait des
4 barrages qui étaient en train d'être défaits à Ottawa, ce
5 n'était pas le cas et on craignait l'effet d'entraînement.

6 Donc, le premier ministre a écouté les ministres
7 et on a été informés par les ministres des tutelles, tels que le
8 ministre de la Sécurité publique, la GRC, le ministre
9 responsable de la GRC, [les Services frontaliers], ainsi de
10 suite, alors ils ont décrit aux ministres leur conception de
11 l'évolution de la situation et le premier ministre a entendu les
12 ministres s'exprimer sur ce qu'il fallait pour mettre fin à ces
13 barrages et manifs.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et vous serez ravi de dire
15 (sic) [d'entendre] que, vu votre rôle de ministre des Affaires
16 intergouvernementales, je vais focaliser plutôt sur ça.

17 Donc, Monsieur le Greffier, est-ce que vous
18 pouvez afficher le texte MAN00000048?

19 Alors, Monsieur le Ministre LeBlanc, on croit
20 comprendre que la réunion en question du Conseil des ministres,
21 ça a eu lieu autour de 20 h 30 le 13 février.

22 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui.

23 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Le courriel concernant la
24 réunion avec les premiers ministres provinciaux, d'après l'heure
25 indiquée, c'était 10 h 46, heure normale de l'Est. J'ai dû faire
26 la conversion du temps.

27 Plus bas, s'il vous plait, Monsieur le Greffier.
28 Cette lettre dit :

1 « Chers collègues,
2 Le premier ministre va convoquer une
3 réunion urgente des premiers ministres
4 provinciaux prévue le... telle date (sic)
5 [le 14 février à 10 h 15]. Désolé pour
6 ce court préavis. Désolé pour ce court
7 préavis. Michael. »

8 Michael, c'est [Michael Vandergrift], le
9 secrétaire du ministre délégué auprès du ministre des Affaires
10 intergouvernementales.

11 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Je pense qu'il a envoyé cet
12 avis après la fin de la réunion du Conseil des ministres vers
13 10 h 45 le soir.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Dans ce courriel, on
15 remarque l'absence de toute discussion concernant la *Loi sur les*
16 *mesures d'urgence* et pouvez-vous nous expliquer cela?

17 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Évidemment, on a eu
18 beaucoup de craintes concernant la possibilité de fuite de cette
19 annonce de la réunion avec les premiers ministres provinciaux.
20 Je n'avais aucun doute quant au fait que si on allait... si on
21 disait pourquoi on allait convoquer cette réunion, le matin du
22 lendemain, tout le monde aurait su à la radio pourquoi on
23 faisait cela. Et on a entendu les responsables du maintien de
24 l'ordre et j'ai vu plusieurs témoins à votre commission sur le
25 potentiel d'une réaction incendiaire à l'invocation.

26 Donc, on s'est dit que ce serait irresponsable de
27 risquer que ça fuit dans l'espace public avant que les premiers
28 ministres aient eu l'occasion, avant les émissions radio, de

1 parler au premier ministre. C'est peut-être pour ça que monsieur
2 Vandergrift n'a pas mis de sujet pour minimiser l'inévitable
3 fuite aux médias ou dans l'espace public.

4 On avait beaucoup d'expérience dans le contexte
5 COVID avec les premiers ministres et très rarement ces
6 discussions n'étaient-elles pas reflétées dans des commentaires
7 publics. Donc, c'était une préoccupation.

8 Mais aussi, il y avait le désir du Bureau du
9 Conseil privé autant que possible de permettre aux premiers
10 ministres d'entretenir cette discussion avec le premier ministre
11 à 10 h 15 le 14 sans, comme je l'ai dit, le discours public qui
12 inévitablement aurait découlé « devrions-nous », « avons-nous »,
13 « le gouvernement décidera-t-il que », ce qui aurait été contre..
14 antiproductif à une discussion ouverte et franche entre les
15 premiers ministres.

16 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Une des choses que madame
17 Drouin a dites vendredi, ce qu'elle a dit, c'est qu'ils
18 savaient, dès le moment que le gouvernement a commencé à parler
19 publiquement d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*, que
20 l'échéancier de la décision est très bref.

21 Est-ce que ça reflète ce dont vous discutez
22 maintenant? On a gardé ça sous couvert parce qu'une fois que
23 c'est sorti, qui sait ce qu'il va se passer?

24 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** C'est très bien reflété la
25 préoccupation qu'on avait. C'est ce qu'il y a aussi dans le
26 domaine policier et des renseignements de sécurité.

27 On a vu subséquemment les premiers ministres
28 provinciaux qui avaient exprimé dans cette réunion leurs

1 préoccupations sur l'effet public d'une discussion d'invocation
2 potentielle. Donc, la période la plus brève entre la discussion
3 plus publique, est-ce que le gouvernement a, est-ce que le
4 gouvernement devrait invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*,
5 ça aurait... il aurait fallu prendre cette décision de façon
6 responsable.

7 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** C'est moins de 24 heures,
8 c'est ce dont on parle?

9 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui. Certaines personnes
10 auraient dû... on dit qu'on aurait dû avoir une conversation
11 ouverte, publique à ce sujet. Dans le contexte des activités
12 illégales qui se passaient et la menace réelle à la sécurité des
13 Canadiens et Canadiennes, comme gouvernement, nous avons conclu
14 qu'une conversation prolongée publique n'engendrerait pas une
15 solution sécuritaire et efficace de ces blocages et de ces
16 occupations illégales.

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Je comprends. Comme vous
18 l'avez dit, les conversations avec les premiers ministres qui se
19 sont produites sur COVID depuis 2020, ç'a été soulevé de façon
20 tangentielle dans le passé à la Commission. Donc, je vous
21 demanderais d'en parler en passant aussi.

22 Pouvez-vous nous dire comment ces réunions
23 étaient prévues, comme elles se passaient, de quoi on parlait?
24 Parce qu'on sait que ces réunions touchaient en partie la
25 pertinence de la *Loi sur les mesures d'urgence* dans ce contexte.

26 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Dans le contexte de la
27 pandémie, la coopération fédérale-provinciale sur les mesures de
28 santé publique, des choses aussi importantes que

1 l'approvisionnement en vaccins, la distribution des vaccins, les
2 mesures aux frontières, le gouvernement a la responsabilité des
3 frontières internationales, donc il y avait une coopération
4 exhaustive et très productive entre les provinces et le Fédéral
5 sur la coopération. C'est une de nos réussites pour gérer notre
6 fédération.

7 Cela nécessitait, dans certains cas, des appels
8 hebdomadaires ou bihebdomadaires du premier ministre avec les
9 premiers ministres. Je participais à ces appels comme
10 observateur normalement. Mais le premier ministre voulait
11 coordonner autant que possible les différentes mesures de santé
12 publique. Docteure Tam fournissait des mises à jour publiques.
13 C'était des discussions continues.

14 À un moment donné, [il y avait une discussion],
15 j'ai oublié, mais je pense que c'était en 2020, dans les
16 premiers mois de la pandémie potentiellement, à savoir si la *Loi*
17 *sur les mesures d'urgence* pourrait être un instrument utile dans
18 notre lutte collective contre COVID. Et je pense que mon
19 collègue David Lametti a consulté ses homologues provinciaux et
20 territoriaux, pas certains, mais tous, il y a eu un processus et
21 le gouvernement a conclu à ce moment-là... on n'a jamais conclu
22 qu'on invoquerait ou qu'on ne pourrait jamais avoir recours à la
23 *Loi sur les mesures d'urgence* sur les mesures de COVID, mais on
24 a conclu après la conversation avec les premiers ministres et
25 les experts en santé publique que ce n'était pas un outil utile
26 à ce moment-là.

27 Mais ce n'était pas une partie active de la
28 conversation des premiers ministres sur les mesures COVID, ç'a

1 été soulevé une fois ou deux, mais de dire que c'était une
2 source de discussion significative au niveau des premiers
3 ministres, ce n'est peut-être pas une bonne représentation. Mais
4 ça avait été soulevé.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Avant cet appel des
6 premiers ministres, l'idée d'invoquer la *Loi sur les mesures*
7 *d'urgence* dans le contexte du Convoi de la liberté n'avait pas
8 été soulevée dans les conversations.

9 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, absolument.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Combien de temps me reste-
11 t-il? Je n'ai pas écrit quand j'ai commencé.

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Il vous reste beaucoup de
13 temps. 20, 30 minutes?

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Parfait.

15 Je veux vous ramener à la chronologie du
16 14 février.

17 Je demanderais au greffier de sortir OPS0001456.
18 Non, 14566.

19 C'est un point chronologique qu'on veut préciser
20 parce que si on va plus loin, pour vous laisser savoir ce que
21 c'est, il s'agit de notes d'une réunion policière. Les
22 participants étaient commissaire Lucki, Carson (sic) [Carrique,
23 et le chef Sloly, si je ne me trompe pas.]

24 Oui, merci.

25 Si vous regardez le dernier point, c'est à
26 10 heures le matin, le 14 février, et ce que la commissaire
27 Lucki a dit, c'est que « Lucki n'a pas informé le premier
28 ministre du plan », le plan étant le plan des policiers d'Ottawa

1 pour résoudre la situation à Ottawa.

2 « Le premier ministre appliquera les
3 mesures d'urgence, la *Loi sur les*
4 *mesures d'urgence.* »

5 Donc, si je prends votre témoignage et d'autres
6 témoignages qu'on a entendus, ça n'avait pas été décidé à
7 10 heures le matin le 14 que le premier ministre allait invoquer
8 la *Loi sur les mesures d'urgence*?

9 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Non, ça n'avait pas encore
10 été décidé. Je ne sais pas pourquoi la commissaire aurait dit
11 ça. Le premier ministre a commencé la réunion avec les premiers
12 ministres 15 minutes après qu'elle ait dit ça en disant qu'il
13 n'avait pas pris la décision encore. Le greffier n'avait pas
14 envoyé le mémo. Donc, ce n'est pas une bonne représentation, à
15 mon point de vue, de quand le gouvernement a pris la décision.

16 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et ce sont des notes sur
17 une réunion, ce n'est pas nécessairement ce que la commissaire
18 Lucki a dit, mais ce qui est écrit sur ce qu'elle a dit.

19 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** C'est la première fois que
20 je le vois.

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Ce n'est pas en accord
22 avec ce dont vous vous souvenez de la chronologie?

23 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Non, pas du tout. Mon
24 souvenir, ma compréhension, mon implication avec ces décisions
25 le jour du 14.

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci, Monsieur le
27 Greffier, vous pouvez l'enlever. Pouvez-vous sortir
28 SSM.NSC.CAN.00000625?

1 C'est la transcription de la réunion des premiers
2 ministres. Avec ce document, pourriez-vous nous exprimer comment
3 cette réunion s'est produite, qu'est-ce qui s'est passé?
4 Évidemment pas en détail, mais quelles étaient les opinions
5 exprimées et comment étaient-elles reçues?

6 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Je me suis familiarisé avec
7 ce résumé de la conversation. J'ai participé, bien sûr, à cette
8 réunion, j'ai fait une brève intervention au début de la
9 conversation.

10 Le premier ministre a commencé en soulignant
11 qu'il n'en était pas venu à une décision sur l'invocation
12 éventuelle de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Il a parlé en
13 détail du fait que ces mesures ne remplaceraient pas les
14 autorités provinciales existantes.

15 Et plus tard dans la conversation, on a parlé de
16 la structure de commandement des forces policières provinciales.
17 Le premier ministre voulait dire que c'était complémentaire, des
18 mesures complémentaires que les autorités d'application de la
19 loi provinciales et municipales pouvaient utiliser, le cas
20 échéant. Il a dit très clairement que c'était une série
21 proportionnelle de mesures proportionnelles à l'urgence de
22 l'ordre public, de la menace à la sécurité des Canadiens.

23 Et il a dit clairement aux premiers ministres dès
24 le début que rien dans l'invocation des mesures d'urgence
25 n'enlevait les protections de la *Charte* offertes aux Canadiens
26 et que ça respectait la *Charte des droits et libertés de la*
27 *personne*.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Passez à la prochaine

1 page.

2 On va voir les perspectives qui ont été exprimées
3 par différents participants à l'appel. Le premier ministre
4 Horgan dit :

5 « L'approche semble mesurée et pratique
6 pour tout le monde dans le pays, mais
7 ces mesures seront appliquées par la
8 GRC qui sont déjà au maximum de leurs
9 capacités.

10 Et on se préoccupe de perdre le soutien
11 du public. Les gens sont épuisés, ils
12 se sont fait vacciner trois fois. On a
13 peur que ce ne soit pas appuyé à ce
14 moment-là. »

15 Pouvez-vous nous expliquer dans vos mots ce que
16 le premier ministre Horgan vous disait à la réunion?

17 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** De ce que je me souviens de
18 son intervention, le premier ministre a commencé sur la côte
19 Ouest, a fait le tour du pays. Parfois il commençait à Terre-
20 Neuve-et-Labrador, cette fois-ci il a commencé en Colombie-
21 Britannique. Et le premier ministre Horgan a offert ses
22 préoccupations partagées par d'autres premiers ministres
23 provinciaux dans cette conversation sur le risque potentiel
24 d'enflammer ou d'empirer la situation des acteurs en racinés
25 dans différents blocages ou à la ville d'Ottawa.

26 Il a parlé de l'importance de l'aspect
27 proportionnel que les mesures devaient être ciblées aux menaces
28 spécifiques, mais que les menaces... que les mesures devaient être

1 mesurées pour arriver à une conclusion sécuritaire le plus tôt
2 possible.

3 Le premier ministre Horgan, ce n'est pas reflété
4 ici, mais plusieurs premiers ministres, leurs préoccupations
5 pour ce qui se passait à Ottawa, que c'était une source
6 d'attention nationale, mais le premier ministre Horgan... son
7 soutien était très important parce que sa province n'était pas
8 immunisée aux activités, notamment des menaces à la frontière
9 pacifique avec l'État de Washington.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Un peu plus bas, Monsieur
11 le Greffier, qu'on en arrive au Premier Cochrane, premier
12 ministre, le dernier point.

13 « On n'appuierait les mesures
14 d'urgence, mais demanderait d'autres
15 consultations si on décide de faire
16 venir l'armée. »

17 Pourquoi est-ce qu'on parle d'amener l'armée?
18 Est-ce que c'est quelque chose qui a été abordé?

19 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Non. De ce que je me
20 souviens, ça n'a pas été soulevé avant qu'elle ne le soulève.

21 [Une des confusions qui m'inquiétait], c'est
22 reflété dans le sommaire des conversations à Vancouver, parce
23 que c'était la première fois qu'on invoquait la *Loi sur les*
24 *mesures d'urgence*. Beaucoup de gens revenaient aux années 70 où
25 la Loi, elle s'appelait autrement, et l'application n'était pas
26 faite par les policiers civils. La présence [physique] de
27 sécurité n'était pas seulement faite par les policiers en civil.

28 La première ministre Cochrane l'a soulevé et le

1 premier ministre a dit très clairement que d'avoir des forces
2 militaires déployées dans un contexte d'application ou de
3 sécurité sur les rues au Canada était en tout dernier recours et
4 que ce n'était pas du tout envisagé dans aucune des
5 conversations qu'on avait eues au niveau des mesures qu'on
6 pourrait adopter dans une déclaration potentielle.

7 Donc, je pense qu'il a tout de suite essayé de
8 dissiper le malentendu avec le premier ministre provincial
9 Cochrane concernant l'armée pour dire que ce n'est pas ce qu'on
10 envisageait.

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Bon, le malentendu
12 concernant la *Loi sur les mesures de guerre* et la nouvelle Loi,
13 est-ce quelque chose que vous avez beaucoup entendu au cours des
14 trois semaines de ce convoi?

15 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Je pense que oui, parce que
16 c'était un moment spécial au Canada où la nouvelle Loi allait
17 potentiellement être en fait invoquée pour maintenir l'ordre
18 public. Le critère du respect de la Charte n'existait pas dans
19 les années 70, donc la compétence et le contexte étaient
20 différents et c'est pour cela que le précédent Parlement ou
21 l'ancien Parlement a adopté cette Loi il y a quatre décennies.

22 Ça nous préoccupait, [cette confusion]. Il n'y a
23 pas de doute qu'au Québec, les commentaires du premier ministre
24 Legault lors de son intervention plus tard dans les notes que
25 vous avez, étaient, je crois... et ça, c'est mon impression, et je
26 l'ai partagée avec la ministre LeBel du Québec suite à la
27 discussion des premiers ministres, que c'était pas du tout le
28 même contexte. Il n'y avait aucune autorité fédérale qui allait

1 remplacer une autorité municipale ou provinciale, surtout en ce
2 qui a trait aux corps policiers. Il demeurerait encore une
3 confusion, moi je dirais, profonde quant à l'application de la
4 Loi et moi je pensais que c'était important de rassurer le
5 premier ministre du Québec, mais les autres premiers ministres,
6 comme la première ministre des Territoires du Nord-Ouest que
7 c'était pas du tout le cas.

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** OK. Donc, allons-y voir
9 ça, en fait. À la page... permettez-moi de trouver la page où les
10 commentaires du premier ministre Legault se trouvent... à la
11 page 6.

12 Alors, ici, le premier ministre Legault dit -
13 j'imagine que c'est traduit :

14 « Au Québec, nous, on est préoccupés
15 par la situation à Ottawa. C'est
16 inacceptable et nous appuyons à cent
17 pour cent le premier ministre
18 provincial Ford.
19 La SQ a pu contrôler la situation
20 jusqu'ici et nous devons être très
21 prudents et éviter d'enflammer les
22 choses. Nous ne voulons pas que la *Loi*
23 *sur les mesures d'urgence* s'applique au
24 Québec et ça ne doit s'appliquer qu'aux
25 provinces et nous n'en avons pas besoin
26 et on n'en veut... on n'en a ni besoin ni
27 on en veut. »

28 [Est-ce que ce sont les remarques auxquelles vous

1 faisiez allusion? »

2 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Ça, c'était... ça, c'est
3 fidèle aux commentaires que je me rappelle que le premier
4 ministre Legault avait faits à l'époque.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Oui.

6 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** ...lors de cette discussion.
7 Je pense que le premier ministre lui a rassuré,
8 et j'ai fait la même chose avec son ministre des Relations
9 canadiennes, madame LeBel, suite à la rencontre des premiers
10 ministres, qu'une proclamation potentielle n'allait pas
11 remplacer les autorités existantes au Québec ou ailleurs au
12 Canada, que la GRC n'allait pas prendre une autorité policière
13 au Québec qui n'existait pas avant la proclamation.

14 J'ai aussi discuté, dans mon cas, avec madame
15 LeBel suite à la rencontre de la situation à Gatineau, et
16 ultimement il y a eu l'aide, je crois, des corps policiers de
17 Gatineau et la Sûreté du Québec dans les ententes qui existaient
18 entre les provinces pour partager des ressources policières dans
19 le besoin. Le premier ministre a soulevé l'importance du poste
20 frontalier à Lacolle et l'importance pour le commerce
21 international. Il y avait possiblement des discussions d'un
22 blocus dans ce sens-là.

23 Mais nous étions d'accord, d'ailleurs, avec le
24 premier ministre Legault que la situation au Québec, que ce soit
25 dans la Ville de Québec ou à Montréal, a été très bien maîtrisée
26 par les autorités locales et provinciales. Ils n'ont pas eu la
27 situation difficile qui s'est implantée à Ottawa. Alors, c'était
28 pour rassurer le premier ministre du Québec que c'était pas une

1 question de prendre juridiction dans sa province; au contraire,
2 c'était d'offrir des outils potentiels dans le cas où les outils
3 seront nécessaires aux autorités provinciales au Québec.

4 On a aussi expliqué que les mesures économiques,
5 qui étaient une des raisons, je crois, importantes dans la
6 décision d'utiliser la *Loi sur les mesures d'urgence*, parce que
7 sans la *Loi sur les mesures d'urgence*, ces mesures économiques
8 et financières n'auraient pas été possibles, que le Québec
9 pourrait se trouver dans une situation où les autorités
10 policières auraient identifié un compte bancaire ou une autre
11 transaction financière dans la province du Québec, qu'il fallait
12 peut-être geler ou qu'il fallait enquêter.

13 Alors, c'était surtout les aspects économiques
14 qui auraient pu avoir une présence dans la province du Québec,
15 mais c'était à ce moment-là hypothétique, mais je l'ai partagé
16 avec madame LeBel pour essayer d'aider la compréhension de tout
17 le monde de qu'est-ce qui était une situation tout à fait
18 nouvelle devant tous les ordres de gouvernement.

19 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** En fait, c'était ma
20 prochaine question, parce que l'avis exprimé ici par le premier
21 ministre Legault était aussi exprimé par d'autres, en fait, si
22 je peux dire : « Pourquoi cela doit s'appliquer ici? Pourquoi
23 dans notre province? Vous avez peut-être un problème à Ottawa ou
24 au pont Ambassador, mais nous, on n'a pas de problème, mettons,
25 en Saskatchewan ou au Manitoba. » C'était l'opinion exprimée par
26 plusieurs provinces.

27 Alors, est-ce qu'on a sérieusement réfléchi à
28 l'approche à adopter envers la *Loi sur les mesures d'urgence* de

1 façon à cibler les mesures et là où ça s'appliquerait?

2 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Bien sûr. Le gouvernement a
3 pensé à une option en vertu de la Loi, et je ne maîtrise pas
4 l'aspect juridique de l'interopérabilité des différents volets
5 de la Loi en question, mais il y a possibilité de l'invoquer
6 géographiquement, dans un contexte géographique spécifique. On a
7 décidé que cela ne serait pas la meilleure façon d'agir pour
8 deux raisons.

9 D'abord, la crainte concernant les mesures
10 financières que nous croyions et que les corps policiers et les
11 hauts dirigeants du ministère des Finances considéraient comme
12 l'une des façons les plus efficaces de mettre fin à cette
13 occupation illégale et à ces barrages, c'est-à-dire en leur
14 coupant les vivres financièrement.

15 Donc, cet instrument était perçu comme l'un des
16 outils efficaces, et à mon avis, ça s'est avéré extrêmement
17 efficace comme moyen de dissuader d'autres manifestants et de
18 mettre fin surtout à ces manifestations ou à cette occupation à
19 Ottawa, surtout.

20 Il y avait cette exigence dans l'application
21 nationale de la Loi de s'assurer que ces mesures économiques et
22 financières, si on était camionneur ou camionneuse du Nouveau-
23 Brunswick stationné(e) sur la rue Wellington et si votre compte
24 bancaire se trouvait à la Caisse populaire UNI à Caraquet au
25 Nouveau-Brunswick, que vous ne puissiez pas éviter les mesures
26 financières qu'on jugeait nécessaires pour mettre fin à cet état
27 de choses.

28 L'autre raison très... l'autre raison marquante

1 pour nous d'appliquer sur le plan national cette mesure, c'est
2 que la situation était dynamique et très fluide. Ce n'était pas
3 évident que si le pont Ambassador était sur le point d'être
4 dégagé, ce n'était pas clair que ces gens ne reviendraient pas
5 ou ne se pointeraient pas dans une autre compétence. On avait
6 identifié des menaces toujours dans d'autres provinces.

7 On a donc jugé que l'application nationale de la
8 Loi au cas où il y aurait des barrages de sympathie illégaux,
9 alors ça donnerait... l'invocation de cette loi, donc, donnerait
10 le pouvoir nécessaire à la compétence touchée et ça aurait
11 l'avantage de permettre de désigner des infrastructures
12 essentielles pour éviter ou pour empêcher la participation des
13 enfants dans des manifestations illégales. On a donc jugé que ça
14 aurait un effet dissuasif contre l'expansion de l'occupation
15 illégale à Ottawa et des manifs à d'autres compétences.

16 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, il y avait deux
17 volets? D'abord, l'application des mesures financières pour
18 couper le financement, et puis l'effet dissuasif qui ferait que
19 la Loi soit efficace si c'est appliqué sur le plan national?

20 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui. Bon, on pourrait
21 parler de 2(a) et de 2(b). Il y avait cet élément dissuasif,
22 mais également l'élément préventif qui consistait à donner à ces
23 compétences ces outils si jamais ça s'avérait nécessaire. Par
24 exemple, si la gare fluviale de Terre-Neuve était bloquée, on
25 n'aurait pas à recourir à d'autres mesures d'urgence ou
26 spéciales pour permettre aux autorités de la Nouvelle-Écosse ou
27 de Terre-Neuve de libérer l'accès à une infrastructure jugée
28 essentielle et de déclarer illégale une activité conçue pour

1 perturber la paix dans ce contexte.

2 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci.

3 Alors, Monsieur le Greffier, on peut sortir ce
4 document et sortir... on peut enlever ce document et, en fait,
5 afficher le prochain document, [SSM.NSC.CAN.00003224], à la
6 page 3, s'il vous plait.

7 Alors, Monsieur LeBlanc, comme vous le savez, la
8 consultation avec les provinces fait partie intégrante de la Loi
9 à l'article 25, c'est une obligation qu'il faut en fait
10 respecter avant que la Loi ne puisse être invoquée.

11 Ce que nous regardons maintenant, c'est la note
12 décisionnelle préparée par le greffier du Conseil privé livrée
13 au premier ministre le 14 février. En bas de la page, elle parle
14 de l'exigence de consulter et elle dit :

15 « Le 14 février 2022, vous avez
16 organisé la rencontre des premiers
17 ministres provinciaux pour discuter
18 avec les premiers ministres provinciaux
19 et demander leurs opinions sur les
20 mesures envisagées. »

21 Alors, descendons plus bas.

22 Et elle reprend... et elle résume la situation ou
23 les différents avis exprimés en disant :

24 « Cette réunion des premiers ministres
25 provinciaux a eu lieu de consultation
26 avec les provinces en vertu de la *Loi*
27 *sur les mesures d'urgence.* »

28 Et elle suit cela avec une lettre.

1 Donc, je présume que la question à poser, c'est
2 que, ça, c'était la première réunion des premiers ministres
3 provinciaux qui a duré une heure à peu près. Si cela tient lieu
4 de consultation, est-ce qu'il y a quelque chose qui serait en
5 deçà de cette exigence?

6 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Nous croyons que cette
7 rencontre était une partie essentielle, comme vous l'avez
8 remarqué, de la décision d'invoquer la Loi. Le premier ministre
9 fédéral n'avait pas encore pris de décision avant cette
10 rencontre. Mais plusieurs discussions entre mes collègues du
11 Conseil des ministres et nos homologues des provinces et
12 territoires, et les hauts dirigeants du gouvernement dans
13 plusieurs forums et des fois bilatéralement avec les autorités
14 provinciales et territoriales, ont en fait aidé à éclairer notre
15 conclusion que les autorités existantes seraient inadéquates
16 pour mettre fin à ce qu'on vivait.

17 Donc, cette réunion... cette première réunion avec
18 les premiers ministres provinciaux, c'était une occasion où le
19 premier ministre a partagé son opinion sur l'invocation de la
20 *Loi sur les mesures d'urgence*, mais comme je l'ai dit, il y
21 avait des discussions actives bilatérales et multilatérales avec
22 les différents paliers, ce qui a pesé dans la balance dans la
23 prise de décision par le gouvernement fédéral d'invoquer cette
24 loi pour mettre fin à la menace grave qui pesait sur la sécurité
25 des Canadiens.

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, Monsieur le
27 Greffier, on peut enlever ce document et sortir le document
28 SSM.CAN.00000124.

1 Voici le rapport présenté au Parlement sur les
2 consultations, et vous semblez bien maîtriser cela, Monsieur
3 LeBlanc.

4 Alors, descendons plus bas, Monsieur le Greffier.

5 Alors, la première chose présentée ici, c'est le
6 contexte et puis le sous-titre, « L'engagement ». Et puis les
7 prochaines pages, on ne va pas relire tout cela parce qu'on a
8 beaucoup entendu parler de tout cela au cours des dernières
9 semaines.

10 Plus bas, s'il vous plait.

11 On décrit les différentes mobilisations au niveau
12 des dirigeants au cours des évènements liés au convoi.

13 Monsieur le Greffier, continuez plus bas, s'il
14 vous plait. Plus bas toujours.

15 On voit le premier ministre parler aux premiers
16 ministres provinciaux.

17 Toujours plus bas. Continuez. Plus bas, s'il vous
18 plait.

19 Et puis on voit à la page... j'ai oublié le numéro
20 de page, « Consultations sur la *Loi sur les mesures d'urgence*
21 avec les premiers ministres provinciaux », et là, on décrit la
22 consultation proprement dite qu'on vient d'examiner.

23 Alors, d'après ce que vous venez de dire – et si
24 je me trompe, corrigez-moi, s'il vous plait –, l'exigence de
25 consulter a donc été remplie d'après les conseils fournis par le
26 greffier du Conseil privé et, dans un certain sens, ça a été en
27 fait basé sur les discussions élargies sur le sujet de comment
28 régler ce problème avant cela.

1 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Exactement. Il y a eu un
2 effort profond et exhaustif de notre gouvernement de discuter
3 avec les ministres et les responsables provinciaux et les
4 autorités municipales pour sonder sur cette question, nous
5 manque-t-il des autorités provinciales, municipales, pour nous
6 aider à mettre fin aux blocages, aux occupations illégales, mais
7 aussi devancer la discussion de certaines flambées subséquentes.

8 Nous avons vu la consultation comme plus qu'une
9 seule réunion, si vous le voulez; c'était la conclusion de
10 l'effort consultatif. Comme je l'ai dit, plusieurs ministres et
11 cadres de notre gouvernement avaient discuté avec les
12 responsables provinciaux et territoriaux et municipaux pour
13 savoir quoi faire pour gérer une situation qui devenait de plus
14 en plus alarmante, qui s'élargissait géographiquement, le risque
15 de violence et de désordre public croissait plutôt que diminuer,
16 donc les tendances étaient toutes inquiétantes et ça faisait
17 partie de la discussion continue.

18 La discussion des premiers ministres était le
19 moment formel où le premier ministre a entendu tous les premiers
20 ministres provinciaux. Il a commencé sur la côte Ouest, il est
21 allé vers la côte Est, avec un voyage dans le Nord pour entendre
22 les premiers ministres territoriaux. Il n'a coupé la parole à
23 personne, contrairement à vos questions et aux règles du
24 commissaire sur les limites de temps. Il n'y avait pas de
25 limites de temps sur cette conversation. Il serait resté sur cet
26 appel aussi longtemps qu'un premier ministre l'aurait voulu. Il
27 n'a coupé la parole à personne. Il a répondu à des questions
28 comme les premiers ministres les posaient. Les ministres, David

1 Lametti en particulier, donc tous les premiers ministres à cet
2 appel ont eu une occasion illimitée de partager leur perspective
3 avec les ministres, le premier ministre, et à la fin il a
4 demandé si quelqu'un avait quelque chose à ajouter avant de
5 conclure en disant qu'il n'avait pas encore pris sa décision,
6 qu'il réfléchirait à ce qu'il avait entendu et que le processus
7 du décret commencerait ce jour-là.

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** C'est utile. Ça nous amène
9 à la fin des questions que j'ai pour vous, mais avant de
10 m'asseoir, je vous demanderais s'il y a autre chose que vous
11 voudriez ajouter?

12 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Non, merci. Ç'a été un
13 privilège de répondre à vos questions. C'est une occasion pour
14 moi que je n'ai jamais eue comme avocat de participer à quelque
15 chose comme ça, donc merci beaucoup.

16 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Je n'ai plus d'autres
17 questions.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Nous allons à la prochaine
19 phase.

20 Voulez-vous une pause avant qu'on passe à la
21 prochaine phase?

22 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Monsieur le Commissaire,
23 vous êtes là depuis plus longtemps aujourd'hui, si vous voulez
24 continuer, je peux le faire aussi, mais je m'en remets à vous.

25 **COMMISSAIRE ROULEAU:** On est habitués aux longues
26 journées ici. Pas de problème.

27 Organisateur du convoi, s'il vous plait.

28 **Me BATH-SHÉBA van den BERG:** Bonsoir, Monsieur le

1 Commissaire. Bath-Shéba van den Berg pour Freedom Corp. et
2 manifestants.

3 Nous n'avons pas de questions pour le ministre
4 LeBlanc, cependant nous aimerions donner 5 minutes de notre
5 temps à la Ville de Windsor et 10 minutes au Centre de justice
6 et au Fonds de démocratie.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Très bon développement.

8 Donc, pour que je comprenne bien, 5 minutes à
9 Windsor et 10 minutes au Fonds de démocratie JCCF, n'est-ce pas?

10 Maintenant, le gouvernement de la Saskatchewan.

11 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me MICHAEL MORRIS:**

12 **Me MICHAEL MORRIS:** Bonsoir, Monsieur le Ministre.
13 Je suis Mike Morris, avocat du gouvernement de la Saskatchewan.

14 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Bonsoir.

15 **Me MICHAEL MORRIS:** Je suis meilleur en anglais
16 qu'en français et mon interprétation ne fonctionne pas. Ça
17 marcherait beaucoup mieux si on pouvait s'en tenir à l'anglais,
18 s'il vous plait.

19 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, je serais heureux de
20 le faire. Ma mère était anglophone, mon père un francophone,
21 donc on peut échanger en anglais, j'en serais content.

22 **Me MICHAEL MORRIS:** D'accord. Monsieur le
23 Ministre, le Secrétariat des affaires intergouvernementales fait
24 partie du Bureau du Conseil privé, n'est-ce pas?

25 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, exactement.

26 **Me MICHAEL MORRIS:** Et Michael Vandergrift est
27 S.-M. des Affaires gouvernementales, c'est ça?

28 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui.

1 **Me MICHAEL MORRIS:** Je comprends qu'il était le
2 S.-M. en janvier-février cette année aussi, exactement?

3 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui.

4 **Me MICHAEL MORRIS:** Et il y a un groupe FPT
5 intergouvernemental?

6 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui. Il a un dialogue
7 continu avec ses homologues dans les provinces et les
8 territoires aussi.

9 **Me MICHAEL MORRIS:** Je suppose que ce groupe était
10 actif en janvier-février de cette année, surtout en ce qui
11 concerne les efforts de coordination des réponses à COVID. Est-
12 ce que c'est juste de le dire?

13 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui. Ce groupe était très
14 occupé, comme je l'ai dit plus tôt, ils sont nécessaires et très
15 efficaces dans le dialogue interprovincial sur les mesures
16 contre la COVID, mais dans le contexte de COVID, Docteur Tam
17 avait ses homologues, les chefs de la santé, les ministres de la
18 Santé, donc le contexte COVID, c'était beaucoup plus que les
19 Affaires intergouvernementales, mais ils auraient joué, comme
20 vous le dites, un rôle actif dans l'assistance au Conseil privé,
21 au groupe qui travaille avec moi, avec monsieur Vandergrift en
22 particulier, qui aurait joué un rôle actif dans le soutien à
23 d'autres agences et responsables fédéraux dans leurs relations
24 avec les homologues provinciaux et territoriaux.

25 **Me MICHAEL MORRIS:** D'accord, mais malgré ça, ce
26 groupe que S.-M. Vandergrift dirigeait ne s'était pas rencontré
27 pour la *Loi sur les mesures d'urgence* avant son invocation.

28 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** C'est exact. Comme je l'ai

1 dit à l'avocate de la Commission, nous croyions que si le
2 gouvernement concluait que c'était le dernier recours pour
3 mettre fin à ces manifestations et occupations, aux blocages
4 [illégaux], que cette conversation ne devait pas s'effectuer en
5 contexte public et que le moins de réunions où cette question
6 était soulevée augmentait la possibilité qu'on puisse avoir
7 cette conversation de la façon appropriée au moment approprié,
8 pas dans l'espace public pendant des semaines et des jours.

9 **Me MICHAEL MORRIS:** Oui. Je cite le résumé
10 d'entrevue de S.-M. Vandergrift comme c'est ce qu'il a dit.

11 « S.-M. Vandergrift a expliqué que la
12 raison, c'était pour éviter une fuite
13 du sujet pour que les premiers
14 ministres puissent s'exprimer à la
15 réunion sans créer d'attente publique à
16 cet effet. »

17 Ça ressemble à ce que vous avez expliqué, n'est-
18 ce pas?

19 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, absolument.

20 **Me MICHAEL MORRIS:** D'accord. Mais vous
21 conviendrez avec moi que les gouvernements provinciaux étaient
22 mieux prêts à la réunion s'ils avaient su de quoi il s'agissait
23 à l'avance, n'est-ce pas?

24 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** De ma participation à cette
25 réunion, aucun des premiers ministres ne semblait manquer de
26 préparation. Et franchement, lorsque le premier ministre a
27 expliqué le raisonnement derrière cette réunion, personne ne
28 s'est dit surpris. Donc, je n'ai pas détecté de manque de

1 préparation ou de surprise à cette réunion, pas du tout.

2 **Me MICHAEL MORRIS:** D'accord. On a entendu un peu
3 madame Drouin du Conseil privé la semaine passée et une fois
4 qu'on a su que le Fédéral considérait utiliser la *Loi sur les*
5 *mesures d'urgence*, une décision allait devoir être faite
6 rapidement sur son invocation ou non.

7 Partagez-vous cette opinion aussi?

8 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, je partageais cette
9 opinion et je pense que c'était généralement partagé dans notre
10 gouvernement. Un débat, une discussion en long et en large dans
11 le public n'aurait pas pu engendrer une utilisation efficace...
12 une invocation efficace de la Loi.

13 Un nombre de personnes ont offert la perspective
14 qu'on courait le risque d'enflammer, notamment votre
15 gouvernement, donc une conversation longue n'aurait peut-être
16 pas été détaillée.

17 **Me MICHAEL MORRIS:** C'est aussi ce que le SCRS a
18 dit?

19 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, le gouvernement a tenu
20 compte de cette opinion.

21 **Me MICHAEL MORRIS:** Le 13 février, le ministre
22 Blair a fait deux entrevues avec Rosemary Barton et Mercedes
23 Stephenson où il a dit à ces personnes sur les médias nationaux
24 que le gouvernement fédéral envisageait l'invocation de la *Loi*
25 *sur les mesures d'urgence*. Vous savez ça?

26 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Je me souviens de ces
27 entrevues ce dimanche. Les journalistes demandaient si le
28 gouvernement pensait à toutes les options potentielles. Je vous

1 rappelle que c'était la troisième fin de semaine où la ville
2 d'Ottawa était paralysée, et, selon nous, c'était important,
3 c'était grave, un risque grave à la sécurité du public, et
4 monsieur Blair disait que tout gouvernement responsable à ce
5 moment-ci, dans ce genre d'urgence, envisagerait toutes options
6 possibles pour arriver à une conclusion sécuritaire réussie.

7 **Me MICHAEL MORRIS:** Je demande au greffier de
8 sortir SSM.CAN.00002370.

9 Pour que vous le sachiez, Monsieur le Ministre,
10 ce document est « FMM Feb 14 Q&A », donc je suppose que ce sont
11 les questions et réponses pour la réunion des premiers
12 ministres. Saviez-vous que ce genre de choses étaient préparées?

13 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** C'est régulièrement préparé
14 pour différentes réunions. Je ne me souviens pas avoir déjà vu
15 ce document, mais surtout pas avant la réunion. J'ai vu les
16 documents qui ont été envoyés peut-être par la Commission, mais
17 je ne me souviens d'avoir vu ce document avant la réunion des
18 premiers ministres.

19 **Me MICHAEL MORRIS:** Avez-vous des raisons de
20 croire que ça n'avait pas été préparé pour la réunion des
21 premiers ministres?

22 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Non, mais je ne peux pas
23 vous dire quels documents ont été préparés par qui. Je n'ai pas
24 un souvenir exact de quels documents ont été distribués où, mais
25 si vous me dites que c'est du Conseil privé ou du Fédéral, et
26 que ç'a été distribué, je suis prêt à accepter ce que vous
27 dites, mais je ne peux pas vous en parler personnellement.

28 **Me MICHAEL MORRIS:** Regardez les deux premières

1 questions sur ces questions-réponses :

2 « Pourquoi avez-vous attendu si
3 longtemps avant d'agir? »

4 Et deuxièmement :

5 « Quand est-ce que ça entrera en
6 vigueur? »

7 Conviendriez-vous avec moi que ces questions-
8 réponses semblent avoir été rédigées comme si la décision
9 d'invoquer la Loi avait déjà été adoptée avant la réunion des
10 premiers ministres?

11 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Non. Je peux vous dire sans
12 hésitation que la décision n'avait pas été prise. Si certaines...
13 si quelqu'un prépare des documents pour d'autres personnes ou
14 pour des bureaux politiques, je ne sais pas qui a préparé ce
15 document, d'où ça venait, où ç'a été envoyé, mais il y a une
16 série de documents qui sont préparés pour différentes situations
17 hypothétiques dans le gouvernement de façon routinière.

18 Donc, je ne suis pas d'accord avec le fait que ça
19 prouve qu'une décision avait été prise.

20 **Me MICHAEL MORRIS:** Ou la personne qui l'a rédigé
21 se trompait. Est-ce que c'est ce que vous pensez?

22 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Non. Peut-être qu'il s'est
23 trompé, je ne le dirais pas si vous ne l'aviez pas dit. Peut-
24 être qu'il s'est trompé, mais comme je le dis, c'est ce qu'on
25 fait habituellement pour les communications, les responsables
26 des communications au gouvernement du Canada. Cette décision
27 avait été soumise au Cabinet. Le Groupe de réponse aux
28 incidents, on envisageait ce processus depuis quelques jours.

1 Je ne sais pas quand ce document a été produit
2 non plus, mais quand cette décision était examinée, il était
3 normal pour les responsables de communications de préparer des
4 documents pour contempler une décision ou l'autre. Mais ça ne
5 confirme pas une décision.

6 **Me MICHAEL MORRIS:** Les avocats du conseil vous
7 ont fait voir ce qui a été dit pendant la réunion des premiers
8 ministres. J'aimerais parler de choses qui n'ont pas été dites
9 pendant l'appel.

10 Conviendriez-vous avec moi qu'aucune discussion
11 n'a été tenue sur l'approbation d'un plan opérationnel pour
12 enlever les manifestants à Ottawa?

13 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** C'est une discussion dont
14 je me souviens à différentes réunions du Groupe de l'incident...

15 **Me MICHAEL MORRIS:** Mais pas à la réunion du
16 premier ministre?

17 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Je ne me souviens pas que
18 les premiers ministres parlent de détails opérationnels
19 policiers à cette réunion.

20 **Me MICHAEL MORRIS:** Et avec cette réunion du
21 gouvernement fédéral, le Fédéral n'a pas dit qu'aucun service
22 policier n'ait dit qu'ils avaient besoin d'autorités
23 supplémentaires?

24 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Le premier ministre a
25 convoqué cette réunion pour entendre les premiers ministres. On
26 ne leur a pas donné de détails sur ce que les autorités
27 policières avaient fait ou dit.

28 **Me MICHAEL MORRIS:** Conviendriez-vous avec moi

1 qu'il n'y a pas eu de discussion sur les mesures spécifiques qui
2 seraient incluses dans l'ordonnance sur les mesures économiques
3 d'urgence?

4 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Je voudrais voir le
5 document que votre collègue, l'avocate de la Commission, sur la
6 réunion des premiers ministres. Je sais qu'au tout début, David
7 Lametti, mon collègue, a expliqué six thèmes où le gouvernement
8 envisageait comme sources potentielles d'autorités d'urgence
9 dans la déclaration... dans une déclaration potentielle, mais je
10 ne me souviens pas des détails qu'il aurait pu donner sur les
11 mesures financières possibles. Je sais que ça a été partagé avec
12 les premiers ministres comme étant une des sources potentielles
13 d'autorités dans cette déclaration.

14 **Me MICHAEL MORRIS:** Je pense que votre avocat peut
15 revenir là-dessus avec vous. Bon, mon temps est limité, mais
16 seriez-vous d'accord avec moi qu'on n'a pas discuté de la façon
17 dont les caisses populaires pourraient être affectées par votre
18 ordre ou les assureurs, aucune reconnaissance du fait que ce
19 sont des sociétés de la Couronne qui offrent de l'assurance
20 automobile? Seriez-vous d'accord avec moi là-dessus?

21 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Encore une fois, je ne me
22 rappelle pas les détails des établissements financiers qui
23 seraient affectés, mais je sais que nous avons partagé avec les
24 premiers ministres provinciaux l'option très claire, à savoir
25 que si jamais la *Loi sur les mesures d'urgence* était invoquée,
26 l'une des autorités qu'on invoquerait, ce serait une façon
27 d'immobiliser les sources de financement très réelles qui, en
28 fait, alimentaient – sans jeu de mots – l'occupation illégale de

1 la ville d'Ottawa et certains des barrages dans les
2 infrastructures essentielles aux frontières.

3 **Me MICHAEL MORRIS:** le document que l'avocat de la
4 Commission vous a montré a été préparé par le gouvernement du
5 Canada. Alors, s'il vous plait, pouvez-vous confirmer que vous
6 n'aviez aucune raison de croire que c'était inexact au niveau du
7 contenu ou de ce qui n'a pas été inclus dans ce résumé?

8 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Je n'essaye pas d'être
9 difficile, mais l'avocat du conseil m'a présenté plusieurs
10 documents déjà. Si vous parlez du document à la fin où votre
11 collègue a passé en revue les commentaires des différents
12 premiers ministres provinciaux à la réunion du premier ministre
13 avec ces homologues provinciaux, moi, c'est ce que je me
14 rappelais de la réunion à 10 h 14.

15 **Me MICHAEL MORRIS:** Est-ce que vous avouez que
16 plusieurs ministres provinciaux, y compris le premier ministre
17 Mo, avaient averti que l'invocation de la *Loi sur les mesures*
18 *d'urgence* pourrait enflammer les choses?

19 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui.

20 **Me MICHAEL MORRIS:** Et que c'est une préoccupation
21 également évoquée par le SCRS?

22 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui.

23 **Me MICHAEL MORRIS:** Et plusieurs premiers
24 ministres provinciaux ont dit que les manifestations étaient
25 correctement gérées avec les autorités existantes, y compris le
26 premier ministre Mo?

27 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui. Mais d'autres premiers
28 ministres ont également exprimé des inquiétudes dans leurs

1 propres compétences, y compris le premier ministre de l'Ontario
2 qui a identifié des lacunes très réelles.

3 Je me rappelle également que plusieurs premiers
4 ministres provinciaux ont évoqué la difficulté à trouver des
5 remorqueurs en Alberta ou à Windsor et plusieurs compétences ont
6 partagé la même difficulté. Et vous remarquerez que ça, c'est
7 l'un des pouvoirs que la Loi en en question pourrait donner.

8 **Me MICHAEL MORRIS:** Est-ce que vous avez pourquoi
9 on a organisé la réunion du caucus le 14 février?

10 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Si j'ai bonne mémoire, il y
11 a eu un appel téléphonique de 45 minutes plus tôt ce matin, le
12 matin du jour. J'ai pas pris des notes, j'ai écouté les
13 pourparlers. Si j'ai bonne mémoire, ça devait être à 9 heures le
14 matin du 14 février.

15 **Me MICHAEL MORRIS:** Donc, avant la réunion des
16 premiers ministres provinciaux?

17 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Eh bien, je ne me rappelle
18 pas exactement, mais c'est ce que je pense qu'on a eu.

19 **Me MICHAEL MORRIS:** Nous savons que le premier
20 ministre a tenu une conférence de presse à 16 h 30 le 14 où il a
21 annoncé l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Est-ce
22 que le Conseil des ministres a été avisé avant l'annonce de la
23 décision à 16 h 30?

24 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Le premier ministre n'a pas
25 convoqué une autre réunion du Conseil des ministres après celle
26 de dimanche soir. Plusieurs ministres responsables auraient
27 évidemment participé à la rédaction du texte nécessaire pour que
28 le processus soit suivi, processus entamé après la réunion avec

1 les premiers ministres provinciaux, après que le premier
2 ministre ait reçu le mémoire envoyé par le greffier du Conseil
3 privé.

4 Mais il n'y a pas eu de réunion formelle du
5 Conseil des ministres dès que le premier ministre a pris sa
6 décision après la rencontre avec les premiers ministres
7 provinciaux et après l'enclenchement du processus du Décret en
8 conseil.

9 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Vous avez largement dépassé
10 votre temps. Et, en fait. je vous ai donné 5 minutes de plus.
11 S'il vous plait, il faut conclure.

12 **Me MICHAEL MORRIS:** Une dernière question,
13 Monsieur le Commissaire.

14 Monsieur le Ministre, quand et comment avez-vous
15 appris que le premier ministre avait pris sa décision d'invoquer
16 la Loi?

17 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** J'ai probablement été
18 consulté au cours de cet après-midi-là, que ce soit lors... à
19 propos de la conférence de presse que le premier ministre a
20 tenue à la fin de la journée où le processus enclenché du Décret
21 en conseil, j'ai probablement été avisé par quelqu'un dans son
22 bureau que c'était ça la décision. Vers la fin de l'après-midi,
23 on se préparait pour ce qui aurait été l'annonce publique.

24 **Me MICHAEL MORRIS:** Merci, Monsieur le Ministre.
25 Merci d'avoir répondu à mes questions.

26 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Merci à vous.

27 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

28 Ensuite, la Fondation constitu... la Canadian

1 Foundation... Constitutional Foundation, s'il vous plait.

2 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY:

3 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Monsieur le Ministre LeBlanc,
4 je suis Sujit Choudhry, avocat de la Fondation.

5 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Bonsoir.

6 **Me SUJIT CHOUDHRY:** J'aimerais revenir sur le
7 thème qui a en fait été développé par mon collègue du
8 gouvernement de la Saskatchewan. Mon thème, c'est que, comme
9 vous le savez, la *Loi sur les mesures d'urgence* doit remplir
10 certains critères, n'est-ce pas?

11 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui.

12 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, l'une des questions
13 qu'on essaie d'examiner, c'est de savoir si, lors de la première
14 réunion avec les premiers ministres provinciaux, le premier
15 ministre et les autres membres du Conseil des ministres ont
16 efficacement expliqué aux premiers ministres provinciaux
17 pourquoi on jugeait que ces critères étaient remplis.

18 Alors, mon collègue vient de vous poser des
19 questions concernant la disponibilité des autres options
20 juridiques, le plan policier ou ce que le commissaire Lucki a
21 présenté en preuve montrant que, vers le 14 février, il y avait
22 un plan pour les services policiers qu'on allait en fait
23 appliquer. Et mon collègue vous a demandé si ce plan a été
24 présenté aux premiers ministres provinciaux et vous n'étiez pas
25 sûr si ç'avait été fait ou pas.

26 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Encore une fois, je
27 voudrais voir le document. L'une des préoccupations majeures du
28 gouvernement, c'était le manque de plan de services policiers

1 efficace à Ottawa et à Windsor parce que cette situation avait
2 duré deux, trois semaines et les autorités policières ne
3 montraient pas de plan ni n'appliquait de plan qui pourrait
4 mettre fin à cette situation. Mais la réunion avec les premiers
5 ministres provinciaux n'a pas décidé des détails des plans de
6 services policiers.

7 **Me SUJIT CHOUDHRY:** J'aimerais revenir sur l'un
8 des aspects concernant l'invocation ou le recours à la *Loi sur*
9 *les mesures d'urgence*, à savoir la menace contre la sécurité
10 publique, et vous savez qu'à l'article 16, le gouvernement ne
11 peut déclarer ce genre d'urgence que s'il y a une menace contre
12 la sécurité publique.

13 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui.

14 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Avez-vous fourni des documents
15 ou des explications aux premiers ministres provinciaux montrant
16 les bases de votre conclusion qu'il y avait une menace contre la
17 sécurité nationale?

18 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Encore une fois, en termes
19 de preuve documentaire ou d'échanges de documents, je n'étais
20 pas au courant de cela. Mais je sais que les sous-ministres de
21 la Sécurité publique partageaient des renseignements, le
22 commissaire de la GRC et les différents dirigeants des corps
23 policiers et les autres compétences échangeaient constamment des
24 renseignements comme il se doit entre les agents de maintien de
25 l'ordre du fédéral et des provinces.

26 Mais quant à savoir si ce renseignement
27 particulier visant les services policiers, ça a été partagé à la
28 table des ministres, je ne... non, ce n'était pas le cas.

1 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Monsieur le Ministre, je vous
2 dis ceci : pour qu'une consultation soit substantielle ou est du
3 vent, le Fédéral a le devoir d'être aussi transparent que
4 possible avec les premiers ministres provinciaux lors de cet
5 appel conférence et d'expliquer pourquoi cette mesure
6 exceptionnelle de déclencher, donc, l'application de la *Loi sur*
7 *les mesures d'urgence* pendant qu'on envisageait l'invocation de
8 la Loi en question.

9 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Eh bien, comme je l'ai
10 expliqué à votre collègue de la Commission, ces réflexions ont
11 été éclairées par plus de trois semaines d'échanges actifs entre
12 le gouvernement du Canada et ses homologues provinciaux et
13 territoriaux. Donc, dire qu'on ne possédait pas de
14 renseignements et sur l'action policière, c'est pas exact.

15 Beaucoup de premiers ministres provinciaux m'ont
16 également dit qu'ils étaient constamment renseignés dans
17 certains cas par les commandants de la GRC dans leurs provinces
18 parce que les commandants divisionnaires de la GRC, évidemment
19 avec la police contractuelle dans la compétence en question,
20 avaient des discussions constantes avec les dirigeants
21 provinciaux, et dans le cas du premier ministre Kenney, il était
22 renseigné de façon détaillée par le commandant divisionnaire de
23 la GRC en Alberta.

24 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Mais, Monsieur LeBlanc, je
25 pense que vous devez comprendre qu'à ce moment-là, d'après la
26 preuve que nous avons entendue dans la Commission, il y avait
27 deux sources potentielles d'évaluation de la menace au centre au
28 Bureau du Conseil privé. La première, c'est l'évaluation faite

1 par le directeur Vigneault qui a conclu qu'il n'y avait pas de
2 menace contre la sécurité nationale du point de vue de la *Loi*
3 *sur le Service canadien de renseignement*.

4 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui. Et il faut éviter
5 toute confusion concernant quelle partie de quelle loi était
6 concernée.

7 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Eh bien, comme vous le savez
8 peut-être, la NSIA, madame Thomas, a témoigné que d'après elle
9 il y avait une menace contre la sécurité nationale, mais est-ce
10 que cette opinion a été partagée avec les premiers ministres
11 provinciaux lors de cet appel conférence pour que la
12 consultation dépasse le simple fait de leur présenter un avis?

13 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Je ne partage pas votre
14 opinion selon laquelle la consultation s'est limitée à leur
15 donner un avis. On mettait à jour constamment le Conseil des
16 ministres et la salle du Groupe d'intervention en cas
17 d'incident, et ça nous a aidés.

18 Je ne suis pas en train de contester ce que vous
19 dites, mais le but de ces consultations n'était pas d'avoir une
20 discussion légale ou juridique avec les premiers ministres
21 provinciaux à savoir que le test serait rempli si on prenait une
22 décision. Mon collègue sera là demain et je suis sûr qu'il va
23 vous parler directement du test juridique sur lequel le
24 gouvernement s'est basé lorsque le gouverneur en conseil a pris
25 sa décision.

26 Eh bien, nous, on a consulté et on a écouté
27 attentivement ce qui a été dit à cette réunion-là ainsi que les
28 discussions tenues auparavant dans les précédentes semaines.

1 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Mais à cette réunion, vous ne
2 vous rappelez pas si on a fourni les documents montrant
3 l'évaluation des menaces contre la sécurité publique aux
4 premiers ministres provinciaux?

5 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Eh bien, c'est... les appels
6 téléphoniques, c'est pas normalement l'endroit où les
7 responsables des services de renseignement partageraient des
8 détails concernant toute évaluation de menace contre la sécurité
9 publique. Non, cet endroit ne serait pas indiqué pour cela.

10 La façon dont cette information a été partagée
11 avec les provinces et territoires, c'était à travers des
12 communications permanentes et sécurisées entre les agents de
13 maintien de l'ordre du Canada et les premiers ministres
14 provinciaux qui étaient renseignés par leurs propres sous-
15 ministres de la Sécurité publique ou les sous-ministres du
16 Solliciteur général, ou d'autres responsables qui avaient
17 l'avantage d'une discussion ouverte dans un contexte sécurisé
18 avec le Service du renseignement du Canada et les représentants
19 des forces de maintien de l'ordre.

20 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Monsieur le Ministre, il me
21 reste quelques minutes et je voudrais changer de questions, si
22 vous voulez.

23 Parlons de vos conversations avec le gouvernement
24 du Canada ainsi que des réserves exprimées par le premier
25 ministre provincial Legault et votre coup de fil subséquent avec
26 la ministre LeBel. Et si je vous ai bien compris, vous étiez
27 d'avis que les mesures d'urgence économiques prises devaient
28 s'appliquer sur tout le territoire?

1 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui. Moi, j'ai offert à la
2 ministre LeBel, suite à la discussion avec les premiers
3 ministres, que pour que les mesures économiques soient
4 efficaces, il fallait y avoir une application nationale, parce
5 que si quelqu'un avait un compte de banque, par exemple, à la
6 Caisse populaire au Québec ou à la Banque Nationale, ce ne sera
7 pas à l'abri des mesures économiques nécessaires, dans notre
8 jugement pour amener ces actes [illégaux] à une conclusion.

9 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Oui, mais le même raisonnement
10 ne s'applique pas aux mesures non économiques, n'est-ce pas,
11 aussi, dans ce sens que c'était préventif?

12 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Comme j'ai dit à votre
13 collègue plus tôt, ce n'était pas clair que ce problème allait
14 disparaître ou que les gens qui occupaient le pont à Windsor en
15 Ontario n'allaient pas se déplacer et aller ailleurs. Il y avait
16 une discussion active sur les risques à d'autres infrastructures
17 critiques et nous pensions que l'application nationale de ces
18 mesures dans le cas où c'était nécessaire aurait donné aux
19 autorités policières les outils que la ville d'Ottawa, la police
20 de l'Ontario et la GRC ont utilisés pour arriver à une
21 conclusion de l'occupation.

22 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Je pose cette question pour
23 terminer. Est-ce que ça n'aurait pas été une autre option
24 d'avoir offert ces mesures non économiques aux provinces que les
25 voulaient et de leur permettre d'y adhérer si elles le
26 voulaient? Celles qui voulaient ces pouvoirs auraient pu les
27 avoir immédiatement et celles qui les voulaient plus tard
28 auraient pu y avoir accès plus tard?

1 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Ce n'était pas considéré
2 comme une option possible ou responsable, parce qu'en permettant
3 à toutes les forces provinciales et municipales d'avoir recours
4 à ces pouvoirs, si dans leur jugement ils déterminaient qu'ils
5 étaient nécessaires, était plus efficace et plus exhaustif pour
6 fournir l'effet pour dissuader un groupe d'occupants illégaux
7 qui se déplacent d'un endroit à l'autre.

8 Donc, on ne pensait pas qu'il faudrait avoir des
9 décrets chaque jour après la décision. La façon plus responsable
10 et efficace, c'était de permettre aux autres administrations d'y
11 avoir recours si elles jugeaient que c'était nécessaire.

12 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Merci.

13 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Merci.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Maintenant, le Fonds de
15 démocratie, JCCF.

16 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me HATIM KHEIR:**

17 **Me HATIM KHEIR:** Bonjour, Monsieur le Ministre.

18 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Bonsoir.

19 **Me HATIM KHEIR:** Oui, bonsoir. Je suis Hatim
20 Kheir, conseil du... avocat du Conseil pour la justice.

21 Prenons le document dont on parle déjà,
22 SSM.NSC.CAN.00000625_[REL].0001. Le voici, c'est la
23 téléconférence des premiers ministres. Page 2, s'il vous plait.

24 Voyez-vous, sous « Premier ministre Horgan »,
25 troisième point, il a dit que :

26 « Les forces policières locales ont
27 réussi à bien gérer. »

28 Vous le voyez?

1 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui.

2 **Me HATIM KHEIR:** Allons à la page 3, les
3 commentaires du premier ministre Kenney.

4 Au début de son premier point, il a dit qu'il y a
5 15 jours, ils avaient 1 000 camions qui manifestaient, mais que
6 900 sont retournés à la maison, il n'y avait que 100 durs qui
7 sont restés. Et il dit qu'ils ont à peu près 40 qui sont encore
8 là. Vous le voyez?

9 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui.

10 **Me HATIM KHEIR:** Vous voyez où entre les
11 caviardages, le premier ministre Horgan informe les premiers
12 ministres à la réunion qu'ils ont acheté de l'équipement, qu'ils
13 ont des conducteurs en place.

14 « À moins d'une surprise, la frontière
15 de Coutts devrait être ouverte
16 aujourd'hui. »

17 Vous voyez ça?

18 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, je le vois.

19 **Me HATIM KHEIR:** Et finalement, ou peut-être pas
20 finalement, mais pour le premier ministre Kenney, sous le
21 caviardage...

22 Si on pouvait aller un peu plus loin.

23 Le premier ministre Kenney a dit à la réunion des
24 premiers ministres qu'à une autre réunion, il avait demandé au
25 gouvernement fédéral d'arrêter l'obligation des vaccins pour les
26 camionneurs, qu'il ne comprenait pas le raisonnement « étant
27 donné le niveau de transmission, ils sont isolés dans des
28 camions, il y a les tests rapides », il pensait que c'était

1 « une provocation non nécessaire ».

2 Le premier ministre Kenney a dit ça?

3 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui. Selon moi, il s'agit
4 d'un bon résumé de la réunion en question.

5 **Me HATIM KHEIR:** Et juste avant, ou juste après,
6 plutôt, la page 5, le premier ministre Stefanson du Manitoba... la
7 première ministre, sous son deuxième point, a informé le
8 gouvernement que la GRC croyait qu'ils avaient les outils
9 nécessaires selon les lois provinciales et qu'ils finalisaient
10 les plans pour la frontière.

11 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, c'est ce que ça dit.

12 **Me HATIM KHEIR:** Donc, tous ces premiers ministres
13 avaient informé le gouvernement fédéral qu'il n'était pas
14 nécessaire d'avoir d'autres pouvoirs pour leurs provinces.

15 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** C'était leur perspective
16 pendant cette réunion, oui.

17 **Me HATIM KHEIR:** Merci. Je change de direction.

18 SSM.CAN.00000094_REL.0001.

19 Et nous avons déjà entendu votre discussion avec
20 le premier ministre Ford le 10 février, n'est-ce pas?

21 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui.

22 **Me HATIM KHEIR:** Donc, si on peut passer au
23 deuxième courriel, chronologiquement le premier courriel, en
24 fait. Il s'agit d'une transcription de la discussion que vous
25 avez avec le premier ministre Ford?

26 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** C'est un résumé que mon
27 sous-ministre des Affaires intergouvernementales, monsieur
28 Vandergrift, aurait envoyé aux collègues du gouvernement, comme

1 on le voit au-dessus de ce courriel.

2 **Me HATIM KHEIR:** Est-ce qu'on peut aller à la
3 deuxième page? Passons au dernier paragraphe.

4 Ça dit que le premier ministre vous avait informé
5 le lundi suivant, le 14 février, qu'il annoncerait des plans de
6 relâcher les mesures de santé publique. Il a dit, selon lui,
7 « le public est à un point saillant », et il parle d'autres
8 administrations qui prennent les mêmes mesures.

9 Vous voyez ça?

10 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui.

11 **Me HATIM KHEIR:** Est-ce que ça correspond avec vos
12 souvenirs de cet appel?

13 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui.

14 **Me HATIM KHEIR:** Il parle d'autres administrations
15 qui prennent des mesures. Parlait-il de l'Alberta qui avait
16 annoncé qu'on commencerait à enlever les restrictions de COVID
17 le 8 février?

18 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Je ne sais pas, pour être
19 honnête. Je ne pourrais pas dire de quelle administration il
20 parlait. Peut-être qu'il parlait à d'autres premiers ministres
21 provinciaux, et les gens se parlent activement comme le docteur
22 Moore, qui était son responsable de la santé publique. Je ne
23 peux pas vous dire qui faisait quoi ou changeait quelle mesure.

24 **Me HATIM KHEIR:** Étant donné qu'ils se parlent
25 entre eux, peut-être qu'il parlait du Manitoba qui a fait une
26 annonce similaire le lendemain ou la Saskatchewan qui a fait une
27 annonce le même jour pour le premier ministre Ford.

28 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Je vous crois sur parole

1 parce que je ne sais pas quelle province a changé sa posture de
2 santé publique dans sa propre administration, mais si vous avez
3 une séquence de mesures provinciales...

4 **Me HATIM KHEIR:** Il a parlé, monsieur Ford, que le
5 public était à son point saillant, à son point de cassure. Est-
6 ce que le convoi reflète ça?

7 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Dans les jours initiaux du
8 convoi, ça a attiré beaucoup de ce sentiment. Notre gouvernement
9 a reconnu la difficulté causée par COVID pour des millions de
10 Canadiens. Nous avons tous reconnu que ça a été extrêmement
11 difficile pour beaucoup de Canadiens, les secteurs de
12 l'économie. On sait tous la liste de circonstances très
13 difficiles amenées par la pandémie, nous l'avons reconnu. Et
14 tandis que le convoi se formait et le premier jour qu'on l'a vu
15 sur la Colline parlementaire, il y avait probablement des
16 manifestants qui sont venus exprimer ce sentiment.

17 Ce n'était plus le cas quand ça s'est... ça a
18 trainé, mais au début, c'était peut-être une bonne
19 caractérisation. Certaines des personnes qui participaient dans
20 les activités du convoi correspondaient à cette catégorie;
21 d'autres non, clairement.

22 **Me HATIM KHEIR:** Mais vous conviendrez comme
23 principe en général que le but des manifestants est d'être
24 entendus par leur gouvernement sur quelque chose qui les
25 préoccupe.

26 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Je ne dirais pas que c'est
27 généralisé partout dans le monde ou partout dans le pays. Je ne
28 peux pas vous dire pourquoi certains mouvements de manifestation

1 sont créés. Certains manifestent parce qu'ils veulent apporter
2 attention à quelque chose de particulier ou de mettre une
3 politique gouvernementale à l'attention du public, mais je ne
4 peux pas supposer et parler pour toutes les personnes qui sont
5 aux manifestations ou qui organisent des manifestations.

6 **Me HATIM KHEIR:** Vous conviendriez que cette
7 capacité de manifester est une des raisons pour lesquelles c'est
8 protégé dans notre Charte, c'est parce que c'est important pour
9 le processus démocratique. C'est une des façons qui permet aux
10 gens de s'exprimer.

11 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui. Lorsque c'est légal et
12 pacifique, c'est une partie essentielle de toute démocratie,
13 c'est protégé par la Constitution du Canada.

14 **Me HATIM KHEIR:** Donc, vous conviendrez que les
15 provinces qui répondaient à ces manifestations en enlevant les
16 restrictions seraient un exemple de réussite des manifestants?

17 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Non. Je ne dirais pas
18 pourquoi certaines autorités provinciales de la santé ont pris
19 ces décisions. Le premier ministre Ford, comme je l'ai dit, dans
20 le cas de l'Ontario a parlé de suivre ce que le docteur Moore
21 disait, son chef de la santé publique et d'autres scientifiques.
22 Donc, non, je n'irais pas dire, et je ne veux pas parler pour
23 les premiers ministres ou leurs ministres de la santé ou leurs
24 officiers de la santé, ils peuvent vous expliquer pourquoi ils
25 ont pris certaines décisions en ce qui concerne leurs mesures de
26 santé publique, mais de dire que c'est pour répondre à une
27 manifestation, je pense que c'est un peu simpliste et ce n'est
28 peut-être pas prouvé par ce qui s'est passé.

1 **Me HATIM KHEIR:** Ce qu'ils ont dit publiquement,
2 mais si on regarde les commentaires de monsieur Ford, il dit
3 qu'il a le soutien du docteur Moore, mais il dit que le public
4 est à son point de cassure et que ce sera plus strict en
5 Ontario. Vous ne pensez pas qu'il répondait à la manifestation?

6 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Non, parce que dans cette
7 même conversation, il a parlé de sa grande frustration avec la
8 manifestation et les blocages illégaux et les dommages de
9 multimilliards de dollars que ça faisait à l'économie de
10 l'Ontario.

11 Il m'a partagé les conversations qu'il avait eues
12 avec le gouverneur du Michigan, les conversations qu'il a eues
13 avec les chefs syndicaux, les chefs d'entreprise sur le climat
14 d'investissement que ça faisait pour l'Ontario. Il m'a parlé du
15 risque réel de violence à Ottawa, l'occupation illégale
16 d'Ottawa. Il n'était pas du tout... il ne disait pas que les
17 blocages illégaux étaient la raison de sa décision.

18 **Me HATIM KHEIR:** Mais ça ne veut pas dire que ce
19 n'était pas la raison.

20 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Monsieur Ford se prononce
21 très bien. Je ne peux pas vous dire pourquoi il a pris certaines
22 décisions, il est souverain. Le gouvernement de l'Ontario a ses
23 propres décisions, mais dans mes conversations fréquentes avec
24 lui, je peux croire que les décisions qu'il a prises sur les
25 mesures de santé publique... et l'Ontario était une des
26 administrations du pays qui avait les mesures les plus strictes.
27 Donc, son gouvernement avait pris des mesures très réelles et
28 strictes contre le coronavirus qui tentaient de protéger autant

1 de citoyens de sa province que possible.

2 Donc, son leadership en ce qui concerne les
3 mesures de santé publique dans mes conversations avec lui
4 n'était pas motivé par les blocages illégaux qui causaient tant
5 de tort à l'économie de l'Ontario, à Windsor ou l'occupation
6 complètement illégale de la ville d'Ottawa.

7 **Me HATIM KHEIR:** Tournons notre attention vers un
8 autre premier ministre

9 PB.CAN.00001846.

10 Vous avez déjà vu ça ou du moins une autre
11 version de ce document.

12 Monsieur le Greffier, allons à la dernière page.
13 Il faut voir la deuxième prise d'écran. Peut-être qu'on pourrait
14 aller encore plus proche, peu importe si le bas est effacé.

15 Alors, désolé pour la piètre qualité de la prise
16 d'écran, ç'a été reçu tel quel. Vous voyez en haut, vous voyez
17 la date, le vendredi 11 février?

18 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui.

19 **Me HATIM KHEIR:** Et on dit là-dedans, « Dominic »,
20 je pense que c'est un message qui a été envoyé par vous?

21 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui. J'avais copié et collé
22 un texto reçu par moi, je pense à 7 h 47 le matin. Peut-être que
23 c'est arrivé au cours de la nuit du premier ministre Kenney et
24 que je faisais suivre à mes collègues.

25 **Me HATIM KHEIR:** Alors, le message du premier
26 ministre provincial Kenney que vous rapportez, comme on l'a déjà
27 dit, c'est qu'il disait que :

28 « Appeler les camionneurs qui

1 manifestaient des nazis, ce n'était pas
2 jojo. »

3 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** C'était ses propres mots.

4 **Me HATIM KHEIR:** D'accord. Ma question pour vous,
5 Monsieur le Ministre, est-ce que ce sentiment, en fait, était
6 partagé par le Conseil des ministres?

7 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** En fait, moi, je mettais à
8 jour mes collègues du Cabinet au sein du Groupe d'intervention
9 en cas d'incident, et moi, j'ai fait suivre ce texto. Je ne sais
10 plus si c'était au ministre Alghabra, Omar, ou probablement le
11 ministre Marco Mendicino, mais le fait est que je mettais à jour
12 mes collègues du Conseil des ministres sur ces interactions.
13 Tout comme la docteure Tam qui parlait à ses homologues
14 dirigeants principaux de la Santé publique.

15 Le partage des opinions dépassait mon résumé que
16 je faisais pour mes collègues du Conseil des ministres, des
17 différentes conversations que j'aurais eues avec les différents
18 premiers ministres provinciaux.

19 **Me HATIM KHEIR:** Et on a vu que le premier
20 ministre provincial Kenney a utilisé d'autres termes lors de la
21 réunion des premiers ministres provinciaux. Est-ce que le
22 gouvernement a envisagé de mettre fin aux mesures de santé
23 publique pour apaiser les manifestants?

24 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Non. Les décisions qu'on a
25 adoptées étaient basées sur les recommandations des
26 scientifiques et des médecins. Ça a toujours été l'orientation
27 qu'on a suivie.

28 **Me HATIM KHEIR:** Je dirais... je vous dirais que le

1 premier ministre Kenney avait raison de dire que mettre fin à
2 ces mesures, c'était juste une partie politique.

3 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Eh bien, ça ne vous
4 étonnera pas de savoir que je ne partage pas cette perception.
5 Et je vous rappelle également que les États-Unis avaient le
6 mandat de se faire vacciner visant les camionneurs que le
7 gouvernement du Canada n'a pas pu défaire. Il y avait également
8 beaucoup de confusion à savoir si, sur la base des conseils
9 scientifiques, on décidait que ce mandat n'était plus nécessaire
10 alors que le gouvernement américain n'avait pas mis fin à cette
11 mesure correspondante. Ça n'aurait rien changé pour les
12 camionneurs traversant cette frontière internationale.

13 **Me HATIM KHEIR:** Et que dire du fait d'appeler les
14 manifestants des nazis?

15 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Encore une fois, je ne
16 partage pas cette opinion. Je n'étais pas d'accord avec cette
17 caractérisation faite par le premier ministre Kenney. Je
18 partage... j'ai partagé son message avec mes collègues.

19 **Me HATIM KHEIR:** Voilà toutes mes questions.
20 Merci.

21 Je pense qu'il reste du temps, donc je peux en
22 fait vous remettre le temps en compensation pour l'indulgence
23 dont vous avez fait montre hier.

24 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

25 CCLA, s'il vous plait?

26 (COURT SILENCE)

27 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Je ne sais pas ce qui se
28 passe.

1 **Me GRAHAM REEDER:** Alors, ce mot qu'on a entendu à
2 plusieurs reprises ici, Monsieur le Commissaire, à savoir que
3 vous devez vous « démuter ».

4 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Non, c'est pas le cas ici.
5 Elle était là ce matin. Peut-être qu'elle ne savait pas qu'elle
6 aurait du temps, ou bien vous avez été si limpide qu'elle n'a
7 plus de questions?

8 Eh bien, passons maintenant à la Ville de
9 Windsor, et peut-être que l'avocat du Conseil peut faire les
10 modifications qui s'imposent.

11 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GRAHAM REEDER:**

12 **Me GRAHAM REEDER:** Bonsoir, Monsieur le Ministre
13 LeBlanc. Je suis Graham Reeder et je suis le conseil... l'avocat
14 de la ville d'Ottawa.

15 D'abord, les commentaires que vous avez faits
16 visant mon collègue de la Fondation canadienne, donc, qu'il n'y
17 avait pas de plan à Windsor, et ça n'a pas pris des semaines
18 pour régler le problème là-bas.

19 D'après la preuve, le blocus de Windsor a
20 commencé le 7 février, il y avait un plan préliminaire en place.
21 La police de Windsor a rapidement demandé des ressources
22 additionnelles de la police provinciale et des autres
23 partenaires policiers, et ces ressources sont arrivées très
24 rapidement. Et puis on a élaboré un plan et puis on a adopté un
25 plan de commandement intégré le 10, et puis le plan a été
26 actionné le 13, et puis le barrage de Windsor a été... en fait, a
27 donc été terminé. Et donc le blocus de Windsor n'avait pas duré
28 sans plan.

1 Je tenais à clarifier cela.

2 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Est-ce qu'il y avait une
3 question dans ce que vous venez de dire?

4 **Me GRAHAM REEDER:** Non.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Donc, c'est une autre (sic)
6 [étrange] façon de contre-interroger le témoin.

7 **Me GRAHAM REEDER:** Je me demande si vous êtes
8 d'accord avec cette caractérisation, Monsieur LeBlanc.

9 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Je crois comprendre que les
10 perturbations sociales et économiques à Windsor étaient énormes,
11 que ça avait duré des jours, et que ça préoccupait au niveau
12 international, aux États-Unis au plus haut niveau. Nous, on
13 était évidemment ravis que ce soit réglé comme ça l'a été, mais
14 qu'une traversée frontalière internationale qui coute des
15 milliards de dollars à l'économie canadienne nuise
16 considérablement à l'économie du Canada comme lieu
17 d'investissements, nous, on décrirait cela comme un effort
18 réussi que de mettre fin à ce blocus.

19 Je partage ton avis que, lorsque ça a été réglé
20 pacifiquement, ça a été un moment marquant pour le pays.

21 **Me GRAHAM REEDER:** Alors, est-ce que vous pouvez
22 afficher le document SSM.CAN.00003117?

23 Il s'agit d'une lettre du premier ministre
24 envoyée aux premiers ministres provinciaux, envoyée après la
25 réunion avec les premiers ministres provinciaux le 14 février.

26 Allons à la page 3 au point 6.

27 La lettre se lit comme suit :

28 « Notre gouvernement reconnaît

1 l'importance de coordonner avec les
2 provinces, les territoires et les
3 municipalités les activités pour
4 assurer la sécurité des Canadiens. »

5 Êtes-vous d'accord avec le premier ministre là?

6 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, il a été très clair
7 dans la réunion avec les premiers ministres provinciaux et dans
8 diverses discussions à travers les paliers que c'était le cas.

9 **Me GRAHAM REEDER:** Merci.

10 Les ministres Blair et Mendicino ont dit à cette
11 Commission qu'il y a la responsabilité des trois paliers de
12 gouvernement de communiquer et de coordonner leurs activités en
13 réaction aux événements liés à la manifestation plus tôt cette
14 année. Est-ce que vous êtes d'accord avec eux?

15 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui.

16 **Me GRAHAM REEDER:** Nous avons entendu le ministre
17 Mendicino aujourd'hui dire qu'une communication ponctuelle
18 bidirectionnelle était importante au niveau fédéral pour réagir
19 au blocage au pont Ambassador.

20 Alors, Monsieur le Greffier, affichez le document
21 SSM.CAN.00002253.

22 Quoique je crois comprendre que vous n'avez pas
23 directement communiqué avec Windsor, étiez-vous au courant que
24 Meredith [Caplan Jamieson] a communiqué avec monsieur
25 Teliszewsky pendant le barrage sur le pont?

26 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, je sais que les
27 employés dans mon bureau parlaient avec les responsables de la
28 ville de Windsor et avec le gouvernement de l'Ontario. Et je

1 sais que mon collègue Marco Mendicino, je crois, a parlé avec le
2 maire de la ville de Windsor également à plusieurs occasions.

3 **Me GRAHAM REEDER:** Alors, madame Caplan Jamieson a
4 parlé le 8 février avec madame Meredith (sic) [monsieur
5 Teliszewsky] le jour du début du barrage à Windsor. Caplan
6 Jamieson a compté sur l'information reçue de Teliszewsky, et
7 elle parle de monsieur Teliszewsky.

8 Et on peut faire dérouler le texte lentement.

9 On parle du fait que monsieur Teliszewsky ait
10 refilé ses responsabilités et elle caractérise, donc, la
11 composition du convoi à Windsor, et la situation sur le terrain,
12 et des préoccupations sécuritaires, et des prochaines mesures
13 prises par la Ville de Windsor et ce qui allait suivre.

14 Étiez-vous au courant du fait que monsieur
15 Teliszewsky continuait de partager les renseignements avec
16 madame Caplan au cours du blocus?

17 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Je ne peux parler des temps
18 spécifiques pendant et où ils auraient parlé, mais elle m'avait
19 dit qu'elle avait des pourparlers constants avec les
20 représentants de la Ville de Windsor et je sais qu'elle a
21 partagé cela avec des collègues.

22 **Me GRAHAM REEDER:** Et madame Caplan Jamieson a
23 demandé à ses homologues des autres ministères de l'inviter à
24 des réunions avec les homologues provinciaux et ontariens, y
25 compris les municipalités, n'est-ce pas?

26 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui. Ce serait normal dans
27 le cadre de ses responsabilités dans mon bureau, oui.

28 **Me GRAHAM REEDER:** Et êtes-vous au courant des

1 rapports au Parlement?

2 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui. Le rapport déposé
3 conformément à la loi, oui.

4 **Me GRAHAM REEDER:** Alors, sortons le document
5 PB.CAN.00001159.

6 Alors, le rapport comprend des détails sur
7 l'engagement du Fédéral avec les provinces et territoires et
8 municipalités et les forces de l'ordre dans la première page sur
9 l'objectif... sur le thème « Engagements ». On écrit les détails
10 de l'engagement avec la Ville d'Ottawa.

11 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, j'avais lu cela dans
12 le cadre de ce qu'on a présenté au Parlement.

13 **Me GRAHAM REEDER:** Et on décrit également
14 l'engagement régulier avec les municipalités et les dirigeants
15 provinciaux concernant le pont Ambassador, donc la communication
16 entre le premier ministre et le maire de Windsor, le ministre
17 des Transports et le maire de Windsor, le Bureau du Conseil
18 privé de la Reine, le ministre de la Préparation civile ou de la
19 Sécurité publique, le bureau du ministre des Affaires
20 intergouvernementales, [de l'Infrastructure et des
21 Collectivités] et autres (sic) et la Ville de Windsor. Je pense
22 qu'il s'agit de votre bureau?

23 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, je pense que c'est un
24 résumé exact des différentes communications qui avaient lieu.

25 **Me GRAHAM REEDER:** Seriez-vous d'accord que ces
26 communications régulières avec les dirigeants municipaux étaient
27 nécessaires pour le travail du gouvernement fédéral dans sa
28 réaction aux barrages?

1 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Ça l'était. Mes collègues
2 avaient leurs responsabilités opérationnelles. Mon rôle dans
3 l'espace intergouvernemental n'était pas aussi central que le
4 rôle du ministre des Transports ou de la Sécurité publique, mais
5 les partenaires municipaux et provinciaux avaient un rôle
6 important dans la gestion de ces situations.

7 Et nous sommes toujours conscients que les
8 municipalités fonctionnent d'après la Constitution comme des
9 créatures des lois provinciales. C'est pas un palier
10 constitutionnel, mais ces municipalités ont la responsabilité de
11 gérer ces urgences et leurs responsables du maintien de l'ordre
12 ont des discussions actives et ouvertes avec les dirigeants
13 provinciaux et fédéraux.

14 Voilà pourquoi tout le monde a intérêt à
15 appliquer la plus grande pression afin de mettre fin à ces
16 occupations illégales de la façon la plus efficace et
17 sécuritaire possible.

18 **Me GRAHAM REEDER:** Et l'engagement avec ces
19 paliers suffisait pour invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*
20 et que le gouvernement ait inclus là dans le rapport de
21 consultation?

22 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, parce que ça faisait
23 partie de la conclusion tirée par notre gouvernement selon
24 laquelle les autorités existantes aux niveaux provincial et
25 municipal ainsi que les ressources ne suffiraient pas à mettre
26 fin à ces évènements illégaux, d'où l'invocation de la *Loi sur*
27 *les mesures d'urgence*, qui était l'ultime recours et devenait
28 nécessaire.

1 Donc, pour s'informer, on avait des conversations
2 actives et continues en tant que gouvernement national avec ces
3 autorités provinciales et municipales parce que tout le monde
4 essayait d'appliquer chaque outil ou ressource nécessaire pour
5 mettre fin de façon sécuritaire et appropriée à cette situation.

6 Alors, pour nous de conclure que ça n'allait
7 probablement pas marcher et qu'il était nécessaire ultimement
8 pour le gouverneur en conseil de recourir à cette invocation, eh
9 bien, il fallait que ce soit l'un des éléments cruciaux dans ce
10 processus.

11 **Me GRAHAM REEDER:** Seriez-vous d'accord avec moi
12 qu'il est évident d'après le processus et la collaboration
13 bidirectionnelle entre le Fédéral et les municipalités touchées
14 que cette communication était cruciale pour réagir à des
15 évènements touchant plusieurs compétences, comme ce qu'on a vécu
16 plus tôt cette année?

17 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui.

18 **Me GRAHAM REEDER:** Et seriez-vous d'accord que le
19 Fédéral ne peut pas toujours compter sur les partenaires
20 provinciaux pour faciliter ces communications?

21 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Bien, encore une fois, je
22 dois faire attention. En tant que ministre des Affaires
23 intergouvernementales, je suis conscient de l'ordre
24 constitutionnel gouvernemental, et en tant qu'avocat, vous
25 comprenez également cela.

26 Certaines provinces sont très jalouses du fait
27 que le gouvernement du Canada, dans certains contextes, ait des
28 relations directes avec leurs municipalités. Ce n'est pas le cas

1 pour toutes les administrations, et heureusement ce n'était pas
2 le cas dans cet effort conjoint et collectif des différents
3 paliers du gouvernement, comme vous l'avez noté, pour essayer de
4 gérer cette urgence sur la sécurité publique nationale.

5 **Me GRAHAM REEDER:** La communication directe dont
6 vous avez parlé, est-ce que c'est surtout important... dans le cas
7 avec le pont Ambassador, par exemple, si un évènement est relié
8 à l'infrastructure critique fédérale avec la frontière avec une
9 municipalité?

10 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, c'est un défi avec ces
11 traverses frontalières internationales qui sont critiques
12 économiquement pour le pays, le fait que cette traversée
13 internationale puisse être si efficacement bloquée dans les rues
14 municipales de Windsor. Le défi, c'est que le pont relevait
15 peut-être d'une autre administration, mais l'accès à une
16 frontière internationale, dans ce cas-ci dans les rues
17 municipales, donc c'est pour ça que c'était important pour nous
18 d'avoir la bonne connaissance de la situation quand on essayait
19 d'envisager quels outils pourraient aider les autorités
20 provinciales et municipales à arriver à une conclusion.

21 **Me GRAHAM REEDER:** Je suis à la fin du moment qui
22 m'est donné. Est-ce que je peux poser une autre question?

23 Que faisiez-vous pour vous assurer que cette
24 communication se produise, surtout si, par exemple, un
25 partenaire provincial n'était pas engagé de la façon que vous le
26 voudriez?

27 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Comme ministre de
28 l'Infrastructure, un autre portefeuille dont je suis

1 responsable, j'ai des discussions continues avec les provinces
2 et les municipalités sur l'infrastructure et les programmes
3 pertinents. Donc, au gouvernement du Canada, il y a des
4 discussions actives avec les municipalités dans plusieurs
5 domaines de politiques publiques.

6 Mais dans quelque chose d'aussi important que
7 l'application de mesures nécessaires pour mettre fin à des
8 activités illégales dangereuses, ça continue avec tous les
9 partenaires nécessaires pour y arriver. Et comme je l'ai dit, à
10 notre point de vue, le gouvernement provincial... les
11 gouvernements provinciaux comprenaient que les trois paliers
12 gouvernementaux devaient participer pour que ça fonctionne, et
13 la majorité des cas, c'était la coopération qui était utilisée à
14 bon escient.

15 **Me GRAHAM REEDER:** Merci beaucoup. Je n'ai plus de
16 questions.

17 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Merci.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** La Ville d'Ottawa, s'il vous
19 plait?

20 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ALYSSA TOMKINS:**

21 **Me ALYSSA TOMKINS:** Bonsoir, Ministre LeBlanc. Je
22 suis Alyssa Tomkins, une des avocates qui représentent la Ville
23 d'Ottawa.

24 J'ai quelques questions pour vous ce soir. Je
25 vais faire un suivi sur un document que l'avocate de la
26 Commission vous a montré, le courriel de Ralph Goodale.

27 SSM.CAN.00006594. Vers le bas.

28 La dernière phrase du premier paragraphe, mais on

1 commence une phrase avec :

2 « Le volume des manifestations à Ottawa
3 était plus grand et sans avertissement.
4 La Ville d'Ottawa et le SPO s'étaient
5 montrés incapables de faire face au
6 problème. »

7 Ce n'est pas votre énoncé, c'est le sien, donc je
8 mets ça de côté, mais c'est la dernière phrase :

9 « Et les autorités ont la
10 responsabilité – le ministre de la
11 Sécurité publique de l'Ontario –, sous
12 la loi policière de l'Ontario, de
13 rectifier ce problème, notamment de
14 prendre le contrôle si c'est
15 nécessaire. »

16 Donc, la question de suivi que j'ai, et le
17 ministre de la Sécurité publique de l'Ontario, c'est le
18 solliciteur général de l'Ontario? C'est ce que vous comprenez?

19 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Je ne peux pas me prononcer
20 pour monsieur Goodale, mais je pense que c'est ce que j'aurais
21 interprété aussi. Il était notre ministre fédéral de la Sécurité
22 publique, et c'est probablement le solliciteur général de
23 l'Ontario qui est son homologue.

24 **Me ALYSSA TOMKINS:** Ce que je veux savoir, c'est :
25 savez-vous si quelqu'un du Fédéral a fait un suivi avec
26 l'Ontario pour voir si, en fait, ils allaient s'acquitter des
27 devoirs dont monsieur Goodale parlait ici?

28 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Je ne peux pas me

1 prononcer, je ne connais pas l'application des lois provinciales
2 en Ontario et de ce que la *Loi sur les forces policières* dit.
3 J'ai reçu ce courriel du Haut-commissaire, maintenant du
4 commissaire au Royaume-Uni, ancien ministre de la Sécurité
5 publique, comme je l'ai dit à votre collègue, l'avocate de la
6 Commission. Donc, ce n'était pas à cause du courriel de monsieur
7 Goodale à moi, mais je pense qu'il est juste de dire qu'il y
8 avait une discussion continue et active entre plusieurs
9 responsables de notre gouvernement, plusieurs collègues du
10 Cabinet, ministre des Transports publics, Affaires
11 intergouvernementales, avec leurs homologues de l'Ontario pour
12 envisager chaque option possible et nécessaire afin de mettre
13 fin à ces blocages et occupations illégales à une bonne
14 conclusion.

15 Mais la mécanique précise et les lois policières,
16 je ne peux pas vous en parler. Peut-être que monsieur Mendicino
17 l'a fait aujourd'hui ou David Lametti pourrait demain.

18 **Me ALYSSA TOMKINS:** Non, je n'allais pas vous
19 poser cette question. Je vous demandais si vous étiez au courant
20 d'une interaction... d'interactions avec vos collègues ou avec
21 vous-même avec l'Ontario de ce type.

22 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, comme je l'ai dit, la
23 discussion était active et continue à plusieurs niveaux du
24 gouvernement. Une conversation dont a parlé plus tôt avec vos
25 collègues avec le premier ministre Ford, le 10 février en
26 soirée, il m'a parlé de sa préoccupation sur les défis des
27 forces policières municipales dans la ville d'Ottawa, le rôle
28 qu'il pensait que la PPO devait jouer pour appuyer les mesures

1 de sécurité publique pour nettoyer la ville d'Ottawa, et les
2 circonstances à Windsor n'avaient pas été résolues, donc quand
3 le ministre Ford m'a parlé de sa croyance que la Police
4 provinciale de l'Ontario pourrait et devrait être une source
5 importante de soutien. Mais pour la structure de commandement,
6 je ne peux pas vous le dire.

7 Je sais qu'il y avait un réel désir de la part
8 des premiers ministres, et c'était partagé par mes collègues du
9 bureau du premier ministre dans les mises à jour qu'ils
10 donnaient au Groupe de réponse aux incidents, parce que, que ce
11 soit la commissaire Lucki, le conseiller en renseignement et
12 sécurité au premier ministre, il y a eu plusieurs discussions en
13 ce qui concerne la province de l'Ontario, mais pas
14 exclusivement, sur toutes les mesures, notamment le partage
15 approprié de ressources policières pour essayer d'arriver à une
16 conclusion.

17 **Me ALYSSA TOMKINS:** Merci. C'est utile. Et c'est
18 tout ce que j'ai comme questions.

19 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Merci beaucoup.

20 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

21 Avocat de l'ancien chef Sloly... l'avocate?

22 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me REBECCA JONES:**

23 **Me REBECCA JONES:** Bonsoir, Monsieur le Ministre.
24 Rebecca Jones pour le chef Sloly.

25 Si on pouvait voir le même document,
26 SSM.CAN.00006594.

27 Monsieur le Ministre, vous avez témoigné... c'est
28 le document qui était là, vous avez témoigné à l'effet que,

1 selon monsieur Goodale, vous compreniez son opinion sur le rôle
2 des différents gouvernements.

3 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, et il était
4 responsable du portefeuille de la Sécurité publique dans notre
5 gouvernement. Je croyais que ça lui donnait une idée que
6 d'autres collègues n'avaient peut-être pas.

7 **Me REBECCA JONES:** D'autres commentaires dans ce
8 courriel, vous conviendrez avec moi, sont des opinions avec
9 lesquelles vous n'étiez pas d'accord selon... de sa part.

10 Commençons par le premier paragraphe. On parle
11 d'un tweet du maire Tory et on dit que c'est une situation qui
12 est un problème de police municipale. Le gouvernement dit qu'il
13 s'agit d'une crise nationale de sécurité. Vous n'étiez pas
14 d'accord avec le fait que ce soit un problème policier municipal
15 à Ottawa.

16 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Il parlait de Toronto et
17 d'autres villes, et je pense peut-être à la ville de Québec,
18 Fredericton au Nouveau-Brunswick, ou peut-être Toronto. Et je
19 n'ai pas d'expérience opérationnelle ou de breffage sur la façon
20 dont ça fonctionne, mais si je pense à la couverture des
21 évènements de l'Assemblée législative à Fredericton, la police
22 s'en est chargée. Dans les forces policières, la SQ dans la
23 ville de Québec s'en sont chargés efficacement. Et la ville de
24 Toronto, il y avait des préoccupations sur des blocages à
25 l'Assemblée législative à Queens Park à Toronto, mais l'avenue
26 University est un accès critique aux hôpitaux de la ville.

27 Donc, ce genre de conversations ou de
28 manifestations ont attiré notre attention comme gouvernement

1 national, et sans avoir été informé sur le commandement, de
2 quelles forces policières ont fait quoi, et monsieur Goodale
3 l'observait de Londres au Royaume-Uni, je serais d'accord avec
4 lui qu'à Toronto, la police de Toronto avait bien géré. Mais
5 quel était le rôle des autres forces policières, je ne peux pas
6 vous en parler.

7 **Me REBECCA JONES:** Vous ne pouvez pas comparer
8 l'expérience de Toronto à Ottawa.

9 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Non, parce que l'expérience
10 à Toronto a été résolue et n'a pas engendré trois semaines
11 d'occupation illégale. Donc, je suis d'accord avec vous.

12 **Me REBECCA JONES:** Il y a d'autres différences
13 qu'on voit, même dans le courriel de monsieur Goodale. Il parle
14 du volume de la manifestation et la longueur du préavis.

15 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, le volume, mais ce
16 n'était pas une surprise que le convoi soit arrivé à la ville.
17 Il y a eu assez de préavis. Les gens filmaient partout dans le
18 pays les camions qui s'en venaient.

19 **Me REBECCA JONES:** Je reviens à ma question. Selon
20 vous, ce qui s'est passé dans la ville d'Ottawa était un
21 problème policier municipal et pas un problème national.

22 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Non, ce n'est pas ce que je
23 dis, c'est ce que monsieur Goodale dans son courriel semble
24 dire.

25 **Me REBECCA JONES:** Je reviens à ma question. Ma
26 question, c'est... je veux savoir quelle partie de son courriel
27 vous n'êtes pas en accord. Vous n'êtes pas en accord avec ce qui
28 se passait à Ottawa étant un problème policier municipal parce

1 que vous dites, et nous savons tous, que c'était un problème
2 national qui se passait à Ottawa. N'est-ce pas?

3 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** C'est devenu un problème
4 national lorsque la capitale a été occupée et paralysée pendant
5 trois semaines. Il y avait un élément dans la ville d'Ottawa,
6 bien sûr, autour du Parlement et le rôle des Services de
7 protection parlementaire.

8 Comme je disais à vos collègues, j'ai siégé à la
9 régie interne de la Chambre des communes pendant quelques
10 années. Il faut qu'il y ait deux ministres qui en soient
11 membres. J'y siége, on parle de sécurité parlementaire. Mais je
12 ne supposerais pas de dire que l'urgence à Ottawa était un
13 problème municipal. Si vous me demandez d'être d'accord avec ça,
14 je dirais qu'il s'agissait d'un problème national et les trois
15 ordres du gouvernement devaient jouer un rôle pour le mettre à
16 sa fin.

17 **Me REBECCA JONES:** Merci.

18 Et un dernier point que j'espère sur lequel on
19 pourra s'entendre, c'est-à-dire, monsieur Goodale a dit que la
20 Ville d'Ottawa et le SPO s'étaient démontrés incapables de faire
21 face au problème. Vous n'étiez pas d'accord avec les suggestions
22 que la Ville d'Ottawa et le SPO... les faits de leur faute... qu'ils
23 se soient démontrés incapables de leur propre faute, mais qu'à
24 ce moment-là la situation ne pouvait pas être résolue.

25 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Je n'ai pas d'expérience en
26 forces policières, quelle est la réponse appropriée dans une
27 urgence d'ordre public. Je ne me sens pas confortable de
28 commenter.

1 Si vous me demandez si le Service policier
2 d'Ottawa était débordé et incapable au début de l'occupation de
3 prendre le contrôle et résoudre la situation, pour un
4 observateur partout au pays, je pense que c'est une conclusion.

5 Mais je conviens comme vous qu'au fur et à mesure
6 où ça s'est de plus en plus enraciné, où ça attirait un
7 différent type d'acteurs que la première fin de semaine, quand
8 c'est devenu un point de rallie et pour différents participants,
9 le niveau d'urgence d'ordre public est devenu plus grand que
10 dans les jours initiaux qu'on avait évalué au début.

11 **Me REBECCA JONES:** Merci. Je n'ai pas d'autres
12 questions.

13 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

14 Gouvernement de l'Alberta?

15 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me STEPHANIE BOWES:**

16 **Me STEPHANIE BOWES:** Bonsoir, Monsieur le
17 Ministre. Je suis l'avocate de la province de l'Alberta.

18 J'ai juste un domaine où je voudrais vous poser
19 des questions concernant vos communications avec le premier
20 ministre de l'Alberta en février 2022.

21 Et je commencerai par demander au greffier
22 d'afficher le résumé de l'entrevue des témoins. Le document,
23 c'est WTS00000073, et allons à la page 4, Monsieur le Greffier.

24 On va afficher cela au cas où vous auriez besoin
25 de vous rafraichir la mémoire, Monsieur le Ministre.

26 L'avocat du Conseil et d'autres avocats vous ont
27 demandé à propos des messages textes que vous avez reçus et que
28 vous avez partagés venant du premier ministre provincial Kenney.

1 Ce n'était pas les seuls textos que vous avez eus du premier
2 ministre Kenney, n'est-ce pas?

3 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Ce sont ceux dont je me
4 rappelle et dont j'ai discuté avec le conseil, l'avocat de la
5 Commission parce qu'il parlait de la possibilité d'avoir accès à
6 des camions-remorques, à des remorqueurs lourds.

7 On a vu plus tôt dans le texto du premier
8 ministre provincial Kenney, que j'ai partagé avec mes collègues
9 du Conseil des ministres, où il partageait sa frustration devant
10 la réaction de certains membres de la GRC dans la situation à
11 Coutts.

12 **Me STEPHANIE BOWES:** En fait, dans ce sommaire,
13 vous... est-ce que vous vous rappelez avoir dit au premier
14 ministre provincial Kenney qu'il y avait un processus établi et
15 que vous n'interveniez pas là-dedans, mais que vous en parleriez
16 au ministre Blair ou à la ministre Anand? Vous rappelez-vous de
17 cette conversation avec le premier ministre Kenney?

18 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, ça aurait été un
19 échange de textos et, oui, je me rappelle que monsieur Kenney
20 lui-même a été ministre de la Défense, donc plus que d'autres
21 premiers ministres provinciaux, il aurait mieux compris le
22 processus à suivre pour demander de l'aide.

23 **Me STEPHANIE BOWES:** Et à l'époque, saviez-vous
24 que le premier ministre... que la province de l'Alberta avait vécu
25 cette situation le 5 février ou avait envoyé une note le
26 5 février?

27 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Non, je n'étais pas au
28 courant de cela à l'époque. C'était en fait géré par mes

1 collègues Bill Blair et le ministre de la Défense nationale
2 aussi. Mais normalement, je n'interviendrais pas là-dedans à
3 moins d'avoir été renseigné lors d'une réunion du Groupe
4 d'intervention en cas d'incident.

5 **Me STEPHANIE BOWES:** Donc, ce serait juste de dire
6 que dans votre rôle ministériel, vous ne gérez pas normalement
7 ce genre de requête, n'est-ce pas?

8 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Justement, j'aurais
9 participé peut-être à une réunion où mes collègues auraient
10 annoncé qu'on attend ceci ou qu'on a reçu ceci. Bon, ça, ça se
11 passe entre dirigeants et, lorsque la demande formelle tombe,
12 dans la vaste majorité des cas... et ces situations, vous
13 comprendrez qu'il y avait une augmentation massive de ces
14 demandes d'aide dans le contexte de la COVID...

15 **Me STEPHANIE BOWES:** Oui, on a entendu des preuves
16 à ce sujet.

17 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Donc, le processus est bien
18 huilé et bien connu des organisations responsables des mesures
19 d'urgence provinciales, donc il n'y a rien de mystérieux là-
20 dedans pour les autorités provinciales.

21 **Me STEPHANIE BOWES:** Et vous avez indiqué que vous
22 parlerez au ministre Blair ou à la ministre Anand. Vous
23 rappelez-vous avoir parlé à l'un ou l'autre?

24 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, je l'aurais fait,
25 comme vous l'avez vu, et j'ai fait suivre un texto au ministre
26 des Transports et au ministre de la Sécurité publique. Et
27 j'aurais dit, donc, évidemment à Bill Blair, lorsqu'il était aux
28 réunions, donc, de l'équipe d'intervention en cas d'incident,

1 que le premier ministre Kenney m'avait contacté concernant
2 l'accès possible aux remorqueurs et, en fait, aux chariots
3 élévateurs.

4 **Me STEPHANIE BOWES:** Oui. Donc, à aucun moment
5 avant l'invocation des mesures d'urgence vous n'avez discuté
6 avec le premier ministre Kenney ou tout autre dirigeant
7 albertain du recours à la *Loi sur les mesures d'urgence*.

8 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Je n'ai aucun souvenir
9 d'avoir évoqué cela avec l'un ou l'autre avant cet appel
10 conférence avec les premiers ministres provinciaux dont on a
11 discuté plus tôt ce soir.

12 **Me STEPHANIE BOWES:** Merci, Monsieur le Ministre.
13 Voilà tout pour mes questions.

14 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Merci.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

16 Avons-nous des nouvelles de la CCLA?

17 **PERSONNE NON IDENTIFIÉE (homme):** Oui, Monsieur le
18 Commissaire. Ils ont dit qu'ils n'ont pas demandé de temps
19 additionnel, ou que s'ils l'avaient fait, ils n'iront pas de
20 l'avant avec cela. [...]

21 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Eh bien, c'est dangereux de
22 dire qu'il y a 10 minutes qui sont en fait... qui ne trouvent pas
23 preneur.

24 **PERSONNE NON IDENTIFIÉE (homme):** Je n'appuie pas
25 nécessairement cette assertion.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Soyons juste, ça, c'est
27 vrai. Si c'est une erreur bureaucratique de notre part, ce ne
28 serait pas la première fois. Il s'agit maintenant de parler ou

1 de se taire à tout jamais.

2 Eh bien, c'est merveilleux.

3 Alors, le gouvernement du Canada, s'il vous
4 plait.

5 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ROBERT MacKINNON:**

6 **Me ROBERT MacKINNON:** Bonsoir. Je suis Robert
7 MacKinnon pour le gouvernement du Canada.

8 Je voudrais vous présenter quelques documents que
9 mes collègues vous ont déjà présentés.

10 Le premier, ce serait le document concernant le
11 premier ministre provincial Ford, SSM.[CAN.00000094]. Allons à
12 la page 2.

13 Lors de cet appel conférence avec le premier
14 ministre provincial Ford le 10 février, tard le soir, le
15 courriel est envoyé à 10 h 52 le soir, je présume que l'appel,
16 c'était bien... juste avant cela.

17 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, et ça devait être
18 10 h 52 le soir à Ottawa, presque minuit au Nouveau-Brunswick où
19 je me trouvais lorsque cet appel a eu lieu. Ma pratique
20 consistait à tout de suite fournir à mon sous-ministre et [au]
21 greffier du Conseil privé le résumé de cet appel pour
22 distribution avec ses homologues et avec le gouvernement du
23 Canada.

24 **Me ROBERT MacKINNON:** Et lors de cet appel
25 conférence, le premier ministre provincial Ford vous informait
26 que l'Ontario était sur le point de décréter la *Loi sur les...*
27 *d'appliquer la Loi d'urgence?*

28 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui.

1 **Me ROBERT MacKINNON:** Et vous aviez mentionné
2 avoir eu des discussions avec l'Ontario concernant les scénarios
3 pour régler la situation, n'est-ce pas?

4 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui. Au début de la
5 conversation, et la raison pour laquelle j'avais envoyé ce texto
6 au ministre Ford pour demander si je pouvais m'entretenir avec
7 lui à mon retour au Nouveau-Brunswick, chez moi, c'était
8 d'explorer ce que nous croyions, surtout dans le secteur des
9 transports, mais pas exclusivement, les scénarios non reliés à
10 la *Loi sur l'urgence* qu'on pourrait, donc, appliquer dans le
11 contexte de Windsor et d'Ottawa.

12 Cela se faisait dans le cadre des efforts
13 permanents au sein de notre gouvernement et avec l'Ontario pour
14 nous assurer d'avoir épuisé toutes les autorités disponibles au
15 niveau fédéral, provincial et municipal pour aider à mettre fin
16 à ces activités illégales.

17 **Me ROBERT MacKINNON:** Alors, ça, c'était tard à la
18 fin de la journée le 10 février. Vous envisagiez encore ces
19 options en dehors de la *Loi sur les mesures d'urgence* et vous
20 parliez aux provinces, n'est-ce pas?

21 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, c'est absolument vrai.
22 Je sais que ce jour-là il y avait eu une discussion sur ce qu'on
23 considérait comme étant les autorités relevant des ministères de
24 Transports provinciaux qui pourraient aider dans le contexte de
25 la manif pour les camionneurs. Voilà pourquoi j'ai contacté le
26 premier ministre Ford.

27 Mais, comme je l'ai dit, il m'a expliqué ensuite
28 le fait que son gouvernement était sur le point de recourir à la

1 *Loi d'urgence*, ce qui a mené à leur invocation de ces mesures le
2 lendemain matin.

3 **Me ROBERT MacKINNON:** En fait, dans la deuxième
4 phrase, on dit que :

5 « Le ministre LeBlanc a dit vouloir
6 fournir toutes les ressources
7 nécessaires à condition qu'un plan soit
8 en place. »

9 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Ça, c'est exact. L'une des
10 choses qui m'a frappé lors des réunions du Groupe d'intervention
11 en cas d'urgence et avec la commissaire Lucki, [mais pas
12 exclusivement avec la commissaire], parce que d'autres
13 dirigeants fédéraux des agences, telles que l'Agence canadienne
14 des services frontaliers et le SCRS, faisaient des mises à jour.

15 Mais les autorités provinciales, et dans ce cas-
16 ci, la GRC, étaient très préoccupées par leurs homologues des
17 services policiers provinciaux ou municipaux et leur plan qui
18 permettrait à la GRC d'offrir des ressources additionnelles de
19 façon sécuritaire. Voilà ce que la commissaire Lucki évoquait
20 souvent lors des séances d'information auxquelles je participais
21 avant que le Groupe ne soit en fait suspendu par le premier
22 ministre.

23 **Me ROBERT MacKINNON:** Et dans ce courriel, on ne
24 parle pas de la *Loi fédérale sur les situations d'urgence*, mais
25 seulement de son pendant ontarien?

26 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui. Et j'ai pas discuté
27 avec le premier ministre provincial de l'Ontario de son
28 implication au niveau fédéral. Vous aurez vu dans le procès-

1 verbal, donc, des réunions du Groupe d'intervention que la
2 première piste ce soir-là restait toujours au cœur de nos
3 efforts parce que nous reconnaissons que la *Loi sur les mesures*
4 *d'urgence*, si c'était invoqué, ce serait un dernier recours.
5 Donc, nous, on était toujours en faveur d'appliquer les pouvoirs
6 provinciaux et municipaux, si c'était sécuritaire et efficace.

7 **Me ROBERT MacKINNON:** Quand est-ce que le Conseil
8 des ministres a pour la première fois songé à appliquer la *Loi*
9 *sur les mesures d'urgence*?

10 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** La première fois, si j'ai
11 bonne mémoire, qu'on a discuté de la possibilité de recourir à
12 cette loi ou l'analyse nécessaire pour que le gouvernement
13 puisse conclure que c'était là la prochaine étape et l'ultime
14 recours, c'était lors d'une réunion plutôt le soir du 10 février
15 à Ottawa, une réunion du Groupe d'intervention.

16 Et comme je l'ai dit, la présentation faite par
17 les dirigeants se faisait dans le contexte de la première piste
18 qu'on avait poursuivie jusqu'au... dès le début de cette situation
19 d'urgence ou de cette occupation, et la piste... la deuxième piste
20 est devenue, donc, une source de discussion ou un sujet de
21 discussion pour le gouvernement comme possibilité si la première
22 piste, à savoir compter sur les autorités actuelles provinciales
23 et municipales, continuait de ne pas être efficace dans la
24 tentative de mettre fin à ces barrages illégaux et à cette
25 situation.

26 **Me ROBERT MacKINNON:** Donc, c'était ce soir-là.
27 Vous parlez de la réunion du Groupe d'intervention?

28 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui. Je dois faire

1 attention, je ne sais pas si... je dirais qu'on a songé à ce
2 recours. C'était la première fois que le Conseil des ministres
3 était, donc, renseigné par les hauts dirigeants qu'on commençait
4 à examiner cette possibilité. Et subséquemment, lors des
5 réunions le lendemain et pendant la fin de semaine, on en a
6 discuté. La première fois où on a évoqué cette option, c'était
7 comme la deuxième piste et la piste du dernier recours, le
8 10 février, au sein... lors de la réunion du Groupe
9 d'intervention, vous avez raison.

10 **Me ROBERT MacKINNON:** Nous avons qu'il y a un
11 tableau à l'endos, donc, des procès-verbaux de la réunion du
12 12 février présentant les deux pistes. Vous vous rappelez cela?

13 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui. Et je me rappelle de
14 cette conversation lors de ces rencontres également. Je pense
15 que c'était un samedi. J'étais physiquement à Ottawa ce jour-là
16 et je me rappelle cette réunion le samedi.

17 **Me ROBERT MacKINNON:** Est-ce que vous utiliseriez
18 le mot « considéré » dans ce contexte du 12 pour cette réunion?

19 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui. Le bureau du premier
20 ministre se faisait dire par... il me semble que c'est le ministre
21 de la Justice, mais d'autres collègues et fonctionnaires qui
22 parlaient du Groupe de réponse à l'incident, quelles seraient
23 les étapes nécessaires et ce qui pourrait être fait si le
24 gouvernement décidait d'invoquer la *Loi sur les mesures*
25 *d'urgence*.

26 **Me ROBERT MacKINNON:** Merci.

27 Il y a un autre document dont mes collègues vous
28 ont parlé, vous en avez parlé aussi, je veux m'assurer de bien

1 souligner quelque chose dont vous avez parlé dans votre réponse.

2 SSM.NSC.CAN... plusieurs zéros, 625, l'appel
3 conférence des premiers ministres. La première page.

4 Vous avez parlé à la réponse à ma collègue qui ne
5 l'avait pas à ce moment-là, vous avez parlé de la première
6 partie que certaines mesures étaient énumérées et il vous posait
7 des questions sur certaines mesures et vous avez dit que vous
8 pensiez que vous vous en souveniez...

9 Si vous regardez le ministre Lametti... vous avez
10 parlé de six mesures – la quatrième ligne :

11 « Six domaines où les mesures peuvent
12 être prises. »

13 Vous le voyez?

14 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui.

15 **Me ROBERT MacKINNON:** Est-ce que ce sont les
16 mesures dont vous parlez lorsque vous avez répondu à la question
17 plus tôt?

18 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui.

19 **Me ROBERT MacKINNON:** Et il y en a six, je ne les
20 lis pas. Il y a une mesure qui autorise les institutions
21 financières pour alléger les impacts de blocages. Mon collègue
22 vous a demandé plus de précision, mais c'est les mesures [...]

23 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** La mesure est là, et si je
24 me souviens bien, David Lametti, mon collègue, aurait expliqué
25 qu'une des préoccupations qu'on avait, c'était le soutien
26 financier considérable pour ces blocages illégaux et ses
27 occupations, et ces mesures économiques n'étaient disponibles
28 que si le gouvernement invoquait la *Loi sur les mesures*

1 *d'urgence.*

2 C'est votre collègue qui représentait un des
3 gouvernements provinciaux, de ce que je me souviens – il est
4 tard, pas aussi tard que si j'avais été ici toute la journée –,
5 mais c'est exactement ce dont je parlais. Il est juste de dire
6 que monsieur Lametti a dit aux premiers ministres qu'il y avait
7 des mesures économiques que les établissements financiers
8 pouvaient entreprendre pour couper le financement de ces
9 activités illégales.

10 **Me ROBERT MacKINNON:** À la deuxième page, mon
11 collègue a parlé de certains premiers ministres qui parlaient du
12 risque d'empirer la situation. Vous vous souvenez de ça?

13 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui.

14 **Me ROBERT MacKINNON:** Et si on regarde le premier
15 ministre Horgan, réponse du PM, ce premier ministre a appuyé
16 l'invocation, mais a reconnu plus tard que :

17 « On serait aussi proportionnel et
18 mesuré dans nos approches. Il faut
19 reconnaître le risque d'enflammer
20 davantage et il faut faire preuve de
21 fermeté. »

22 Est-ce que le Cabinet avait reconnu ce risque que
23 ça pouvait enflammer la situation? On a parlé du document SCRS
24 de la veille, enflammer la situation, le SCRS parlait de
25 radicalisation, de l'élément de radicalisation.

26 Avez-vous un commentaire sur la reconnaissance du
27 risque et de tenir compte des préoccupations des premiers
28 ministres à cet effet?

1 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Le premier ministre dans
2 cette conversation avec les premiers ministres provinciaux a
3 reconnu que le gouvernement du Canada reconnaissait le risque,
4 mais ça faisait aussi partie des discussions qu'on a eues au
5 Groupe de réponse aux incidents. On recevait des mises à jour
6 des responsables policiers et d'informations des Renseignements
7 de sécurité qui informaient ce groupe de ministres à différents
8 moments.

9 Il est juste, Monsieur MacKinnon, de dire que le
10 gouvernement du Canada et le bureau du premier ministre ont
11 considéré avec soin le risque d'enflammer et/ou l'effet
12 incendiaire d'une décision potentielle d'invoquer la *Loi sur les*
13 *mesures d'urgence*. Ça faisait partie du processus de
14 délibérations du gouvernement lorsqu'on en est venu à la
15 décision que les circonstances étaient telles que cela
16 justifiait cette mesure du dernier recours.

17 **Me ROBERT MacKINNON:** À la troisième page du même
18 document, au « Premier ministre Kenney » à la fin. « Premier
19 ministre Kenney ». À deux tiers au bas. La dernière phrase. La
20 dernière ligne.

21 « [...], il y a d'autres façons de calmer
22 les gens. »

23 Savez-vous de quoi il s'agissait?

24 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** J'ai écouté avec soin cet
25 appel conférence à la réunion des premiers ministres. Je me
26 souviens du premier ministre de l'Alberta, le premier ministre
27 Kenney, qui disait qu'il n'hésitait pas à utiliser la *Loi sur*
28 *les mesures d'urgence*, mais qu'il y avait des risques à la

1 sécurité publique très réels à Coutts. Il avait partagé avec moi
2 cette préoccupation sur le potentiel très élevé de violence à
3 Coutts. Mais je me souviens avoir été étonné que le premier
4 ministre de l'Alberta ait dit cette phrase que vous voyez.

5 **Me ROBERT MacKINNON:** Et je me renvoie à la
6 page 10 du même document... ou, plutôt, 6. Désolé, 6.

7 Il y avait six premiers ministres et chefs
8 territoriaux qui avaient endossé l'invocation dans cette
9 réunion, il semble, de ce que je compte, l'un deux étant le
10 premier ministre Ford. Et dans cette déclaration du premier
11 ministre Ford, il dit – c'est le troisième avant-dernier point :

12 « La province n'a pas de remorques. Il
13 faut négocier avec les conducteurs de
14 remorques. Ça changera dans l'avenir.
15 On s'assurera que la PPO a des
16 remorques. C'est gênant qu'on ne puisse
17 pas utiliser de remorques. »

18 Vous le voyez?

19 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui.

20 **Me ROBERT MacKINNON:** Est-ce que ça a été
21 communiqué par le premier ministre Ford à cette réunion?

22 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui, tout à fait. Cette
23 perspective a été partagée par le premier ministre Kenney, comme
24 on l'a entendu au préalable. Le premier ministre Ford m'en avait
25 parlé. Je crois qu'on était tous étonnés à quel point les
26 conducteurs de remorques étaient intimidés, hésitaient... ah, je
27 ne peux pas vous dire pourquoi, mais que l'autorité légale en
28 Ontario ne pouvait pas fournir assez d'accès à ces remorques

1 lourdes pour enlever ces gros camions qui bloquaient les villes,
2 les rues de la ville d'Ottawa ou le pont à Windsor, dans le cas
3 de l'Alberta, la frontière à Coutts.

4 Et une des raisons pour lesquelles le gouverneur
5 en conseil, le Cabinet a conclu que la *Loi sur les mesures*
6 *d'urgence* était nécessaire et proportionnelle et en dernier
7 recours, c'est qu'elle permettait dans la *Loi sur les mesures*
8 *d'urgence* de donner aux autorités d'application locales la
9 capacité d'obliger les remorqueurs – peut-être que je n'utilise
10 pas le bon mot –, les conducteurs de remorques, mais ça faisait
11 partie de la solution pour mettre fin aux blocages.

12 Il n'était pas tenable de dire on ne peut pas
13 faire respecter les règlements municipaux, le *Code criminel*,
14 parce qu'on ne trouve personne pour remorquer un camion d'une
15 artère critique, d'une infrastructure critique comme le pont
16 Ambassador. Ça semblait inacceptable.

17 Le premier ministre Ford l'a identifié comme un
18 réel problème opérationnel et la *Loi sur les mesures d'urgence*
19 était une façon de fournir une solution.

20 **Me ROBERT MacKINNON:** Et c'était le 14 février?

21 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui. Cette discussion s'est
22 déroulée à l'appel le 14 avec les premiers ministres.

23 **Me ROBERT MacKINNON:** Mes collègues vous ont amené
24 à votre déclaration du témoin.

25 WTS073, à la dernière page.

26 Je vous pose une question sur la révocation. Dans
27 votre dernier paragraphe, vous décrivez la révocation, et dans
28 la dernière phrase :

1 « Il note que le premier ministre
2 insistait en public et en réunion
3 privée que les mesures seraient
4 limitées dans le temps et seraient
5 révoquées aussitôt que la situation le
6 permettait. »

7 Est-ce que c'est juste?

8 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Le premier ministre,
9 lorsqu'on a commencé à penser à l'invocation potentielle de la
10 *Loi sur les mesures d'urgence* aux réunions du GRI, insistait que
11 ce soit limité dans le temps et que ce ne soit pas utilisé plus
12 longtemps que le minimum nécessaire.

13 **Me ROBERT MacKINNON:** J'ai encore quelques points
14 pour répondre aux points soulevés par mes collègues.

15 Le conseil du Fonds de démocratie, l'avocat du
16 Conseil démocratie... du Fonds de démocratie a dit que le premier
17 ministre Kenney avait annoncé des stades accélérés d'élimination
18 de toutes mesures contre la COVID-19. Vous souvenez-vous de la
19 référence au 8 février?

20 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui.

21 **Me ROBERT MacKINNON:** Et ce jour même, la première
22 étape était d'enlever les passeports vaccinaux. Y a-t-il eu un
23 retrait des manifestants à Coutts après cette annonce dans les
24 jours suivants?

25 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Je ne sais pas, Monsieur
26 MacKinnon. Cette décision, c'était le 8 février?

27 **Me ROBERT MacKINNON:** [Le 8, oui.]

28 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Non, à Coutts, le blocage

1 illégal a continué pendant plusieurs jours après. Et, en fait,
2 il y a eu des sites sur la route d'accès à frontière à Coutts
3 qui devenaient un aimant pour d'autres activités.

4 Donc, de prétendre que l'élimination du passeport
5 vaccinal pour aller au restaurant en Alberta a éliminé le
6 problème à Coutts n'est pas une perception réelle du problème à
7 Coutts.

8 **Me ROBERT MacKINNON:** Autre chose a été dit sur
9 Windsor, le blocage, et le fait que ça avait été réglé.

10 Si on pouvait voir ce document, WIM00000932.

11 Connaissez-vous l'existence de l'injonction à
12 Windsor?

13 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** J'étais au courant. Au GRI,
14 c'était du domaine public, dans les médias publics aussi qu'il y
15 avait une injonction exigée par les autorités à Windsor.

16 **Me ROBERT MacKINNON:** Page 8, paragraphe 47.
17 Voilà.

18 À propos de l'idée que tout allait bien à
19 Windsor, si vous regardez le paragraphe supérieur, on dit qu'il
20 y a un risque qu'il pourrait continuer à y avoir, selon des
21 preuves non controversées, du retour des manifestants.

22 Est-ce que cette *Loi sur les mesures d'urgence* a
23 été utilisée comme dissuasion utile pour l'état des choses?

24 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Selon moi, oui. J'ai
25 exprimé à un de vos collègues que si... comme dans le cas de
26 Windsor, le blocage à Windsor, comme je l'ai dit auparavant,
27 c'était extrêmement dommageable pour... économiquement. Il y avait
28 un risque de sécurité publique. Tout ça, selon nous, c'était

1 vrai, mais une fois que les gens s'étaient dispersés, on ne
2 savait pas exactement où ces gens étaient allés ou où ils
3 iraient après.

4 Donc, pour garder cette frontière ouverte, il y
5 avait un niveau de présence policière soutenue et constante.
6 L'injonction s'est poursuivie, il y avait un problème d'utiliser
7 les ressources policières sur un trop grand territoire. Donc,
8 notre loi avait un effet dissuasif qui permettait à d'autres
9 morceaux d'infrastructures critiques ou rues municipales de ne
10 pas être touchés de cette façon une fois que les gens
11 comprenaient les mesures financières et l'application locale
12 avait ces outils pour désigner certaines zones, et vos collègues
13 en ont parlé plus tôt, comme une façon de mieux gérer l'arrivée
14 de manifestants et de sympathisants.

15 Tout simplement, le simple fait que le pont soit
16 rouvert, à notre avis, n'empêchait pas toute répétition, et la
17 présence policière qui restait confirmait peut-être cette
18 crainte.

19 **Me ROBERT MacKINNON:** Ma dernière question, parce
20 que ça a créé un effet dissuasif, j'espère que ma question n'ait
21 pas le même effet.

22 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Bon, peut-être que je dois
23 être plus bref dans ma réponse.

24 **Me ROBERT MacKINNON:** Lors de la réunion du Comité
25 sur l'intervention en cas d'urgence, il y avait ce pamphlet
26 contenant des mesures et qu'on avait en fait distribué aux
27 manifestants pour aider à les dissuader de venir.

28 Êtes-vous au courant de cela, lors de la réunion

1 du 23 février?

2 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Oui. On a noté l'ironie de
3 la situation dans ce sens que la province du Manitoba disait que
4 cela n'était pas nécessaire et ne devait pas s'appliquer sur le
5 territoire de la province du Manitoba. Mais la force policière
6 de Winnipeg a jugé que ces mesures ou ces pouvoirs auraient été
7 utiles à avoir et a distribué aux manifestants qui manifestaient
8 devant l'Assemblée provinciale du Manitoba sur l'avenue
9 Broadway. Cela préoccupait. Et le corps policier trouvait que
10 cela aurait aidé à dissuader les manifestants qui voulaient, en
11 fait, investir l'Assemblée provinciale du Manitoba, comme on l'a
12 vu.

13 **Me ROBERT MacKINNON:** Merci.

14 Merci pour votre indulgence.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Y a-t-il des répliques?

16 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Pas de réexamen, Monsieur
17 le Commissaire.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Eh bien, maintenant vous
19 êtes libre d'aller manger.

20 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** J'ai pas l'air de quelqu'un
21 qui a manqué beaucoup de repas.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Non, mais quand même, peut-
23 être un petit verre de vin pour célébrer la fin de ton
24 témoignage.

25 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** Ah, je vais peut-être aller
26 même prendre un cigare avec mon collègue Mendicino. Je vous
27 remercie beaucoup, Monsieur le Commissaire.

28 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci de votre présence et

1 de votre témoignage, puis aussi d'avoir accommodé cette heure
2 ici parce que...

3 **MIN. DOMINIC LeBLANC:** J'apprécie l'occasion
4 beaucoup et votre travail aussi.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

6 Alors, nous ajournons jusqu'à 9 h 30 demain
7 matin.

8 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is adjourned.* La
9 Commission est ajournée.

10 --- L'audience est suspendue à 20:16

11

12 **C E R T I F I C A T I O N**

13

14 I, Mitchell Kersys, a certified court reporter, hereby certify
15 the foregoing pages to be an accurate transcription of my
16 notes/records to the best of my skill and ability, and I so
17 swear.

18

19 Je, Mitchell Kersys, un sténographe officiel, certifie que les
20 pages ci-hautes sont une transcription conforme de mes
21 notes/enregistrements au meilleur de mes capacités, et je le
22 jure.

23

24



25 Mitchell Kersys

26

27

28